

# Rapport annuel

## 2007-2008

# Message du Président

## Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,



*André-Jacques AUBERTON-HERVÉ*  
**Président Directeur-Général**

L'exercice 2007-2008 a été marqué par un ralentissement conjoncturel de la demande avec son impact défavorable sur nos résultats. Sur les premiers trimestres, la demande s'est ajustée compte tenu des niveaux d'inventaires dans les chaînes d'approvisionnement de certains marchés et notamment sur celui des consoles de jeux puis celui des microprocesseurs. Ce dernier a ensuite été pénalisé par les délais observés dans le lancement de nouveaux produits, et globalement la fin de notre exercice a été caractérisée par une conjoncture moins porteuse. Au total, cette moindre demande, amplifiée par une dépréciation continue de la parité dollar/euro a eu des impacts significatifs sur nos résultats sans que ceux-ci altèrent la solidité de notre structure financière ou limitent notre capacité de rebond.

Les avantages et bénéfices du SOI ne sont pas remis en cause. Ils se renforcent et nous devons mettre à profit la période actuelle pour accélérer et concrétiser les anticipations de forte croissance sur notre secteur. En premier lieu, l'intérêt croissant pour nos matériaux avancés et notre technologie se poursuit. La création du consortium industriel SOI qui regroupe aux côtés de nos principaux clients actuels, l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur des semi-conducteurs tels que des concepteurs de puces électroniques, des équipementiers et des fonderies démontre la volonté partagée d'élargir les débouchés de nos matériaux à des applications de forts volumes notamment dans les produits grand public.

En second lieu, notre effort en Recherche et Développement, source de notre innovation compétitive et de notre modèle de licence, se poursuit au travers du projet NanoSmart™, pépinière de nos futurs relais de croissance toujours centrés sur les principaux enjeux économiques et environnementaux de l'industrie : des gains en performance et une réduction marquée en consommation énergétique.

Soitec a su renforcer son leadership industriel au cours de ces quinze dernières années en investissant opportunément dans de nouvelles capacités de production en avance d'un nouveau cycle de croissance. De même, les efforts dédiés à son innovation compétitive ont ouvert de nouvelles applications à ses matériaux.

Face à un environnement qui reste moins porteur en ce début d'exercice 2008-2009, nous allons simultanément amplifier nos efforts continus d'amélioration de notre performance opérationnelle pour nous permettre de nous adapter à cet environnement et focaliser nos efforts commerciaux pour être prêts à saisir les nouvelles opportunités de croissance.

Toutes les équipes de Soitec sont résolument déterminées dans leurs efforts pour reprendre le chemin de la croissance. Vous pouvez également compter sur ma détermination sans faille, celle qui nous a permis de hisser Soitec à près d'un demi-milliard de dollars de chiffre d'affaires depuis sa création.

Merci pour votre confiance.

# Sommaire

- 1 Soitec : l'innovation compétitive p. 4
- 2 Des actifs industriels au service de la croissance p. 5
- 3 Les atouts et le positionnement d'un leader p. 6

# 1 | Soitec : l'innovation compétitive

Protégée par plus de 1500 brevets à travers le monde, la technologie Smart Cut™ de Soitec a démontré la pertinence de son approche pour servir les marchés de fort volume des semi-conducteurs en s'imposant comme un standard pour la mise en point de matériaux innovants destinés à l'industrie électronique. Développée en collaboration avec le Laboratoire des Technologies de l'Information du Commissariat à l'Énergie Atomique dans le cadre d'une licence exclusive, elle requiert une stricte défense de sa propriété intellectuelle et un investissement soutenu en Recherche et Développement.

“ Répondre  
de façon adéquate  
à la demande  
des clients ”

point des futures générations de matériaux attendus par l'industrie des semi-conducteurs dans les cinq années à venir.

Centré sur une innovation permanente et l'industrialisation rapide de ses produits pour répondre de façon adéquate à la demande de ses clients, le modèle de développement du Groupe est également ouvert aux transferts de technologie auprès de licenciés qui figurent parmi les principaux fournisseurs de silicium mondiaux. Ces licences s'inscrivent dans une démarche volontariste d'offrir à ses clients une source alternative d'approvisionnement, mais également d'offrir à l'industrie les options stratégiques

les plus compétitives et les plus adaptées à chaque acteur. À l'aube d'une nouvelle vague de croissance liée à une pénétration du SOI dans de nouvelles applications telles que la téléphonie mobile ou les mémoires, le Groupe considère qu'il s'agit là d'un atout stratégique majeur pour répondre en tous points aux attentes de l'industrie, sans remettre en cause son modèle de croissance industriel et contribuer à l'amélioration de ses résultats.

Soitec qui investit de l'ordre de 7 et 8 % de son chiffre d'affaires en Recherche et Développement depuis sa création, bénéficie du soutien marqué des pouvoirs publics au travers de son projet stratégique NanoSmart™. Ce projet est essentiellement dédié à la mise au



## 2 | Des actifs industriels au service de la croissance

En 2006, Soitec a initié un partenariat stratégique avec ARM plc, société leader dans la conception de puces électroniques notamment utilisées dans les applications nomades et portables de forts volumes dans la perspective de développements très prometteurs qui commencent à se concrétiser. Il a résolument soutenu en 2007, l'initiative d'un grand nombre d'acteurs de premier plan de créer un consortium industriel qui a pour mission d'accélérer l'innovation à base de matériau silicium sur isolant (SOI) en vue d'en faciliter l'adoption sur des marchés plus vastes, en communiquant sur les avantages de cette technologie et en réduisant les freins à son adoption.

Ce consortium regroupe aujourd'hui 22 entreprises positionnées sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie microélectronique.

Pour profiter pleinement du rebond attendu de son activité et servir ses futurs nouveaux marchés, Soitec dispose d'un potentiel suffisant de capacités industrielles. En France, il dispose de trois unités de production à Bernin et une au sud de Paris. La première, Bernin I, mise en service en 2000 dispose d'une

capacité de production de 800 000 plaques (équivalent 200 mm) entièrement équipée ; elle est dédiée à la fabrication de plaques de diamètres inférieurs à 200 mm qui sont notamment utilisées par les fabricants de puces servant l'industrie automobile et devrait produire les premières plaques SOI qui apparaîtront dans des applications de téléphonie mobile.

Bernin II, inaugurée en 2002, dispose d'une capacité actuelle de production en plaques de diamètre 300 mm d'environ 720 000 de plaques par an destinées aux marchés actuels du Groupe sur les segments des consoles de jeux de nouvelles générations et sur celui des microprocesseurs de haute performance. Tracit Technologies dispose également sur Bernin de sa propre unité de production industrielle et l'unité de production de

Picogiga, basée au sud de Paris, est dédiée à la fabrication de matériaux composés destinés à des applications de Radio Fréquence.

Anticipant une nouvelle vague d'adoption de ses matériaux à partir de 2009-2010, le Groupe finalise actuellement la phase de qualification auprès de ses clients de sa nouvelle usine construite à Singapour. Celle-ci sera dédiée prioritairement dans les prochains mois à la mise en oeuvre de capacités industrielles nécessaires à une meilleure utilisation de la matière première qui représente plus de 50 % du prix de revient d'une plaque SOI dans l'attente de la montée en charge de la production de plaques SOI sur le site.

Faciliter  
l'adoption du SOI  
sur des marchés  
plus vastes



# 3

## Les atouts et le positionnement d'un leader

Le Groupe dispose à fin mars 2008 d'une structure financière parfaitement saine et de disponibilités importantes. Il aborde donc sereinement une conjoncture actuelle moins porteuse, celle-ci ne remettant pas en cause le potentiel de rebond de son activité et de ses résultats à moyen terme.

Soitec a déjà dû faire face au cours de son histoire à des périodes caractérisées par une conjonction de facteurs défavorables tels qu'une baisse de la demande ou la détérioration de la parité dollar/euro.

Nos grands clients actuels ont publié leurs plans de marche pour les années à venir et le SOI est au cœur de leurs stratégies. Avec notre investissement à Singapour, nous disposerons d'une base de

“ Bénéficiaire pleinement d'un retour à la croissance ”

production en zone dollar qui nous permettra simultanément de continuer à servir la demande de nos clients et réduire de façon pérenne l'impact défavorable lié à l'évolution de la parité dollar/euro.

Dans sa recherche d'une amélioration continue de sa performance opérationnelle, le Groupe a toujours privilégié les solutions qui ne remettent jamais en cause sa capacité

à pleinement bénéficier d'un retour à une croissance soutenue. Grâce à cette approche et à une stratégie volontariste d'investissement dans ses capacités de production en avance de cycle, il a pu afficher durant les 5 dernières années un taux de croissance annuelle moyen supérieur à 60 % en dépit de la baisse du dollar.

Toutes les équipes du Groupe sont résolument engagées autour de quatre axes majeurs de progrès : Qualité, Sécurité, Efficacité et Coûts ; ils devraient rapidement nous permettre d'accroître encore notre capacité de rebond dès lors que la croissance de la demande se concrétisera.



# Soitec en bourse

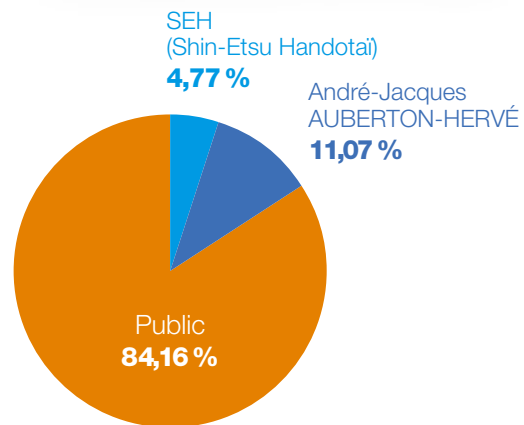
## Actions

code ISIN : **FR0004025062-SOI**

Les actions sont cotées sur **Euronext Paris** depuis le 9 février 1999.

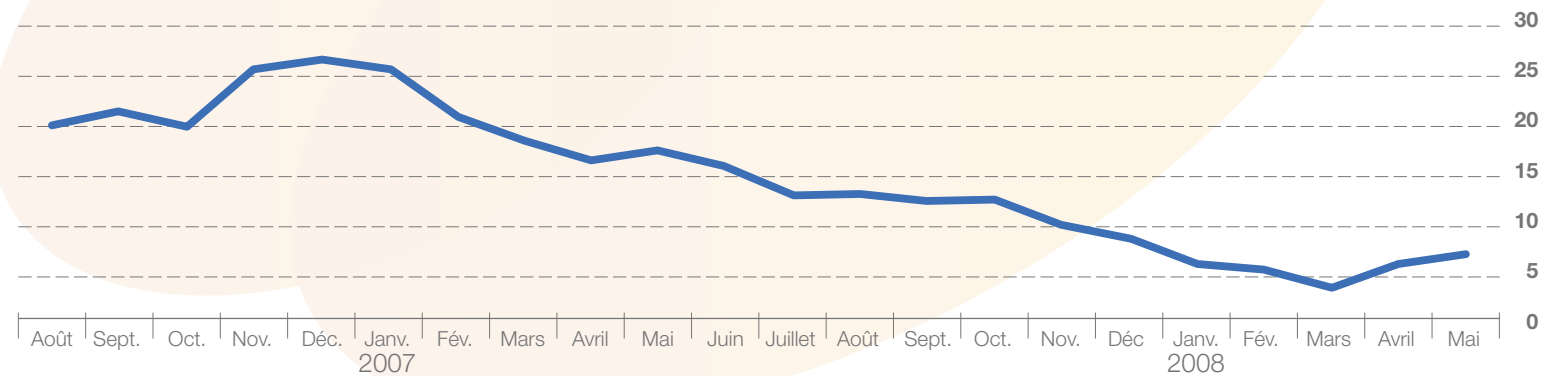
## Composition de l'actionnariat

(en pourcentage des droits de vote au 23 mai 2008)



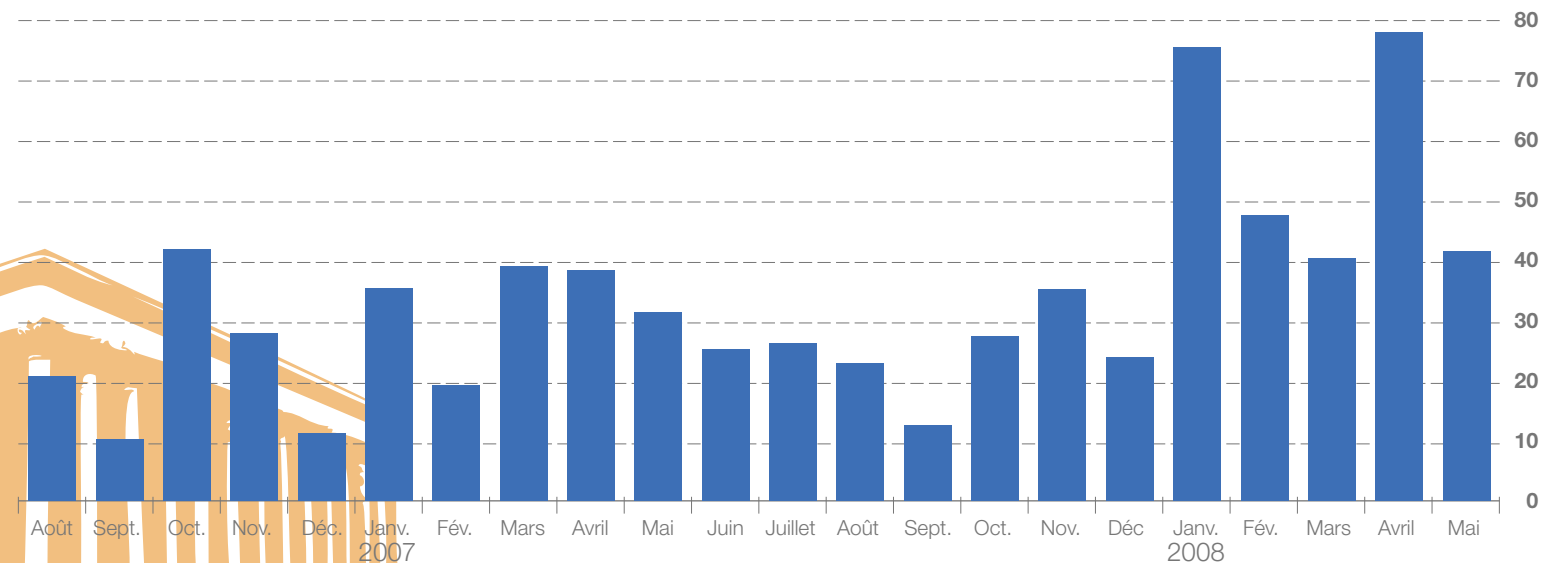
## Cours moyen mensuel

(en euros)



## Volume de transactions mensuelles

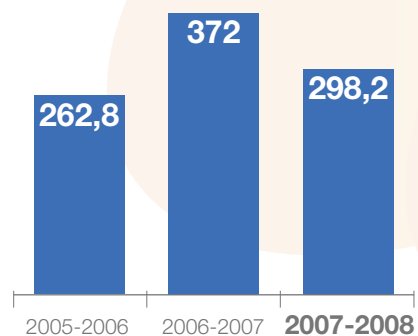
(en millions d'actions)



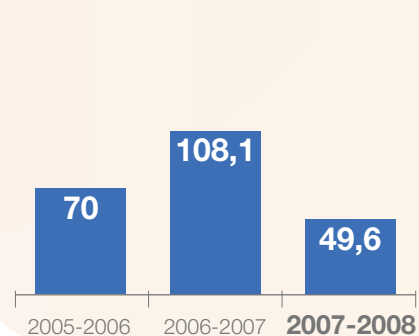
# Les chiffres clés

En millions d'euros  
(sauf pour le résultat par action)

### Chiffre d'affaires

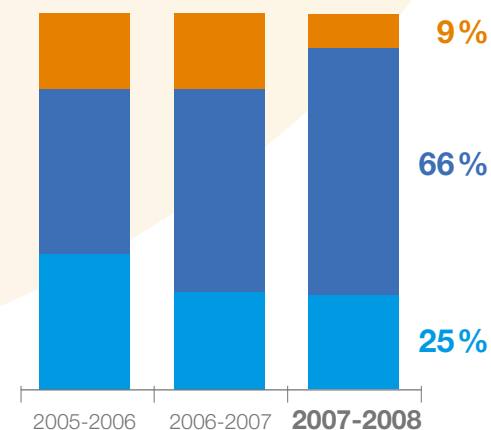


### Marge brute

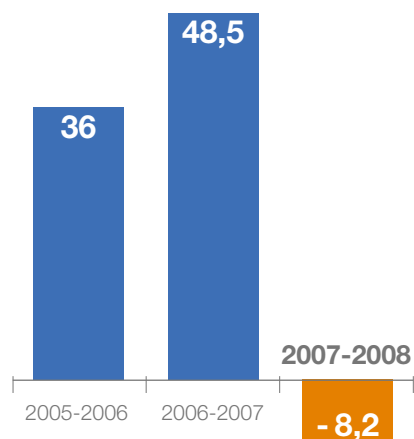


### Répartition des ventes SOI :

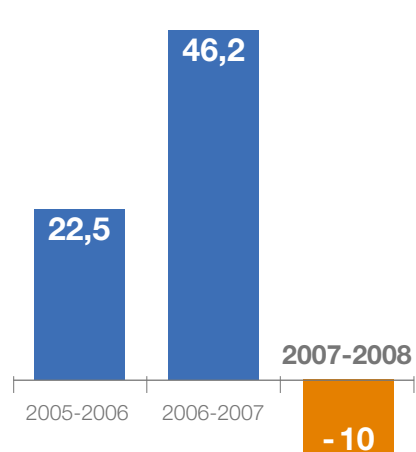
● par zone géographique



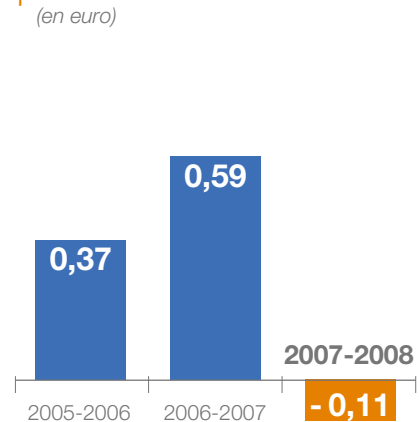
### Résultat opérationnel



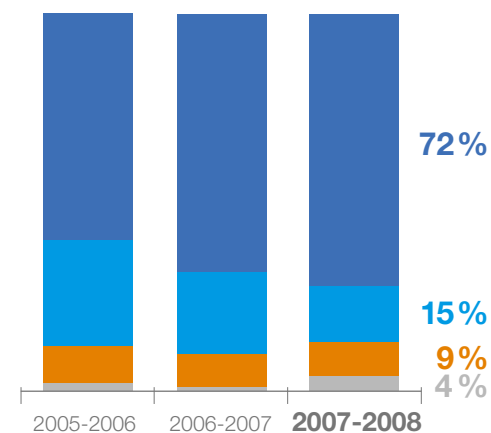
### Résultat net



### Résultat net non dilué par action



### ● par taille de plaques







# Document de reference 2007-2008



S.O.I.TEC SILICON ON INSULATOR TECHNOLOGIES

Société anonyme au capital de 8 501 512,90 euros

Parc Technologique des Fontaines

Chemin des Franques

38190 Bernin

384 711 909 RCS Grenoble



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 juin 2008, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais auprès de :

- Soitec – Parc Technologique des Fontaines – Chemin des Franques, 38190 Bernin – France,
- sur le site Internet de Soitec ([www.soitec.com](http://www.soitec.com)) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).



## Sommaire

La numérotation des paragraphes ci-dessous correspond au schéma tel que défini dans l'Annexe I du Règlement CE N° 809/2004 du 29 avril 2004.

1. PERSONNES RESPONSABLES	6	9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	17
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6	9.1. SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT DU GROUPE	17
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6	9.2. SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT DE LA SOCIETE	19
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	6	10. TRESORERIE ET CAPITAUX	20
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	6	10.1. CAPITAUX DE LA SOCIETE A COURT ET MOYEN TERMES	20
4. FACTEURS DE RISQUE	7	10.2. SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE DE LA SOCIETE	20
4.1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	7	10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DE LA SOCIETE	20
4.2. RISQUES DE MARCHE	9	10.4. RESTRICTIONS A L'UTILISATION DES CAPITAUX	20
4.3. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX	10	10.5. INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES	20
5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	11	11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	21
5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	11	12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	21
5.2. INVESTISSEMENTS	11	12.1. PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTE L'EXPLOITATION AU COURS DE L'EXERCICE 2007-2008	21
5.3. INFORMATIONS EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE	11	12.2. EXISTENCE DE TOUTE TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE OU DEMANDE OU TOUT ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE	21
6. APERÇU DES ACTIVITES	14	13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS SUR LE BENEFICE	21
6.1. PRINCIPALES ACTIVITES	14	13.1. HYPOTHESES RELATIVES AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES	21
6.2. PRINCIPAUX MARCHES	15	13.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PREVISIONNELLES INCLUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008	21
7. ORGANIGRAMME	16	13.3. OBJECTIFS A LONG TERME	21
7.1. LE GROUPE	16	14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE	21
7.2. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE LA SOCIETE	17	14.1. INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	21
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	17	14.2. CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	24
8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES OU PLANIFIEES	17		
8.2. CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION FAITE PAR LA SOCIETE DE CES IMMOBILISATIONS	17		

15. REMUNERATION ET AVANTAGES	25	19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	37
15.1. REMUNERATION VERSEE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX DIRIGEANTS DE LA SOCIETE	25	20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE	39
15.2. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE, OU D'AUTRES AVANTAGES	25	20.1. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	39
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	26	20.2. INFORMATIONS FINANCIERES <i>PRO FORMA</i>	39
16.1. MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS	26	20.3. ETATS FINANCIERS	39
16.2. CONTRATS DE SERVICE PREVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES A TERME	26	20.4. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	61
16.3. LES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	26	20.5. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	61
16.4. DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	27	20.6. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	61
16.5. AUTRES ELEMENTS NOTABLES EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, PROCEDURES ET CONTROLE INTERNE	27	20.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	61
17. SALARIES	31	20.8. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	61
17.1. NOMBRE DE SALARIES	31	20.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LE 31 MARS 2008	62
17.2. PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS	33	21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	62
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	37	21.1. CAPITAL SOCIAL	62
18.1. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE AU 19 JUIN 2008	37	21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	71
18.2. DROITS DE VOTE DIFFERENTS	37	21.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	72
18.3. CONTROLE DE LA SOCIETE	37	22. CONTRATS IMPORTANTS	73
18.4. ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	37	23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	73
		24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	73
		24.1. DOCUMENTS ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET DE LA SOCIETE	73
		24.2. DOCUMENT ANNUEL ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 221-1-1 DU REGLEMENT	

GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS	73
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	74
26. MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE	75
27. GLOSSAIRE	76
28. TABLE DE RECONCILIATION	76
29. FICHE D'IDENTIFICATION	76
30. TABLE DES MATIERES	77
31. PROJET DE RESOLUTIONS	82
32. ETATS FINANCIERS AU 31 MARS 2008 DE SOITEC S.A.	86

## 1. Personnes responsables

### 1.1. Responsable du Document de Référence

Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé, Président Directeur Général.

### 1.2. Attestation du responsable du Document de Référence

“J’atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée.

J’atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion inclus dans le présent Document de Référence (voir table de réconciliation) présente un tableau fidèle de l’évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu’une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J’ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document ainsi qu’à la lecture d’ensemble du Document.

Les comptes annuels de l’exercice clos le 31 mars 2006 ont fait l’objet d’un rapport de certification des Commissaires aux comptes, incorporé par référence au paragraphe 20.1 du présent Document de Référence, qui contient une observation liée au changement de méthode résultant de la première application des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 relatifs aux actifs”.

Le 20 juin 2008

André-Jacques Auberton-Hervé

Président Directeur Général

## 2. Contrôleurs légaux des comptes

### Commissaires aux comptes titulaires

*Cabinet Muraz Pavillet représenté par Monsieur Christian Muraz*

3, Chemin du Vieux Chêne – 38240 Meylan.

- date du premier mandat : 27 février 1992 ;

- renouvellement du mandat : 9 juillet 2004 ;

- date d’expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 mars 2010.

*Ernst & Young Audit représenté par Monsieur Lionel Denjean*

Tour Crédit Lyonnais – 129, rue Servient – 69326 Lyon Cedex 03

- date du premier mandat : 30 juillet 1998 ;

- renouvellement du mandat : 9 juillet 2004 ;

- date d’expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 mars 2010.

### Commissaires aux comptes titulaires suppléants

*René-Charles Perrot*

65, boulevard des Alpes – 38240 Meylan

- date du premier mandat : 27 février 1992 ;

- renouvellement du mandat : 9 juillet 2004 ;

- date d’expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 mars 2010.

*Bruno Perrin*

100, rue Raymond Losserand – 75014 Paris

- date du premier mandat : 30 juillet 1998 ;

- renouvellement du mandat : 9 juillet 2004 ;

- date d’expiration du présent mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 mars 2010.

## 3. Informations financières sélectionnées

Ce chapitre présente les informations financières sélectionnées pour l’exercice 2007-2008.

### Chiffre d’affaires consolidé

*298,2 millions d’euros*

Le chiffre d’affaires total consolidé du Groupe ressort en baisse à 298,2 millions d’euros en 2007-2008, contre 372,0 millions d’euros en 2006-2007. Cette baisse de 19,8 % du chiffre d’affaires est principalement liée aux délais observés dans le lancement par ses clients de nouveaux produits sur certains marchés clés du Groupe. Elle intègre l’impact défavorable lié à la détérioration de 9,3 % de la parité du dollar contre euro, sur l’ensemble de l’exercice 2007-2008.

(en millions d’euros)	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Chiffre d’affaires	262,8	372,0	298,2
Marge brute	70,0	108,1	49,6
Résultat opérationnel	36,0	48,5	(8,2)
Résultat net (part du Groupe)	22,5	46,2	(10,0)
BNPA non dilué en euro	0,37	0,59	(0,11)

## Marge brute

Compte tenu de la structure des coûts de fabrication et dans un contexte de mise en ligne de capacités pour faire face à des demandes qui ne se sont pas matérialisées, les marges ont été négativement impactées. Au niveau de la marge brute, la volonté de respecter les engagements de prix malgré la baisse conjoncturelle des volumes ainsi que les coûts liés au démarrage de l'activité de recyclage interne des plaques, a conduit à une baisse de la performance. La baisse continue de la parité dollar/euro a également pesé sur les marges. Le démarrage de l'usine de Singapour a conduit à enregistrer une charge de l'ordre de 2,2 millions d'euros au niveau de la marge brute, et le Groupe a également déprécié certains équipements de production à hauteur de 4,5 millions d'euros. Au total, ces éléments ont conduit à une marge brute de 16,6 %. En excluant les frais de démarrage de Singapour et la dépréciation de certains équipements, la marge brute aurait été de 18,9 % à comparer à 29,1 % publiés sur l'exercice précédent.

### Répartition du chiffre d'affaires (SOI) par taille de plaques

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
300 mm	60 %	69 %	72 %
200 mm	28 %	22 %	15 %
125 mm	10 %	9 %	9 %
Autres	2 %	< 1 %	4 %

Après le transfert en 300 mm de la production en 200 mm d'un grand client, les ventes en 300 mm ont représenté 72 % des ventes totales de plaques. Elles se sont inscrites en baisse limitée de 8,1 % à taux de change constants. Les ventes de plaques dans les autres diamètres ont baissé de 24,1 % à taux de change constants. Au total, les ventes de plaques ont reculé de 20,3 % à 286,0 millions d'euros et de 13,1 % hors effet de change.

### Bilan consolidé résumé en millions d'euros

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
<b>ACTIF</b>			
Disponibilités	316	307	187
Actif circulant	112	151	123
Actif immobilisé	259	317	407
<b>Total de l'actif</b>	<b>687</b>	<b>775</b>	<b>717</b>
<b>PASSIF</b>			
Dettes d'exploitation	83	110	97
Emprunts et dettes financières	191	131	105
Capitaux propres	413	534	515
<b>Total du passif</b>	<b>687</b>	<b>775</b>	<b>717</b>

Les principaux changements intervenus au bilan sur l'exercice 2007-2008 traduisent essentiellement les investissements réalisés à Singapour sur le site de Pasir Ris avec un accroissement de 90 millions d'euros de l'actif immobilisé alors que l'évolution de l'actif circulant (principalement stocks et comptes clients) reflète la baisse de l'activité. A fin mars 2008, le Groupe dispose d'une situation financière saine avec des capitaux propres de 515 millions d'euros, des dettes financières réduites à 105 millions d'euros après remboursement du solde de ses obligations convertibles en circulation et des disponibilités importantes à hauteur de 187 millions d'euros.

## 2008-2009

Les récentes prévisions pour le premier semestre de l'exercice 2008-2009 demeurent toujours caractérisées par un faible niveau d'activité avec une baisse séquentielle anticipée de l'activité sur le premier trimestre de l'ordre de 5 % à taux de change constants. Le rebond de l'activité restant conditionné à la montée en charge et au succès du lancement de produits nouveaux sur certains marchés clés, le Groupe maintient un scénario d'activité pour l'ensemble de l'exercice 2008-2009 basé sur une quasi-stabilité de son chiffre d'affaires à taux de change constants. Le Groupe reste focalisé sur l'amélioration de sa performance opérationnelle et la réduction de ses coûts dans une approche qui ne remette pas en cause sa capacité à pleinement bénéficier du rebond de son activité. En dépit de ce scénario de stabilité des ventes à taux de change constants, l'objectif est maintenu d'améliorer le résultat opérationnel, en données comparables, c'est-à-dire à taux de change constants et avant prise en charge des coûts relatifs à son usine de Singapour qui devraient être de l'ordre de 30 millions de dollars US sur l'exercice.

Les estimations qui précèdent, émanent ou reposent, en tout ou partie, sur des appréciations ou des décisions des organes dirigeants de la Société et de ses filiales, qui pourraient évoluer ou être modifiées à l'avenir. Les objectifs, déclarations et informations prospectives résumés ci-dessus sont notamment fondés sur les données, hypothèses et estimations énoncées ci-avant et considérées comme raisonnables par la Société.

Par nature, ces données, hypothèses et estimations, ainsi que l'ensemble des éléments pris en compte pour la détermination desdits objectifs, déclarations et informations prospectives, pourraient ne pas se réaliser, et sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiés en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier et concurrentiel de la Société ou aux facteurs de risques auxquels elle est exposée, mentionnés au Chapitre 4 du présent Document de Référence.

## 4. Facteurs de risque

Les informations communiquées ci-après intègrent certaines hypothèses et anticipations qui, par nature, peuvent ne pas se révéler exactes, particulièrement en ce qui concerne les évolutions des taux de change et d'intérêt, ainsi que les évolutions de l'exposition de la Société aux risques mentionnés ci-dessous.

Ces risques ou l'un de ces risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par Soitec, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe ou le cours de ses actions.

### 4.1. Risques liés à l'activité de la Société

#### Dépendances à l'égard de clients clés

Une diminution importante du volume d'activité avec un client majeur aurait un impact immédiat sur la progression de la Société et sa situation financière. Sur l'exercice 2007-2008, le premier client de la Société a pesé 51 % du chiffre d'affaires et le second 17 % du chiffre d'affaires en précisant que ces ratios sont portés respectivement à 53 % et 22 % si l'on tient compte de leur qualité de donneur d'ordre auprès d'un autre client du Groupe. Les clients pesant plus de 5 % du chiffre d'affaires de la Société étaient au nombre de 4 comme sur l'exercice 2006-2007, et ensemble ont représenté 86 % du chiffre d'affaires contre 93 % du chiffre d'affaires en 2006-2007 et 90 % en 2005-2006. La concentration de la clientèle est une caractéristique usuelle du secteur des semi-conducteurs. Cette structure clients devrait s'améliorer progressivement au fur et à mesure du passage progressif de nouveaux clients en phase de production de forts volumes.



**Risques liés à la quantification des marchés finaux des clients clés**

Le Groupe ne dispose pas en direct d'informations susceptibles de lui permettre de quantifier les impacts attendus du lancement par ses clients clés de nouveaux produits sur leurs marchés respectifs. Les prévisions d'activité du Groupe peuvent donc être remises en cause par une appréciation différente et/ou une révision par ses clients de leurs propres prévisions. Il est précisé que le Groupe ajuste ses prévisions de ventes aux indications reçues de ses clients quant à leurs besoins et en tenant compte de leur consommation de plaques SOI, étant précisé que les stocks de plaques qu'il maintient chez ses clients ne représentent que quelques semaines de leur consommation anticipée.

**Incidence de l'évolution à court terme de la demande sur les résultats du Groupe**

Dans le cadre de sa stratégie de leadership industriel, le Groupe met en œuvre des investissements importants pour être à même de servir l'évolution de la demande anticipée. Ces investissements se traduisent au compte de résultat du Groupe par des charges d'amortissement et de fonctionnement essentiellement fixes. Sur l'exercice 2007-2008, le Groupe estime qu'environ 60 % de ses coûts d'exploitation peuvent être qualifiés de fixes. Même si des mesures de réduction de coûts mises en œuvre par le Groupe peuvent conduire à une réduction progressive de ce ratio, toute évolution défavorable et soudaine de la demande peut avoir un impact significatif sur les résultats du Groupe compte tenu de ses difficultés à réduire immédiatement sa base de frais fixes ; cette réduction étant incompatible avec l'impérieuse nécessité de disposer des moyens de production pour satisfaire tout rebond à court terme de l'activité.

**Risque d'insolvabilité d'un client**

La concentration du portefeuille de clients n'est pas synonyme d'un risque de crédit significatif. Le délai de règlement moyen avec les principaux clients se situe en dessous de 60 jours. Le risque de non-paiement est réduit car la Société compte parmi ses clients les grands groupes internationaux de l'industrie de la microélectronique. Le Groupe a par ailleurs mis en place des procédures internes de suivi et de surveillance de son risque d'incident de paiement et plus généralement de gestion du risque de crédit. Ces procédures ne peuvent néanmoins garantir le Groupe contre un risque d'insolvabilité d'un ou de plusieurs de ses clients. Dans l'hypothèse d'un tel événement, les résultats et la situation financière du Groupe seraient impactés négativement.

**Aspect cyclique de l'industrie du semi-conducteur**

Les cycles de l'industrie du semi-conducteur impactent de façon significative la demande de silicium. Cependant, le développement industriel des nouveaux produits faisant appel aux technologies les plus avancées comme le SOI est moins touché par ces cycles. Le Groupe ne peut néanmoins exclure qu'un cycle baissier soutenu de l'industrie du semi-conducteur puisse avoir une incidence significative, sur la demande pour ses produits et conduire *de facto* à une baisse de son chiffre d'affaires et de ses résultats.

**Incidence de l'évolution de la parité dollar/euro sur les résultats du Groupe**

Dans la mesure où le marché du semi-conducteur mondial est un marché en dollars US, la quasi-totalité du chiffre d'affaires du Groupe est libellée en dollars. Indépendamment des instruments de couverture du risque de change mis en œuvre par le Groupe sur ses transactions commerciales, le Groupe est exposé à un risque de conversion comptable dans la mesure où il publie ses comptes consolidés en euros et que la part de ses coûts libellés en dollars n'est de l'ordre que de 50 % en moyenne. Toute évolution défavorable de la parité dollar/euro a donc un impact négatif sur les résultats du Groupe publiés en euros dans la mesure où une baisse du chiffre d'affaires (réalisé majoritairement en dollars) n'est pas compensée par une baisse équivalente sur la base de coûts. A titre d'information, le Groupe indique que la marge opérationnelle publiée au titre de l'exercice 2006-2007, soit 13 % du chiffre d'affaires, équivaut à une marge de 10,8 % au taux de change constaté sur l'exercice 2007-2008. La décision stratégique du Groupe de se doter d'une nouvelle usine basée à Singapour en zone dollar devrait progressivement réduire la sensibilité des résultats publiés en euros.

**Dépendance à l'égard des fournisseurs de silicium et incidence sur les résultats du Groupe**

Compte tenu du caractère cyclique de l'industrie du semi-conducteur et des conséquences sur la consommation du silicium, le Groupe peut, en cas de forte hausse de la demande, enregistrer des problèmes d'approvisionnement préjudiciables à son activité. Dans le cadre des partenariats conclus avec Shin-Etsu Handotai (SEH) et Siltronic, ceux-ci se sont engagés à fournir les matières premières dont la Société pourrait avoir besoin. En outre, la Société garde toute liberté d'achat auprès d'autres fournisseurs, ce qui lui assure d'autres sources d'approvisionnement en cas de problème, et le contrôle de ses prix d'achat.

Le coût du silicium représente environ 50 % du prix de revient d'une plaque SOI, supérieur à celui des autres matières consommables et aux autres natures de coûts. Pour réduire de façon durable le poids du silicium dans ses prix de revient, le Groupe a mis en œuvre un programme stratégique de réduction des coûts utilisant un procédé développé en interne, entièrement dédié à une meilleure utilisation de la matière première. Le Groupe est confiant dans sa capacité à mettre en œuvre avec succès ce programme stratégique, mais il ne peut néanmoins exclure qu'une évolution durable, à la hausse, du prix des matières premières puisse avoir une incidence significative sur les résultats du Groupe.

**Propriété industrielle**

La Société attache un soin particulier à la protection de sa propriété industrielle, avec une politique active de dépôt de brevets et de marques (par exemple Unibond™). En effet, l'absence d'une protection suffisamment étendue, l'invalidation ou le contournement des brevets dont la Société est licenciée ou titulaire, pourraient avoir des effets négatifs sur ses activités et sa situation financière. Certains brevets vitaux protégeant les techniques utilisées dans la fabrication des produits Soitec appartiennent au CEA (Léti) qui est donc responsable de leur protection.

A cet égard, le 6 février 2007, le CEA obtenait la re-délivrance RE39484 du brevet US5374564, dit brevet "BrueI", conforme à son attente.

La Société détient la licence exclusive de leur utilisation et les utilise sous la terminologie Smart Cut™ qui lui appartient. Cette licence exclusive se poursuit jusqu'au terme de la validité des brevets déposés.

De plus, par sa politique de dépôt de brevet active, la Société a renforcé chaque année sa propriété intellectuelle. Bien que le premier brevet tombe dans le domaine public au cours de l'exercice 2012-2013, cette politique prolonge d'autant sa protection vis-à-vis des tiers.

Pour défendre sa technologie et faire respecter ses droits, la Société pourrait, en cas de nécessité, avoir recours aux tribunaux. Ce genre de litiges entraîne des frais importants et la mobilisation de personnel pendant une longue période, et pourrait ainsi avoir une incidence négative sur l'activité et la situation financière de l'entreprise. Il n'est pas non plus exclu qu'un litige entraîne l'annulation d'un brevet ou le paiement de redevances par la Société à un tiers.

**Concurrence et risques technologiques**

L'industrie du semi-conducteur est très concurrentielle et marquée par des évolutions technologiques particulièrement rapides.

L'acceptation de la technologie Smart Cut™ par les leaders du silicium Shin-Etsu Handotai et Siltronic dans le cadre de contrats de licence avec la Société, diminue le risque de concurrence technologique. Le concurrent principal de la Société pour le produit SOI est donc la société Shin-Etsu Handotai qui est aussi un licencié qui participe au développement du marché dans la stratégie de licence annoncée par la Société.

Néanmoins, de grands fabricants actuels de silicium pourraient développer des solutions concurrentes qui pourraient remettre en cause la pertinence de la technologie de la Société.

La technologie Smart Cut™ a cependant été acceptée comme un standard par l'industrie pour les produits SOI, ce qui rend plus difficile l'émergence d'une autre technologie et réduit la concurrence des technologies alternatives existantes qui proviennent principalement de la société américaine Ibis Technology, principal concurrent en matière technologique avec la technologie SIMOX. Ibis a arrêté la production de produits SOI en 2004. Cette technologie repose sur un équipement complexe fabriqué aussi par la société Ibis et quelques équipements qui sont installés chez des fabricants de silicium. Cependant, à la connaissance de la Société, cette technologie présente les inconvénients de nécessiter des machines spécifiques, de lourdes contraintes de fabrication et ce, pour des performances inférieures à celles obtenues avec le procédé Smart Cut™.

MEMC a également fait part publiquement de sa volonté d'investir significativement sur des technologies SOI.

Le Groupe est donc confiant pour maintenir et accentuer sa position concurrentielle et la compétitivité de sa technologie, il ne peut néanmoins exclure qu'à moyen et long termes celle-ci puisse être remise en cause avec des conséquences défavorables sur ses résultats et sa situation financière.

#### Dépendance à l'égard de personnes clés

Le départ éventuel de certains membres de l'équipe dirigeante et de certains cadres pourrait avoir une incidence négative sur l'activité de l'entreprise. La Société croit que sa réussite dépendra, dans une large mesure, de sa capacité à attirer et à garder à son service des personnes compétentes pour lesquelles la demande du marché peut être très forte. Il ne peut y avoir de certitude que ces personnes ne quitteront pas la Société, ou que celle-ci aura effectivement recruté ou gardé du personnel compétent.

Cependant, afin de diminuer ce risque, la Société a mis en place une structure de direction élargie, reposant sur un Président Directeur Général, assisté d'un Bureau Directeur (Office of the President) regroupant 7 membres, et différents comités opérationnels. La Société a également développé pour l'ensemble de son personnel clé une structure de rémunération incitative, destinée à pérenniser la présence de ce personnel au sein de la Société.

#### Utilisation de produits dangereux

Le procédé de fabrication mis en œuvre par la Société implique l'utilisation de produits chimiques qui peuvent s'avérer dangereux pour la sécurité des personnes et l'environnement naturel. Il s'agit de produits couramment utilisés dans l'industrie de la microélectronique comme par exemple l'acide fluorhydrique, l'acide chlorhydrique, l'ammoniaque pour les liquides et le chlorure d'hydrogène, le dichlorosilane et l'hydrogène pour les gaz.

La Société respecte les lois et règlements français et européens relatifs à l'utilisation et à l'entreposage de ces produits chimiques ainsi qu'à l'élimination de DIS (Déchets Industriels Spéciaux) que leur utilisation génère.

Une procédure interne associée à une base de gestion des produits chimiques permettent d'assurer la validation par le service Hygiène, Sécurité, Environnement préliminairement à toute introduction de nouveaux produits chimiques sur le site.

La Société dispose de moyens matériels d'intervention efficaces pour lutter contre le risque chimique que ce soit pour les accidents corporels ou les épandages/fuites de produits. Des équipes d'intervention interne sont spécifiquement formées pour intervenir sur ce type de scénario.

Tous ces éléments permettent d'assurer une bonne maîtrise du risque chimique, la Société ne peut néanmoins exclure tout risque qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur la santé des personnes, l'environnement, l'image de marque de la Société, ses résultats et sa situation financière.

#### Plan de continuité de l'exploitation

Afin d'anticiper les risques pouvant engendrer des pertes d'exploitation, la Société a mis en place un plan de continuité d'activité. Ce plan décrit pour chaque risque identifié les moyens de prévention mis en œuvre. Il définit les moyens et procédures de réaction en cas de risque avéré pour en limiter les impacts sur l'activité.

Dans le cadre du programme de prévention établi avec ses assureurs, la Société travaille à réduire ses risques et les impacts potentiels sur la continuité de ses activités.

## 4.2. Risques de marché

### Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société aux variations de taux d'intérêt recouvre deux sortes de risques :

- un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variables, les variations de taux d'intérêt ayant une incidence directe sur les résultats futurs ;
- un risque de prix lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe, les variations de taux d'intérêt influant dans ce cas sur la valeur de marché de ces actifs et passifs.

Dans le cadre de sa politique générale, la Société procède à des arbitrages entre ces deux natures de risques. Elle investit notamment ses liquidités dans des SICAV monétaires, elles-mêmes principalement investies sur le marché monétaire portant des taux variables. Elle a eu recours d'autre part à des financements bancaires ou de crédit-bail à taux variables.

La Société a mis en place un programme de couverture de son risque de taux en utilisant des contrats d'échange de taux. Ces contrats sont passés avec des banques bénéficiant d'une notation de qualité.

Au 31 mars 2008, la position nette de taux est la suivante :

(en millions d'euros)	A 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers	29,2	71,3	4,8
Actifs financiers	195,7	2,4	-
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>166,5</b>	<b>(68,9)</b>	<b>(4,8)</b>
Hors bilan	-	4,4	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>166,5</b>	<b>(64,5)</b>	<b>(4,8)</b>

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008, une variation des taux d'intérêt de 1 %, appliquée à la partie de la dette et des placements à taux variables, aurait conduit à une variation du résultat financier d'environ 1,7 million d'euros. Le détail des positions couvertes au 31 mars 2008 figure dans la note 5.6.3 de l'annexe des comptes consolidés.

### Risque de change

Au 31 mars 2008, la position nette de change sur le dollar US, le yen et le dollar singapourien est la suivante :

(en millions)	Dollar US	Yen	Dollar SGD
Actifs	48,3	72,0	0
Passifs	21,3	317,6	-
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>27,0</b>	<b>(245,6)</b>	<b>0</b>
Hors bilan	(10,0)	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>17,0</b>	<b>(245,6)</b>	<b>-</b>
Positions conditionnelles	(11,0)	-	-
<b>Impact sur la position nette de la variation de -1 % de la devise (en milliers d'euros)</b>	<b>NS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les positions nettes sur les autres devises ne sont pas significatives.

Les procédures de la Société visent à réduire l'exposition au risque de change sur le dollar en concluant certains contrats d'emprunts libellés dans la même devise que les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation.

Dans le cadre de cette politique de gestion du risque de change, la Société a également poursuivi au cours de son exercice un programme de couverture de ses transactions en dollar et en yen en utilisant des achats et des ventes à terme ainsi que des options de change avec des échéances courtes (inférieures à six mois). Le détail des positions couvertes au 31 mars 2008 figure dans la note 5.6.3 de l'annexe des comptes consolidés.

#### Risque de liquidité

Le tableau suivant synthétise le risque de liquidité par rapport aux dettes financières du Groupe (en millions d'euros) :

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Nature du taux	Montant global des lignes utilisées au 31/03/2008	Echéances	Existence ou non de couverture
Emprunts bancaires	Variable	1,7	Trimestrielles jusqu'en 2010	Non
Dettes résultant des retraitements de crédit-bail	Fixe Variable	103,6	Cf. note 3.12 de l'annexe des comptes consolidés	Non

La Société disposait au 31 mars 2008 d'un montant de 186,9 millions d'euros en trésorerie disponible, qui permet largement de faire face aux dettes financières exigibles à moins d'un an (29,2 millions d'euros). Il est renvoyé à la note 3.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Risque sur actions

La Société pourrait connaître une exposition au risque sur actions du fait des actions qu'elle détient en propre, ce risque étant toutefois limité dans la mesure où la Société ne détenait que 32 510 actions propres au 31 mars 2008.

#### Volatilité du cours des actions

Les marchés boursiers ont connu ces dernières années d'importantes fluctuations qui ont souvent été sans rapport avec les résultats des sociétés dont les actions sont négociées. Les fluctuations de marché combinées à la conjoncture économique, à l'actualité publiée par les principaux clients du Groupe et aux communiqués diffusés par la Société peuvent accroître la volatilité du cours des actions de la Société.

A cet égard, il est précisé qu'au cours des douze derniers mois le cours de l'action Soitec a fait preuve d'une volatilité moyenne sur dix jours très largement supérieure à celle des sociétés composant l'indice SBF 120.

La Société souligne également le taux de rotation très élevé de son capital.

#### Politique de dividendes

La Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices, et n'envisage pas d'en distribuer au titre de l'exercice 2007-2008. La future politique de dividendes tiendra compte de l'évolution des résultats du Groupe, des besoins d'investissements additionnels, et de l'évolution du cours de l'action Soitec.

#### 4.3. Risques industriels et environnementaux

La Société n'exploite aucune installation de type "Seveso", mais utilise des matières ou gaz dangereux pour son procédé de fabrication qui engendrent des risques d'explosion, d'inflammabilité, de brûlure chimique, de toxicité et de pollution de l'environnement. Des rétentions étanches, sous détection, permettent de sécuriser leur manipulation et leur stockage. Leur distribution est assurée par des canalisations à double enveloppe équipées de détecteurs de fuite.

L'ensemble de ces systèmes de détection est relié à la supervision et permet ainsi de déclencher les asservissements permettant d'alerter et de mettre en sécurité les biens et les personnes.

Les déchets générés sont éliminés dans des centres de traitement agréés. Afin de garantir le respect des règles liées aux transports des substances dangereuses, la Société s'est attachée les services d'un conseiller TMD (Transport Matières Dangereuses).

Les rejets polluants, issus des lignes de production, sont traités par des laveurs de gaz et des stations de neutralisation pour être conformes aux normes avant rejet dans le milieu naturel. Un autocontrôle des rejets liquides permet une surveillance quotidienne. La surveillance des rejets gazeux s'effectue trimestriellement par un organisme agréé.

Pour prévenir les risques incendie, tous les bâtiments industriels de la Société sont équipés d'une détection incendie supervisée et d'un réseau d'extinction automatique. Une équipe de seconde intervention constituée d'un pompier et d'un agent de sûreté (formé en tant qu'équipier de seconde intervention) est présente sur le site 24h/24 et 7j/7.

La Société a souhaité impliquer davantage ses assureurs dans la prévention des risques. Cette volonté s'est traduite par une augmentation du nombre de visites des sites industriels qui est passé de 4 à 7 visites au cours de l'exercice 2007-2008. Les conclusions de ces audits sont que les moyens de protection associés à une organisation très performante de la sécurité confèrent un niveau de protection particulièrement élevé. Dans le cadre de son programme de prévention des risques, la Société a identifié à l'aide de ses assureurs des axes d'amélioration pour renforcer encore la protection de ses sites industriels.

#### Assurances

La Société fait appel à différentes compagnies d'assurances de premier rang pour couvrir les risques de dommages aux biens et de perte d'exploitation, les risques des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de son exploitation ou du fait de la circulation de ses produits dans le monde, les risques liés à l'environnement.

La politique de gestion des risques et des assurances du Groupe répond aux objectifs suivants :

- souscription de contrats d'assurances communs pour permettre une cohérence des risques transférés et des couvertures d'assurance achetées, ainsi que pour améliorer les économies d'échelles, tout en tenant compte des spécificités des métiers du Groupe ;
- mise en place de franchises adaptées à la taille et aux capacités de chaque entité assurée.

#### Dommages aux biens et perte d'exploitation

Les biens sont couverts par des polices d'assurance du type "Tous Risques Sauf". Elles sont adaptées aux différents sites de production et font l'objet de visites régulières de la part de nos assureurs conseils et leurs experts afin d'ajuster les montants de garantie et les franchises à la croissance des diverses activités du Groupe.

Les pertes d'exploitation sont assurées auprès des mêmes compagnies et couvrent en général des périodes de dix-huit mois.

Les franchises "dommages aux biens" et "pertes d'exploitation" combinées vont de 5 000 euros à 4 millions d'euros, en fonction des sites.

#### Responsabilité civile

Les assurances "Responsabilité civile" ont pour objet de couvrir la responsabilité de la Société soit pendant l'exploitation de l'activité, soit après la livraison des produits, soit dans le cadre de défense pénale et de recours. Elles sont souscrites pour l'ensemble des sites de production et de distribution auprès des mêmes compagnies d'assurances et prennent en compte les particularités de chaque site de production ainsi que les risques liés aux différentes zones géographiques de livraison des produits. Le montant de couverture est de 30 millions d'euros. La prime payée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008 est de 322 737,01 euros.

#### Responsabilité civile atteinte à l'environnement

La garantie "Responsabilité civile atteinte à l'environnement" porte sur l'ensemble de nos sites de production en France et à Singapour.

## 5. Informations concernant la Société

### 5.1. Histoire et évolution de la Société

#### 5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société

La dénomination de la Société est S.O.I.TEC SILICON ON INSULATOR TECHNOLOGIES. La dénomination commerciale de la Société est Soitec ou SOITEC.

#### 5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 384 711 909 RCS Grenoble.

Son code APE est 2611Z.

#### 5.1.3 Date de constitution et durée de vie de la Société

La Société a été constituée le 27 février 1992.

La durée de vie de la Société est fixée à quatre-vingts ans à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution ou prorogation. La Société ayant été immatriculée en date du 3 mars 1992, elle expirera le 3 mars 2072.

#### 5.1.4 Siège social, forme juridique et réglementation de la Société

Le siège social de la Société est situé Parc Technologique des Fontaines – Chemin des Franques, 38190 Bernin. Le numéro de téléphone de la Société est le 04 76 92 75 00.

La Société est constituée sous forme de Société anonyme de droit français à Conseil d'Administration et est régie par les dispositions du Code de commerce et celles du décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

#### 5.1.5 Événements importants dans le développement de l'activité de la Société

Les événements importants dans le développement de l'activité de la Société ont fait l'objet de communiqués publiés et mis en ligne sur le site Internet de la Société.

### 5.2. Investissements

#### 5.2.1 Principaux investissements réalisés durant les exercices précédents

La politique d'investissement de la Société a pour objet de maintenir la capacité de production en adéquation avec la demande exprimée par les clients ou anticipée par la Société tout en assurant la rentabilité de l'investissement.

D'une manière générale, la Société lance une nouvelle ligne de production dès lors que la capacité d'utilisation des lignes existantes atteint 80 %. Tous les équipements de production utilisés par la Société sont des équipements standard dans l'industrie des semi-conducteurs. Il y a donc très peu de risque de rupture de fourniture ou de support. Les délais de fabrication des fournisseurs d'équipements sont généralement de six à neuf mois. Ces mêmes équipements sont aussi utilisés dans la salle blanche de R&D pour le développement et la préindustrialisation des nouveaux produits.

Compte tenu de l'enjeu financier en addition de l'autofinancement, la Société cherche à compléter le financement de ces investissements par les contrats de crédits-bails avec ses partenaires bancaires.

La Société dispose également à ce jour de lignes de crédit confirmées qui sont précisées à la note 3.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

Il est en outre renvoyé à la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés et figurant au paragraphe 20.3.1.1 du présent Document de Référence, ainsi qu'à la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au paragraphe 20.3.1.1 du rapport annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2007 déposé sous forme de Document de Référence auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 juillet 2007 sous le numéro D.07-0678, ainsi qu'à la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés figurant en pages 45 et suivantes du rapport annuel pour l'exercice clos au 31 mars 2006 déposé sous forme de Document de Référence auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 juin 2006 sous le numéro D.06-0654, pour des informations complémentaires sur les investissements réalisés par la Société.

#### 5.2.2 Investissements en cours et investissements que la Société compte réaliser à l'avenir

Les investissements réalisés durant l'exercice 2007-2008, ont été principalement dédiés à la construction et aux premiers équipements de la nouvelle usine du Groupe à Singapour pour un montant de l'ordre de 100 millions d'euros. Les prochains investissements programmés sur ce site seront effectués dès concrétisation de la demande, étant précisé que des investissements pourraient être réalisés pour accroître la capacité de recyclage du silicium avec pour objectif une réduction sensible du poids de la matière première dans le prix de revient des plaques SOI produites.

Sur le site de Bernin, le Groupe prévoit des investissements de maintenance dans la mesure où les capacités de production installées sont actuellement sous-utilisées. En fin d'exercice 2007-2008, le Groupe estime que le taux d'utilisation de ses capacités installées sur le site de Bernin est de l'ordre de 60 %.

### 5.3. Informations en matière environnementale

#### Politique et objectifs environnementaux

La politique environnementale de la Société fixe trois objectifs qui sont d'atteindre le "zéro pollution", d'améliorer la valorisation des déchets et de limiter l'utilisation des ressources naturelles. Cette politique implique pour la Société le respect de la législation et de la réglementation en vigueur dans ce domaine, la prévention des risques de pollution, l'amélioration des performances, l'implication et la responsabilisation du personnel à tous les niveaux de l'organisation de l'entreprise.

#### Système de management

Le système de management intègre les trois domaines : Qualité, Sécurité et Environnement. Il garantit l'identification des risques à tous les niveaux, leur contrôle et leur prévention.

La Société a obtenu la certification ISO 14001 en décembre 2001. Cette certification a été renouvelée en décembre 2007 (Version 2004) et a permis d'intégrer, dans le périmètre de certification, le site de Bernin III acquis dernièrement.

Le système qualité en place est certifié ISO 9001 depuis 1998. Il a été renouvelé en décembre 2006 et intègre la version V2000.

Des audits de surveillance sont réalisés deux fois par an par le LRQA (LLoyd's Register Quality Assurance), organisme de certification choisi par l'entreprise.

En matière de sécurité, une certification OHSAS 18001 est planifiée pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2010.

#### Investissements structurels et humains

En juillet 2002, la Société a obtenu un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter pour ses deux sites de production Bernin I et Bernin II. Ces sites ont été construits conformément aux exigences réglementaires dudit arrêté. Début 2007, la Société a obtenu le récépissé de déclaration pour les activités du site de Bernin III.

Du fait de l'extension du site sur Bernin III, mais également de l'augmentation d'activité des sites de Bernin I et II, un dossier d'autorisation d'exploiter a été réalisé sur l'exercice 2007-2008 et a été déposé en préfecture en février 2008.

Un groupe de sept personnes est spécifiquement en charge de la sécurité et de l'environnement. L'organisation est renforcée par des relais dans tous les services de l'entreprise et par un système d'astreinte. Cette organisation s'appuie sur une procédure qui décrit les consignes générales du site et renvoie à des fiches réflexes spécifiques à chaque type d'incident potentiel. Un coordinateur sécurité est présent sur le site 24h/24 pour prendre en charge le traitement de l'incident en s'appuyant sur les opérationnels et sur les pompiers du site ; il peut faire appel à l'expert interne d'astreinte. Des formations sont en place pour garantir le niveau de compétence de chaque acteur de cette organisation.

Une session d'accueil hebdomadaire dispensée auprès des nouveaux embauchés et des entreprises extérieures permet de les informer sur les risques présents à Soitec, et de connaître les consignes d'urgence.

Les procédures pour la maîtrise des risques accidentels sont régulièrement testées. Ces tests permettent de faire des retours d'expérience sur la pertinence des procédures et la réactivité de l'organisation, et de réviser ces procédures, si nécessaire.

Le plan Etaré a été actualisé en janvier 2007, validé par les pompiers extérieurs, afin d'intégrer le site de Bernin III. Cependant, afin d'améliorer encore notre organisation pour les situations de crise, la mise en place sur l'exercice 2008-2009 d'un Plan d'Opération Interne est prévu, même si réglementairement, le site n'est pas soumis à ce type d'organisation.

Les risques liés aux interventions des entreprises extérieures sont maîtrisés à travers des plans de prévention. Une Politique Sécurité ainsi qu'un règlement Sécurité pour les entreprises extérieures ont été rédigés au cours de l'exercice 2007-2008 et communiqués à tous les sous-traitants.

A l'égard des fournisseurs critiques vis-à-vis de l'environnement, et particulièrement les éliminateurs de déchets, la Société applique des exigences strictes de sélection et de suivi.

Soitec réalise tous les ans des audits des cotraitants critiques, et tous les trois ans des audits des éliminateurs de déchets.

Lors de l'exercice 2007-2008, 14 audits ont été réalisés.

#### Evaluation des impacts environnementaux et amélioration des performances

L'évaluation des impacts environnementaux est réalisée en interne suivant une méthodologie basée sur une typologie des risques (thèmes) et une grille de cotation. Cette évaluation, reconduite chaque année, débouche sur un plan d'actions pour lequel un budget est alloué. Il est validé par l'organisme de certification lors des audits de surveillance.

Sur l'exercice 2007-2008, cette évaluation a conduit à des actions de mise en conformité réglementaire et d'autres en anticipation du nouvel arrêté préfectoral à la suite de la nouvelle demande d'autorisation d'exploiter, afin d'assurer la conformité du site à sa date de mise en application. Les actions engagées prennent en compte les évolutions du site et les axes d'amélioration concernant les déchets et les ressources naturelles.

#### Suivi des rejets liquides

		DBO5**	DCO**	Fluorures	Hydrocarbures totaux	MES**	Ammoniaque	Phosphore	pH
	au 01/02/03				1		26		
VLR*	au 01/01/06	Concentration (mg/l)	30	125	15	5	35	30	10 5,5 < pH < 8,5
	au 01/01/08						15		
	2005-2006						28		
	2006-2007			2			14		
	2007-2008			1			6		
	au 01/02/03		28	118	14	33	25	9,5	
VLR*	au 01/01/06	Flux (kg/j)	86	360	43	-	100	86	-
	au 01/01/08						45	28	
	2005-2006			2			233		
	2006-2007						1		
	2007-2008						3		

\* Valeurs limites réglementaire.

\*\* DBO5 : demande biologique en oxygène, DCO : demande chimique en oxygène, MES : matière en suspension.

Depuis février 2003, une autosurveillance des rejets est effectuée quotidiennement avant rejet dans le milieu naturel. Les résultats de cet autocontrôle sont transmis mensuellement à l'Inspecteur des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (DRIRE).

Excepté pour l'ammoniaque, les résultats montrent, qu'en moyenne, les valeurs sont très inférieures aux valeurs limites autorisées et sont en amélioration par rapport aux relevés de l'exercice précédent.

Jusqu'au 31 décembre 2005, les dépassements en flux d'ammoniaque étaient liés au très faible débit du cours d'eau dans lequel nos effluents étaient rejetés (valeurs limites de 25 kg/j). Le raccordement du réseau communal à l'Isère, qui a eu lieu en janvier 2006, nous a permis de lever cette non-conformité de nos rejets (nouvelle valeur limite de 86 kg/j).

Sur l'exercice 2006-2007, les valeurs limites de rejet en ammoniaque ont été dépassées 14 fois dans les limites énoncées dans l'arrêté préfectoral (cf. plus haut). Ces dépassements sont essentiellement liés à des qualifications de nouveaux équipements.

Afin de maîtriser les concentrations des rejets en ammoniaque, une sonde de mesure en continu a été installée en septembre 2006 au niveau du point de rejet des eaux industrielles du site. De plus, une procédure d'intervention a été mise en œuvre afin de détourner vers le bassin de blocage du site les effluents présentant de fortes concentrations.

Sur l'exercice 2007-2008, de façon ponctuelle, des dépassements des valeurs limites de rejet en concentration sont enregistrés pour les paramètres fluorures et ammoniaque sans pour autant constituer une non-conformité. En effet, l'arrêté préfectoral de Soitec autorise un dépassement des valeurs limites réglementaires pour 10 % des mesures seulement, et à la condition que ces dépassements n'excèdent pas le double des valeurs limites autorisées.

Ces dépassements sont essentiellement dus à la vidange des laveurs de gaz dans les stations de neutralisation. Des travaux ont été réalisés afin que ces dépassements ne se produisent plus.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le seuil limite réglementaire de rejet en ammoniaque est de 15 mg/l. Afin de respecter ce nouveau seuil réglementaire, une ségrégation des effluents ammoniaqués des équipements de salle blanche générant les rejets ammoniaqués les plus concentrés a été réalisée. Depuis la mise en place de la ségrégation, aucun dépassement en ammoniaque n'a pu être observé.

La mairie de Bernin mandate, depuis 2005, le laboratoire d'analyse de l'eau de Montbonnot afin de réaliser des contrôles des rejets d'eaux industrielles de la Société.

Par ailleurs, l'inspecteur de la DRIRE mandate annuellement un laboratoire pour la réalisation d'un contrôle inopiné consistant en :

- un prélèvement de notre rejet d'eau industrielle pendant 24 heures afin de le comparer à nos résultats en DCO, Fluorures, Ammoniaque, pH, MES et Phosphore ;
- un prélèvement sur chaque circuit de refroidissement en vue d'une analyse légionelle.

Il n'a jamais été observé de dépassement des valeurs limites réglementaires lors de ces contrôles hormis sur l'exercice 2005-2006 lors de notre non-conformité sur la valeur en rejet ammoniacal.

#### Suivi des rejets gazeux

		Acidité	Alcalinité	COV**	NH3**	HCl**	HF**
VLR*	Concentration (mg/m <sup>3</sup> )	0,5	10	110	20,6	8,2	2,6
Nb de dépassement	2004-2005/2005-2006/2006-2007/2007-2008	0					
VLR*	Flux (kg/an)	-	-	30 000	10 000	10 000	5 000
Nb de dépassement	2004-2005/2005-2006/2006-2007/2007-2008	0					

\* VLR : valeur limite réglementaire.

\*\* COV : Composés organiques volatils, NH3 : ammoniaque, HCL : acide chlorhydrique, HF : acide fluorhydrique.

Les mesures des rejets atmosphériques sont effectuées chaque trimestre par un organisme agréé. Les résultats de ces contrôles sont transmis à l'Inspecteur des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (DRIRE). Les contrôles réalisés ont montré que les rejets sont conformes aux valeurs limites réglementaires.

Le laveur de gaz de Bernin III a été intégré dans les campagnes de mesures de polluants atmosphériques au 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

#### Suivi des résultats légionelles

		Bernin I	Bernin II	Bernin III
VLR* >10 <sup>5</sup>	2004-2005	0	0	NA
Nombre de dépassements	2005-2006	0	0	NA
du seuil d'arrêt des tours	2006-2007	0	0	0
	2007-2008	0	0	0

\* VLR : valeur limite réglementaire.

Arrêté du 13 décembre 2004 : C < 10<sup>3</sup> : bonne maîtrise des installations, 10<sup>3</sup> < C < 10<sup>5</sup> : installations à surveiller, C > 10<sup>5</sup> : arrêt des installations pour remise en conformité. C : concentration en légionelle en UFC/L.

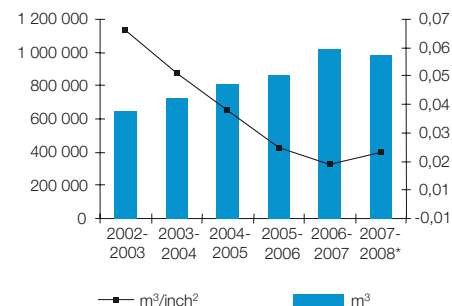
Depuis le mois de décembre 2004, les tours de refroidissement du site sont soumises à l'arrêté du 13 décembre 2004 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2921 "Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air".

Pour répondre aux exigences de cette réglementation, nous avons mis en place :

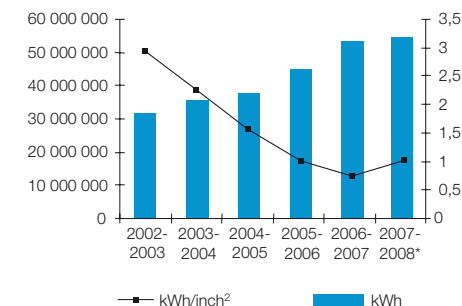
- un carnet de suivi regroupant, entre autre la maintenance et l'entretien des circuits de refroidissement. Ces carnets de suivi sont mis en place sur les trois circuits de refroidissement BI/BII/BIII ;
- une analyse de légionelle mensuelle (fait depuis 2003 sur Bernin I/Bernin II et depuis août 2006 pour Bernin III). Les résultats de ces analyses sont envoyés tous les mois à la DRIRE ; il n'a jamais été constaté la présence de légionelle dans un seuil supérieur à 10<sup>5</sup> UFC. Ponctuellement des dépassements du seuil de surveillance (>10<sup>3</sup>) nécessitant la mise en place d'un traitement curatif et d'une contre-analyse ont été enregistrés sur Bernin I et Bernin II sur les trois derniers exercices ; de nombreux travaux ont été réalisés sur l'exercice 2007-2008 sur les installations de réfrigération de Bernin I et Bernin II. Depuis septembre 2007, tous les résultats sont inférieurs au seuil de détection (concentration <500 UFC/l) ;
- une analyse de risque des circuits de refroidissement (fait en 2005 pour Bernin I/Bernin II et en 2006 pour Bernin III). Les analyses de risque ont été revues annuellement ;
- un audit annuel de conformité réglementaire par un organisme agréé (fait en 2007 pour BI/BII/BIII et revu en 2008) ; en 2007, cet audit a permis de mettre en évidence une non-conformité : "Impossibilité technique et/ou économique de vidanger, nettoyer et désinfecter les circuits de réfrigération" ; une mesure compensatoire (= dérogation à l'arrêt des circuits de refroidissement) a donc été soumise à la DRIRE pour lever cette non-conformité ;
- une formation du personnel intervenant sur ces installations au risque légionelle.

#### Consommations de ressources naturelles

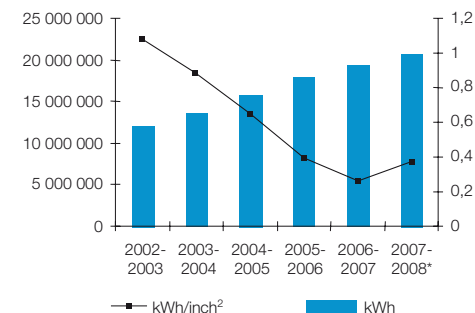
##### Consommation eaux industrielles



##### Consommation électricité



##### Consommation gaz



\*calculé d'avril 2007 à février 2008.



De 2002 à 2006, l'activité du site de production augmentant, nous observons une forte hausse de la consommation en ressources naturelles. Celle-ci est néanmoins contrebalancée par la hausse de l'activité permettant ainsi d'absorber les consommations liées aux installations annexes.

#### Consommation en eau

Sur l'exercice 2006-2007, les consommations en eau ont été optimisées sur plusieurs étapes du procédé de fabrication. Ces améliorations ont également été réalisées sur certaines installations techniques comme, par exemple, le fonctionnement des différents organes des stations de production d'eau ultra-pure (économie : 4 m<sup>3</sup>/h).

Sur l'exercice 2007-2008, la consommation en eau baisse malgré l'intégration de Bernin III et cela grâce aux actions suivantes :

- optimisation des consommations des équipements : 62 % des actions réalisées principalement sur les centrales de traitement de l'air et sur les équipements de salles blanches. Bernin III a été intégré dans le plan d'action ;
- des objectifs de consommations d'eau lors des qualifications des équipements ont été fixés ;
- des objectifs ont été imposés à l'exploitant sur le rendement des centrales de traitement d'eau ultra-pure.

#### Consommation en électricité

Sur l'exercice 2006-2007, les économies en électricité sont le résultat de la mise en place de variateurs de vitesse sur certaines installations techniques pour optimiser la consommation électrique en fonction de l'activité. La réduction de la puissance de l'éclairage des parkings et de la façade a permis de réduire la consommation électrique de 19 MW/an.

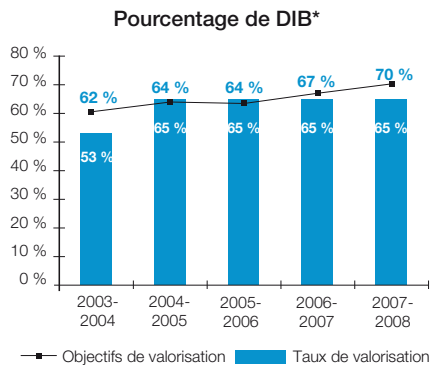
Ces économies sont confirmées sur l'exercice 2007-2008. D'autres actions ont été menées, comme :

- la mise en place de mesure par des compteurs mobiles des consommations d'électricité ;
- l'optimisation des rendements (compresseurs, centrales de traitement d'air) voir arrêt d'équipements (recycleurs) ;
- la rationalisation des consommations (climatisation...).

#### Consommation en gaz

La réduction des consommations de gaz naturel est due au meilleur fonctionnement des chaudières.

#### Suivi de la valorisation et de l'élimination des déchets



\* DIB : déchets industriels banals.

Les principales familles de déchets recyclés sont :

- DIB (déchets industriels banals) : le papier, le carton, le bois, le silicium, le plastique et le verre ;
- DIS (déchets industriels spéciaux) : les cartouches d'encre, les déchets électroniques, les piles et les tubes néons.

Dans la situation actuelle, les déchets déjà recyclés sont à un niveau maximal d'optimisation. D'autre part, compte tenu des volumes de déchets non recyclés, il n'est pas possible pour le moment de trouver des filières de recyclage économiquement raisonnables.

#### Incidents et plaintes

Sur les exercices 2006-2007 et 2007-2008, aucune plainte n'a été enregistrée.

## 6. Aperçu des activités

### 6.1. Principales activités

#### 6.1.1 Activités et débouchés

L'activité de la Société se situe entre les fabricants de silicium et les fabricants de circuits intégrés. Il s'agit d'une activité d'ingénierie des matériaux dont le but est de fournir à l'industrie le matériau adapté à chaque nouvelle génération technologique dans la course à la miniaturisation, offrant ainsi la possibilité de poursuivre la loi de Moore (course à la performance) en franchissant ce que certains nomment le mur thermique.

La Société fournit le matériau silicium de nouvelle génération, le SOI ou "turbo silicium", qui sert de support à la fabrication de circuits intégrés, plus rapides et consommant moins d'énergie que les circuits intégrés gravés sur du matériau silicium traditionnel. La Société se place dans une activité de transformation du matériau silicium afin de l'adapter aux nouvelles applications de l'industrie de l'électronique : la portabilité, la communication, et la convergence.

La Société fournit le maillon principal de la plate-forme technologique la plus adaptable mise en place par l'industrie aujourd'hui, afin de permettre, sur quelques centimètres carrés de matériau, d'intégrer un système complet. Les premiers circuits intégrés – petite surface de silicium gravée finement d'un réseau de composants élémentaires et de connexions – sont nés dans les années cinquante. Durant les décennies qui ont suivi, les composants ont évolué rapidement au fur et à mesure de l'avancée des nouveaux procédés de fabrication, qui ont permis la miniaturisation de plus en plus poussée et l'intégration d'un nombre de fonctions de plus en plus grand sur un même circuit. Cette intégration était une nécessité pour suivre l'augmentation importante des fonctions électroniques dans chaque produit de la vie courante comme les voitures, les ordinateurs, les téléphones ou les machines à laver, et pour suivre la réduction de la taille, du poids et du prix de toutes ces applications.

Aujourd'hui, ces circuits minuscules qui intègrent ce réseau de composants élémentaires et de connexions microscopiques sont les éléments clés de l'ère de l'information, car ils sont la base permettant le fonctionnement des systèmes électroniques qui ont changé notre vie. Maintenant, alors que nous sommes entrés dans un monde de systèmes rapides, intelligents et portables, réduire la taille des composants n'est plus suffisant. Il devient nécessaire d'améliorer aussi le matériau sur lequel les circuits sont fabriqués, car ces derniers doivent être plus rapides et consommer moins d'énergie, afin de permettre aux systèmes finaux d'atteindre des performances encore meilleures, des durées de fonctionnement encore plus longues ou des consommations d'énergie moindres. Simultanément, l'industrie continue à rechercher tous moyens pour améliorer sa productivité, notamment au travers de la réduction des tailles des puces compte tenu de l'accroissement des fonctionnalités embarquées.

En bref, l'industrie électronique a besoin plus que jamais de vitesse, de performance, de puissance, et doit le réaliser avec des composants dont la consommation d'énergie est la plus réduite possible et qui offrent un avantage déterminant en terme de coûts. C'est là où entre en jeu le SOI.

Le principe du SOI est relativement simple, car il s'agit d'insérer un isolant entre la couche de silicium actif sur laquelle est gravé le circuit, et le substrat servant de support mécanique. Cette technique d'isolation permet de réduire les capacités parasites et de constater des augmentations de performance et de réduction de l'énergie consommée.

dans des proportions très significatives en comparaison avec le silicium massif standard. La réduction de la puissance consommée que permet le SOI entraîne une réduction proportionnelle de la chaleur dissipée en offrant ainsi aux fabricants de circuits intégrés une solution à cet obstacle majeur.

Au-delà des nombreux développements pour optimiser les performances des circuits sur SOI, un besoin continu d'amélioration des performances par des innovations matériaux subsiste, faisant des fournisseurs de matériaux comme la Société, des acteurs clés de la chaîne d'innovation microélectronique.

Le SOI est aussi au cœur de la révolution de l'électronique nomade. Il aide à rejoindre la demande pour des produits à haute performance, faible consommation et encombrement réduit. Il permet aux circuits d'aller là où ils ne pouvaient pas aller avant, de dépasser les limites habituelles, non seulement en termes de vitesse, mais aussi en termes d'applications. Aujourd'hui dans les processeurs rapides, demain dans les systèmes intégrés (*system on chip*). Créer des produits plus petits, plus légers et plus efficaces en termes de consommation, tel est le moteur de cette industrie pour lequel le SOI apporte une réponse. Le SOI facilite le compromis vitesse/puissance. D'un côté, il permet au concepteur de circuits de créer des composants extrêmement rapides avec un niveau de consommation standard ou bien de créer des composants modérément rapides, mais qui consomment bien moins d'énergie que s'ils avaient été conçus et fabriqués sur du silicium massif conventionnel. Le SOI permet également la conception de circuits destinés à toute une autre gamme d'applications telle que fonctionner dans des environnements et des conditions extrêmes de température et de tension d'alimentation.

Plus récemment, des instituts indépendants et partenaires ont démontré les avantages économiques à l'utilisation du SOI, en confirmant des gains très significatifs, de l'ordre de 20 %, dans la réduction de la taille des puces par comparaison au silicium classique.

Ces avantages sont en train de changer la taille du marché du SOI qui apporte une solution à l'ensemble des applications de silicium. AMD, IBM Microelectronics, NXP, Infineon, Freescale Semiconductor, Sony, Toshiba, Hewlett Packard/Compaq Computer Corp, Texas Instruments ont annoncé l'utilisation de la technologie SOI au niveau composant ou au niveau systèmes.

D'ores et déjà, nos produits sont intégrés dans des serveurs, des ordinateurs fixes et portables, des voitures, des caméras, des téléviseurs, des montres, des avions, des satellites et aussi nombre d'applications industrielles.

Ils sont déjà largement utilisés dans des applications grand public comme les consoles de jeux vidéo. IBM, Sony et Toshiba utilisent le SOI comme matériau de base dans leur nouveau processeur "Cell" qui équipe la console de jeux dernière génération de Sony, la Playstation 3. Le SOI est également présent dans la Xbox 360 de Microsoft et est utilisé dans la Wii de Nintendo.

La Société précise qu'elle-même et ses filiales ne font appel à la sous-traitance que de façon marginale et dans des domaines de support et d'administration n'ayant pas de lien avec la production. Le pourcentage de la sous-traitance dans le chiffre d'affaires est donc insignifiant.

#### 6.1.2 Activités au-delà du SOI

La Société, de par sa technologie brevetée Smart Cut™ et son expérience unique dans l'ingénierie des matériaux, se positionne comme un leader technologique pour apporter des solutions industrielles pour ces produits avancés et répondre aux attentes et aux besoins du marché. C'est dans cette logique que s'est placée l'acquisition de certains actifs de Picogiga S.A.

Picogiga International est désormais une division du Groupe focalisée sur le développement et la fabrication des semi-conducteurs composés pour des applications telles que télécommunication et automobile, aérospatiale, défense, électronique grand public, mais aussi éclairage et maîtrise de l'énergie.

Les compétences de Picogiga International dans le domaine de l'épitaxie par jet moléculaire ont d'ailleurs permis le développement du transistor à très haute mobilité (HEMT) le plus puissant au monde, fabriqué à partir de structures à base d'alliage de nitrure de gallium épitaxié par jet moléculaire sur substrat de silicium monocristallin.

En janvier 2007, Picogiga International a annoncé le démarrage de la préproduction du SopSiC (silicium sur carbure de silicium polycristallin), substrat fabriqué à partir de la technologie Smart Cut™, destiné aux dispositifs de puissance RF à base de nitrure de gallium. Le SopSiC comble le vide existant dans la gamme des substrats destinés à des dispositifs HEMT (Transistor à très haute mobilité) à base de nitrure de gallium (GaN), des puissances moyennes à faible coût, et le carbure de silicium (SiC) sélectionné pour des applications de hautes performances à coût élevé. Le SopSiC constitue une solution économique pour les composants de forte puissance utilisés dans les systèmes radiofréquence tels que les radars, les communications satellite ou les stations de base pour les réseaux de communication sans fil.

En 2005, le Groupe a annoncé une avancée technologique grâce à la technologie Smart Cut™ en réalisant le transfert d'un film mince monocristallin de nitrure de gallium sur substrat isolant. Cette avancée ouvre des perspectives nouvelles pour le développement de diodes électro luminescentes bleues et blanches de forte efficacité lumineuse, ainsi que pour l'amélioration des composants radiofréquence (RF) de puissance.

Le 8 juin 2006, la Société a annoncé la conclusion d'un accord en vue de l'acquisition par émission d'actions nouvelles, de l'intégralité des actions composant le capital social de TraciT Technologies, société basée à Grenoble et spécialisée dans la fabrication de nouveaux produits par adhésion moléculaire et amincissement mécano-chimique pour des applications dans le domaine de la gestion de l'énergie et des micro-systèmes. Cette opération renforce la propriété industrielle du Groupe en permettant à la Société d'accéder à de nouveaux marchés de l'électronique au moyen des technologies de transfert de circuits et des substrats fonctionnalisés. La finalisation de l'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la société TraciT Technologies a été annoncée le 31 juillet 2006 et TraciT Technologies est désormais une division à part entière du Groupe.

Le 29 mai 2007, TraciT Technologies a annoncé que sa technologie de transfert de circuits a permis à la société e2v Technologies basée au Royaume-Uni et en France, à Grenoble, de développer une nouvelle génération de capteurs d'images. La société e2v Technologies est un des principaux constructeurs de composants et de sous-systèmes électroniques de haute technologie.

## 6.2. Principaux marchés

D'une manière générale, la Société ne considère servir que deux marchés, celui de la fourniture de plaques SOI à des clients fabricants de circuits électroniques intégrés et celui de la fourniture de substrats avancés pour l'ensemble de l'industrie des composants.

Les principaux fabricants de composants et les principaux fondeurs de silicium à travers le monde ont mis en place des programmes SOI.

L'industrie voit l'adoption du SOI comme un standard de l'industrie du semi-conducteur pour les nouveaux circuits intégrés.

De nombreux partenariats de développement ont été annoncés par les principaux fabricants de puces microélectroniques ; ils confirment l'importance et la place du SOI dans les technologies CMOS qui vont être déployées dans les prochaines années.

La Société est le leader de la fabrication et de la fourniture de plaques SOI en volume. La Société a été le précurseur dans la fabrication de plaques SOI avec sa technologie Smart Cut™, qui représente aujourd'hui environ 90 % des plaques SOI vendues actuellement sur le marché non captif (évaluation interne) dans le monde entier. Les données relatives à la part de marché détenue par la Société sont considérées comme confidentielles. La technologie Smart Cut™ s'avère être une méthode de fabrication compétitive et offre une excellente productivité et de qualité.



La technologie SOI est en train de se diffuser au sein du marché du silicium massif. Le SOI devrait s'imposer comme le substrat silicium standard sur un nombre croissant d'applications. Le SOI étant un matériau silicium amélioré, le marché et les applications finales des circuits intégrés auxquels ce matériau s'adresse, sont comparables au marché et aux applications du silicium. La Société a récemment soutenu l'initiative des principaux acteurs de l'industrie des semi-conducteurs pour mettre en place un consortium industriel qui regroupe actuellement plus de 20 sociétés positionnées sur l'ensemble de la chaîne de valeur. La mission de ce consortium porte principalement sur une diffusion plus large de l'innovation et l'ouverture de nouveaux marchés à travers la multiplication des applications sur SOI.

La relativement faible sensibilité de l'activité de la Société aux cycles de la microélectronique est due à la phase de pénétration dans laquelle se trouve le SOI principalement dans les produits à forte valeur ajoutée ou dans les technologies les plus avancées qui sont préservées de la cyclicité intrinsèque au marché du semi-conducteur et assurent une demande soutenue pour le matériau.

Les principaux concurrents de Soitec sont les sociétés qui ont obtenu de la Société une licence d'exploitation de sa technologie Smart Cut™, à savoir SEH et Siltronic AG, étant précisé que seule SEH exploite actuellement de manière opérationnelle la licence qui lui a été concédée.

Les tableaux suivants permettent d'apprécier l'évolution de la ventilation du chiffre d'affaires par région, client et taille de plaques

#### Répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Etats-Unis	36 %	26 %	25 %
Europe	44 %	54 %	66 %
Asie	20 %	20 %	9 %

#### Répartition du chiffre d'affaires SOI consolidé par client

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Cinq premiers clients	93 %	96 %	95 %
Clients n° 6 à n° 10	4 %	3 %	2 %
Autres clients	3 %	1 %	3 %

Lors de l'exercice 2007-2008, les cinq premiers clients étaient Advanced Micro Devices, International Business Machines Corp, NXP Semiconductor, Chartered Semiconductor Manufacturing Ltd et Freescale Semiconductor.

#### Répartition du chiffre d'affaires SOI consolidé par taille de plaque

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
300 mm	60 %	69 %	72 %
200 mm	28 %	22 %	15 %
125 mm	10 %	9 %	9 %
Autres	2 %	< 1 %	4 %

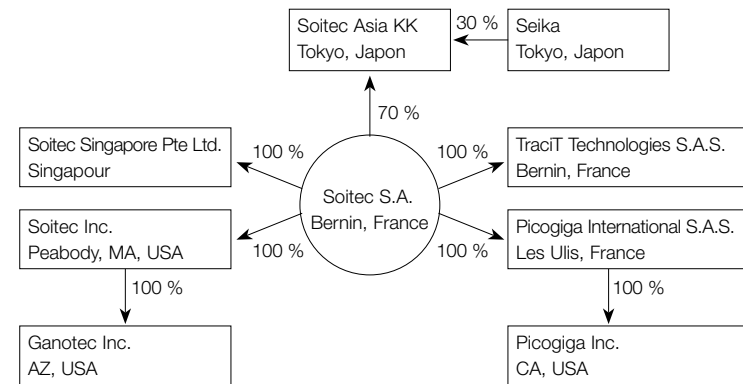
## 7. Organigramme

### 7.1. Le Groupe

#### 7.1.1 Organigramme du Groupe

L'organigramme ci-dessous présente les filiales de la Société à la date de dépôt du présent Document de Référence.

Les pourcentages indiqués ci-dessous correspondent aux pourcentages de capital et de droits de vote.



#### 7.1.2 Organisation du Groupe

Le Groupe est organisé en trois unités de gestion : d'une part l'activité SOI qui regroupe l'ensemble des applications Smart Cut™ dans le silicium, d'autre part, une unité Picogiga qui regroupe l'ensemble des activités de la Société dans les matériaux composés et les applications de Smart Cut™ en dehors du silicium ainsi que l'unité de gestion TracIT constituée suite à l'acquisition récente de cette société.

L'ensemble du réseau de vente du Groupe pour les deux unités de gestion couvre les régions de production de circuits intégrés à travers le monde. La maison mère, en tant qu'usine de production, approvisionne ses filiales. Elle assure par ailleurs certaines actions commerciales sur l'ensemble du monde en complément des filiales et des distributeurs, en plus de couvrir l'Europe :

- aux Etats-Unis : Soitec Inc. est une filiale de distribution détenue à 100 % par la Société qui assure le support clients et les ventes. Elle dispose de bureaux près de Boston, ainsi qu'au Texas et dans la Silicon Valley ; une filiale de Soitec Inc. détenue à 100 %, Ganotec Inc., a été créée en février 2006 pour le développement de nouvelles applications sur le substrat GaN ;
- au Japon : Soitec Asia est une filiale localisée à Tokyo qui vend directement sur le marché japonais. C'est une *joint venture* entre la Société (qui détient 70 % de la société) et son distributeur japonais de longue date ;
- dans le reste de l'Asie : Soitec Asia sert aussi la Corée et la Chine. La Société possède également depuis juillet 2005 une succursale à Taïwan qui vend directement à Taïwan et aussi à Singapour ; Soitec Singapore est la filiale récemment créée pour gérer la nouvelle usine du Groupe à Singapour ;
- pour l'Europe (et dans le reste du monde), ce sont les équipes de ventes basées au siège de la Société qui suivent directement les ventes et assurent le support des clients.

Les relations entre la Société et ses filiales font l'objet d'une formalisation contractuelle, tant pour ce qui concerne la distribution des produits de la Société que le fonctionnement des filiales.

On pourra par ailleurs se reporter au rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant au chapitre 19 du présent Document de Référence pour des informations relatives aux flux financiers entre la Société et ses filiales.

## 7.2. Liste des filiales et participations de la Société

Tableau des filiales et participations détenues par la Société mère :

Dénomination	Capital	Quote-part détenue	Valeur brute titres	Prêts, avances, cautions	Chiffre d'affaires
Siège social	Capitaux propres	Dividendes encaissés	Valeur nette titres		Résultat
<b>Filiales (plus de 50 %) :</b>					
Soitec Inc.	10 000	100,00 %	16 796		70 650 006
Centennial drive 2 – 01960 Peabody, MA – USA	13 853 188		16 796		1 819 275
Picogiga International S.A.S. Place Marcel Rebuffat – 91971 Courtabœuf	5 500 000 (2 576 298)	100,00 %	5 500 000	2 915 400	6 688 721 (5 503 092)
Soitec Asia	300 500 000	70,00 %	1 551 701		4 711 334
3-1 Marunouchi 3-Chome – Chiyoda-Ku – 100-0005 Tokyo – JPN	150 378 000		1 551 701		(354 042)
TraciT Technologies Parc des Fontaines, Chemin des Franques, 38190 Bernin	2 000 000 (75 722)	100,00 %	26 142 000		2 037 247 (3 700 271)
Soitec Singapore Pte Ltd. 81 Pasir Ris International Drive 1	93 395 220	100,00 %	67 197 054	52 742 993	0
Singapore 518 220	88 153 507		67 197 054		(2 785 477)
<b>Autres titres – participations :</b>					
Innovative Silicon Inc.	49 024 000	2,40 %	1 073 350		0
Delaware – USA	22 684 000		1 073 350		(10 936 000)
Cissoïd Chemin du Cyclotron 6 B-1348 Louvain La Neuve	1 674 993 904 437	8,88 %	200 000		0 (390 174)

Le capital et les capitaux propres sont indiqués en devise locale, soit en dollar pour Soitec Inc. et Soitec Singapore, en yen pour Soitec Asia et en euro pour les filiales françaises et les autres participations. Les autres montants sont indiqués en euro.

Pour les filiales et participations, aucun dividende n'a été encaissé au cours de l'exercice.

Pour les participations inférieures à 10 %, aucun prêt, ni avance, ni caution, n'ont été accordés au cours de l'exercice.

Il est en outre renvoyé au chapitre 25 du présent Document de Référence.

## 8. Propriétés immobilières, usines et équipements

### 8.1. Immobilisations corporelles importantes ou planifiées

La valeur brute totale des immobilisations corporelles du Groupe s'élève au 31 mars 2008 à 560,7 millions d'euros.

La valeur nette totale des immobilisations corporelles du Groupe s'élève au 31 mars 2008 à 380,3 millions d'euros, soit 53 % du total du bilan consolidé au 31 mars 2008.

L'évolution de la valeur brute des immobilisations corporelles traduit essentiellement les investissements dédiés à la construction de l'usine et aux premiers investissements sur le site de Singapour. Il est précisé que la capacité actuelle de l'unité de production Bernin II s'élève à environ 720 000 plaques de 300 mm par an. Ainsi qu'il a été indiqué, la nouvelle usine de Singapour a été dimensionnée pour pouvoir être équipée à terme d'une capacité de production de 1 million de plaques par an, et dont le coût total, incluant l'ensemble des équipements de production nécessaires pour atteindre la pleine capacité, est estimé à environ 350 millions d'euros, étant précisé que l'investissement déjà réalisé à fin mars 2008 se monte à environ 120 millions d'euros.

Il est renvoyé à la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au paragraphe 20.3.1 du présent Document de Référence pour des informations complémentaires sur les modalités de financement des immobilisations corporelles.

### 8.2. Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par la Société de ces immobilisations

Aucune contrainte environnementale significative supplémentaire n'a été constatée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008.

On pourra se reporter aux informations environnementales contenues aux chapitres 4.3 et 5.3 du présent Document de Référence pour des précisions complémentaires en matière environnementale.

## 9. Examen de la situation financière et du résultat

### 9.1. Situation financière et résultat du Groupe

Ce chapitre constitue une partie du rapport de gestion du Groupe. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2008 et figurant au paragraphe 20.3.1 ci-dessous (les "comptes consolidés").

#### 9.1.1 Aspects comptables

Les états financiers consolidés au 31 mars 2008 du groupe Soitec sont présentés en conformité avec les normes internationales d'information financières ("IFRS").

Il est renvoyé à l'annexe aux Comptes Consolidés au paragraphe 20.3.1.2 ci-dessous.

#### 9.1.2 Situation financière du Groupe

##### Activité du Groupe

Globalement, l'activité du Groupe a été marquée par une faiblesse de la demande avec un chiffre d'affaires de 298,2 millions d'euros, en baisse de 19,8 % par rapport aux 372,0 millions d'euros réalisés sur l'exercice précédent. Dans un contexte de sous-utilisation des capacités de production installées, la baisse de l'activité amplifiée par la baisse du dollar par rapport à l'euro (9,3 % en année pleine) a pesé sur les marges du Groupe.

Le résultat opérationnel est ressorti en perte à 8,2 millions d'euros contre un résultat opérationnel positif de 48,5 millions d'euros sur l'exercice 2006-2007. Après prise en compte de charges financières nettes de 1,9 million d'euros principalement liées aux pertes de change potentielles issues de l'évolution défavorable du dollar, le résultat net (Part du groupe) est ressorti en perte de 10,0 millions d'euros.

#### Silicon On Insulator

Au total, les ventes de plaques ont généré un chiffre d'affaires de 286,0 millions d'euros contre 358,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2006-2007, soit une baisse de 20,3 % en données publiées et de 13,1 % à taux de change constants. Les ventes en volume de SOI ont baissé pour s'établir à 54 millions de pouces carrés contre 62 millions en 2006-2007. Les ventes en 300 mm ont représenté 72,3 % des ventes totales de plaques. Elles s'inscrivent en baisse limitée à 8,1 % à taux de change constants. Les ventes de plaques dans les autres diamètres s'inscrivent en baisse de 24,1 % à taux de change constants, compte tenu du transfert en 300 mm de la production 200 mm d'un grand client.

Les cinq premiers clients du Groupe représentent à eux seuls 95 % du chiffre d'affaires des plaques, sensiblement équivalent au taux de 96 % enregistré en 2006-2007. Trois clients représentent chacun plus de 15 % du chiffre d'affaires. Le revenu des licences, qui est libellé en dollar, a progressé à 4,0 millions d'euros en 2007-2008.

#### Répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Etats-Unis	36 %	26 %	25 %
Europe	44 %	54 %	66 %
Asie	20 %	20 %	9 %

#### Répartition du chiffre d'affaires SOI consolidé par client

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Cinq premiers clients	93 %	96 %	95 %
Clients n° 6 à n° 10	4 %	3 %	2 %
Autres clients	3 %	1 %	3 %

Lors de l'exercice 2007-2008, les cinq premiers clients étaient Advanced Micro Devices, International Business Machines Corp, NXP Semiconductor, Chartered Semiconductor Manufacturing Ltd et Freescale Semiconductor.

#### Répartition du chiffre d'affaires SOI consolidé par taille de plaque

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
300 mm	60 %	69 %	72 %
200 mm	28 %	22 %	15 %
125 mm	10 %	9 %	9 %
Autres	2 %	< 1 %	4 %

#### Picogiga International

Picogiga International a enregistré un chiffre d'affaires de 6,1 millions d'euros en baisse de 30 % par rapport à l'exercice précédent. Son segment d'activité traditionnel, les composants radiofréquence (RF), est resté soumis à de fortes amplitudes d'activité, notamment chez son client principal. En revanche, le programme de R&D dédié au développement de nouveaux matériaux destinés au vaste marché de l'optoélectronique a progressé de manière satisfaisante, le but étant de conjuguer l'expertise de Picogiga International, dans le domaine de l'épitaxie de matériaux semi-conducteurs III-V à base de nitrure de gallium, avec la technologie Smart Cut™ de Soitec.

#### TraciT

En juillet 2006, Soitec a acquis la jeune entreprise TraciT Technologies S.A. Née d'un essaimage du CEA comme Soitec, elle est spécialisée dans la fabrication de plaques de silicium sur isolant en couche épaisse et la technologie de transfert de circuits, qui s'inscrit, d'un point de vue stratégique, dans la droite ligne de la technologie Smart Cut™ de Soitec. Sur l'exercice 2007-2008, TraciT a doublé ses ventes à 2,0 millions d'euros reflétant la phase de préindustrialisation de son activité.

#### Marge brute

La marge brute correspond au chiffre d'affaires total diminué du coût total des ventes. Le coût total des ventes est égal à la somme des coûts de production, des droits de licences payables au CEA-Léti et des coûts de distribution.

Les coûts de production comprennent les coûts de matières premières, essentiellement du silicium, les coûts de fabrication, dont les coûts de main d'œuvre directe et les paiements fondés sur des actions, le matériel de production, les infrastructures de la salle blanche et les frais généraux affectés à la production.

Compte tenu de la structure des coûts de fabrication et dans un contexte de mise en ligne de capacités pour faire face à des demandes qui ne se sont pas matérialisées, les marges ont été négativement impactées. Au niveau de la marge brute, la volonté de respecter les engagements de prix malgré la baisse conjoncturelle des volumes ainsi que les coûts liés au démarrage de l'activité de recyclage interne des plaques, ont conduit à une baisse de la performance. La baisse continue de la parité dollar/euro a également pesé sur les marges. Le démarrage de l'usine de Singapour a conduit à enregistrer une charge de l'ordre de 2,2 millions d'euros au niveau de la marge brute, et le Groupe a également déprécié certains équipements de production à hauteur de 4,5 millions d'euros. Au total, ces éléments ont conduit à une marge brute de 16,6 %. En excluant les frais de démarrage de Singapour et la dépréciation de certains équipements, la marge brute aurait été de 18,9 % à comparer à 29,1 % publiés sur l'exercice précédent.

La baisse de la marge brute reflète la baisse de la marge de fabrication en 300 mm qui ressort à 12,1 % contre 28,8 % en 2006-2007 après prise en charge d'une provision pour dépréciation d'équipements industriels à hauteur de 4,5 millions d'euros et des frais de démarrage de l'usine de Singapour à hauteur de 2,2 millions d'euros. La marge de fabrication pour tous les autres diamètres a baissé à 35,2 % contre 36,7 % en 2006-2007 principalement du fait du transfert en 300 mm de la production 200 mm d'un grand client au cours du second semestre.

#### Situation bilancielle

Les principaux changements intervenus au bilan sur l'exercice 2007-2008 traduisent essentiellement les investissements réalisés à Singapour sur le site de Pasir Ris avec un accroissement de 90 millions d'euros de l'actif immobilisé alors que l'évolution de l'actif circulant (principalement stocks et comptes clients) reflète la baisse de l'activité. A fin mars 2008, le Groupe dispose d'une situation financière saine avec des capitaux propres de 515 millions d'euros, des dettes financières réduites à 105 millions d'euros après remboursement du solde de ses obligations convertibles en circulation et des disponibilités importantes à hauteur de 187 millions d'euros.

### 9.1.3 Résultat opérationnel

#### 9.1.3.1 Evolution des charges d'exploitation

##### Frais de Recherche et Développement

Les coûts de Recherche et Développement sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur occurrence, tandis que les montants reçus dans le cadre de contrats ou de subventions sont déduits des coûts bruts de Recherche et Développement pour aboutir à un montant net imputé au compte de résultat. En France, certains coûts de R&D peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt recherche. Depuis l'adoption des normes IFRS en 2005-2006, ce crédit est présenté en déduction des coûts de Recherche et Développement conformément à la norme IAS 20. Au cours des exercices antérieurs, les crédits d'impôt de ce type étaient comptabilisés en déduction de la charge fiscale de l'année correspondante. Les coûts nets de R&D sont passés de 31 millions d'euros ou 8,3 % des ventes en 2006-2007, à 25,4 millions d'euros, soit 8,5 % des ventes en 2007-2008. Le Groupe a comptabilisé 18,9 millions d'euros de subventions sur l'exercice 2007-2008 dont 4,7 millions d'euros sont relatifs aux dépenses éligibles engagées sur l'exercice précédent notamment au travers des programmes NanoSmart et Bernin 2010.

Le Groupe a été avisé, au cours de l'exercice, par les pouvoirs publics nationaux de l'accord définitif de la Commission européenne pour la dotation d'aides et de subventions dans le cadre de deux programmes stratégiques NanoSmart et Bernin 2010 qui satisfont aux critères des initiatives innovantes et bénéficient ainsi d'une aide des pouvoirs publics. Les coûts de Recherche et Développement sont constitués, pour l'essentiel des salaires et charges sociales, y compris les paiements fondés sur des actions, des coûts d'exploitation des équipements dédiés aux salles blanches et aux équipements nécessaires aux activités de R&D, et des coûts liés au maintien et au renforcement des droits de propriété industrielle du Groupe. Les dépenses encourues, au titre de l'exercice, intègrent également une part de l'investissement résultant de l'accord signé avec ARM Plc en septembre 2006 pour accélérer la création de bibliothèques de conception de puces sur SOI, en vue de stimuler la demande de SOI chez les fonderies et les "fabless".

##### Frais commerciaux et de marketing

Les frais commerciaux et de marketing sont restés stables à 8,6 millions d'euros.

##### Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ressortent à 23,7 millions d'euros en 2007-2008, soit 7,9 % des ventes, contre 20,1 millions d'euros en 2006-2007, soit 5,4 % des ventes. Cependant les frais administratifs et généraux ont enregistré une provision pour couvrir un accord sur une action juridique en cours.

##### Marge opérationnelle

La marge opérationnelle est ressortie négative sur l'exercice 2007-2008 à 2,7 % du chiffre d'affaires contre un solde positif de 13,0 % en 2006-2007. Au delà des éléments exceptionnels ci-avant évoqués, l'évolution de la marge opérationnelle traduit la baisse de l'activité et l'évolution défavorable de la parité dollar/euro dans un contexte de sous-utilisation des capacités de production disponibles. A titre indicatif, le Groupe indique que la marge opérationnelle négative de l'exercice 2007-2008 se compare à un niveau de 10,8 % sur l'exercice précédent à taux de change comparables de 2007-2008.

#### 9.1.3.2 Autres éléments du compte de résultat

##### Résultat financier

Au titre de l'exercice 2007-2008, le résultat financier net du Groupe ressort négatif à 1,9 million d'euros, à comparer à un produit de 0,3 million d'euros en 2006-2007. Liés à la baisse de la trésorerie disponible compte tenu des investissements réalisés à Singapour, les fonds en dépôt ont généré 7,7 millions d'euros de produits d'intérêts contre 10,9 millions d'euros en 2006-2007. Les charges d'intérêts ont reculé, passant de 8,2 millions d'euros en 2006-2007 à 7,3 millions d'euros en 2007-2008, notamment avec la baisse de 0,5 million d'euros des intérêts dus sur les contrats de crédit-bail. En dépit de la forte volatilité du dollar, la perte nette de change est restée stable à 2,3 millions d'euros.

### Résultats et impôts

En 2007-2008, le résultat avant impôt est une perte de 10,1 millions d'euros. Au 31 mars 2008, la Société, sa filiale française Picogiga International S.A.S. et sa filiale TracIT Technologies S.A.S. disposent de reports déficitaires en France pour un total de 39 945 milliers d'euros, qui sont reportables indéfiniment. De ce fait, les impôts différés actifs sont provisionnés à 100 %, et la charge d'impôt est donc négligeable.

Le résultat net (part du Groupe) ressort en perte à 10,0 millions d'euros contre un bénéfice de 46,2 millions d'euros en 2006-2007. Le résultat par action est une perte de (0,11) euro par action sur une base non diluée.

Il est renvoyé au chapitre 3 ci-dessus pour des informations complémentaires sur les facteurs ayant influencé le résultat d'exploitation consolidé du Groupe au titre de l'exercice 2007-2008.

Par ailleurs, pour des informations complémentaires sur la situation financière du Groupe, on pourra se reporter aux rapports de gestion établis par le Conseil d'Administration de la Société au titre des exercices précédents, et figurant respectivement en pages 20 et suivantes du rapport annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2007, déposé sous forme de Document de Référence auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.07-0678, et pages 18 et suivantes du rapport annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2006 déposé sous forme de Document de Référence auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.06-0654.

### 9.2. Situation financière et résultat de la Société

Ce chapitre correspond à une partie du rapport de gestion pour la Société. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers annuels sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2008 (les "comptes sociaux").

#### 9.2.1 Aspects comptables

Les états financiers annuels au 31 mars 2007 de la Société sont présentés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France pour les comptes sociaux. Ils prennent en compte le changement de méthode lié à l'application des Règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 sur les actifs.

#### 9.2.2 Situation financière de la Société

Le chiffre d'affaires total net de la Société ressort en baisse à 291,6 millions d'euros en 2007-2008, contre 357,6 millions d'euros en 2006-2007.

A l'image du Groupe, la Société a été pénalisée par la baisse de la demande et l'évolution défavorable de la parité dollar/euro.

Il est renvoyé au chapitre 20.3.2 ci-dessus pour des informations complémentaires sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2007-2008.

#### 9.2.3 Principales évolutions bilancielles de la Société

##### 9.2.3.1 Bilan actif

##### Actif immobilisé

Au 31 mars 2008, le poste des actifs immobilisés passe de 156 millions d'euros au titre de l'exercice 2006-2007, à 270 millions d'euros au titre de l'exercice 2007-2008. Cette forte augmentation est liée à l'augmentation des immobilisations financières (créances rattachées à des immobilisations pour Soitec Singapore Pte Ltd.) à hauteur de 120 millions d'euros.

**Actif circulant**

L'actif circulant a dans son ensemble diminué, passant de 463,5 millions d'euros au 31 mars 2007, à 299,7 millions d'euros au 31 mars 2008.

L'ensemble des postes de l'actif circulant, à savoir, les stocks et encours, les créances et les valeurs mobilières de placement, a connu une baisse durant l'exercice 2007-2008.

**9.2.3.2 Bilan passif****Capitaux propres**

Les capitaux propres passent de 505 millions d'euros au 31 mars 2007 à 490 millions d'euros au 31 mars 2008.

**Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 9,4 millions d'euros au 31 mars 2008 (6,5 millions d'euros de provision pour perte de change complétée d'une provision pour couvrir une transaction sur litige en cours) ; à comparer au montant établi au 31 mars 2007 de 1,1 million d'euros.

**Dettes**

Les dettes ont diminué de façon importante entre le 31 mars 2007 et le 31 mars 2008, essentiellement grâce au remboursement anticipé du solde de l'emprunt obligataire.

Le poste "Emprunts obligataires convertibles" passe ainsi de 16 millions d'euros au 31 mars 2007 à zéro million d'euros au 31 mars 2008.

**9.2.4 Formation du résultat d'exploitation de la Société**

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008 :

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 291,6 millions d'euros, contre 357,6 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Compte tenu des stocks de produits, le total des produits d'exploitation s'élève à 330,7 millions d'euros, contre 380,8 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 13 %. Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 340,5 millions d'euros contre 342 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, et le résultat d'exploitation est une perte de 9,8 millions d'euros contre un bénéfice de 38,8 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Les comptes de l'exercice font apparaître une perte de 18 052 232 euros contre un bénéfice de 49 027 978 euros au titre de l'exercice précédent. Est joint, en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2008 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Par ailleurs, pour des informations complémentaires sur la situation financière de la Société, on pourra se reporter aux rapports de gestion établis par le Conseil d'Administration de la Société au titre des exercices précédents, et en particulier à la page 22 du rapport annuel pour l'exercice clos au 31 mars 2007 déposé sous forme de Document de Référence auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.07-0678, et à la page 20 du rapport annuel pour l'exercice clos au 31 mars 2006 déposé sous forme de Document de Référence auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.06-0654.

**10. Trésorerie et capitaux****10.1. Capitaux de la Société à court et moyen termes**

Des informations sur les capitaux propres sont fournies aux paragraphes 20.3.1.1 (tableau de variation des capitaux propres consolidés) et 20.3.1.2, note 3.9 relative au capital émis et réserves, du présent Document de Référence.

**10.2. Source et montant des flux de trésorerie de la Société**

En dépit de la baisse de ses résultats, le Groupe a été en mesure de générer un flux net de trésorerie lié à l'activité de 59,4 millions d'euros et limiter la variation de sa trésorerie nette à 120,2 millions d'euros, principalement dédiée aux investissements réalisés sur le site de Pasir Ris à Singapour pour obtenir les qualifications de ses clients.

Au 31 mars 2008, le Groupe disposait d'une trésorerie de 186,9 millions d'euros qui lui permet d'envisager sereinement le financement de son développement sur les prochaines années. Il n'est pas exclu toutefois que le Groupe ait recours à de nouveaux financements pour satisfaire à son développement à plus ou moins long terme.

Des informations sur les flux de trésorerie sont fournies aux paragraphes 20.3.1.1 (tableau des flux de trésorerie consolidé) et 20.3.1.2, note 3.8 relative aux disponibilités et valeurs mobilières de placement, du présent Document de Référence.

**10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement de la Société****10.3.1 Evolution de la dette du Groupe**

La structure financière du Groupe est restée parfaitement saine au cours de l'exercice 2007-2008 en dépit de la perte nette constatée. A fin mars 2008, le Groupe dispose d'une structure financière très solide avec des fonds propres consolidés de 514 millions d'euros et d'une trésorerie disponible de 187 millions d'euros.

**10.3.2 Dettes financières**

Au 31 mars 2008, le montant des dettes financières à long terme du Groupe s'établit à 76,1 millions d'euros, contre 103,5 millions d'euros au 31 mars 2007, tandis que le montant des dettes financières à court terme s'établit à 29,2 millions d'euros au 31 mars 2008, contre 28,0 millions d'euros au 31 mars 2007.

Des informations complémentaires sur le financement de la Société et du Groupe sont fournies en note 3.12 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux emprunts et dettes financières.

**10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux**

Sans objet.

**10.5. Informations concernant les sources de financement attendues**

Les investissements futurs envisagés par la Société seront financés de plusieurs manières.

Les prochains investissements programmés sur le site de Bernin seront financés par le biais de contrats de crédits-bails mobiliers et immobiliers ou par la trésorerie disponible.

Au-delà, comme précisé dans le communiqué de presse en date du 23 mars 2006 publié sur le site Internet de la Société (www.soitec.com) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et dans un journal de diffusion nationale, la Société financera environ 50 % du budget global de son usine de Singapour par les fonds levés dans le cadre de l'offre au public annoncée le 23 mars 2006, le solde étant financé par les flux de trésorerie dégagés par l'activité. La Société n'exclut pas pour autant de poursuivre en parallèle, et si les conditions financières offertes le justifient, sa politique de financement de ses immobilisations par crédit-bail et autres sources de financement bancaire. Elle n'exclut également pas de faire appel au marché financier si les conditions de marché le permettent.

Au-delà de ses perspectives à court terme précisées dans le communiqué du 19 mai 2008, la Société anticipe à moyen terme une reprise de la croissance de son activité et estime que l'entreprise devrait continuer à générer un flux de trésorerie d'exploitation positif. Les nouveaux investissements nécessaires pour accompagner la croissance pourraient néanmoins générer des besoins de financement supplémentaires au cours des prochaines années.

## 11. Recherche et Développement, brevets et licences

Les coûts de Recherche et Développement sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur occurrence, tandis que les montants reçus dans le cadre de contrats ou de subventions sont déduits des coûts bruts de Recherche et Développement pour aboutir à un montant net imputé au compte de résultat.

En France, certains coûts de R&D peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt recherche. Depuis l'adoption des normes IFRS en 2005-2006, ce crédit est présenté en déduction des coûts de Recherche et Développement conformément à la norme IAS 20. Au cours des exercices antérieurs, les crédits d'impôt de ce type étaient comptabilisés en déduction de la charge fiscale de l'année correspondante. Les coûts nets de R&D sont passés de 31,0 millions d'euros ou 8,3 % des ventes en 2006-2007, à 25,5 millions d'euros, soit 8,5 % des ventes en 2007-2008.

Les dépenses brutes sont restées équivalentes avec celles de l'exercice précédent. L'impact au compte de résultat de 25,5 millions d'euros qui s'inscrit en baisse de 5,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent reflète le fait qu'une partie des subventions relatives aux projets NanoSmart™ et Bernin 2010 prises en compte sur l'exercice se rapportent à des dépenses brutes de l'exercice précédent.

Par ailleurs, on pourra se reporter à la page 24 du rapport annuel pour l'exercice 2006-2007 déposé le 3 juillet 2007 sous la forme de Document de Référence auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.07-0678, et à la page 22 du rapport annuel pour l'exercice 2005-2006 déposé le 28 juin 2006 sous la forme de Document de Référence auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.06-0654, pour des informations sur la politique de Recherche et Développement de la Société au titre des exercices précédents.

## 12. Informations sur les tendances

### 12.1. Principales tendances ayant affecté l'exploitation au cours de l'exercice 2007-2008

Il est renvoyé au chapitre 3 du présent Document de Référence.

### 12.2. Existence de toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société

A la connaissance de la Société, outre les événements mentionnés au paragraphe 5.1.5 ci-dessus, et au chapitre 22 ci-dessous, les événements susceptibles d'influer sensiblement sur ses perspectives reposent essentiellement sur l'adoption croissante du SOI pour ses applications électroniques grand public, la mise à disposition de bibliothèques spécifiques sur SOI pour la conception de puces ainsi que l'évolution de la demande finale chez ses principaux clients actuels.

## 13. Prévisions ou estimations sur le bénéfice

### 13.1. Hypothèses relatives aux informations prévisionnelles

Sans objet.

### 13.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les informations prévisionnelles incluses dans le Document de Référence de l'exercice clos le 31 mars 2008

Sans objet.

### 13.3. Objectifs à long terme

L'objectif de 15 % de marge opérationnelle sur le long terme, évoqué par la Société dans sa communication, est un objectif structurel qui ne porte aucune échéance.

## 14. Organes d'administration, de Direction et de Direction générale

### 14.1. Informations et renseignements sur les organes d'administration et de Direction

#### 14.1.1 Le Conseil d'Administration

##### 14.1.1.1 Composition et évolution du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2007-2008

Le Conseil d'Administration de la Société est actuellement composé de cinq administrateurs, ce qui est conforme à l'article 12 des statuts qui prévoit qu'il doit être composé au moins de trois membres et au plus de quinze.

Au 31 mars 2008, le Conseil d'Administration était composé des cinq membres suivants :

- Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé ;
- Monsieur Douglas Dunn ;
- Monsieur Fumisato Hirose ;
- Monsieur Didier Lamouche ;
- Monsieur Joseph Martin.

Lors de l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 6 juillet 2006, le mandat d'administrateur de Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé a été renouvelé pour une durée de six ans conformément aux statuts de la Société.

A ce jour, Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé est le seul administrateur exerçant une fonction au sein de la Direction générale.

Le Conseil d'Administration ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés, ni d'administrateur représentant les salariés actionnaires. Néanmoins, les représentants du Comité d'entreprise assistent avec voix consultative à toutes les séances du Conseil d'Administration, dans les conditions de l'article L.432-6 du Code du travail.

Il n'y a pas de censeur au sein du Conseil d'Administration.

L'information sur l'état des mandats de chacun des administrateurs figure dans le tableau au 14.1.1.2 ci-dessous.

Conformément à l'article 13 des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action Soitec.



## 14.1.1.2 Information et renseignements sur les membres du Conseil d'Administration

Le tableau ci-dessous présente les différentes fonctions exercées par les administrateurs dans la Société et en dehors de celle-ci :

Nom et prénom de l'administrateur ou du dirigeant	Age	Mandats et fonctions exercés dans la Société	Date de première nomination ou entrée en fonction	Dates de fin du mandat actuel	Principales activités exercées en dehors de la Société dans le Groupe	Mandats et fonctions hors Groupe au cours des 5 dernières années
<u>Administrateurs exerçant une fonction au sein de la Direction générale :</u>						
André-Jacques Auberton-Hervé	47 ans	Président Directeur Général	27/02/92	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012	- Administrateur de Soitec Inc. - Administrateur de Ganotec Inc. - Administrateur de Picogiga Inc. - Administrateur de Soitec Asia Inc. - Administrateur de Soitec Singapore Pte Ltd. - Vice-Président de Cissoid S.A.	- Administrateur de l'association professionnelle SEMI - Président du Conseil de surveillance de Soisic S.A. (2001-2006) - Administrateur de l'ANRT - Administrateur de l'ENIAC - Administrateur de la Fondation Nanosciences - Président du Conseil de surveillance d'Altatech - Président du Comité de Pilotage de GRAIN - Membre de comités auprès du CNRS, de l'Ecole Centrale, de Croissance + et de l'ARDI)
Pascal Mauberger*	52 ans	Directeur Général Délégué	17/01/03	Fin de mandat le 21/02/2008		- Directeur Général Délégué de Vivendi Water Systems (2001-2003)
<u>Administrateurs n'exerçant pas de fonctions au sein de la Direction générale :</u>						
Douglas Dunn	64 ans	Administrateur	09/07/04	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010	Néant	- Président de ARM Holdings Plc - Membre du Conseil de surveillance de STMicroelectronics - Membre du Conseil de surveillance de Philips - LG LCD Display - Membre du Conseil de surveillance de TomTom - Administrateur de OMI - Administrateur de Sendo Holdings Plc (2001-2005) - Administrateur de Sendo (2001-2005) - Président et Chief Executive Officer de ASM Lithography Holding N.V. (1999-2004)

\* Monsieur Pascal Mauberger n'est pas membre du Conseil d'Administration. Il a été mis fin à son mandat de Directeur Général Délégué avec effet au 21 février 2008, date à laquelle il a quitté la Société.

Nom et prénom de l'administrateur ou du dirigeant	Age	Mandats et fonctions exercés dans la Société	Date de première nomination ou entrée en fonction	Dates de fin du mandat actuel	Principales activités exercées en dehors de la Société dans le Groupe	Mandats et fonctions hors Groupe au cours des 5 dernières années
<u>Administrateurs n'exerçant pas de fonctions au sein de la Direction générale (suite) :</u>						
Fumisato Hirose	61 ans	Administrateur	10/07/03	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009	Néant	Directeur Général de Shin-Etsu Handotai Europe, Ltd. U.K.
Didier Lamouche	49 ans	Administrateur	01/07/05	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011	Néant	- Président Directeur Général du groupe Bull - Administrateur de Cameca (2005-2007) - Vice-Président Worldwide Semiconductor Operations IBM (Juin 2003-Oct. 2005) - Président Directeur Général et Gérant de Altis Semiconductor (1999-2003) - Membre du Conseil de surveillance de STMicroelectronics - Administrateur de Infogrames
Joseph Martin	60 ans	Administrateur	09/07/04	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010		- Président de Brooks Automation Inc. - Membre du Conseil d'Administration de SynQor Inc. - Vice-Président du Conseil d'Administration de Fairchild International Inc. (1997-2006) - Membre du bureau du Président de Fairchild Semiconductor Corp. (jusqu'en 2006)

## 14.1.1.3 Fréquence et thèmes des réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par son Président, Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé. Il se réunit chaque fois que nécessaire, sur convocation de son Président.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois : les 3 mai 2007, 1<sup>er</sup> juin 2007, 10 juillet 2007, 26 septembre 2007, 6 novembre 2007, 24 janvier 2008 et 18 février 2008.

Le taux moyen de présence aux conseils a été de 82,86 %.

Les thèmes abordés ont été notamment :

- l'activité du Groupe ;
- l'examen et l'arrêt des comptes semestriels et annuels ;
- la fixation d'un calendrier de réunions des futurs conseils pour les exercices 2007-2008 et 2008-2009 ;
- l'attribution d'actions gratuites au profit de cadres dirigeants de la Société ;
- la rémunération des dirigeants sociaux ;
- la constatation d'augmentations de capital ;
- la mise en place d'un programme d'augmentation de capital au bénéfice des salariés du Groupe ;
- la révocation du Directeur Général Délégué.

Chaque membre du Conseil d'Administration reçoit, au préalable de chaque séance du Conseil, la documentation correspondant aux ordres du jour et nécessaire à l'accomplissement de sa mission. Les membres du Conseil sont de même tenus informés, de manière permanente, de l'ensemble des opérations significatives relatives à la Société.

Il est renvoyé au paragraphe 21.2.2 pour une description du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de la Société.

#### 14.1.1.4 Adresses professionnelles des administrateurs et des dirigeants de la Société

L'ensemble des administrateurs et des dirigeants peut être contacté au siège social de la Société : Parc Technologique des Fontaines – Chemin des Franques – 38190 Bernin (04 76 92 75 00).

#### 14.1.1.5 Expertises et expériences en matière de gestion des administrateurs

Parmi les critères retenus pour la sélection des membres du Conseil d'Administration figurent leur expertise et expérience en matière de gestion, et plus généralement, leur expertise internationale confirmée du secteur des semi-conducteurs. Le tableau figurant au paragraphe 14.1.1.2 ci-dessus présentant l'activité professionnelle de chacun des administrateurs donne une indication sur l'expertise et l'expérience de ces derniers en ce domaine, tous ayant occupé ou occupant à ce jour des fonctions dirigeantes au sein de sociétés de premier plan, la plupart cotées en bourse.

*Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé :*

André-Jacques Auberton-Hervé est le cofondateur et Président Directeur Général du groupe Soitec qu'il fonda en 1992 avec Jean-Michel Lamure. Il est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon et a obtenu un doctorat de physique à l'âge de 24 ans dans le domaine du semi-conducteur au sein du Léli, laboratoire du Commissariat à l'Energie Atomique où il commença sa carrière scientifique.

Au sein du Léli, il fut en charge de différents programmes, en collaboration avec Thomson CSF, incluant le développement et le transfert de filières industrielles de production de circuits intégrés pour les applications militaires et spatiales. Il fut un des pionniers des applications utilisant du silicium sur isolant (SOI) et est l'auteur de plus d'une centaine de publications scientifiques. Ses responsabilités au sein du Léli lui ont permis d'appréhender le management de l'innovation et des transferts industriels associés dans le cadre des métiers de haute technologie. En mars 1992, il quitte le Léli pour se consacrer à la création et au développement de Soitec, société de production de matériaux SOI. En 1999, il obtient le *SEMI Award* pour son activité scientifique et industrielle, considérée comme une contribution majeure à l'industrie du semi-conducteur.

André-Jacques Auberton-Hervé est aussi membre du Conseil d'Administration de l'ANRT (Association nationale de la recherche technique), du Conseil de l'ENSERG (Ecole nationale supérieure d'électronique et de radioélectricité de Grenoble), Président du Conseil de surveillance de l'Incubateur Grenoblois (GRAIN), membre de l'IEEE (*Institut of Electrical and Electronics Engineers, Inc.*) et de l'*Electrochemical Society*.

En juillet 2005, André-Jacques Auberton-Hervé a été nommé au Conseil d'Administration du groupe SEMI (Semiconductor Equipment and Materials International).

En octobre 2005, André-Jacques Auberton-Hervé a été nommé Président du Conseil de surveillance d'Altatech.

En 2006 à l'Élysée, il reçoit le Prix de l'Audace créatrice remis par Jacques Chirac, Président de la République et en 2007, il est décoré de l'Ordre national du Mérite par le préfet de l'Isère. En mars 2007, il se voit remettre cette fois au sénat, le Prix du Créateur d'Entreprise à l'occasion du Prix des Technologies de l'Information organisé par Télécom Paris.

*Monsieur Douglas Dunn :*

Monsieur Dunn dispose d'une expérience professionnelle d'une quarantaine d'années dans l'industrie électronique, dont trente-deux passées dans le secteur des semi-conducteurs. Il s'est retiré en décembre 2004 des activités opérationnelles de la société hollandaise ASML, l'un des leaders dans la fourniture d'équipements photo-lithographiques pour l'industrie des semi-conducteurs, dont il avait été jusqu'à cette date Président Directeur Général pendant six ans. Auparavant, Monsieur Dunn a occupé les fonctions de Président Directeur Général de la division semi-conducteurs et électronique grand public du groupe Philips aux Pays-Bas. De 1980 à 1993, Douglas Dunn a été Directeur Général de la société GEC - Plessey Semiconductors, après avoir précédemment occupé diverses fonctions de direction au sein de Motorola Semiconductors. Né dans le Yorkshire, Royaume-Uni, en 1944, Monsieur Dunn est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en électricité et électronique du *Sheffield College of Advanced Technology*. Il a été distingué en 1992 par la Reine Elizabeth II qui l'a promu au rang d'*Officer of the British Empire* pour les services qu'il a rendus à l'industrie des semi-conducteurs. En 2004, il a également été distingué aux Pays-Bas où il a été nommé au rang d'Officier de l'Ordre d'Orange Nassau au titre des services rendus à l'industrie électronique hollandaise.

*Monsieur Fumisato Hirose :*

Directeur Général de Shin-Etsu Handotai Europe Limited (U.K.) depuis décembre 1997, Monsieur Hirose a effectué l'ensemble de sa carrière professionnelle au sein du groupe Shin-Etsu. Diplômé de la faculté d'économie de l'Université de Keio (Japon) en 1970, Fumisato Hirose a occupé des fonctions au sein de la direction des ressources humaines de la société Shin-Etsu Chemical Co. Ltd., avant de rejoindre en 1973 la société Shin-Etsu Handotai Co. Ltd. en qualité de responsable du département des achats. En 1984, il est promu Directeur marketing et commercial international, avant de rejoindre en 1997 la société Shin-Etsu Handotai Europe Limited (U.K.).

*Monsieur Didier Lamouche :*

Président Directeur Général du groupe Bull depuis décembre 2004, Monsieur Lamouche a précédemment occupé les fonctions de Vice-Président des activités opérationnelles mondiales semi-conducteur de la division Microélectronics d'IBM aux Etats-Unis. Directeur Général de la société Altis Semiconductors de 1999 à 2003, Didier Lamouche occupait précédemment les fonctions de Directeur Général de la division Microélectronics d'IBM en France, de Directeur des opérations avancées Motorola à Toulouse, et de Directeur Général du programme mémoires avancées Siemens/IBM.

Monsieur Didier Lamouche est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon et titulaire d'un doctorat sur la technologie des semi-conducteurs.

*Monsieur Joseph Martin :*

Après une carrière professionnelle d'une trentaine d'années dans l'industrie des semi-conducteurs, Monsieur Joseph Martin a quitté au mois de juin 2006 les fonctions de Vice-Président du Conseil d'Administration qu'il occupait au sein de la société Fairchild Semiconductor Corporation, après avoir successivement été membre du cabinet du Président, *Senior Executive Vice President*, et auparavant, *Executive Vice President* et Directeur Financier de cette société. Il a également occupé des fonctions dirigeantes au sein de la société National Semiconductor Corporation. En 2000, Monsieur Martin a reçu le titre de Directeur Financier de l'année par le journal CFO Magazine, pour les opérations de restructuration qu'il avait menées. Joseph Martin occupe actuellement les fonctions de Président du Conseil d'Administration de Brooks Automation Corporation, et siège au Conseil de la société SynQor, Inc. Monsieur Martin est également membre du Conseil d'Administration de l'*Embry-Riddle Aeronautical University*, dont il est diplômé en sciences. Il est également titulaire d'un MBA de l'Université du Maine (USA).



#### 14.1.1.6 Sanctions applicables aux administrateurs et aux dirigeants

A la connaissance de la Société, aucune des personnes visées dans le tableau figurant au paragraphe 14.1.1.2 ci-dessus n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années ni n'a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années. Par ailleurs, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, aucune de ces personnes n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ou des organismes professionnels, et aucune de ces personnes n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

#### 14.1.2 La Direction générale

##### 14.1.2.1 Le Bureau Directeur

Au cours de l'exercice, la Société a modifié son mode de direction et a substitué au Comité de Direction un Bureau Directeur "Office of the President" composé de cinq personnes, hors mandataires sociaux, auxquels s'adjoignent les directeurs des activités Picogiga International et TraciT Technologies :

- André-Jacques Auberton-Hervé, Président Directeur Général ;
- Pascal Mauberger, Directeur Général Délégué\* ;
- Paul Boudre, Directeur Général Délégué\*\* ;
- Emmanuel Arène, Directeur des Opérations Industrielles ;
- Bernard Aspar, Directeur de TraciT Technologies ;
- Jean-Luc Ledys, Directeur de Picogiga International ;
- Corinne Margot, Directrice des Ressources Humaines ;
- Carlos Mazuré, Directeur de la Recherche et du Développement ;
- Iain Murray, Directeur Financier.

\* Monsieur Pascal Mauberger a quitté la Société le 21 février 2008.

\*\* Monsieur Paul Boudre a été nommé Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration lors de la séance du 16 mai 2008.

##### 14.1.2.2 Les pouvoirs de la Direction générale

###### Cumul des fonctions de Président et Directeur général

En vertu d'une décision du Conseil d'Administration du 4 novembre 2002, et conformément aux dispositions de l'article 17.1 des statuts, la Direction générale est assumée par le Président du Conseil d'Administration. Celui-ci est investi, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées générales d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société.

###### Limitations aux pouvoirs du Président Directeur Général

Comme indiqué dans les statuts de la Société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le Règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit certaines limitations à l'exercice des pouvoirs du Président Directeur Général.

Ainsi :

- 1) le Président doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration pour les décisions suivantes :
  - les décisions significatives d'implantation à l'étranger, par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte ou par prise de participation, ainsi que les décisions de retrait de ces implantations,

- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité, l'appréciation du caractère significatif étant faite par le Président sous sa responsabilité ;

2) le Président doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration pour effectuer les opérations suivantes, dans la mesure où leur montant excède 20 millions d'euros :

- prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, participer à la création de toutes sociétés, groupements et organismes, souscrire à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations,
- consentir tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs,
- acquérir ou céder tous immeubles,
- en cas de litige, passer tous traités et transactions, accepter tous compromis,
- consentir des sûretés sur les biens sociaux ;

3) le Président doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration pour effectuer les opérations suivantes, dans la mesure où leur montant cumulé excède par année 50 millions d'euros :

- consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances, à l'exception des opérations de leasing ou de financement des équipements et des locaux,
- acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances.

###### Limitations aux pouvoirs du Directeur Général Délégué

Les pouvoirs de Monsieur Paul Boudre, Directeur Général Délégué, sont fixés par le Conseil d'Administration.

A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué est un organe de Direction disposant des mêmes pouvoirs que le Directeur Général conformément à l'article L.225-56, II alinéa 2 du Code de commerce.

A titre interne, les pouvoirs de Monsieur Paul Boudre connaissent certaines limitations fixées par le Conseil d'Administration, qui lui imposent de solliciter l'accord préalable du Président Directeur Général pour la prise de certaines décisions significatives et/ou excédant certains seuils financiers.

#### 14.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de Direction

##### 14.2.1 Indépendance des administrateurs

Ont été qualifiés d'administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton, c'est-à-dire n'entretenant aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement, les administrateurs suivants :

- Monsieur Douglas Dunn ;
- Monsieur Didier Lamouche ;
- Monsieur Joseph Martin.

La moitié des membres du Conseil d'Administration de la Société est donc composée d'administrateurs indépendants.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, des personnes visées au paragraphe 14.1.1.2 ci-dessus et leurs intérêts privés.

De plus, à la connaissance de la Société, aucun arrangement ou accord autres que ceux décrits ci-dessus n'a été conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres de la Société, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au paragraphe 14.1.1.2 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction générale.

Il n'existe pas non plus de restriction acceptée par les personnes visées au paragraphe 14.1.1.2. ci-dessus, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de la Société.

Enfin, il n'existe aucun lien familial entre ces personnes.

Il est renvoyé en tant que de besoin à la description des opérations avec des apparentés figurant au chapitre 19

du présent Document de Référence.

#### 14.2.2 Opérations sur titres des dirigeants de la Société

En conformité avec l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et les articles 222-14 et 222-15 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les dirigeants ont effectué les déclarations suivantes :

Déclarant	Iain Murray	Pascal Mauberger	Pascal Mauberger
Qualité	Directeur Financier	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué
Emetteur	Soitec	Soitec	Soitec
Description des titres	Actions ordinaires	Actions ordinaires	Actions ordinaires
Nombre de titres	6 188	150 000	150 000
Nature de l'opération	Cession	Souscription	Cession
Date de l'opération	18/10/07	04/02/08	04/02/08
Lieu de l'opération	Euronext Paris	Euronext Paris	Euronext Paris
Prix unitaire	13,71 €	3,07 €	5,81 €
Montant total de l'opération	84 837,48 €	460 500 €	871 500 €

## 15. Rémunération et avantages

### 15.1. Rémunération versée aux membres du Conseil d'Administration et aux dirigeants de la Société

#### 15.1.1 Jetons de présence des administrateurs

L'Assemblée générale des actionnaires du 1<sup>er</sup> juillet 2005 a décidé du principe du versement aux administrateurs n'exerçant aucune fonction de Direction au sein de la Société, de jetons de présence.

Le plafond des jetons de présence ainsi distribuables, a été fixé à 200 000 euros pour tous les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005.

Le montant global à verser au titre de l'exercice 2007-2008 s'élève à 170 500 euros. Les détails de ces versements figurent au tableau du paragraphe 15.1.2 ci-dessous.

#### 15.1.2 Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux perçoivent une rémunération déterminée par le Conseil d'Administration sur proposition de son Comité des rémunérations composée des éléments suivants : (I) une rémunération annuelle fixe payable en douze mensualités, (II) un bonus variable en fonction de différents objectifs à attribuer à la clôture de l'exercice, (III) des frais de déplacement représentant un pourcentage de leur rémunération fixe annuelle et qui est fonction de la durée de leur déplacement à l'étranger au cours de l'exercice, et (IV) un plan incitatif d'attribution d'instruments financiers donnant accès au capital social de la Société. Les éléments de nature variable ou incitative sont déterminés sur proposition du Comité des rémunérations par le Conseil d'Administration, les administrateurs intéressés ne prenant pas part à la délibération. La partie variable de la rémunération des mandataires sociaux est fonction des critères suivants : (1) le niveau du résultat opérationnel (EBIT) du Groupe rapporté au chiffre d'affaires, (2) le niveau du chiffre d'affaires comparé aux objectifs fixés par le Conseil d'Administration, et enfin (3) l'appréciation discrétionnaire du Conseil d'Administration sur la contribution du mandataire à l'atteinte des objectifs.

Le montant des rémunérations versées se calcule sur une base brute.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération attribuée aux mandataires sociaux et aux administrateurs.

En euros	Partie fixe			Partie variable			Jetons de présence			Avantages en nature		
	2007-2008	2006-2007	2005-2006	2007-2008	2006-2007	2005-2006	2007-2008	2006-2007	2005-2006	2007-2008	2006-2007	2005-2006
André-Jacques Auberton-Herve	424 008	400 008	350 016	95 400	134 640	131 250	Néant	Néant	Néant	16 412	20 328	20 011
Jean-Michel Lamure*	NA	13 500	120 000	NA	NA	45 000	NA	NA	Néant	NA	1 110	11 437
Pascal Mauberger**	318 017	340 008	300 000	0	67 021	112 500	Néant	Néant	Néant	16 273	14 225	7 233
Douglas Dunn	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	60 000	53 000	21 000	Néant	Néant	Néant
Fumisato Hirose	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	7 500	17 500	19 000	Néant	Néant	Néant
Didier Lamouche	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	48 500	41 500	18 000	Néant	Néant	Néant
Joseph Martin	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	54 500	53 000	41 000	Néant	Néant	Néant

\* Monsieur Jean-Michel Lamure, ancien administrateur et Directeur Général Délégué de la Société est décédé le 4 mai 2006.

\*\* Monsieur Pascal Mauberger, ancien Directeur Général Délégué, a quitté la Société le 21 février 2008.

Conformément aux termes de l'Assemblée générale des actionnaires du 1<sup>er</sup> juillet 2005, la totalité des jetons de présence est réservée aux administrateurs n'exerçant aucune fonction de Direction au sein de la Société.

En outre, aucune rémunération supplémentaire ni jeton de présence n'ont été attribués aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées.

Il est par ailleurs renvoyé au chapitre 17.2 ci-dessous pour la description des mécanismes incitatifs assis sur le capital de la Société.

#### 15.1.3 Rémunération des membres du Bureau Directeur

Ainsi que décrit au paragraphe 14.1.2.1, la Société a mis en place un Bureau Directeur, composé du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué et de six autres membres. La rémunération brute globale, incluant les avantages directs et indirects de cet ensemble, hors mandataires sociaux, s'est élevée, pour l'exercice clos au 31 mars 2008, à 1 212 milliers d'euros.

Cette rémunération était de 2 460 milliers d'euros, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007, pour les treize membres qui composaient alors le Comité de Direction.

#### 15.1.4 Régimes complémentaires de retraite concernant les mandataires sociaux

En sus des régimes complémentaires obligatoires, la Société a mis en place pour certains de ses cadres et dirigeants les régimes suivants :

- au titre de l'article 83 – Régime complémentaire de retraite à cotisations définies – la Société cotise à hauteur de 4 % du salaire brut ;
- au titre de l'article 39 – Régime complémentaire de retraite à prestations définies – la Société cotise à hauteur de 10 % du dernier salaire brut annuel sous déduction des rentes servies au titre de l'article 83.

### 15.1.5 Engagements de toute nature pris par Soitec au bénéfice de ses mandataires sociaux au titre de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social

Il n'existe pas d'engagements pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, actuels ou passés, au titre de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social.

Dans le cadre de la décision prise par le Conseil d'administration de la Société de révoquer Monsieur Pascal Mauberger de ses fonctions de Directeur Général délégué avec effet au 21 février 2008, un protocole d'accord transactionnel a été conclu qui a abouti au versement à Monsieur Pascal Mauberger d'une somme représentant 18 mois de rémunération fixe.

### 15.2. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versements de pensions, de retraites, ou d'autres avantages

Au 31 mars 2008, les sommes provisionnées aux fins de versements de pensions, de retraites, ou d'autres avantages aux membres du Bureau Directeur s'élèvent à 969 milliers d'euros.

## 16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction

### 16.1. Mandats des administrateurs et des dirigeants

Il est renvoyé au paragraphe 14.1.1 du présent Document de Référence.

### 16.2. Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages à terme

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration ou de Direction à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

### 16.3. Les comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration dispose de trois comités dont l'organisation, le fonctionnement et les pouvoirs sont définis dans le Règlement intérieur du Conseil d'Administration adopté par décision du Conseil en date du 1<sup>er</sup> juillet 2005.

#### 16.3.1 Le Comité stratégique

##### Composition et modalités de fonctionnement

Le Comité stratégique est composé des quatre administrateurs suivants :

- Président : Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé ;
- membres : Messieurs Joseph Martin, Douglas Dunn et Didier Lamouche.

Messieurs Joseph Martin, Douglas Dunn et Didier Lamouche sont des administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton.

Les membres siègent en vertu de leur mandat d'administrateur et la durée de leur mandat au sein du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur.

Le Comité stratégique se réunit au moins deux fois par an, et peut également se réunir à la demande du Président du Conseil d'Administration ou de deux de ses membres.

##### Missions et pouvoirs

Le Comité stratégique n'a pas de pouvoirs propres. Sa mission est d'éclairer par ses analyses et ses débats les objectifs du Groupe soumis au Conseil d'Administration et d'apprécier le bien-fondé des décisions stratégiques les plus importantes proposées au Conseil d'Administration.

#### Activité du Comité stratégique au cours de l'exercice 2007-2008

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Comité stratégique s'est réuni quatre fois avec un taux de participation de ses membres à 100 %.

#### 16.3.2 Le Comité d'audit

##### Composition et modalités de fonctionnement

Le Comité d'audit est composé des deux administrateurs suivants :

- Président : Monsieur Joseph Martin ;
- membre : Monsieur Douglas Dunn,  
Monsieur Didier Lamouche, à compter du 16 mai 2008.

Ce Comité est constitué exclusivement d'administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton.

Les membres siègent en vertu de leur mandat d'administrateur et la durée de leur mandat au sein du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur.

Le Comité d'audit se réunit au moins deux fois par an.

Assistent aux réunions de ce Comité :

- le Président du Conseil d'Administration ou son délégué à cet effet, ou ces deux personnes ensemble ;
- selon le cas, les représentants des Commissaires aux comptes ou le responsable de l'audit de la Société ;
- toute personne que le Comité souhaite entendre.

Deux fois par an, le Comité d'audit entend les Commissaires aux comptes dans les conditions qu'il détermine.

Il est dressé procès-verbal des réunions de ce Comité.

##### Missions et pouvoirs

Le Comité d'audit aide le Conseil d'Administration à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société, et à la qualité de l'information délivrée. Il reçoit notamment pour mission du Conseil d'Administration :

*En ce qui concerne les comptes :*

- d'examiner les comptes annuels avant que le Conseil d'Administration en soit saisi ;
- d'étudier les changements et adaptations des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et de prévenir tout manquement éventuel à ces règles ;
- d'examiner les résultats intermédiaires et préliminaires ainsi que les commentaires qui les accompagnent avant leur annonce ;
- de veiller à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations boursières.

*En ce qui concerne le contrôle externe de la Société :*

- d'évaluer les propositions de nomination des Commissaires aux comptes de la Société et leur rémunération ;
- d'examiner chaque année avec les Commissaires aux comptes leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations ainsi que les suites qui leur sont données.

*En ce qui concerne le contrôle interne de la Société :*

- d'évaluer avec les responsables du contrôle interne les systèmes de contrôle interne du Groupe ;
- d'examiner avec ces responsables les plans d'interventions et d'actions dans le domaine du contrôle interne, les conclusions de ces interventions et actions et les recommandations et suites qui leur sont données.

*En ce qui concerne les risques :*

- de passer en revue régulièrement avec le Président les principaux risques financiers de l'entreprise.

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité d'audit peut demander au Président du Conseil d'Administration de procéder à toute audition et de lui fournir toute information.

### Activité du Comité d'audit au cours de l'exercice 2007-2008

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Comité d'audit s'est réuni trois fois avec un taux de participation de ses membres à 100 %.

A ces occasions, le Comité a pu s'entretenir de façon indépendante avec les Commissaires aux comptes de la Société.

#### 16.3.3 Le Comité des rémunérations

##### Composition et modalités de fonctionnement

Le Comité des rémunérations se compose des administrateurs suivants :

- Président : Monsieur Douglas Dunn ;
- membres : Messieurs Joseph Martin, Fumisato Hirose et Didier Lamouche.

Messieurs Douglas Dunn, Joseph Martin et Didier Lamouche sont des administrateurs indépendants au sens du Rapport Bouton.

Les membres siègent en vertu de leur mandat d'administrateur et la durée de leur mandat au sein du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur.

Le Comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an, préalablement à la fixation de la rémunération du Président du Conseil d'Administration, et des éventuels membres du Conseil d'Administration salariés ou mandataires sociaux. Le Comité peut également se réunir en tant que de besoin sur convocation du Président du Conseil d'Administration ou du Président du Comité ou de la moitié de ses membres.

Il est dressé procès-verbal des réunions du Comité.

##### Missions et pouvoirs

Le Comité des rémunérations reçoit mission du Conseil d'Administration :

- de faire au Président des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, attribués au Président du Conseil d'Administration et aux éventuels membres du Conseil d'Administration salariés ou mandataires sociaux ;
- de procéder à des recommandations sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration.

### Activité du Comité des rémunérations au cours de l'exercice 2007-2008

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Comité des rémunérations s'est réuni trois fois, avec un taux de participation de ses membres de 83,3 %.

Ses travaux ont porté sur :

- la détermination de la partie fixe de la rémunération des mandataires sociaux au titre des exercices 2007-2008 et 2008-2009 ;
- la détermination des critères de la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2007-2008 ;
- la fixation des objectifs personnels devant être atteints pour conditionner l'attribution de la quote-part de la rémunération variable des mandataires sociaux qui y est associée au titre de l'exercice 2007-2008 ;
- l'examen de la situation sociale du Groupe ;
- les rémunérations des dix premiers salariés du Groupe et les modalités de rémunération des VPs ;
- l'attribution d'actions gratuites et les modalités d'intéressement des salariés du Groupe.

#### 16.4. Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

La Société adhère aux principes du gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport Medef/AFEP d'octobre 2003 et, en particulier, aux principes clés du gouvernement d'entreprise liés à :

- la responsabilité et l'intégrité des dirigeants et des administrateurs ;
- l'indépendance du Conseil d'Administration ;
- la transparence et la diffusion de l'information ;
- le respect des droits des actionnaires.

Dans le cadre légal spécifique qui est le sien, la Société s'est attachée à mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, notamment à travers l'adoption par le Conseil d'Administration d'un Règlement intérieur qui fixe les principes directeurs de son fonctionnement et les modalités selon lesquelles il exerce sa mission (voir le paragraphe 21.2.2 ci-dessous).

En outre, en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'Administration doit rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion du Conseil, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Ce rapport est présenté au paragraphe 16.5.1 ci-dessous. On pourra également se reporter au rapport des Commissaires aux comptes prévu à l'article L.225-235, alinéa 5 sur le rapport du Président précité, et figurant au paragraphe 16.5.2 ci-dessous.

#### 16.5. Autres éléments notables en matière de gouvernement d'entreprise, procédures et contrôle interne

##### 16.5.1 Rapport du Président du Conseil d'Administration prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce

###### I. INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société Soitec (la "Société").

###### II. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Les éléments ci-après constituent un résumé de l'information détaillée concernant la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration figurant aux Chapitres 14, 15 et 16 du Document de Référence 2007-2008.

###### II.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

###### II.1.1 Composition

Les dispositions relatives au Conseil d'Administration figurent aux articles 12 à 16 des statuts. La Société est administrée par un Conseil d'Administration de cinq membres, dont trois ont été qualifiés d'indépendants au sens du rapport Bouton.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenu dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

###### II.1.2 Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle les affaires qui la concernent. A cet effet, le Président représente le Conseil d'Administration ; en outre, celui-ci peut consentir à tous mandataires de son choix des délégations de pouvoirs.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois.

###### II.1.3 Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2005, le Conseil d'Administration a adopté un Règlement intérieur qui organise notamment les rapports entre les administrateurs et la Société et constitue un cadre opérationnel destiné à être régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales et réglementaires mais aussi des meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise.

En définissant les pouvoirs respectifs des organes sociaux, le Règlement intérieur instaure par ailleurs un droit d'examen du Conseil d'Administration, en prévoyant que le Président Directeur Général doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil pour certaines opérations importantes, telles que notamment, les décisions significatives d'implantation à l'étranger, les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier sa situation financière ou son périmètre d'activité, certaines opérations excédant un certain montant.

#### II.1.4 Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux de trois Comités constitués en son sein : le Comité stratégique, le Comité d'audit et le Comité des rémunérations, dont les rôles et les missions sont explicités dans le Règlement intérieur. Une description détaillée des Comités, de leur composition et de leur fonctionnement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008 figure au paragraphe 16.3 du Document de Référence 2007-2008.

#### II.1.5 Direction générale

En vertu d'une décision du Conseil d'Administration en date du 4 novembre 2002, et conformément à l'article 17.1 des statuts de la Société, la Direction générale est assumée par le Président du Conseil d'Administration, qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société. Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit certaines limitations à l'exercice des pouvoirs du Président Directeur Général décrites en détail au paragraphe 14.1.2.2 du Document de Référence 2007-2008.

Jusqu'au 21 février 2008, date de sa révocation par le Conseil d'Administration, le Président Directeur Général était assisté d'un Directeur Général Délégué, qui était investi à l'égard des tiers des mêmes prérogatives que le Président Directeur Général. Postérieurement à la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration a procédé le 16 mai 2008 à la nomination de Monsieur Paul Boudre en qualité de Directeur Général Délégué.

#### II.2 EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU Conseil d'Administration ET DE SES COMITES D'ETUDE

Au cours du mois d'avril 2008, les membres du Conseil d'Administration ont été consultés afin de procéder à l'évaluation du fonctionnement du Conseil, conformément aux principes posés au sein du Règlement intérieur. Cette consultation a pris la forme de l'envoi à chacun des administrateurs d'un questionnaire type inspiré du modèle de l'AFEP, destiné à vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et que les administrateurs disposent des éléments d'information pertinents pour mener à bien leur mission.

Il ressort de cette évaluation un fonctionnement pleinement satisfaisant du Conseil d'Administration et de ses Comités.

### III. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

#### III.1. OBJECTIFS ET REFERENTIEL

##### III.1.1 Objectifs

La Société met en œuvre des procédures de contrôle interne, avec les objectifs suivants :

- mettre l'entreprise en mesure de réaliser ses objectifs stratégiques ;
- fiabiliser le déroulement de ses processus, prévenir et maîtriser les risques majeurs auxquels l'expose la nature de son activité ;
- respecter les règles de fonctionnement interne ;
- vérifier que les informations comptables, financières et la gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- respecter les lois et règlements, notamment dans le domaine de la production de ses informations comptables et financières.

Les procédures de contrôle interne décrites sont applicables à la Société ainsi qu'à ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une assurance absolue que les risques d'erreurs ou de fraude soient totalement maîtrisés ou éliminés.

#### III.1.2 Référentiel

Ce rapport décrit les principales composantes de ce dispositif en termes d'organisation et de procédures. Pour sa rédaction, la Société s'est inspirée du cadre de référence du Groupe de place établi sous l'égide de l'AMF publié en janvier 2007, dont l'utilisation n'est toutefois recommandée qu'aux seules sociétés cotées sur le Compartiment A d'Euronext Paris.

Le cadre de référence de l'AMF impliquant la formalisation de procédures internes, la Société a entrepris, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, un exercice de formalisation de son système de contrôle interne avec l'appui d'un cabinet d'expertise comptable indépendant.

Ce système de contrôle interne, dénommé "Soitec System", sera formalisé au cours de l'exercice 2008-2009 et fera l'objet d'une revue par le Comité d'audit du Conseil d'Administration. Il donnera lieu à l'élaboration d'un guide pratique à destination de l'ensemble des intervenants de la filière financière et comptable. A terme, la formalisation de ce système entraînera la constitution au sein du Groupe d'une direction de l'audit interne, dont la mission sera de vérifier le respect du référentiel de contrôle financier interne.

Le présent rapport s'inscrit donc dans une phase de transition. Il a été préparé avec l'appui de la Direction Financière. Préalablement à sa présentation lors du Conseil d'Administration du 4 juin 2008, ce document a fait l'objet d'un examen par le Comité d'audit de la Société.

### III.2 PROCESSUS DE PILOTAGE DE L'ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIERE

#### III.2.1 Principes et points clés d'analyse

##### a) Organisation générale

L'organisation comptable et financière du Groupe est intégrée au système de contrôle opérationnel en place au sein du Groupe, dont il constitue l'une des composantes.

La Direction Financière de la Société, placée sous la responsabilité du Directeur Financier comprend :

- un service comptable/ contrôle de gestion ;
- un service trésorerie/relations investisseurs – communication financière.

##### b) Gestion des ressources

Chaque filiale de la Société dispose d'un service comptable/contrôle de gestion et d'un service trésorerie dont la responsabilité est assurée par un contrôleur financier sous l'autorité du responsable du contrôle de gestion "controller" de la Société.

Le Directeur Financier est chargé de centraliser et de présenter l'ensemble des indicateurs de gestion suivis par la Direction générale et le Conseil d'Administration de la Société.

##### c) Application des règles comptables

La Société est autonome pour la tenue de sa comptabilité. Les services comptabilité passent les écritures, établissent la balance générale et préparent les déclarations comptables sociales.

L'organisation comptable et financière s'appuie sur un système de gestion intégré (ERP) qui devrait être complété au cours de l'exercice 2008/2009 par un progiciel de consolidation financière. En conformité avec le règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, la Société publie ses comptes consolidés suivant les normes comptables internationales (IFRS) depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005.

#### d) Maîtrise des règles comptables

La Direction Financière de la Société a défini et mis en œuvre sur l'exercice 2006-2007, les procédures de contrôle interne nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés selon le référentiel IFRS. Ce travail s'est poursuivi par l'élaboration, au cours de l'exercice 2007-2008, du système de contrôle interne "Soitec System" décrit au paragraphe ci-dessus.

#### e) Organisation et sécurité des systèmes d'information

Les choix pris en matière d'architecture du système d'information (solutions techniques, habilitations, sauvegarde et archivage) visent à prévenir les risques d'interruption de service et d'altération des systèmes. Par ailleurs, face à la croissance de la Société, la Direction développe les outils de gestion indispensables à la mise en place d'un système de contrôle interne efficace comme l'utilisation d'un système de gestion intégré ou ERP.

### III.2.2 Rôle de la Direction Générale

#### a) Organisation, compétences et moyens

Le Directeur Financier est membre du Bureau Directeur, structure de gestion interne resserrée qui a succédé au Comité de Direction au début de l'exercice clos le 31 mars 2008 et qui réunit les responsables des structures opérationnelles. Le Bureau Directeur a pour rôle essentiel d'assurer une cohésion opérationnelle autour du Président Directeur Général auquel tous les membres du Bureau rapportent directement.

#### b) Pilotage et contrôle

Le Groupe est organisé en trois unités opérationnelles : SOI, Picogiga (III-V) et TraciT.

Le pilotage du Groupe est organisé par unité opérationnelle sur la base des principes suivants :

- chaque unité opérationnelle est pilotée par un responsable, membre du Bureau Directeur ;
- en concertation avec les différentes unités opérationnelles et les Directions fonctionnelles, la Direction Financière élabore pour chaque exercice fiscal un plan budgétaire pour chaque unité opérationnelle et un plan global consolidé ;
- un reporting mensuel détaillé relatif à la performance des unités opérationnelles (chiffre d'affaires et indicateurs de rentabilité) et un reporting mensuel sur les résultats consolidés du Groupe sont adressés au Président et aux membres du Bureau Directeur ;
- des réunions de gestion régulières entre les membres de la Direction Générale de la Société, des responsables des unités opérationnelles et en présence de la Direction Financière ont lieu chaque mois ;
- les autorisations d'investissements sont centralisées et toutes approuvées par un comité *ad hoc*.

Les procédures de contrôle des filiales reposent sur un système de contrôle centralisé basé sur un suivi comptable et en trésorerie des filiales.

### III.2.3 Rôle du Conseil d'Administration

#### a) Contrôles et vérifications

Chaque année, le budget annuel, déclinaison du plan prévisionnel à long terme, est validé en Conseil d'Administration. Ce budget est utilisé pour le pilotage des performances économiques de chaque unité opérationnelle et de l'ensemble du Groupe.

Lors de chaque réunion du Conseil d'Administration, le Directeur Financier présente la situation réelle du Groupe par rapport au budget annuel.

#### b) Arrêté des comptes

Les projets de comptes annuels consolidés et sociaux, accompagnés des annexes, sont adressés en amont de la séance du Conseil d'Administration appelée à statuer sur les comptes de l'exercice aux membres du Comité d'audit. Ce Comité se réunit préalablement à la séance du Conseil d'Administration arrêtant les comptes et passe en revue les états financiers. Le Comité d'audit s'entretient également avec les Commissaires aux comptes hors la présence de la Direction du Groupe et recueille son avis sur les éléments comptables présentés. Les états financiers, une fois validés par le Comité d'audit, sont présentés en Conseil d'Administration où ils sont arrêtés.

#### c) Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions légales, les comptes du groupe Soitec sont audités par un collège de Commissaires aux comptes. Le périmètre de leur mission porte sur l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de la consolidation. Chacune d'elle fait l'objet d'un audit complet ou d'une revue limitée selon le cas, deux fois par an. Les Commissaires aux comptes sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Financière du Groupe et au Comité d'audit des clôtures semestrielles et annuelles.

### III.3 PROCESSUS CONCOURANT A L'ELABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE PUBLIEE

#### III.3.1 Critères de qualité

L'information comptable et financière publiée par la Société s'inscrit dans le cadre de la démarche qualité qui anime le Groupe dans son ensemble. La Société s'attache donc à diffuser une information fiable et précise, et à porter à la connaissance du public aussitôt que possible tout événement susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses actions. L'ensemble des supports de la communication financière de la Société sont publiés sur le site Internet de la Société et sont disponibles pendant une durée minimale de cinq années.

#### III.3.2 Principes et points clés d'analyse

L'information comptable et financière est élaborée en utilisant les données préparées par la Direction Financière. Le Responsable Relations Investisseurs - Communication Financière a pour mission d'élaborer un premier projet reprenant les éléments notables à porter à la connaissance du public qu'il soumet pour validation au Directeur Financier, puis au Président Directeur Général. Le projet validé est ensuite transmis aux membres du Conseil d'Administration préalablement à sa publication.

A chaque étape, l'exactitude et la précision de l'information, sa cohérence, son caractère prudent et non trompeur sont les points clés faisant l'objet d'une vérification systématique.

#### a) Investissements/Désinvestissements/Recherche et Développement

Les coûts de Recherche et Développement sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur occurrence, tandis que les montants reçus dans le cadre de contrats ou de subventions sont déduits des coûts bruts de Recherche et Développement pour aboutir à un montant net imputé au compte de résultat. Certains coûts de Recherche et Développement peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt recherche, qui est présenté en déduction des coûts de Recherche et Développement conformément à la norme IAS 20.

La comptabilisation des subventions conditionnelles au regard des dépenses engagées intervient en fonction du degré de probabilité de versement de ces subventions, selon une appréciation validée en dernier ressort par la Direction Financière.

#### b) Trésorerie/Financement et instruments financiers

La Société adopte une politique très prudente de placement des excédents momentanés qui sont placés exclusivement en produits monétaires. Les disponibilités de la Société sont principalement exprimées en euro et en dollar US et concentrées essentiellement dans des institutions financières de tout premier plan.



La gestion des équilibres financiers entre les entités du Groupe est réalisée au moyen :

- de prévisions de trésorerie annuelles révisées mensuellement ;
- d'un système de gestion centralisé de la trésorerie du Groupe à partir de la Société mère.

La Direction Financière du Groupe assure, partout où la réglementation le permet, le financement de ses filiales par le biais de conventions de centralisation de trésorerie ou des contrats de financements intragroupe et le paiement et l'encaissement des flux en devises.

Cette centralisation permet à la Direction :

- de piloter l'endettement externe et d'analyser son évolution ;
- de gérer le risque de taux inhérent à la dette contractée ;
- de financer les filiales dans leur devise partout où la réglementation le permet ;
- d'appréhender et gérer le risque de change inhérent aux flux commerciaux et financiers.

Le choix mondial centralisé des banques partenaires et leur pilotage efficace dans la durée constituent un élément important de contrôle interne.

Grâce à cette organisation, la Direction Financière assure un contrôle étendu des opérations de trésorerie du Groupe.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, la Société a poursuivi son programme de couverture de son risque de change sur certaines de ses opérations libellées en dollar ainsi que de son risque de taux par le biais d'instruments financiers (ventes à terme, options et *swaps*). Ces instruments financiers sont destinés uniquement à couvrir les risques de taux et de change sur des engagements fermes ou des transactions futures hautement probables.

### c) Consolidation

Le processus de consolidation est un processus centralisé au sein du groupe Soitec.

Le reporting mensuel, les budgets ainsi que la consolidation des données comptables, sont gérés sur un même système informatique.

Les objectifs du système de consolidation et de gestion en termes de contrôle sont les suivants :

- procéder automatiquement à des contrôles de cohérence sur les données financières remontées par les filiales ;
- accélérer le traitement des informations remontées ;
- accroître le niveau d'homogénéisation par des tableaux de remontée et de restitution formatés ;
- gérer les normes comptables internationales (IFRS). Les définitions et les principes comptables sont accessibles sur le logiciel par tous les utilisateurs.

Ces outils sont destinés à améliorer la fiabilité des informations transmises, ainsi qu'à en accélérer le traitement.

Les états financiers des filiales sont centralisés par la Direction Financière afin d'harmoniser ces comptes avec les principes comptables du Groupe.

Les filiales préparent mensuellement un reporting financier détaillé selon le modèle retenu par le Groupe. Ce modèle a été développé de façon à permettre l'analyse précise de la formation des flux financiers, ainsi que celle des résultats en les comparant aux budgets.

La procédure de reporting vise ainsi à fournir à la Direction une analyse détaillée de l'évolution des résultats, de certains indicateurs clés et lui permet de mesurer l'efficacité des organisations en place.

Les étapes du reporting peuvent être résumées comme suit :

- établissement et approbation d'un budget détaillé annuel, qui est ensuite mensualisé ;
- reporting mensuel en matière de résultat, trésorerie et investissement ;
- analyse détaillée des écarts ;
- révision budgétaire périodique lors des réunions de pilotage et de contrôle.

Les résultats et les prévisions sont revus sur une base mensuelle de façon à s'assurer que les objectifs soient atteints. Le budget mensualisé sert d'outil de contrôle pour la validation et l'analyse des résultats mensuels réalisés. Le suivi régulier des résultats permet de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires.

### Procédure de remontée et de consolidation d'information

Les états financiers consolidés publiés sont élaborés par la Direction Financière sur la base des états financiers audités des filiales.

Les états financiers sont préparés par les filiales en conformité avec les règles comptables du Groupe selon un calendrier défini par la Direction Financière.

Les principales options et estimations comptables retenues par le Groupe sont évoquées en amont de l'arrêté des comptes avec les commissaires aux comptes.

### Les contrôles du Groupe

Les informations transmises par les filiales sont contrôlées par l'équipe de consolidation au siège qui effectue des contrôles de cohérence et valide les postes présentant le plus de risques préalablement à la consolidation des états financiers.

Ces états financiers sont consolidés au niveau du Groupe. La Direction Financière du groupe reste donc seule habilitée à passer des écritures comptables de consolidation.

Les Commissaires aux comptes de la Société mère procèdent à la revue des comptes consolidés. Les états transmis par les filiales font l'objet d'une revue systématique de la part des auditeurs externes locaux.

Les Commissaires aux comptes établissent dans le cadre de leur mission des lettres de recommandation sur les procédures et les comptes qui font l'objet d'un suivi par la Direction Financière du Groupe.

### d) Gestion de l'information financière externe

Les états financiers du Groupe sont élaborés à partir des données issues du progiciel de comptabilité et sont ensuite intégrés aux rapports semestriels et annuels qui sont revus par les auditeurs externes.

Les publications du Groupe sont rédigées en fonction des informations recueillies par le Responsable Relations Investisseurs – Communication Financière auprès de la Direction Financière.

[16.5.2 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Soitec pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière](#)

Exercice clos le 31 mars 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société S.O.I.TEC et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Meylan et Lyon, le 16 juin 2008

Les Commissaires aux comptes

Cabinet MURAZ PAVILLET  
Christian Muraz

ERNST & YOUNG  
Lionel Denjean

## 17. Salariés

### 17.1. Nombre de salariés

#### Etat des effectifs au 31 mars 2008

Au 31 mars 2008, l'effectif total était de 1 080 salariés, dont 53 salariés sous contrat à durée déterminée. La moyenne d'âge est de 34,2 ans, et le taux de *turn-over* de 4,1 %.

La répartition du personnel s'effectue comme suit :

Etat des effectifs	France Grenoble	France Les Ullis	Singapour	International	Total Groupe
Effectif au 31/03/2008	916	40	99	25	1080
- dont nombre de CDD	-	4	0	0	53
Moyenne d'âge	33,7	38,9	34	46	34,2
Taux de <i>turn-over</i>	4,2 %	7,5 %	0 %	4 %	4,1 %
Embauches sur 2007-2008	93	4	80	3	180
- dont Opérateurs	26	2	10	0	38
- dont Techniciens & employés	31	1	21	1	54
- dont Ingénieurs & cadres	36	1	49	2	88
<b>Répartition par catégorie</b>					
- Opérateurs	30 %	23 %	1 %	0 %	27 %
- Techniciens & employés	34 %	33 %	21 %	28 %	33 %
- Ingénieurs & cadres	36 %	45 %	69 %	72 %	40 %
<b>Répartition par activité</b>					
- Personnel administratif	16 %	15 %	26 %	24 %	17 %
- Communication & Marketing	2 %	0 %	0 %	36 %	3 %
- R&D	13 %	27 %	0 %	40 %	12 %
- Production	69 %	58 %	74 %	0 %	68 %

La main d'œuvre extérieure représente en moyenne 0,8 % de l'effectif total ; il y est fait recours principalement dans les cas de remplacement. Le volume des heures supplémentaires au cours de l'année s'est élevé à 7 572 heures. Enfin, au cours de la période, le Groupe a procédé à sept licenciements individuels.

#### Organisation du temps de travail

Pour le personnel non cadre, un accord de réduction du temps de travail ("RTT") est en place depuis le 1<sup>er</sup> mars 2000. Cette réduction s'effectue de deux manières :

- soit par l'attribution de jours de RTT, sur une base de temps de travail effectif de 34,6 heures par semaine ;
- soit par la réduction du nombre de postes de travail pour le personnel en horaire continu, notamment en ce qui concerne la production, organisée en cinq équipes, 24h/24 et 365 jours par an. Le temps de travail effectif moyen est de 30,75 heures par semaine.

Pour le personnel cadre, en application de l'accord de réduction du temps de travail mis en place à la même date (1<sup>er</sup> mars 2000), les ingénieurs et cadres travaillent selon une convention de forfait annuel de 218 jours maximum par an.

Au niveau du Groupe, cinquante-cinq salariés travaillent à temps partiel (congé parental à mi-temps, 3/5<sup>e</sup>, 4,5/5<sup>e</sup> ou 4/5<sup>e</sup>).

L'absentéisme, évalué à 4 % en moyenne sur l'année, est en augmentation par rapport aux années précédentes, mais reflète l'augmentation moyenne nationale constatée, tous secteurs confondus.

#### Rémunérations. Politique salariale

La masse salariale brute inscrite en charge sur l'année s'élève à 59,3 millions d'euros, incluant 17,9 millions d'euros de charges patronales. L'augmentation moyenne des salaires enregistrée au cours de la période s'élève à 1,5 %, et correspond principalement aux augmentations annuelles des salaires attribuées aux salariés en fonction de leur mérite.

La Société a signé avec ses partenaires sociaux un accord d'intéressement, un accord de participation et un plan d'épargne salariale.



(en millions d'euros)	France Grenoble	France Les Ullis	Singapour	International	Groupe
Masse salariale année 2007-2008	51,4	2,3	2,9	2,7	59,3
dont Charges patronales	16,7	0,7	0,2	0,3	17,9
Augmentation moyenne des salaires	1,5 %	1,3 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %
<b>Salaires moyen annuel (en euros)</b>	<b>35 512</b>	<b>36 049</b>	<b>45 780</b>	<b>66 400</b>	<b>37 188</b>

Le site de Singapour étant actuellement en phase de démarrage, son effectif actuel et la répartition de cet effectif ne sont pas significatifs et représentatifs d'un site industriel en phase de production. Le salaire moyen à Singapour n'est donc pas significatif. Son incidence sur le salaire moyen du Groupe est néanmoins limitée.

#### Personnel féminin

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est un des points sur lequel portent les accords que la Société signe dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire. Le pourcentage de femmes employées au sein du Groupe atteint à ce jour 34 % de l'effectif total.

	France Grenoble	France Les Ullis	Singapour	International	Groupe
Personnel féminin	35 %	18 %	22 %	48 %	34 %

#### Relations professionnelles et accords d'entreprise

Les accords d'entreprise signés à ce jour par la Société sont les suivants :

- accord POPARTT (Projet Organisation Productivité Aménagement et Réduction du Temps de Travail) non cadres ;
- accord système d'horaire continu ;
- accord POPARTT cadres ;
- accord d'intéressement ;
- accord de participation ;
- accord en faveur de l'emploi de travailleurs handicapés ;
- accord salarial annuel ;
- accord sur la mixité et l'égalité professionnelle.

Chaque accord collectif est suivi par une commission composée a minima des signataires, chargée d'effectuer un bilan et de proposer d'éventuelles améliorations. Le planning des réunions de ces commissions dépend des accords, mais comprend au minimum une réunion par an.

#### Conditions d'hygiène et de sécurité

Les conditions d'hygiène et de sécurité font l'objet d'une très grande attention et d'efforts conjugués de la part des différents acteurs dans ce domaine : le service Sécurité et Environnement, le service médical, le CHSCT et la Direction générale.

Pour adapter les ressources à la croissance de l'entreprise, le service Sécurité et Environnement a été à nouveau renforcé, avec le recrutement d'un ingénieur sécurité en mars 2008. Le service comprend aujourd'hui sept personnes.

Au niveau des postes, les risques sécurité sont analysés suivant une méthodologie qui conduit à une hiérarchisation des risques et à la mise en place d'actions de prévention, la rédaction de consignes de sécurité, l'aménagement des postes et la mise en place de moyens de protection. L'ensemble de ces éléments est synthétisé dans un document unique disponible pour l'Inspection du travail.

En 2008, la méthodologie d'analyse de risques des postes de travail sera améliorée et un outil informatique sera mis en place afin de faciliter le partage de l'information avec les managers, et la mise à jour annuelle de l'information lors de toute modification ou création de postes de travail et également à la suite d'accident. Cet outil permettra également au service médical d'extraire des analyses de risques les fiches individuelles d'exposition pour chaque salarié.

Au cours de l'exercice 2007-2008, un groupe de travail sur la formation sécurité au poste de travail a permis de réaliser des supports de formation, un affichage et de débiter la mise à jour des consignes de sécurité des différents postes.

En 2007-2008, le nombre d'accidents du travail avec arrêt a été de 11, pour 205 jours d'arrêt. Le nombre d'accidents du trajet a été de 3 pour 196 jours d'arrêt. Le taux de fréquence (TF) correspondant était de 8,21 et le taux de gravité (TG) de 0,27. Le taux de fréquence est en nette diminution, comparé aux deux exercices précédents (2005-2006 : TF de 12,09 et TG de 0,47 / 2006-2007 : TF de 14,93 et TG de 0,48). Ces taux sont supérieurs aux taux moyens de la profession des cinq dernières années (référence chiffres SITELESC : TF de 5,5 et TG de 0,14).

Le risque chimique, prépondérant dans l'activité de l'entreprise, a entraîné trois des accidents de l'exercice 2007-2008.

Pour faire face à la recrudescence des accidents chez Soitec enregistrée en 2005 et 2006, la Direction a initié le projet Safe en avril 2007. La phase 1 du projet Safe qui s'est déroulée sur 2007-2008 ciblait les responsables, avec notamment la mise en place des "safety tours" (visites comportementales de sécurité). Depuis avril 2007, le taux de fréquence des accidents avec arrêt a été divisé par deux pour le Groupe (cf. un peu plus haut les résultats des TF sur les trois dernières années), mais ces résultats doivent être améliorés et pérennisés. La phase 2 du projet qui va impliquer davantage les salariés a été lancée au mois de janvier 2008 avec la campagne de sensibilisation "Ensemble agissons Safe" et se terminera en mars 2009.

Les principaux objectifs de cette démarche sont :

- 1) améliorer significativement l'indicateur TF/TG :  
diviser le TF Groupe et TF Bernin par 3 en deux ans, soit tendre vers l'indicateur moyen de la profession à fin mars 2009 (soit 5,5).
- 2) diminuer le niveau de risque objectif :  
vérifier sur le terrain les fondamentaux de la sécurité : "Safety tours" (visites comportementales de sécurité) réalisés par le management ;  
mettre en œuvre un processus d'identification et de management des principales sources de risque.
- 3) renforcer la culture sécurité :  
impliquer, former, responsabiliser à la Sécurité l'ensemble des collaborateurs ;  
décentraliser le rôle et les responsabilités sécurité dans l'entreprise par la mise en place d'une organisation adaptée.

#### La formation

L'effort de formation reste stable à près de 5 % de la masse salariale, avec un nombre moyen de 3,5 jours de formation par salarié. La répartition du volume horaire de formation par service est en ligne avec la répartition des effectifs. Le nombre total d'heures de formation est légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent, en phase avec la réduction de l'effectif global.

Dans le cadre de la politique de contrôle des coûts mise en place cette année, l'effort de formation a été focalisé sur les formations stratégiques et liées à la Sécurité, ainsi que sur certaines formations internes. Les formations Sécurité ont concerné sur l'exercice l'ensemble des managers et des donneurs d'ordre. Dans le domaine des formations stratégiques, les actions liées à l'amélioration du suivi Qualité, de la satisfaction des clients et des méthodes de travail, initiées l'année précédente, ont été déployées à hauteur des objectifs fixés (notamment résolution de problèmes, méthodes statistiques, 5S, plans d'expérience), de même que celles liées au management d'activité, de projets et d'équipes.

Du fait d'un faible volume de recrutements, les formations liées à l'intégration des collaborateurs n'ont représenté cette année que 8 % du volume horaire.

La Société fait partie des entreprises ayant signé dans le cadre de la loi de 1986 un accord en faveur de l'emploi de travailleurs handicapés. Cet accord, signé en 1999, a été renouvelé en 2001, puis en 2005 et marque la volonté de l'entreprise d'initier une démarche active dans ce domaine. Cette démarche porte ses fruits puisque le Groupe compte dix-huit travailleurs handicapés à son effectif, dont deux embauchés en 2007-2008.

#### Œuvres sociales

Deux axes sont développés en la matière, le soutien aux personnes handicapées et l'insertion des jeunes en difficulté :

- l'entreprise participe aux activités de plusieurs associations d'aide à l'emploi des travailleurs handicapés.
- la Société soutient les initiatives locales en matière d'insertion des jeunes : participation aux activités de la mission locale du Grésivaudan et participation au groupe FACE (agir contre l'exclusion), par exemple, parrainage de jeunes en vue d'une insertion professionnelle, participation au projet " ascenseur social " pour permettre à certains jeunes d'accéder à l'école de commerce de Grenoble (GEM).

Toutefois, le budget consacré à ces œuvres reste modeste.

## 17.2. Participations et stock-options

### 17.2.1 Accord d'intéressement et de participation

#### 17.2.1.1 Intéressement

Un intéressement existe dans l'entreprise depuis 1998. Le dernier accord a été signé en 2007. Il a pour but d'associer chaque salarié aux résultats de l'expansion de la Société tout en renforçant sa compréhension des intérêts communs.

L'intéressement vient rétribuer la dimension transversale de l'entreprise et la dynamique créée par le management d'équipe et la complémentarité entre services.

Les modalités de calcul sont définies comme suit :

- seuil de déclenchement : marge opérationnelle de la Société ;
- ratio de majoration ou minoration de l'enveloppe calculé en référence à l'évolution du Taux de Fréquence des Accidents (avec arrêts) et d'un indice de Qualité des plaques produites Les objectifs sont fixés par semestre, et les versements de la prime sont donc calculés chaque semestre.

Concernant l'exercice 2007-2008, aucun intéressement n'a été versé, le seuil de déclenchement n'ayant été atteint ni sur le 1<sup>er</sup> ni sur le 2<sup>e</sup> semestre.

Situation des versements de l'intéressement et abondements sur le PEE sur les dernières années :

(en milliers d'euros)	Intéressement	Abondement
2001-2002	152	65
2002-2003	0	0
2003-2004	0	58
2004-2005	189	127
2005-2006	629	253
2006-2007	1 775	483
2007-2008	0	0

#### 17.2.1.2 Participation des salariés par la mise en place d'un PACEO avec cession de BSAARs aux salariés

L'Assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2007 a voté en faveur d'un ensemble de résolutions organisant une délégation de compétence au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, en vue de réaliser à terme une augmentation de capital de la Société limitée à 10 % de son capital actuel, avec une double finalité :

- assurer la diversification des sources du financement de la croissance de la Société, en lui permettant de bénéficier auprès de la Société Générale d'une ligne de financement en fonds propres alliant souplesse et sécurité : elle pourra être mise en œuvre par le Conseil d'Administration à tout moment et par étapes, selon les opportunités qu'il appréciera ;
- permettre aussi l'intéressement du plus grand nombre possible des salariés de la Société (et des sociétés du Groupe) au capital de la Société, à des conditions optimales pour ces salariés, dans l'esprit des différents plans de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise qui ne peuvent plus être mis en place par la Société comme par le passé.

Ces résolutions permettent la mise en place par Société Générale, d'un programme d'augmentation de capital par exercice d'options (PACEO) d'une durée maximum de quatre ans, reposant sur l'émission de bons d'émission d'actions (BEA) qui obligent la Société Générale, en tant que porteur unique, à souscrire sur demande de Soitec des actions à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ABSAAR).

En résumé, le dispositif d'ensemble est le suivant :

#### Nombre d'actions Soitec susceptibles d'être émises

Le montant nominal des actions nouvelles susceptibles d'être émises par exercice des BEA ou par exercice des BSAARs s'élèvera au maximum à 821 973,56 euros. La dilution pour les actionnaires résultant de la mise en œuvre du PACEO représentera donc au maximum un peu moins de 10 % du capital actuel de la Société.

Il convient de préciser que l'exercice des BSAARs pourra également conduire à l'acquisition d'actions existantes, ce qui ne provoquera, dans ce cas, aucune dilution supplémentaire. En outre, l'impact dilutif lié à la mise en œuvre de ces résolutions pourra le cas échéant être limité par la Société grâce au mécanisme de réduction de capital par voie d'annulation des actions acquises dans le cadre de l'achat de ses propres actions par la Société résultant de l'adoption de la 11<sup>e</sup> résolution présentée à l'Assemblée générale mixte du 10 juillet 2007.

#### Nature des BEA

Les BEA sont des valeurs mobilières émises par Soitec, permettant l'accès au capital de Soitec. Le porteur de BEA aura l'obligation, sous réserve du respect de certaines conditions, de souscrire à des actions nouvelles à la demande de Soitec.

#### Prix d'émission des BEA

0,001 € par BEA, ce prix ayant été fixé en considération de la nature des BEA et de la structure de financement qui sous-tend leur émission.

#### Bénéficiaire de l'émission réservée de BEA

Les BEA seront en totalité souscrits par Société Générale, société anonyme ayant son siège social 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 120 222.

#### Parité d'exécution des BEA

Sous réserve d'ajustements prévus, l'exercice d'un BEA conduira à la souscription d'une action Soitec nouvelle à laquelle sera attachée un BSAAR, à un prix de souscription déterminé comme indiqué ci-dessous.

#### Période d'exécution des engagements pris au titre des BEA

Sous réserve des conditions mentionnées ci-dessus, Soitec pourra demander à Société Générale, à tout moment pendant la période visée ci-dessous, d'exécuter les engagements pris au titre des BEA et en conséquence de souscrire aux ABSAARs.

Agissant en qualité d'intermédiaire financier procurant à Soitec une ligne de financement en fonds propres, Société Générale n'a pas vocation à rester au capital de l'entreprise et pourra donc être conduite à revendre sur le marché tout ou partie des actions ainsi souscrites.

Société Générale s'engage toutefois à s'abstenir de toute opération de prévente des actions nouvelles résultant de l'exercice des BEA et, de toute revente de ces actions sur le marché pendant les périodes de calcul de leur prix d'émission.

Les engagements pris au titre des BEA s'éteindront à l'issue d'une période expirant au plus tard quarante-huit mois après la date d'émission des BEA. Les BEA qui n'auront pas été exercés au plus tard le dernier jour de cette période deviendront caducs et perdront toute valeur.

#### Jouissance des actions émises par exécution des engagements pris au titre des BEA

Les actions nouvelles émises par exercice des BEA seront entièrement assimilées aux actions existantes dès leur émission, y compris en ce qui concerne le droit aux dividendes qui seraient mis en paiement postérieurement à leur émission.

#### Cotation des BEA

Les BEA seront émis sous forme nominative exclusivement et ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché quelconque, qu'il soit ou non réglementé.

#### Prix de souscription des actions nouvelles

Le prix de souscription d'une ABSAAR à émettre par exercice d'un BEA sera déterminé en fonction (i) du cours d'exécution moyen pondéré par les volumes, des transactions sur l'action Soitec, hors négociations de blocs et hors négociations hors séance, exécutées pendant la période de trois jours de cotation de l'action précédant la date de souscription et (ii) du prix de marché des BSAARs déterminé par un expert indépendant, auxquels sera éventuellement appliquée une décote qui ne pourra pas excéder 5 %. Le prix de souscription des ABSAARs sera intégralement libéré en espèces à la souscription.

#### Détachement des BSAARs

Les BSAARs attachés aux actions émises en exercice des BEA seront immédiatement détachés, afin d'être ultérieurement cédés aux bénéficiaires suivants :

- les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la Société et des entreprises qui lui sont liées dans les conditions des articles L.225-180 du Code de commerce et L.444-3 du Code du travail, le prix de cession unitaire des BSAARs étant arrêté par le Conseil d'Administration en fonction de leur valeur de marché déterminée par un expert indépendant, sachant qu'une partie des BSAARs pourra également être attribuée gratuitement, à titre d'abondement, conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail, et qu'une décote pourra également être appliquée dans les limites légales (deuxième résolution de l'Assemblée générale du 5 novembre 2007) ;
- les cadres dirigeants salariés de la Société ou les dirigeants et/ou salariés de toute filiale française ou étrangère de la Société non éligible à participer à un plan d'épargne entreprise, regroupés le cas échéant au sein d'une structure *ad hoc*, le prix de cession unitaire des BSAARs étant arrêté par le Conseil d'Administration en fonction de leur valeur de marché déterminée par un expert indépendant (troisième résolution) ; ou enfin
- les mandataires sociaux de la Société, sans toutefois que les BSAARs leur revenant ne puisse dépasser 30 % des BSAARs acquis dans les conditions décrites aux deuxième et troisième résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2007, étant précisé que le Président Directeur Général de Soitec, Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé, a décidé de ne pas participer au vote de la quatrième résolution de l'Assemblée générale du 5 novembre 2007, compte tenu du fait qu'il est bénéficiaire potentiel de ces BSAARs. Le Conseil d'Administration déterminera la liste des bénéficiaires répondant aux caractéristiques mentionnées ci-dessus, arrêtera le nombre de BSAARs pouvant être cédés aux bénéficiaires ainsi déterminés, et fixera le prix de cession unitaire des BSAARs en fonction de leur valeur de marché déterminée par un expert indépendant, étant précisé que tout administrateur intéressé s'abstiendra de prendre part à la décision du Conseil d'Administration le concernant personnellement (quatrième résolution de l'Assemblée générale du 5 novembre 2007).

Au cas où la totalité de ces BSAARs n'aurait pas trouvé preneur auprès des salariés et mandataires sociaux du groupe Soitec et qu'il en resterait un nombre résiduel, ceux-ci pourraient être, soit rachetés par la Société, à leur valeur de marché déterminée par un expert indépendant pour être ensuite annulés, soit exercés par Société Générale sur demande de Soitec, dans des proportions et aux dates que déterminera le Conseil d'Administration.

#### Prix et conditions de cession des BSAARs

Le Conseil d'Administration arrêtera le nombre de BSAARs pouvant être cédé aux bénéficiaires visés ci-dessus, et fixera le prix de cession unitaire des BSAARs en fonction de leur valeur de marché déterminée par un expert indépendant, sachant qu'une partie des BSAARs pourra également être attribuée gratuitement, à titre d'abondement, aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail, et que ces derniers pourront également bénéficier le cas échéant d'une décote dans les limites légales.

Lors de sa réunion du 6 novembre 2007, le Conseil d'Administration a fait usage des pouvoirs qui lui avaient été conférés par l'Assemblée générale du 5 novembre 2007 et a décidé du principe d'une émission de 8 200 000 BEA en faveur de Société Générale, et a délégué au Président Directeur Général tous pouvoirs à l'effet d'arrêter les caractéristiques des BEA, d'en demander l'exercice par Société Générale et de réaliser l'opération par le biais de la signature de tout document ou la réalisation de toute démarche ou formalité.

Le Président Directeur Général n'ayant pas fait usage de cette délégation, le Conseil d'Administration du 4 juin 2008 a réitéré à l'unanimité la décision du 6 novembre 2007 de procéder à l'émission de 8 200 000 BEA en faveur de Société Générale en application de la première résolution adoptée par l'Assemblée générale du 5 novembre 2007 et autorisé la signature par le Président Directeur Général de tous actes ou documents qui s'y rapportent. Il a également décidé du principe et des conditions de l'utilisation partielle du programme PACEO et délégué au Président Directeur Général les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Le 16 juin 2008, Soitec a émis 2 250 000 ABSAARs dans le cadre du PACEO. Les ABSAARs ont été émises au prix de 5,30 euros et représentent 2,72 % du capital social.

La motivation principale de cette émission est d'associer l'ensemble des salariés et mandataires sociaux, en France et à l'international, au développement de Soitec dans le cadre du plan d'intéressement de la Société, qui n'est plus éligible aux BSPCE.

C'est donc en remplacement des anciens programmes de BSPCE que les salariés et mandataires sociaux du groupe auront la possibilité exclusive, notamment à travers le plan d'épargne entreprise, d'acquiescer les BSAARs, détachés des ABSAARs, à la valeur déterminée par un expert indépendant. Les BSAARs et/ou les actions obtenues par exercice des BSAARs seront incessibles pendant les deux premières années.

La Société rappelle que la dilution maximale liée à la mise en œuvre du PACEO restera inférieure à 10 % du capital, conformément à l'autorisation des actionnaires, et dépendra de l'utilisation réelle du PACEO sur les 4 prochaines années. La Société dispose en outre d'un programme de rachat d'actions qui pourra lui permettre de maîtriser la dilution pour ses actionnaires.

## 17.2.2 Octroi et exercice d'options et attributions d'actions gratuites

### Options de souscription d'actions

#### a/ Mandataires sociaux

Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites	Prix (en euros)	Date d'échéance	Date du plan
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social				
Pascal MAUBERGER	150 000	3,07	16/01/2013	17/01/2003

#### b/ Salariés

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Date du plan
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés liées précédemment levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	15 000	3,44	04/11/2002

### Actions gratuites

#### a/ Mandataires sociaux

Actions consenties gratuitement à chaque mandataire social au cours de l'exercice	Nombre d'actions gratuites attribuées/d'actions souscrites	Plan A du 1 <sup>er</sup> juin 2007		
		Prix (en euros)	Période d'acquisition	Période de conservation
Actions consenties gratuitement à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe				
André-Jacques AUBERTON-HERVE	20 483	17,00	du 01/06/07 au 31/05/09	du 01/06/09 au 31/05/11
Pascal MAUBERGER	7 981*	17,00	du 01/06/07 au 31/05/09	du 01/06/09 au 31/05/11
Actions gratuites acquises durant l'exercice par chaque mandataire social	Néant	NA	NA	NA

\* Les 7 981 actions gratuites attribuées à Monsieur Pascal Mauberger par le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juin 2007, ont été annulées à la suite de son départ de la Société le 21 février 2008.

#### b/ Salariés

Actions consenties gratuitement aux dix premiers salariés non mandataires attributaires et bons exercés par ces derniers	Nombre d'actions gratuites attribuées/d'actions souscrites	Prix (en euros)	Plan B du 1 <sup>er</sup> juin 2007	
			Période d'acquisition	Période de conservation
Actions consenties gratuitement par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions gratuites aux dix salariés de l'émetteur, et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions gratuites ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	17 632	17,00	du 01/06/07 au 31/05/09	du 01/06/09 au 31/05/11
Actions gratuites acquises durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur et des sociétés comprises dans le périmètre dont le nombre ainsi acquis est le plus élevé	8 000	6,55	du 24/01/08 au 23/01/10	du 24/01/10 au 23/01/12
	Néant	NA	NA	NA

## 17.2.3 Rapport spécial sur les options de souscription d'actions au titre de l'exercice 2007-2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des opérations d'attribution et d'exercice d'options de souscription d'actions de votre société (la "Société") réalisées au cours de l'exercice 2007-2008.

### I. Attribution d'options de souscription d'actions au titre de l'exercice 2007-2008 :

Au titre de l'exercice 2007-2008, aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée.

### II. Exercice d'options de souscription d'actions au titre de l'exercice 2007-2008 :

- Exercice d'options de souscription d'actions au titre des plans attribués en 2007-2008

Sans objet.

- Exercice d'options de souscription d'actions au titre de plans antérieurs

#### a) Au titre du plan d'attribution d'options de souscription d'actions arrêté par le Conseil d'Administration du 4 novembre 2002 :

Nombre d'options levées

- 10 000 options ont été levées au mois de juin 2007 ;
- 5 000 options ont été levées au mois de juillet 2007.

Prix des actions souscrites

3,44 euros.

L'ensemble des options levées l'a été par l'un des bénéficiaires du plan.

#### b) Au titre du plan d'attribution d'options de souscription d'actions arrêté par le Conseil d'Administration du 17 janvier 2003 :

Nombre d'options levées

- 150 000 options ont été levées au mois de février 2008.

Prix des actions souscrites

3,07 euros.

L'ensemble des options levées l'a été par l'unique bénéficiaire du plan.

### III. Annulation d'options de souscription d'actions au titre de l'exercice 2007-2008 :

#### a) Au titre du plan d'attribution d'options de souscription d'actions arrêté par le Conseil d'Administration du 17 janvier 2003 :

- 150 000 options ont été annulées à la suite du départ de la Société de Monsieur Pascal Mauberger, le 21 février 2008.

#### b) Au titre du plan d'attribution d'options de souscription d'actions arrêté par le Conseil d'Administration du 3 novembre 2005 :

- 100 000 options dont le bénéficiaire était Monsieur Pascal Mauberger, ont été annulées à la suite de son départ de la Société le 21 février 2008,

- 50 000 options dont le bénéficiaire était un cadre salarié, ont été annulées à la suite de son départ de la Société le 6 novembre 2007.

#### 17.2.4 Octroi et exercice de bons de créateur d'entreprise

Au titre de l'exercice 2007-2008, aucun bon de souscription de parts de créateur d'entreprise n'a été attribué.

##### a/ Mandataires sociaux

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise consentis à chaque mandataire social et bons exercés par ces derniers	Nombre de bons attribués/d'actions souscrites	Prix (en euros)	Date d'échéance	Date du plan
Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise consentis au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	Néant	NA	NA	NA
Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise exercés durant l'exercice par chaque mandataire social	Néant	NA	NA	NA

##### b/ Salariés

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise consentis aux dix premiers salariés non mandataires attributaires et bons exercés par ces derniers au cours de l'exercice	Nombre total de bons attribués/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Date du plan	Date du plan	Date du plan
Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise consentis, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des bons, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	NA			
Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise détenus sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment exercés durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre de bons ainsi achetés ou souscrits est le plus élevé (information globale)	27 145	3,81 (17 019 bons)	4/11/2002 (4 934 bons)	12/11/2003 (5 192 bons)	16/11/2004

#### 17.2.5 Octroi et exercice d'actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des opérations d'attribution d'actions gratuites de votre société (la "Société") réalisées au cours de l'exercice 2007-2008.

#### I. Attribution d'actions gratuites au titre de l'exercice 2007-2008 :

1. Le Conseil d'Administration, agissant sur délégation de l'Assemblée générale du 6 juillet 2006 dans sa quinzième résolution, a arrêté dans sa réunion du 1<sup>er</sup> juin 2007 les plans d'attribution d'actions gratuites suivant :

##### Plan A

###### Titres objet du plan

Attribution de 28 464 actions de la Société de 0,10 euro de valeur nominale.

###### Bénéficiaires

Ces actions gratuites ont été attribuées dans leur totalité aux mandataires sociaux, Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé et Monsieur Pascal Mauberger\*, à hauteur respectivement de 20 483 et 7 981 actions.

###### Valeur des actions attribuées

17,00 euros par action.

###### Période d'acquisition

Du 1<sup>er</sup> juin 2007 au 31 mai 2009.

###### Période de conservation

Du 1<sup>er</sup> juin 2009 au 31 mai 2011, étant précisé que 10 % du nombre d'actions attribuées à chacun des bénéficiaires seront incessibles avant la fin de leurs fonctions au sein de la Société.

##### Plan B

###### Titres objet du plan

Attribution de 17 632 actions de la Société de 0,10 euro de valeur nominale.

###### Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ce plan font partie du Bureau Directeur.

###### Valeur des actions attribuées

17,00 euros par action.

###### Période d'acquisition

Du 1<sup>er</sup> juin 2007 au 31 mai 2009.

###### Période de conservation

Du 1<sup>er</sup> juin 2009 au 31 mai 2011.

2. Le Conseil d'Administration, agissant sur délégation de l'Assemblée générale du 6 juillet 2006 dans sa quinzième résolution, a arrêté dans sa réunion du 24 janvier 2008 le plan d'attribution d'actions gratuites suivant :

###### Titres objet du plan

Attribution de 8 000 actions de la Société de 0,10 euro de valeur nominale.

###### Bénéficiaires

L'unique bénéficiaire de ce plan fait partie du Bureau Directeur.

\* Les actions gratuites attribuées à Monsieur Pascal Mauberger ont été annulées à la suite de son départ de la Société le 21 février 2008.

#### Valeur des actions attribuées

6,55 euros par action.

#### Période d'acquisition

Du 24 janvier 2008 au 23 janvier 2010.

#### Période de conservation

Du 24 janvier 2010 au 23 janvier 2012.

### II. Acquisition d'actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice 2007-2008 et des exercices antérieurs :

Néant.

### III. Attribution d'actions gratuites postérieurement à l'exercice 2007-2008 :

Votre Conseil d'Administration, agissant sur délégation de l'Assemblée générale du 6 juillet 2006 dans sa quinzième résolution, a arrêté dans sa réunion du 4 juin 2008 les plans d'attribution d'actions gratuites suivant :

#### Plan A

##### Titres objet du plan

Attribution de 62 674 actions de la Société de 0,10 euro de valeur nominale.

##### Bénéficiaires

Ces actions gratuites ont été attribuées dans leur totalité aux mandataires sociaux, Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé et Monsieur Paul Boudre, à hauteur respectivement de 32 181 et 30 493 actions.

##### Valeur des actions attribuées

5,38 euros par action.

##### Période d'acquisition

Du 4 juin 2008 au 3 juin 2010.

##### Période de conservation

Du 4 juin 2010 au 3 juin 2012, étant précisé que 10 % du nombre d'actions attribuées à chacun des bénéficiaires seront incessibles avant la fin de leurs fonctions au sein de la Société.

#### Plan B

##### Titres objet du plan

Attribution de 66 623 actions de la Société de 0,10 euro de valeur nominale.

##### Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ce plan sont d'une part, des membres du Bureau Directeur, d'autre part un cadre salarié.

##### Valeur des actions attribuées

5,38 euros par action.

##### Période d'acquisition

Du 4 juin 2008 au 3 juin 2010.

##### Période de conservation

Du 4 juin 2010 au 3 juin 2012.

## 18. Principaux actionnaires

### 18.1. Actionnariat de la Société au 19 juin 2008

La répartition du capital social de la Société au 19 juin 2008 est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Droits de vote	En %
André-Jacques Auberton-Hervé	5 165 148	6,08	10 330 296	10,81
Shin-Etsu Handotai Co Ltd. (partenaire depuis 1997 et premier sous-licencié de Soitec)	4 452 599	5,24	4 452 599	4,66
Public	75 365 372	88,65	80 788 094	84,50
Autodétenu	32 010	0,03	32 010	(0,03)
<b>Total</b>	<b>85 015 129</b>	<b>100</b>	<b>95 602 999</b>	<b>100</b>

En outre, à la connaissance de la Société, aucune personne non membre d'un organe d'administration ou de Direction de la Société ne détient directement ou indirectement un pourcentage du capital social et des droits de vote de la Société devant être notifié en vertu de la législation nationale.

### 18.2. Droits de vote différents

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Lors de la tenue des Assemblées, chaque action donne droit à une voix. Toutefois, à la suite de la décision de l'Assemblée générale mixte du 30 novembre 1998, les statuts de la Société prévoient qu'un droit de vote double est conféré aux actions détenues sous la forme nominative depuis deux ans au moins pour un même actionnaire, et ce à partir du 31 août 2000. Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert.

### 18.3. Contrôle de la Société

Il est renvoyé au paragraphe 21.1.7 du présent Document de Référence.

### 18.4. Accord pouvant entraîner un changement de contrôle

Par ailleurs, en dehors d'un accord de collaboration conclu entre le Commissariat à l'Energie Atomique et la Société le 1<sup>er</sup> décembre 2007 pour une durée de cinq ans, aucune des conventions significatives conclues par la Société ne contient de clause permettant leur remise en cause automatique en cas de changement de contrôle.

## 19. Opérations avec des apparentés

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, la Société a pris part à plusieurs opérations ayant donné lieu à l'application de la procédure prévue aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce :

- lors du Conseil d'Administration du 10 juillet 2007 : autorisation de signature d'une convention de centralisation de trésorerie avec Soitec Singapore Pte Ltd., dont l'effet est rétroactif au mois d'août 2006 ;
- lors du Conseil d'Administration du 6 novembre 2007 : mise en place de deux conventions-cadres entre la Société et sa filiale, TracIT Technologies S.A.S. visant une location de matériel avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> décembre 2006 d'une part, et d'une mise à disposition de personnel avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2007 d'autre part.



Les informations figurent dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

#### Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Exercice clos le 31 mars 2008)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

#### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

• S.A. S.O.I.TEC	1
Société concernée :	S.A.S. TraciT Technologies
Dirigeant concerné :	M. Pascal Mauberger, Président de cette société.
Nature et objet :	Votre Société a conclu un contrat de location de matériels et de bureaux et de mise à disposition du personnel au cours de l'exercice avec cette société.
Modalités :	Montants facturés au cours de l'exercice : - Mise à disposition du personnel : 1 901 372 € - Location de matériels et de bureaux : 879 600 €

• S.A. S.O.I.TEC	2
Société concernée :	Soitec Singapore Pte Ltd.
Dirigeants concernés :	M. André-Jacques Auberton et M. Pascal Mauberger.
Nature et objet :	Votre Société a effectué des avances de trésorerie rémunérées au profit de la société Soitec Singapore Pte Ltd.
Modalités :	Montant de l'avance au 31 mars 2008 : 52 742 993 € Rémunération de l'exercice : 675 691 € (taux EONIA +0,1 %)

#### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie dans l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours de l'exercice antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Société concernée :	S.A.S. Picogiga International
Dirigeant concerné :	M. Pascal Mauberger, Président de cette société.
1) Nature et objet :	Votre Société a poursuivi la convention de prestations de gestion administrative, commerciale, financière, comptable et juridique conclue avec la Société Picogiga International.
Modalités :	Montant facturé par votre Société pour l'exercice 2007-2008 : 198 000 €
2) Nature et objet :	Votre Société a effectué des avances de trésorerie rémunérées au profit de la Société Picogiga International.
Modalités :	Montant de l'avance au 31 mars 2008 : 2 915 400 € Rémunération de l'exercice : 230 205 € (taux EONIA +0,1 %)
3) Nature et objet :	Votre Conseil d'Administration avait autorisé l'opération suivante :  La société Picogiga International a financé en crédit-bail l'acquisition de trois équipements. Le crédit bailleur a demandé à la société Soitec une garantie prenant la forme d'un engagement de poursuite du contrat de location en cas de défaillance du preneur.
Modalités :	Le montant des loyers restant dus au 31 mars 2008 s'élève à : 1 262 161 €
• S.A. S.O.I.TEC	3
Société concernée :	Soitec Inc.
Administrateur concerné :	M. André Jacques Auberton est administrateur de cette société.
Nature et objet :	Votre Société a poursuivi la convention de prestations en matière de direction et de gestion commerciale, financière et de gestion des ressources humaines conclue avec cette société.
Modalités :	Montant facturé par votre société pour l'exercice 2007-2008 : 662 133 €
Société concernée :	S.A.S. TraciT Technologies
Dirigeant concerné :	M. Pascal Mauberger, Président de cette société.
Nature et objet :	Votre Société a poursuivi la convention de centralisation de trésorerie conclue avec la société TraciT Technologies.
Modalités :	Montant de l'avance reçue par votre société au 31 mars 2008 : 1 289 872 € Rémunération de l'exercice : 7 145 € (en charges) (taux EONIA +0,1 %) 24 670 € (en produits)
Société concernée :	S.A. Altatech
Administrateur concerné :	M. André-Jacques Auberton, Président du conseil de surveillance de cette société.

Nature et objet : Votre société a conclu une convention de programme de développement commun avec la société Altatech en vue de la fourniture par cette dernière de matériel destinés à améliorer la détection au niveau de la phase production de défauts affectant la surface des plaques de SOI fabriquées par la société.

Modalités : Aucune opération n'a été facturée au cours de l'exercice.

• S.A. S.O.I. TEC 4

Sociétés concernées : S.A.S. TraciT Technologies et S.A.S. Picogiga International

Dirigeant concerné : M. Pascal Mauberger, Président de ces sociétés.

Nature et objet : Votre Société a conclu avec les sociétés TraciT Technologies et Picogiga International une convention d'intégration fiscale dont la S.A. Soitec sera tête de Groupe.

Modalités : Cette convention a pris effet au 1<sup>er</sup> avril 2007.

Le 16 juin 2008

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

Cabinet MURAZ PAVILLET

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

Lionel DENJEAN

Christian MURAZ

## 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

### 20.1. Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes consolidés du Groupe et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 39 et suivantes et en page 54 du Document de Référence de l'exercice clos au 31 mars 2006 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 juin 2006 sous le numéro D.06-0654 ;
- les comptes sociaux du Groupe et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 55 et suivantes et en page 56 du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 juin 2006 sous le numéro D.06-0654 ;
- les comptes consolidés du Groupe et les rapports d'audit correspondant figurant aux pages 42 et suivantes et en page 59 du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 juillet 2007 sous le numéro D.07-0678 ;
- les comptes sociaux du Groupe et les rapports d'audit correspondants figurant en pages 60 et suivantes et en page 61 du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 juillet 2007 sous le numéro D.07-0678.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du Document de Référence.

Les Documents de Référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la Société ([www.soitec.com](http://www.soitec.com)) ou de l'Autorité des marchés financiers, ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### 20.2. Informations financières pro forma

Sans objet.

### 20.3. Etats financiers

#### 20.3.1 Etats financiers consolidés au 31 mars 2008

##### 20.3.1.1 Comptes consolidés au 31 mars 2008

#### Compte de résultat

	Notes	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Ventes		298 230	371 967
Coût des ventes		(248 598)	(263 877)
<b>Marge brute</b>		<b>49 632</b>	<b>108 090</b>
Frais commerciaux et de marketing		(8 601)	(8 509)
Frais de recherche et développement	4.2	(25 502)	(31 044)
Frais généraux et administratifs		(23 684)	(20 086)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(8 155)</b>	<b>48 451</b>
Produits financiers	4.4	15 237	19 408
Charges financières	4.5	(17 175)	(19 142)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(10 093)</b>	<b>48 717</b>
Impôts	4.6	(67)	(2 582)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(10 160)</b>	<b>46 135</b>
Intérêts minoritaires		(106)	(45)
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>(10 054)</b>	<b>46 180</b>
Résultat net de base par action en euros	4.7	(0,11)	0,59
Résultat net dilué par action en euros	4.7	(0,12)	0,54



**Bilan***Actif*

	Notes	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	3.1	24 188	26 341
Immobilisations corporelles	3.2	380 253	288 702
Actifs financiers non courants	3.3	2 374	1 700
		<b>406 815</b>	<b>316 743</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	3.4	48 556	58 722
Clients et comptes rattachés	3.5	28 915	51 631
Autres actifs courants	3.6	36 975	34 465
Actifs financiers court terme	3.7	8 786	6 437
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.8	186 933	307 183
		<b>310 165</b>	<b>458 438</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>716 980</b>	<b>775 181</b>

*Passif*

	Notes	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
<b>Capitaux propres et passifs</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		8 276	8 219
Primes liées au capital		465 050	462 128
Actions propres		(211)	(137)
Réserves non distribuées		57 089	62 543
Autres réserves		(16 056)	559
<b>Capitaux propres Groupe</b>	3.9	<b>514 148</b>	<b>533 312</b>
Intérêts minoritaires		355	461
<b>Total capitaux propres</b>		<b>514 503</b>	<b>533 773</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Dettes financières à long terme	3.12	76 091	103 502
Passif d'impôts différés	3.11	-	1 318
Autres passifs non courants	3.11	4 644	1 890
		<b>80 735</b>	<b>106 710</b>
<b>Passifs courants</b>			
Dettes financières à court terme	3.12	29 221	28 011
Fournisseurs	3.13	65 721	86 140
Provisions et autres dettes courantes	3.14	26 800	20 547
		<b>121 742</b>	<b>134 698</b>
<b>Total du passif courant et non courant</b>		<b>202 477</b>	<b>241 408</b>
<b>Total du passif</b>		<b>716 980</b>	<b>775 181</b>

Tableau de variation des capitaux propres

	Actions ordinaires		Primes d'émission du capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Autres réserves	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant							
<b>Au 31 mars 2006</b>	<b>75 110 588</b>	<b>5 725</b>	<b>377 962</b>	<b>158</b>	<b>28 446</b>	<b>384</b>	<b>412 675</b>	<b>506</b>	<b>413 181</b>
Ecart de conversion						(433)	(433)		(433)
Variation des justes valeurs sur actifs financiers disponibles à la vente						463	463		463
Variation des écarts de réévaluation						145	145		145
Total des produits et des charges de l'exercice reconnus directement en capitaux propres (Note 3.9.4)						175	175		175
Résultat de l'exercice					46 180		46 180	(45)	46 135
Total des produits et charges de l'exercice					46 180	175	46 355	(45)	46 310
Exercice de stock-options et de BCE (Note 3.9.1)					(5 426)		(5 426)		(5 426)
Opérations sur capital (Note 3.9.1)	7 074 516	585	86 075		(8 823)		77 837		77 837
Variation de la composante capitaux propres des instruments financiers composés (Note 3.9.3)					(3 798)		(3 798)		(3 798)
Paiements fondés sur les actions (Note 3.10)					5 964		5 964		5 964
Opérations sur titres autodétenus (Note 3.9.2)					(295)		(295)		(295)
Conversion de la valeur nominale des actions		1 909	(1 909)						
<b>Au 31 mars 2007</b>	<b>82 185 104</b>	<b>8 219</b>	<b>462 128</b>	<b>(137)</b>	<b>62 543</b>	<b>559</b>	<b>533 312</b>	<b>461</b>	<b>533 773</b>

	Actions ordinaires		Primes d'émission du capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Autres réserves	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant							
<b>Au 31 mars 2007</b>	<b>82 185 104</b>	<b>8 219</b>	<b>462 128</b>	<b>(137)</b>	<b>62 543</b>	<b>559</b>	<b>533 312</b>	<b>461</b>	<b>533 773</b>
Ecart de conversion						(16 578)	(16 578)		(16 578)
Variation des justes valeurs sur actifs financiers disponibles à la vente						463	463		463
Variation des écarts de réévaluation						(37)	(37)		(37)
Total des produits et des charges de l'exercice reconnus directement en capitaux propres (Note 3.9.4)						(16 615)	(16 615)		(16 615)
Résultat de l'exercice						(10 054)	(10 054)	(106)	(10 160)
Total des produits et charges de l'exercice						(10 054)	(16 615)	(26 669)	(106) (26 775)
Exercice de stock-options et de BCE (Note 3.9.1)									
Opérations sur capital (Note 3.9.1)	570 528	57	2 922			(92)	(2 887)		(2 887)
Variation de la composante capitaux propres des instruments financiers composés (Note 3.9.3)						(1 291)	(1 291)		(1 291)
Paiements fondés sur les actions (Note 3.10)						5 983	5 983		5 983
Opérations sur titres autodétenus (Note 3.9.2)						(74)	(74)		(74)
Conversion de la valeur nominale des actions									
<b>Au 31 mars 2008</b>	<b>82 755 632</b>	<b>8 276</b>	<b>465 050</b>	<b>(211)</b>	<b>57 089</b>	<b>(16 056)</b>	<b>514 148</b>	<b>355</b>	<b>514 503</b>

## Tableau de flux de trésorerie

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(10 054)</b>	<b>46 180</b>
<b>Elimination des éléments non monétaires</b>		
Dotations aux amortissements et provisions (Note 5.7)	51 737	38 299
Résultat sur cessions d'actifs	(769)	(243)
Variation des impôts différés	(1 318)	1 318
Intérêts minoritaires	(106)	(45)
Coût de l'endettement financier net	(402)	(2 631)
Charges liées aux stock-options et BCE	5 983	5 964
Autres	-	-
<b>Augmentation (Diminution) de trésorerie sur :</b>		
Stocks	10 014	(19 404)
Clients et comptes rattachés	(21 761)	(19 723)
Autres créances	(2 746)	(4 078)
Fournisseurs et comptes rattachés	(23 005)	25 849
Autres dettes	8 369	2 963
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>59 424</b>	<b>74 449</b>
Décaissements liés aux actifs incorporels	(4 442)	(6 555)
Décaissements liés aux immobilisations corporelles	(147 345)	(61 914)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 061	1 400
Encaissements (Décaissements) liés aux actifs financiers	(3 130)	(315)
Incidence variation de périmètre	-	(1 348)
Intérêts financiers reçus	8 145	10 855
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(144 711)</b>	<b>(57 877)</b>
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	1 105	-
Sommes reçues de l'exercice de BCE et de stocks options	29	8 124
Revente (Rachat) d'actions propres	-	(295)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	18 011	-
Remboursement d'emprunts (y compris contrats de location-financement)	(44 898)	(27 936)
Intérêts financiers versés	(7 190)	(7 334)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>(32 943)</b>	<b>(27 441)</b>
Effet de la variation des cours des devises	(2 020)	1 770
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>(120 250)</b>	<b>(9 099)</b>
Trésorerie à l'ouverture	307 183	316 282
Trésorerie à la clôture	186 933	307 183

## 20.3.1.2 Annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2008

## 1. Présentation de l'activité

Soitec S.A. (la "Société") est une société anonyme régie par les dispositions de la loi française, créée en 1992.

La Société produit des plaques de silicium sur isolant destinées à l'industrie des semi-conducteurs. Les principaux produits de la Société sont les plaques UNIBOND®, dont le procédé de fabrication utilise la technologie brevetée Smart Cut® concédée sous licence exclusive à la Société par le Commissariat à l'Energie Atomique "CEA". Les produits de la Société sont vendus en Europe, aux Etats-Unis, par l'intermédiaire d'une filiale qu'elle détient à 100 % (Soitec Inc.), et en Asie par le biais de sa filiale détenue à 70 % (Soitec Asia).

## 2. Règles et méthodes comptables

## Principes de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des terrains non bâtis qui sont évalués à leur juste valeur.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€ 000) sauf indication contraire.

## Conformité aux normes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés de Soitec S.A. et de toutes ses filiales ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financières "IFRS" applicables à cette date et telles qu'approuvées par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2007, à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants adoptés dans l'Union européenne dont l'application est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 :

- IFRS 7 Instruments financiers – Informations à fournir ;
- interprétation IFRIC 8 précisant le champ d'application d'IFRS 2 ;
- IAS 1 Amendement – Présentation des états financiers – Informations à fournir sur le capital ;
- interprétation IFRIC 7 traitant des informations financières dans les économies hyperinflationnistes ;
- interprétation IFRIC 9 sur le traitement des réévaluations des dérivés incorporés ;
- interprétation IFRIC 10 sur l'information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation).

L'adoption de ces normes et interprétations révisées n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée au 31 mars 2008 des normes dont l'application obligatoire est postérieure à cette date :

- la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels" requiert la présentation d'informations sur les secteurs d'activité opérationnels du Groupe, et a remplacé les dispositions relatives à la détermination des secteurs de premier niveau (secteur d'activité) et de second niveau (secteurs géographiques). Cette norme applicable au Groupe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ne fait pas l'objet d'une application anticipée. Les impacts potentiels sur l'annexe aux comptes consolidés du Groupe sont en cours d'analyse ;
- l'interprétation IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions intragroupe » précise la comptabilisation des accords dont le paiement est fondé sur des actions portant sur les instruments de capitaux propres de l'entité et des accords dont le paiement est fondé sur des actions portant sur des instruments de capitaux propres de la mère. Cette interprétation applicable au Groupe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ne fait pas l'objet d'une application anticipée.

### Principes de consolidation

Les états financiers consolidés reprennent les comptes de la Société et de l'ensemble de ses filiales au 31 mars de chaque année, toutes détenues à 100%, sauf Soitec Asia détenue à 70%, selon la méthode de l'intégration globale.

Entité	Date d'entrée dans le périmètre	Pays
Soitec Inc.	1997	USA
Picogiga International S.A.S.	Avril 2003	France
Picogiga (USA) Inc.	Avril 2003	USA
Soitec Asia Inc.	Juin 2004	Japon
Ganotec Inc.	Février 2006	USA
TraciT Technologies S.A.S.	Juillet 2006	France
Soitec Singapore Pte Ltd.	Juin 2006	Singapour

Les soldes et opérations réciproques entre les sociétés du Groupe sont éliminés dans les comptes consolidés.

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part de résultat et d'actif net de Soitec Asia Inc, non détenue par le Groupe. Ils sont présentés séparément au compte de résultat et séparément au sein des capitaux propres, au bilan consolidé.

### Jugements et estimations significatives

La préparation des états financiers requiert de la part de la Direction de Soitec certaines estimations et hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et ses prévisions de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

### Dépréciation du goodwill

La nécessité de déprécier les goodwill est vérifiée au moins une fois par an. Une estimation de la valeur d'usage de l'unité génératrice de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie à laquelle le goodwill est alloué est alors réalisée sur la base des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus.

### Méthodes comptables significatives

#### Conversion des comptes des filiales étrangères

La devise de reporting de la Société et de ses filiales est l'euro.

Les bilans des filiales étrangères dont la devise fonctionnelle est le dollar américain (Soitec Inc. Picogiga Inc. et Soitec Singapore) et le yen (Soitec Asia) ont été convertis en euro en utilisant les taux de change à la clôture de chaque exercice, à l'exception des composantes de la situation nette, qui ont été converties aux cours historiques. Les comptes de résultat sont convertis en utilisant les taux de change moyens annuels.

#### Transactions libellées en devises étrangères

Les opérations en devises autres que la devise fonctionnelle sont converties au taux de clôture du mois de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont convertis au cours de change à cette même date et les différences de change enregistrées à cette occasion sont comptabilisées dans le compte de résultat.

#### Goodwill

Le goodwill est évalué à son coût à la date d'acquisition. Ce coût représente l'excédent du coût du regroupement

d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement. Il n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an. Toute dépréciation constatée est irréversible.

#### Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels qui sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur leur durée d'utilisation estimée, soit de un à cinq ans.

Les frais de développement doivent être immobilisés selon la norme IAS 38 si les critères suivants sont remplis :

- intention et capacité financière et technique à conduire le projet de développement à son terme ;
- probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- coût de cet actif pouvant être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation estimée suivantes :

Agencements des constructions	15 à 30 ans
Matériel et outillage	3 à 8 ans
Aménagements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 à 7 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

Les contrats de locations mobiliers ou immobiliers (contrats de crédit-bail ou de location-financement) sont capitalisés lorsque l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété sont transférés au preneur. Les modalités d'amortissement sont identiques à celles des biens similaires acquis par la Société, lorsque le contrat est assorti d'une clause de transfert de propriété à l'issue du bail. Dans le cas contraire, le bien est amorti selon le même mode d'amortissement et sur la durée du contrat.

Les contrats qualifiés de location simple ne font pas l'objet de retraitements et les loyers payés constituent des charges de l'exercice.

#### Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

La norme IAS 36 "dépréciation d'actifs" prévoit que la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles soit testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Ces actifs immobilisés font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements intervenus au cours de la période, leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur nette comptable et leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie, appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe. La juste valeur est le montant qui pourrait être obtenu de la vente de ces actifs lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminuée des coûts de sortie.

#### *Actifs financiers*

Ce poste comprend notamment les participations du Groupe dans les sociétés sur lesquelles il n'exerce ni contrôle, ni influence notable. Ces titres de participation sont considérés comme étant "disponibles à la vente" et sont donc évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Des provisions pour dépréciation sont constituées et comptabilisées en résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de ces titres.

#### *Stocks*

Les stocks de matières premières et de matières consommables ont été évalués à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation a été constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à ce coût d'achat.

Les produits finis ont été évalués à leur coût de production à l'exception de ceux qui, en phase de lancement de production, ont un coût de revient supérieur à leur prix de vente. Ceux-ci ont été valorisés à leur prix de vente moyen. Une provision pour dépréciation des stocks de produits finis, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Les produits en cours ont été évalués selon les mêmes principes en fonction de leur avancement dans la fabrication.

#### *Clients et créances rattachées*

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

#### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont essentiellement composés de dépôts à vue et de valeurs mobilières de placement à court terme, qui sont des titres ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine, qui ne présentent pas de risque significatif de taux et qui sont facilement convertibles.

Les placements dont l'échéance est supérieure à trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les placements sous forme d'OPCVM de trésorerie qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité au classement d'équivalent de trésorerie au regard de la norme IAS 7, sont classés parmi les actifs financiers.

#### *Prêts et emprunts portant intérêts*

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

#### *Actions propres*

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

#### *Reconnaissance des produits des activités ordinaires*

Les produits des activités ordinaires sont principalement constitués des ventes de produits. Ils sont complétés par les revenus de licences.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits des activités ordinaires puissent être reconnus :

- ventes de produits : les ventes sont enregistrées en chiffre d'affaires à la livraison des produits ;
- revenus des licences : les redevances sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les opérations qui leur ont donné naissance ont été réalisées.

#### *Impôts différés*

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", la Société utilise la méthode du report variable pour la comptabilisation de ses impôts différés. Cette méthode prévoit que les impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Ces différences sont déterminées en fonction des dispositions fiscales et des taux d'impôt escomptés au moment où ces différences s'inverseront. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable.

#### *Engagements de retraite et avantages similaires*

- Indemnités de départ en retraite et engagements similaires :

La loi française exige, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

De plus, la Société a conclu une convention afin de compléter le montant légal des retraites. La Société se libère de son obligation par le versement de cotisations et n'a pas d'autres engagements à ce titre.

- Autres régimes de retraite :

la Société a décidé d'accorder à certains salariés du Groupe un régime complémentaire en sus du régime normal. Ce régime à prestations définies est géré par un organisme externe.

Aux Etats-Unis, Soitec Inc. est soumis à un plan de retraite par capitalisation qui qualifie au titre de la section 401(k) du code des impôts américain. Ce plan d'épargne, à cotisations définies, est exonéré d'impôt et couvre la majeure partie des salariés américains.

Conformément à la norme IAS 19, les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées qui intègre des hypothèses démographiques (évolution de salaires, âge de départ, rotation du personnel, taux de mortalité) et financières (taux d'actualisation financière et d'inflation). Les écarts actuariels résultant de la révision des hypothèses de calcul sont enregistrés selon la méthode du corridor, c'est-à-dire étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant à ces régimes, pour ceux qui excèdent 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture.

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements sont constatés en charges de l'exercice auquel ils sont liés. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

#### *Rémunérations en action*

Conformément à la norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions", les transactions réglées en instruments de capitaux propres (options de souscription d'actions et bons de créateur d'entreprise) sont évalués à la date d'octroi. La juste valeur de ces instruments, déterminée par un expert externe, est le modèle binomial. Ce modèle de valorisation prend en compte le prix d'exercice et la durée de vie de l'option, le prix des actions sous-jacentes, la volatilité attendue du prix de l'action et le taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option.

La valeur de ces options est comptabilisée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice avec comme contrepartie les capitaux propres, s'agissant tous de plans dénoués en actions.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés conformément aux principes décrits ci-dessus.

#### Instruments financiers

- Instruments dérivés de couverture :

la Société couvre son risque de change sur certaines de ses opérations libellées en dollar ainsi que de son risque de taux par le biais d'instruments dérivés (ventes à terme, options et *swaps*).

Ces instruments dérivés sont destinés uniquement à couvrir les risques de taux et de change sur des engagements fermes ou des transactions futures hautement probables.

Les principes de la comptabilité de couverture ont été appliqués sur les investissements liés à la construction de l'usine de Singapour, dans la mesure où les couvertures ont été documentées et se sont révélées comme parfaitement effectives.

- Instruments composés :

la Société a émis des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes ("Océane"). Ces instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres.

La composante dette a été évaluée à sa valeur de marché à la date d'émission, qui correspond à la valeur des flux de trésorerie contractuels futurs actualisés au taux du marché en vigueur à la date d'émission pour des instruments similaires présentant les mêmes conditions mais sans option de conversion ou d'échange. La composante capitaux propres a été déterminée par différence entre la juste valeur de l'instrument pris dans son ensemble et la juste valeur de la dette.

### 3. Notes sur le bilan

#### 3.1. Immobilisations incorporelles

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Goodwill	13 295	13 295
Concessions, brevets et autres droits	5 000	4 779
Logiciels	12 855	8 426
Immobilisations incorporelles en cours	1 511	5 709
<b>Sous-total</b>	<b>32 661</b>	<b>32 209</b>
Amortissements cumulés	(8 473)	(5 868)
<b>Valeur nette des immobilisations incorporelles</b>	<b>24 188</b>	<b>26 341</b>

La variation des immobilisations incorporelles brutes s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Solde à l'ouverture	32 209	7 896
Acquisitions	452	6 544
Variations de périmètre	-	17 769
Cessions	-	-
<b>Solde à la clôture</b>	<b>32 661</b>	<b>32 209</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, le détail de ces variations par catégorie d'immobilisations est le suivant :

	Goodwill	Concessions brevets et autres droits	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours	Total
<b>Coût :</b>					
Solde à l'ouverture	13 295	4 779	8 426	5 709	32 209
Mises en service	-	221	3 977	(4 198)	-
Acquisitions	-	-	452	-	452
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-
<b>Solde à la clôture</b>	<b>13 295</b>	<b>5000</b>	<b>12 855</b>	<b>1 511</b>	<b>32 661</b>

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 2 605 milliers d'euros au 31 mars 2008 et 1 514 milliers d'euros au 31 mars 2007.

#### 3.2. Immobilisations corporelles

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Constructions*	101 648	73 109
Matériel et outillage*	278 193	252 288
Autres immobilisations corporelles*	40 230	37 867
Immobilisations en cours	140 640	65 643
<b>Sous-total</b>	<b>560 711</b>	<b>428 907</b>
Amortissements cumulés	(175 958)	(140 205)
Provision pour dépréciation	(4 500)	-
<b>Valeur nette des immobilisations corporelles</b>	<b>380 253</b>	<b>288 702</b>

\* Dont immobilisations financées par crédit-bail

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Constructions	86 634	68 821
Matériel et outillage	135 745	127 259
Autres immobilisations corporelles	6 098	6 098
Immobilisations en cours	19	9 274
<b>Sous-total</b>	<b>228 496</b>	<b>211 452</b>
Amortissements cumulés	(84 612)	(61 988)
<b>Valeur nette des immobilisations corporelles financées par crédit-bail</b>	<b>143 884</b>	<b>149 464</b>

La variation des immobilisations corporelles brutes s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>428 907</b>	<b>351 311</b>
Acquisitions	163 862	79 147
Variations de périmètre	-	1 188
Cessions	(28 658)	(2 703)
Ecart de conversion	(3 400)	(36)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>560 711</b>	<b>428 907</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, le détail de ces variations par catégorie d'immobilisations est le suivant :

	Constructions	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>73 109</b>	<b>252 288</b>	<b>37 867</b>	<b>65 643</b>	<b>428 907</b>
Mises en service	18 676	21 736	9 081	(49 493)	-
Acquisitions	11 134	13 620	-	139 108	163 862
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Cessions	(1 245)	(9 451)	(6 684)	(11 278)	(28 658)
Ecart de conversion	(26)	0	(34)	(3 340)	(3 400)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>101 648</b>	<b>278 193</b>	<b>40 230</b>	<b>140 640</b>	<b>560 711</b>

Les acquisitions de matériel et outillage concernent principalement du matériel industriel.

Les immobilisations en cours sont essentiellement constituées par la construction de la nouvelle usine de Singapour. Les dates de mise en service sont respectivement prévues à horizon 2008.

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 42 338 milliers d'euros au 31 mars 2008 et 36 473 milliers d'euros au 31 mars 2007.

### 3.3. Actifs financiers non courants

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Titres de participation non consolidés	1 273	569
Prêt et avance preneur crédit-bailleur — Usine de Bernin	814	972
Dépôts et cautionnements	287	159
<b>Sous-total</b>	<b>2 374</b>	<b>1 700</b>
Moins : provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-
<b>Valeur nette des actifs financiers</b>	<b>2 374</b>	<b>1 700</b>

Le détail du poste titres de participation non consolidés (actifs financiers disponibles à la vente) est le suivant :

	31 mars 2008			31 mars 2007		
	Montants	Provisions	% détenu	Montants	Provisions	% détenu
Innovative Silicon	1 073	-	2,40	369	-	2,36
Cissoïd	200	-	8,88	200	-	8,88
<b>Total</b>	<b>1 273</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>569</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

La juste valeur de ces actifs financiers disponibles à la vente, pour lesquels il n'existe pas de prix de marché publié sur un marché actif, a fait l'objet d'une estimation.

Prêt et avance preneur crédit-bailleur – Usine de Bernin : dans le cadre du contrat de crédit-bail immobilier pour l'usine de Bernin, la Société a consenti une avance preneur d'un montant nominal de 5 430 milliers d'euros. L'avance preneur est remboursée au fur et à mesure de la perception effective par le crédit-bailleur des subventions relatives au contrat. Le montant résiduel de cette avance s'élève à 814 milliers d'euros au 31 mars 2008.

### 3.4. Stocks

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Matières premières	21 820	28 959
Encours de production	9 748	14 757
Produits finis	29 830	21 896
<b>Sous-total</b>	<b>61 398</b>	<b>65 612</b>
Provisions pour dépréciation	(12 841)	(6 890)
<b>Valeur nette des stocks</b>	<b>48 556</b>	<b>58 722</b>

### 3.5. Clients et comptes rattachés

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Créances clients	29 224	51 999
Moins : provisions pour dépréciation	(309)	(368)
<b>Valeur nette des créances clients</b>	<b>28 915</b>	<b>51 631</b>

Les mouvements de provisions pour dépréciation des créances se détaillent comme suit :

	Dépréciées individuellement	Dépréciées collectivement	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> mars 2006</b>	<b>337</b>	<b>-</b>	<b>337</b>
Dotations de l'année	45	-	45
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	(14)	-	(14)
Ecart de conversion	-	-	-
<b>Au 31 mars 2007</b>	<b>368</b>	<b>-</b>	<b>368</b>
Dotations de l'année	-	-	-
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	(59)	-	(59)
Ecart de conversion	-	-	-
<b>Au 31 mars 2008</b>	<b>309</b>	<b>-</b>	<b>309</b>



Au 31 mars, l'échéancier des créances est résumé ci-après :

	Total	Non échues et non dépréciées	< 30 jours	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	> 120 jours
2008	29 224	24 917	3 025	118	25	364	775
2007	51 999	47 151	4 451	(58)	107	-	348

### 3.6. Autres actifs courants

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Créances fiscales et sociales	22 696	20 100
Créances sur cessions d'actifs aux organismes de crédit-bail	7	-
Charges constatées d'avance	4 399	5 034
Subventions à recevoir*	7 809	6 743
Avances et acomptes reçus sur commande	1 209	1 087
Autres	855	1 501
<b>Total des autres créances</b>	<b>36 975</b>	<b>34 465</b>

Les créances fiscales et sociales intègrent un crédit impôt recherche d'un montant de 13 332 milliers d'euros, dont 3 441 milliers d'euros au titre de l'année civile 2007.

\* Détail des subventions publiques à recevoir (ces subventions concernent les subventions de Recherche et Développement, et diverses subventions publiques) :

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
<b>Au 1<sup>er</sup> avril</b>	<b>6 743</b>	<b>9 562</b>
Facturées et/ou perçues dans l'année	20 129	10 627
Comptabilisées au résultat	(19 063)	(8 252)
<b>Au 31 mars</b>	<b>7 809</b>	<b>6 743</b>

Les subventions acquises (conventions de financement signées, autorisations administratives obtenues) sont passées en compte de résultat au prorata des coûts de Recherche et Développement comptabilisés dans la période sur les projets subventionnés. Les montants provisionnés sont facturés aux organismes concernés à la suite des revues de projet, selon les jalons prévus dans les conventions de subvention. Les principaux programmes en cours sur l'exercice 2007-2008 sont NanoSmart et Bernin 2010.

### 3.7. Actifs financiers court terme

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Actifs financiers court terme	8 786	6 437

Afin de déterminer si un placement était éligible au classement d'équivalent de trésorerie, la Société s'est conformée au communiqué de l'AMF du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. Les OPCVM monétaires qui sont liquides à court terme, mais dont la sensibilité est supérieure

à 0,5 ont été comptabilisés parmi les actifs financiers à court terme pour un montant total de 8,0 millions d'euros.

### 3.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Disponibilités	24 276	20 914
Valeurs mobilières de placement	162 657	286 269
<b>Total</b>	<b>186 933</b>	<b>307 183</b>

Les disponibilités détenues en banque sont essentiellement détenues en euro.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées principalement de SICAV monétaires et de billets de trésorerie et sont évaluées à leur valeur de marché au 31 mars de l'exercice concerné.

Les critères de classification des OPCVM entre actifs financiers et trésorerie ont été détaillés dans la note 3.7.

### 3.9. Capital émis et réserves

#### 3.9.1 Capital social et primes d'émission

Au 31 mars 2008, le nombre d'actions de la Société en circulation s'élève à 82 755 632 actions. Il s'agit d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro par action.

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Actions ordinaires au nominal de 0,10 euro	82 755 632	82 185 104

Au cours de l'exercice le capital social a été augmenté de 57 milliers d'euros comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Actions ordinaires émises et entièrement libérées	Nombre d'actions	Capital social K€	Primes d'émission K€
<b>Au 1<sup>er</sup> avril 2007</b>	<b>82 185 104</b>	<b>8 219</b>	<b>462 128</b>
Émises le 3 Mai 2007 en contrepartie de la levée de BSPCE	12 252	1	76
Émises le 01 juin 2007 en contrepartie de la levée de BSPCE	18 098	2	92
Émises le 10 juillet 2007 en contrepartie de la levée d'options et de BSPCE	22 231	2	88
Émises le 24 août 2007 en contrepartie de la levée d'options et de BSPCE	12 477	1	46
Émises le 12 octobre 2007 en contrepartie de la levée de BSPCE et de la conversion d'Océanes	118 178	12	777
Émises le 6 novembre 2007 en contrepartie de la levée de BSPCE	53 712	5	191
Émises le 24 janvier 2008 en contrepartie de la levée de BSPCE et de la conversion d'Océanes	181 545	18	1 197
Émises le 11 mars 2008 en contrepartie de la levée d'options et de BSPCE	152 035	15	454
<b>Au 31 mars 2008</b>	<b>82 755 632</b>	<b>8 276</b>	<b>465 050</b>

En nombre d'actions émises, la synthèse des mouvements sur le capital est la suivante :

Exercices d'options et de BSPCE	301 988
Conversions d'Océane	268 540
Augmentation de capital en apports en nature	-
<b>Total</b>	<b>570 528</b>

Au cours de l'exercice, le Conseil d'Administration a constaté l'augmentation de capital résultant de l'exercice de 301 988 options et BSPCE pour un montant de 1 108 milliers d'euros incluant une prime d'émission de 1 078 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'Administration a constaté l'augmentation de capital résultant de la conversion de 268 540 obligations pour un montant de 1 872 milliers d'euros, incluant une prime d'émission de 1 845 milliers d'euros. Toutes les conversions de l'exercice ont fait l'objet d'une augmentation de capital.

### 3.9.2 Actions propres

Au 31 mars 2008, la Société a en portefeuille 32 510 actions propres.

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Nombre d'actions propres	32 510	24 950
Valeur brute (en milliers d'euros)	400	469
Plus-value (Moins-value) latente (en milliers d'euros)	(271)	-

Ces actions propres sont retraitées en diminution des capitaux propres ainsi que les plus-values de cessions comptabilisées sur la période.

### 3.9.3 Composante capitaux propres des instruments financiers composés

La composante capitaux propres des instruments financiers concerne les émissions d'obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes "Océane" dont les mouvements ont été les suivants :

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
<b>Au 1<sup>er</sup> avril</b>	<b>1 423</b>	<b>5 032</b>
<i>Variations de la composante capitaux propres :</i>		
Opérations de conversion*	(1 291)	(3 798)
<b>Sous-total</b>	<b>(1 291)</b>	<b>(3 798)</b>
Impact résultat**	(132)	189
<b>Au 31 mars</b>	<b>-</b>	<b>1 423</b>

\* Sur l'exercice clos le 31 mars 2008, 268 540 obligations ont été converties représentant une composante capitaux propres de 1,3 millions d'euros.

\*\* L'impact résultat correspond au différentiel d'intérêts constaté suite au retraitement IFRS.

Sur l'exercice, la Société a procédé au rachat du solde des "Océanes 2009" pour un montant de 14 millions d'euros. Cette opération se traduit dans les comptes par :

- une réduction de la part capitaux propres pour 1 million ;
- une réduction de la dette pour 13 millions.

### 3.9.4 Autres réserves

	Ecarts de réévaluation	Variations de valeur	Ecarts de conversion	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> avril 2007</b>	<b>742</b>	<b>-</b>	<b>(183)</b>	<b>559</b>
Réévaluation des terrains non bâtis	(37)	-	-	(37)
Variations des écarts de conversion	-	-	(16 578)	(16 578)
Variations de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente (Note 3.3)	-	-	-	-
<b>Au 31 mars 2008</b>	<b>705</b>	<b>-</b>	<b>(16 761)</b>	<b>(16 056)</b>

La juste valeur des terrains non bâtis a diminué de 37 milliers d'euros au cours de l'exercice. Cette dernière a été déterminée aux 31 mars 2008 et 2007 à partir d'évaluations réalisées par un expert en estimation immobilière. La juste valeur représente le montant auquel les actifs peuvent être échangés entre un acheteur et un vendeur bien informés, consentants et agissant dans des conditions de concurrence normale à la date d'évaluation, ce en conformité avec les normes internationales d'évaluation.

La variation des écarts de conversion de (16 578) milliers d'euros reflète principalement la revalorisation du bilan de clôture de la filiale de Singapour pour (7 559) milliers d'euros, et l'imputation en fonds propres consolidés de la perte de change potentielle sur le financement intragroupe libellé en dollars US consenti par Soitec S.A. à Soitec Singapour PTE pour (7 431) milliers d'euros.

### 3.10. Capital potentiel

#### Stock-options

Aucune attribution n'a eu lieu sur cet exercice.

#### Bons de créateurs d'entreprises "BCE"

Une synthèse de l'activité des plans de bons de créateur d'entreprise (BCE) et d'options de souscription d'actions est présentée ci-dessous :

(en nombre d'actions)	BCE	Options de souscription d'action	Total
<b>Solde au 31 mars 2006</b>	<b>4 135 063</b>	<b>2 070 000</b>	<b>6 205 063</b>
Attribuées	-	335 000	335 000
Exercées	(790 031)	(220 000)	(1 010 031)
Annulées	(41 663)	-	(41 663)
<b>Solde au 31 mars 2007</b>	<b>3 303 369</b>	<b>2 185 000</b>	<b>5 488 369</b>
Attribuées	-	-	-
Exercées	(124 736)	(165 000)	(289 736)
Annulées	(19 875)	(300 000)*	(319 875)
<b>Solde au 31 mars 2008</b>	<b>3 158 758</b>	<b>1 720 000</b>	<b>4 878 758</b>

\* A la suite du départ de la société de Monsieur Pascal Mauberger le 21 Février 2008, 150 000 stocks options attribuées le 17 janvier 2003, et 100 000 stocks options attribuées le 3 novembre 2005, ont été annulées.

Le tableau ci-dessous récapitule l'information sur les prix d'exercice moyens pondérés par action des BCE et options de souscription d'actions :

	Nombre total d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré par action en €	Fourchette de prix en €
<b>Solde au 31 mars 2006</b>	<b>6 205 063</b>	<b>10,77</b>	<b>2,66 – 15,59</b>
Attribuées	335 000	9,86	19,34 – 25,69
Exercées	(1 010 031)	7,55	2,66 – 15,26
Annulées	(41 663)	11,48	4,38 – 15,26
<b>Solde au 31 mars 2007</b>	<b>5 488 369</b>	<b>10,53</b>	<b>2,66 – 25,69</b>
Attribuées	-	-	-
Exercées	(289 736)	3,56	3,07 – 12,78
Annulées	(319 875)	8,13	3,07 – 12,78
<b>Solde au 31 mars 2008</b>	<b>4 878 758</b>	<b>10,78</b>	<b>3,44 – 25,69</b>

Le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juin 2007, faisant usage des pouvoirs conférés par l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2006, a octroyé 46 096 actions gratuites au profit de plusieurs salariés de la Société, dont 28 464 au profit des mandataires sociaux. A la suite du départ de la Société de Monsieur Pascal Mauberger le 21 février 2008, les 7 981 actions gratuites qui lui avaient été attribuées ont été annulées.

Le Conseil d'Administration du 24 janvier 2008 faisant usage des pouvoirs conférés par l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2006, a octroyé 8 000 actions gratuites au profit d'un salarié de la Société.

#### Paiements fondés sur les actions

Les options et les BCE attribués aux salariés et administrateurs du Groupe sont réglés par remise d'instruments de capitaux propres. Leur juste valeur est estimée à la date d'attribution au moyen du modèle binomial, prenant en compte les termes et les conditions auxquels les options ont été attribuées.

La charge comptabilisée dans le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 mars 2008 est de 6.0 millions d'euros (6.0 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 mars 2007).

Le tableau suivant présente les hypothèses d'évaluation retenues :

	Fourchette
Rendement des dividendes	0,00 %
Volatilité implicite	42 % – 52 %
Taux d'intérêt sans risque	3,86 %
Durée de vie attendue des options (en années)	4 – 5 ans
Prix d'exercice d'une action (en euros)	3,44 – 25,69

La durée de vie attendue se fonde sur des données historiques et n'est pas forcément indicative des exercices d'options et de bons qui peuvent survenir.

### 3.11. Autres passifs non courants

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Provisions pour risques et charges	4 086	1 231
Autres dettes non courantes	558	659
<b>Total autres passifs non courants</b>	<b>4 644</b>	<b>1 890</b>

Une estimation d'une indemnité transactionnelle liée à un litige de propriété industrielle est comprise dans les provisions pour risques et charges.

Les autres dettes non courantes correspondent à l'actualisation des redevances restant à payer dans le cadre d'un accord de licence conclu avec le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA).

Tableau de variation des provisions pour risques et charges :

	Reprises de l'exercice				Solde 31 mars 2008
	Solde 31 mars 2007	Dotations de l'exercice	Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions pour risques et charges	1 231	2 892	-	(37)	4 086

La revue des litiges en cours figure dans la note 5.4. La provision pour indemnité de départ à la retraite est détaillée dans la note 5.3.

### 3.12. Emprunts et dettes financières

#### Caractéristiques des emprunts et dettes

Courant	Taux d'intérêt effectif %	Devise	Echéance	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
	Engagement sur contrats de location-financement immobilier – constructions	4,57 % – 6,31 %	€	2010-2015	9 129
Engagement sur contrats de location-financement – matériels industriels	2,81 % – 7,17 %	€/USD	2006-2013	19 381	18 171
Emprunt obligataire – Océane 2009	4,625 %	€	2009	-	200
Emprunt bancaire euros	4,11 %	€	2006-2010	260	444
Emprunt bancaire devises	4,11 %	JPY	2010	451	451
Découvert bancaire	-	-	-	-	-
<b>Total</b>				<b>29 221</b>	<b>28 011</b>
Non courant					
Engagement sur contrat de location-financement immobilier – constructions	4,57 % – 6,31 %	€	2010-2015	40 710	41 573
Engagement sur contrats de location-financement – matériels industriels	2,81 % – 7,17 %	€/USD	2006-2013	34 332	45 965
Emprunt obligataire – Océane 2009	4,625 %	€	2009	-	14 195
Emprunt bancaire euros	4,11 %	€	2006-2010	789	510
Emprunt bancaire devises	2,40 %	JPY	2010	260	1 259
<b>Total</b>				<b>76 091</b>	<b>103 502</b>

*Emprunts obligataires – “Océane”*

Le 20 décembre 2004, la Société a émis 14 850 000 Océane “Océane 2009” représentant une valeur nominale unitaire de 6,97 euros, soit un montant nominal total de 103,5 millions d’euros. La durée de l’emprunt est de cinq ans et le taux d’intérêt annuel est de 4,625 %. A moins qu’elles n’aient été précédemment amorties ou échangées, les obligations seront amorties en totalité le 20 décembre 2009 à leur valeur nominale. L’amortissement anticipé peut être effectué soit par le biais d’un rachat, soit par remboursement à compter du 20 décembre 2007 si la moyenne arithmétique des cours de l’action, calculée durant une période de vingt jours, excède 120 % de la valeur nominale de l’obligation.

Au cours de l’exercice clos le 31 mars 2008, 268 540 obligations ont été converties en actions représentant une diminution de la dette de 1 872 milliers d’euros.

Le 21 janvier 2008, la Société a procédé au remboursement par anticipation de la totalité des “Océanes 2009”.

*Emprunts bancaires*

Les emprunts bancaires sont remboursables trimestriellement jusqu’en 2010. Ils sont garantis par un nantissement sur des équipements d’une valeur nette comptable équivalente.

*Échéancier de remboursement*

	31 mars 2008			Total	31 mars 2007
	A moins d’1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans		
Emprunt obligataire Océane 2009	-	-	-	-	14 395
Emprunts bancaires	711	1 049	-	1 760	2 664
Dettes résultant des retraitements de crédit-bail	28 510	70 210	4 832	103 552	114 454
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>29 221</b>	<b>71 259</b>	<b>4 832</b>	<b>105 312</b>	<b>131 513</b>

*Lignes de crédits confirmées*

La Société a signé avec ses partenaires bancaires des lignes de crédits confirmées pour un montant global de 66 millions d’euros à échoir sur les cinq prochaines années.

## 3.13. Fournisseurs et comptes rattachés

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Fournisseurs d’immobilisation	17 061	14 152
Autres fournisseurs et comptes rattachés	48 660	71 988
<b>Total fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>65 721</b>	<b>86 140</b>

## 3.14. Provisions et autres dettes courantes

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Avances et acomptes sur commandes en cours	42	202
Dettes fiscale et sociale	14 991	19 312
Charges à payer	10 269	385
Autres	1 499	648
<b>Total des autres dettes</b>	<b>26 800</b>	<b>20 547</b>

## 4. Notes sur le compte de résultat

## 4.1. Frais de personnel

Les frais de personnel comptabilisés en charge s’analysent comme suit :

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Charges de personnel y compris charges sociales	60 039	56 674
Retraites	164	424
Charges liées au paiement en actions	5 983	5 964
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>66 186</b>	<b>63 062</b>

L’effectif moyen du Groupe en nombre de salariés équivalents temps plein est le suivant :

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Production	748	653
Recherche et Développement	179	131
Services commerciaux et marketing	38	25
Direction générale et personnel administratif	115	104
<b>Total effectif équivalent temps plein</b>	<b>1080</b>	<b>913</b>

## 4.2. Frais de Recherche et Développement

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Frais opérationnels de Recherche et Développement bruts	47 879	42 723
Subventions de Recherche et Développement passées au résultat	(18 936)	(7 886)
Crédit d’impôt recherche	(3 441)	(3 793)
<b>Total frais opérationnels de Recherche et Développement nets</b>	<b>25 502</b>	<b>31 044</b>

Les dépenses de Recherche et Développement brutes sont essentiellement constituées de frais de recherche et sont comptabilisés en résultat. En effet, le groupe Soitec a défini un cycle de vie des projets de Recherche et Développement découpé en huit phases, chaque phase étant conclue par des passages de jalons aboutissant à la poursuite ou à l’arrêt des programmes. Les cinq premières phases correspondent à de la recherche exploratoire (évaluation des technologies) ; les deux phases suivantes correspondent au développement d’un produit, généralement en coopération avec un client potentiel. La dernière phase est l’industrialisation du produit en fort volume. Les coûts engagés au cours des phases de recherche exploratoire sont comptabilisés en frais de recherche dans le compte de résultat. Les frais de développement sont engagés sur une période relativement courte et représentent des montants peu significatifs. Enfin les coûts engagés dans la phase d’industrialisation sont comptabilisés en coût des produits vendus.

Les subventions acquises (conventions de financement signées, autorisations administratives obtenues) sont passées en compte de résultat au prorata des coûts de Recherche et Développement comptabilisés dans la période sur les projets subventionnés. Les montants provisionnés sont facturés aux organismes concernés à la suite des revues de projet, selon les jalons prévus dans les conventions de subvention. Les principaux programmes en cours sur l’exercice 2007-2008 sont NanoSmart et Bernin 2010.

La baisse de 5,5 millions d’euros des dépenses nettes de Recherche et Développement sur l’exercice 2007-2008 par comparaison à l’exercice précédent, est essentiellement imputable à la prise en compte de subventions au titre de NanoSmart et Bernin 2010 dont les dépenses brutes ont été engagées sur l’exercice précédent. La quote-part

de ces subventions au titre de NanoSmart et Bernin 2010 prises en résultat a été limitée à 2,0 millions d'euros sur l'exercice précédent.

#### 4.3. Dotations aux amortissements inclus dans le compte de résultat consolidé

La charge d'amortissement au compte de résultat se répartit comme suit :

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Coût des ventes	40 959	31 192
Frais de Recherche et Développement	8 299	4 888
Frais commerciaux	10	5
Charges administratives	2 605	1 902
<b>Total dotations aux amortissements</b>	<b>51 873</b>	<b>37 987</b>

#### 4.4. Produits financiers

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Produits nets de cession de valeurs mobilières de placement	7 035	9 996
Autres intérêts et produits assimilés	676	862
Gain de change	7 526	8 550
<b>Total des produits financiers</b>	<b>15 237</b>	<b>19 408</b>

#### 4.5. Charges financières

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Intérêts sur emprunts et comptes courants bancaires	(76)	(489)
Intérêts sur financement par crédit-bail	(5 916)	(6 458)
Intérêts sur Océanes	(1 000)	(857)
Charges liées au rachat et à la conversion des Océanes	62	-
Autres intérêts et charges assimilées	(379)	(423)
Perte de change	(9 866)	(10 915)
<b>Total des charges financières</b>	<b>(17 175)</b>	<b>(19 142)</b>

#### 4.6. Impôts

Le résultat avant impôts se ventile comme suit :

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
France	(27 647)	48 089
Etats-Unis	13 417	1 867
Asie	4 137	(1 239)
<b>Total résultat avant impôts</b>	<b>(10 093)</b>	<b>48 717</b>

La provision pour dépréciation des impôts différés actifs a été estimée en fonction de la probabilité de recouvrement de ces impôts. Au 31 mars 2007, en ce qui concerne les sociétés Picogiga S.A.S. et TraciT S.A.S., l'utilisation des reports déficitaires est limitée au montant des passifs d'impôts différés constatés par ailleurs pour ces sociétés.

L'écart entre l'impôt sur les sociétés théorique, calculé selon le taux en vigueur en France (33,33 % pour le 31 mars 2008 et 33,33 % pour le 31 mars 2007) et la charge d'impôt reflétée au compte de résultat s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Crédit (Charge) d'impôt sur les sociétés théorique au taux en vigueur	3 364	(16 237)
Provision sur imposition différée actif	(3 628)	15 191
Provisions et charges non déductibles	(836)	(1 374)
Impact des différences de taux d'impôt sur les sociétés	1 033	(162)
Divers	-	-
<b>Crédit (Charge) d'impôt total</b>	<b>(67)</b>	<b>(2 582)</b>

Les impôts différés actif et passif de la Société sont principalement composés des éléments suivants :

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
<b>Impôts différés actifs :</b>		
Déficits reportables	13 369	8 932
Provisions non déductibles	6 188	2 721
Autres	101	765
<b>Sous-total</b>	<b>19 658</b>	<b>12 418</b>
<b>Impôts différés passifs :</b>		
Contrats de crédit-bail immobilisés	12 976	10 842
Charges à répartir déduites fiscalement	-	83
Divers	1 504	1 530
<b>Sous-total</b>	<b>14 480</b>	<b>12 455</b>
Impôts différés passifs nets	5 178	(37)
Provision pour irrécouvrabilité	(5 147)	(1 281)
<b>Impôts différés nets</b>	<b>31</b>	<b>(1 318)</b>

Au 31 mars 2008, la Société, sa filiale Picogiga S.A.S. et sa filiale TraciT S.A.S. disposent de reports déficitaires en France pour un total de 39 945 milliers d'euros, qui sont reportables indéfiniment.

#### 4.7. Résultat net par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action de base est calculé en retenant la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation durant la période.

Le résultat par action dilué est calculé à partir du résultat net part du groupe, corrigé du coût financier des instruments dilutifs de dette (Océane). Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué prend en compte la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation durant la période, ajusté de l'effet des actions ordinaires potentielles qui proviendraient de l'exercice des options, bons de souscription d'action et autres instruments financiers potentiellement convertibles en actions ordinaires, lorsque leur impact est dilutif.

Les actions propres portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

Sont présentés ci-dessous les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action :

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	(10 054)	46 180
Coût financier des instruments dilutifs	686	857
<b>Résultat net corrigé du coût financier des instruments dilutifs</b>	<b>(9 368)</b>	<b>47 037</b>
	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (excluant les actions propres) pour le résultat de base par action	82 510 015	78 142 794
<b>Effet de la dilution :</b>		
Stock-options	300 296	1 134 919
Bons de souscription de part de créateur d'entreprise	438 702	1 909 252
Océanes	-	5 197 531
Actions gratuites	146 096	100 000
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat dilué par action</b>	<b>83 395 110</b>	<b>86 484 496</b>

## 5. Autres informations

### 5.1. Test de perte de valeur du goodwill

Le goodwill et les immobilisations incorporelles (brevets) acquis lors de l'acquisition de la société TraciT ont été alloués à l'unité génératrice de trésorerie "UGT" de silicium sur isolant.

La valeur recouvrable de cette unité génératrice de trésorerie a été calculée à partir de la valeur d'utilité en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers approuvés par la direction sur une période de quatre ans. Les taux d'actualisation après impôt appliqués à ces prévisions sont les suivants (l'année précédente, le taux après impôts correspondait à un taux avant impôts de 15 %) :

Taux d'actualisation	31 mars 2008	31 mars 2007
UGT de silicium sur isolant	12 %	12 %

Pour les flux au-delà de quatre ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance dégressif convergeant vers le taux de croissance terminal de 2 % atteint la huitième année, conduisant à une valeur terminale représentant 70 % de la valeur d'utilité.

Comme l'exercice précédent, l'absence de provision du goodwill résulte de l'exercice d'appréciation de la valeur d'utilité de l'UGT basé sur des hypothèses de prévisions de flux de trésorerie et de taux de croissance. La Direction précise toutefois, que la valeur d'utilité et, par conséquent, les résultats des tests de dépréciation sont sensibles à ces hypothèses et au taux d'actualisation.

Aucune dépréciation n'est à comptabiliser au 31 mars 2008.

### 5.2. Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel à long terme concernent uniquement des salariés en activité. Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies soit des régimes à prestations définies. Seuls les régimes à prestations définies donnent lieu à constitution de provisions. Ils concernent essentiellement les indemnités de départ à la retraite auxquelles se rajoutent d'autres engagements de retraite et compléments de retraite.

Les régimes de retraite à prestations définies sont parfois couverts par des fonds, qui font périodiquement l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants. La valeur de ces fonds, lorsqu'ils existent, est déduite du passif.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite 65 ans ;
- évolution des salaires 1,50 % ;
- taux d'actualisation financière 3,24 %.

Les tableaux suivants résument les éléments constitutifs de la charge liée à ces avantages comptabilisée au compte de résultat consolidé, la position financée et les montants comptabilisés au bilan consolidé.

#### Charge nette comptabilisée

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Coût des services rendus au cours de la période	(751)	(100)
Coût financier	(111)	(41)
Rendement attendu des actifs du régime	5,30 %	4,55 %
Gain (Perte) actuariel(le) net(te) comptabilisé(e) au cours de la période	698	-
<b>Charge nette comptabilisée</b>	<b>(164)</b>	<b>(141)</b>

#### Actif (Passif) enregistré au bilan

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Valeur actualisée de l'obligation	(2 552)	(2 388)
Juste valeur des actifs du régime	1 342	1 157
<b>Actif (Passif) enregistré au bilan</b>	<b>(1 210)</b>	<b>(1 231)</b>

Les actifs/passifs enregistrés au bilan se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31 mars 2008
<b>Passif net à l'ouverture</b>	<b>(2 388)</b>
Coût financier	(111)
Coût des services rendus sur la période	(751)
Prestations servies	-
Profits(Pertes) net(te)s actuariel(le)s	698
Différence de change	-
<b>Passif net à la clôture</b>	<b>(2 552)</b>

Exercice clos le 31 mars 2008

<b>Juste valeur des actifs à l'ouverture</b>	<b>1 157</b>
Rendement attendu	23
Cotisations de l'employeur	162
Prestations servies	-
Profits (Pertes) net(te)s actuariel(le)s	-
Différence de change	-
<b>Juste valeur des actifs à la clôture</b>	<b>1 342</b>

### 5.3. Engagements et obligations contractuelles

#### Engagements liés à l'activité courante

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Nantissements de matériels industriels	1 749	2 461
Nantissements de prêt crédit-bailleur	-	-
<b>Total</b>	<b>1 749</b>	<b>2 461</b>

#### Autres engagements et obligations contractuels

Les obligations contractuelles figurant au bilan et en engagements hors bilan sont les suivantes :

	31 mars 2008				31 mars 2007
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
<b>Obligations contractuelles figurant au bilan :</b>					
Dettes à long terme	711	1 049	-	1 760	17 059
Obligations en matière de location-financement	28 510	70 210	4 832	103 552	114 454
<b>Sous-total</b>	<b>29 221</b>	<b>71 259</b>	<b>4 832</b>	<b>105 312</b>	<b>131 513</b>
<b>Obligations contractuelles figurant en engagement hors bilan :</b>					
Contrats de location simple	254	270	-	524	489
Obligations d'achat irrévocables	-	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>254</b>	<b>270</b>	<b>-</b>	<b>524</b>	<b>489</b>
<b>Total</b>	<b>29 475</b>	<b>71 529</b>	<b>4 832</b>	<b>105 836</b>	<b>132 002</b>

Deux lettres de garanties ont été accordées par Soitec S.A. à sa filiale Picogiga S.A.S. à hauteur de 700 milliers d'euros et 266 milliers d'euros dans le cadre du projet Hyphen (*Hybrid Substrates for Competitive High Frequency Electronics*), et Soitec S.A. a donné son aval pour garantir le financement versé par la Commission européenne à Picogiga S.A.S. dans le cadre de ce projet.

#### Engagements sur instruments financiers

Une description et le détail de ces engagements figurent dans la note 5.6.

#### Droit individuel à la formation en France

La loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle dispose que les sociétés françaises accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits reste plafonné à cent vingt heures. Aucune charge n'a été comptabilisée sur l'exercice clos le 31 mars 2008 et le total des droits acquis non utilisés à la fin mars 2008 s'élève à 52 534 heures.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autre engagement hors bilan significatif au 31 mars 2008.

#### 5.4. Litiges

##### La Société c/ MEMC Electronic Materials, Inc.

Dans le cadre de cette procédure, la Société cherchait à obtenir une déclaration de non-contrefaçon et d'invalidité de certains brevets américains couvrant la production de lingots ou plaques exempts de certains défauts "COPs free" et l'usage de ces plaques dans la production de plaques SOI. Le 22 novembre 2005, la Société avait ainsi annoncé qu'elle avait demandé au tribunal fédéral des Etats-Unis siégeant dans l'état du Delaware de se prononcer sur les allégations et menaces de poursuites émises par MEMC Electronics Materials Inc. La Société soutenait qu'elle ne contrefaisait aucun des brevets de MEMC relatifs à la production et à l'utilisation de silicium appelé "COPs free" dans la fabrication de plaques SOI, en ajoutant que ces brevets n'étaient pas valides au regard des lois américaines. Ce litige a fait l'objet de la signature d'une transaction prenant effet le 15 avril 2008 qui y a mis un terme définitif.

##### MEMC Electronics Materials, Inc. c/ la Société

Dans le cadre de cette procédure engagée par MEMC le 15 décembre 2005 contre la Société devant le tribunal de grande instance de Lyon, MEMC allègue la contrefaçon de certains brevets européens détenus par celle-ci et portant sur la protection d'un processus de production de silicium "COPs free". L'assignation de MEMC a été reçue le 28 décembre 2005. Il est prétendu dans cette procédure que la Société détient et incorpore dans ses propres produits des plaques fabriquées à partir du processus breveté de MEMC. La Société entend se défendre dans le cadre de cette procédure en contestant l'existence de la contrefaçon alléguée et en incipant de l'invalidité des brevets en question. La Société a également informé ses fournisseurs de plaques de silicium "COPs free" de l'existence de cette procédure et s'attend à ce que ces fournisseurs honorent leurs obligations concernant leurs produits.

Le 4 décembre 2006, la Société a conclu au sursis à statuer devant le juge de la mise en état du Tribunal de grande instance de Lyon, et ce, dans l'attente de la décision à intervenir de l'Office européen des brevets sur l'opposition de la Société menée à l'encontre de l'un des brevets fondant l'action en contrefaçon.

Par ordonnance du 27 août 2007, Madame le Juge de la mise en état du tribunal de grande instance de Lyon a ordonné ce sursis à statuer.

La société MEMC a interjeté appel de cette décision, les plaidoiries se sont déroulées le 3 avril 2008 et le délibéré de la cour, s'agissant de la question du sursis à statuer, devrait être rendu le 22 mai prochain.

La transaction intervenue le 15 avril 2008 (voir La Société c/ MEMC plus haut) a exclu du champ de ce contentieux des plaques de silicium provenant de la société SEH ou ayant des caractéristiques des plaques produits actuellement par la société Siltronic. Donc, cette transaction met hors de cause Soitec pour les plaques de silicium détenues provenant de ses principaux fournisseurs, à savoir, SEH et Siltronic.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.



## 5.5. Informations relatives aux parties liées

Les transactions concernant les parties liées relatives au Groupe sont composées des rémunérations du personnel dirigeant du Groupe. Le montant de ces rémunérations brutes versées au personnel dirigeant du Groupe, soit neuf personnes pour l'exercice clos le 31 mars 2008 (2007 : quinze personnes) est le suivant :

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Avantages à court terme	2 257*	3 451
Avantages postérieurs à l'emploi	(276)	372
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	591	-
Paiements en actions	2 474	2 133
<b>Total des rémunérations accordées au personnel dirigeant</b>	<b>5 046</b>	<b>5 956</b>

\* Monsieur Pascal Mauberger a quitté le groupe Soitec en date du 21 février 2008.

A fin mars 2008, la structure de la direction du Groupe est composée de 8 personnes\* ; les données relatives à l'exercice clos au 31 mars 2007 sont données sur une base comparable dans le tableau ci-dessous, pour une meilleure compréhension :

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Avantages à court terme	1 922	1 760
Avantages postérieurs à l'emploi	(44)	288
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	2 474	1 669
<b>Total des rémunérations accordées au personnel dirigeant</b>	<b>4 352</b>	<b>3 717</b>

\* Monsieur Pascal Mauberger a quitté le Groupe en date du 21 février 2008.

Le personnel dirigeant ne bénéficie d'aucun avantage postérieur à l'emploi autre que le versement des retraites et pensions de droit commun.

Le montant des rémunérations brutes attribué aux mandataires sociaux et administrateurs non salariés est le suivant :

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
<b>Mandataires sociaux :</b>		
Avantages à court terme	775	991
Avantages postérieurs à l'emploi	(6)	214
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	591	-
Paiements en actions	1 344	1 092
<b>Total des rémunérations accordées au personnel dirigeant</b>	<b>2 704</b>	<b>2 297</b>

**Administrateurs non salariés :**

Jetons de présence	170	165
Remboursement de frais de déplacement	10	40
<b>Total des rémunérations accordées aux administrateurs non salariés</b>	<b>180</b>	<b>205</b>

Détail des plans de BCE, d'options et actions gratuites pour les dirigeants :

	BCE	Options de souscription d'actions	Actions gratuites	Total
Personnel dirigeant	-	-	46 115	46 115
dont Mandataires sociaux	-	-	20 483	20 483

## 5.6. Gestion des risques financiers

## 5.6.1. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les objectifs du Groupe sont de couvrir le risque de change sur les transactions certaines (montant et taux) par des contrats de change à terme, et le risque de change sur les contrats dont le montant et le taux sont incertains par des options.

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêts en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. Le risque de taux d'intérêt est couvert par des *swaps* de taux à court terme, et des achats de caps à moyen terme.

La politique du Groupe est, et a toujours été de ne pas souscrire d'instruments à des fins de spéculation.

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs financiers du groupe au 31 mars 2008 sur la base des paiements contractuels non actualisés :

31 mars 2008 (en milliers d'euros)	Echu	Moins de 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et emprunts portant intérêts	-	8 169	25 507	79 188	11 018	120 882
Actions préférentielles convertibles	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	-	2 876	27 358	-	1 210	31 444
Dettes fournisseurs et autres	-	57 834	7 887	-	-	65 721
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>						
31 mars 2007 (en milliers d'euros)	Echu	Moins de 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et emprunts portant intérêts	-	8 106	27 810	109 927	10 993	156 836
Actions préférentielles convertibles	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	-	-	21 206	-	1 231	22 437
Dettes fournisseurs et autres	-	77 563	8 777	-	-	86 140
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>						

### 5.6.2. Juste valeur

La comparaison entre la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers du Groupe s'établit comme suit :

	31 mars 2008		31 mars 2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalent de trésorerie	186 933	186 933	307 183	307 183
Autres actifs financiers à court terme	8 786	8 786	6 437	6 437
Actifs financiers non courants	2 374	2 374	1 700	1 700
<b>Total actifs financiers</b>	<b>198 093</b>	<b>198 093</b>	<b>315 320</b>	<b>315 320</b>
Découvert bancaire	-	-	-	-
Obligations convertibles	-	-	14 395	43 963
Dettes financières	1 760	1 760	2 664	2 664
Dettes liées à des contrats de location-financement	103 553	103 553	114 454	114 454
Autres passifs financiers	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>105 313</b>	<b>105 313</b>	<b>131 513</b>	<b>161 081</b>

31 mars 2008	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances au coût amorti	Dettes	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	2 374	-	-	-	2 374	-	-
Clients et comptes rattachés	28 915	-	-	-	28 915	-	-
Autres actifs courants	36 975	-	-	-	36 975	-	-
Actifs financiers courants	8 786	8 786	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	186 933	186 933	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>263 983</b>	<b>195 719</b>	-	-	<b>68 264</b>	-	-
Dettes financières	105 312	-	-	-	-	105 312	-
Dettes fournisseurs et autres dettes	65 721	-	-	-	-	65 721	-
Autres passifs financiers	26 800	-	-	-	-	26 800	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>197 834</b>	-	-	-	-	<b>197 834</b>	-

31 mars 2007	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances au coût amorti	Dettes	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	1 700	-	-	-	1 700	-	-
Clients et comptes rattachés	51 631	-	-	-	51 631	-	-
Autres actifs courants	34 465	-	-	-	34 465	-	-
Actifs financiers courants	6 437	6 437	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	307 183	307 183	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>401 416</b>	<b>313 620</b>	-	-	<b>87 796</b>	-	-
Dettes financières	131 514	-	-	-	-	131 514	-
Dettes fournisseurs et autres dettes	86 140	-	-	-	-	86 140	-
Autres passifs financiers	20 547	-	-	-	-	20 547	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>238 201</b>	-	-	-	-	<b>238 201</b>	-

### 5.6.3. Instruments financiers utilisés

#### Risque de change

Les taux de conversion utilisés pour convertir les filiales dont la devise fonctionnelle est différente de l'euro ont pour contre-valeur en euro :

Devises	Taux moyens Exercice clos au 31 mars 2008	Taux moyens Exercice clos le 31 mars 2007	Taux au 31 mars 2008	Taux au 31 mars 2007
Dollar US	0,7105	0,7833	0,6324	0,7509
Yen	0,006214	0,00663	0,006354	0,00635

Le tableau suivant présente le résultat latent sur les instruments financiers existant au 31 mars pour couvrir le risque de change :

	Exercice clos le 31 mars 2008		Exercice clos le 31 mars 2007	
	Valeur de marché (nette)	Position couverte	Valeur de marché (nette)	Position couverte
<b>Couverture des comptes de bilan (créances clients et dettes fournisseurs) :</b>				
Contrats d'options de dollar US en euro	-	-	-	-
Contrats de ventes à terme de dollar US en euro	493	6 824	198	9 252
Contrats d'achats à terme de dollar US en euro	-	-	-	-
Contrats d'achats à terme de Singapour dollar en euro	-	-	9	(3 680)
<b>Couvertures des transactions futures (hors bilan) :</b>				
Contrats d'options de dollar US en euro	30	2 500	125	12 192
Contrats de ventes à terme de dollar US en euros	92	4 530	-	-
<b>Total</b>	<b>615</b>	<b>13 854</b>	<b>332</b>	<b>17 764</b>

La valeur de marché a été estimée à l'aide d'un ou plusieurs modèles couramment utilisés.

Les procédures de la Société visent à réduire l'exposition au risque de change sur le dollar et le yen en concluant certains contrats d'emprunts libellés dans la même devise que les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation. Dans le cadre de cette politique de gestion du risque de change, la Société a également poursuivi au cours de son exercice un programme de couverture de ses transactions en dollar et en yen en utilisant des achats et des ventes à terme ainsi que des options de change avec des échéances courtes (inférieures à six mois).

Une baisse de 1 % du taux du dollar aurait pour conséquence une charge supplémentaire de 37 milliers d'euros. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

#### Risque de taux

Au 31 mars 2008, les instruments financiers détenus en matière de gestion du risque de taux sont présentés dans le tableau suivant :

	Exercice clos le 31 mars 2008		Exercice clos le 31 mars 2007	
	Valeur de marché (nette)	Position couverte	Valeur de marché (nette)	Position couverte
<b>Couverture des dettes financières :</b>				
Contrats de swap de taux	-	-	-	-
Contrats de cap	16	4 369	41	10 000
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>4 369</b>	<b>41</b>	<b>10 000</b>

L'endettement financier du Groupe à moyen et long termes est principalement contracté à taux fixe. De ce fait, le Groupe n'est pas soumis à un risque significatif de variation des taux d'intérêt.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008, une variation des taux d'intérêt de 1 %, appliquée à la partie de la dette et des placements à taux variables, aurait conduit à une variation du résultat financier d'environ 1,7 million d'euros.

#### Risque de crédit

Les instruments financiers sur lesquels la Société encourt potentiellement un risque de crédit sont principalement les disponibilités et valeurs mobilières de placement, ainsi que les créances clients. La Société a mis en place une politique de gestion de la trésorerie avec pour objectif d'optimiser ses placements dans des instruments financiers à court terme et à faible risque. Les disponibilités de la Société sont principalement placées auprès de grands établissements financiers français.

La Société commercialise ses produits auprès d'une clientèle appartenant à l'industrie des semi-conducteurs localisée en Amérique du Nord, en Asie et en Europe. Au 31 mars 2008, les clients représentant plus de 5 % du chiffre d'affaires de la Société sont au nombre de quatre et ensemble représentent 86 % du chiffre d'affaires. Au 31 mars 2007, les clients représentant plus de 5 % du chiffre d'affaires de la Société sont au nombre de quatre et ensemble représentent 90 % du chiffre d'affaires.

La Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients, et provisionne les pertes potentielles sur les créances non recouvrables. Le montant de ces pertes est resté dans les limites anticipées par la Direction.

#### Risque de liquidité

Le financement du Groupe est assuré par le recours au marché de capitaux sous la forme de ressources à long terme (émissions d'obligations convertibles et augmentations de capital) et par le recours à des opérations de location-financement pour ses investissements industriels.

#### 5.6.4. Gestion du capital

Le Groupe a pour premier objectif de disposer de ressources financières nécessaires et suffisantes pour assurer le développement de ses activités. A ce titre, il a historiquement sollicité ses actionnaires sous la forme d'augmentations de capital ou d'émissions d'obligations convertibles en actions, pour financer ses investissements industriels qui lui permettent de servir la demande et dès lors, accroître ses résultats et créer ainsi de la valeur pour ses actionnaires. Privilégiant une stratégie de croissance industrielle tournée vers une forte innovation de ses produits, le Groupe réinvestit systématiquement ses résultats, et à ce titre, n'a pas l'intention de distribuer un dividende dans les prochaines années.

Le capital de la société est ouvert avec comme caractéristique principale une large répartition de son capital auprès d'investisseurs institutionnels, et une forte rotation de son capital.

#### 5.7. Tableau des flux de trésorerie

Le détail des dotations aux amortissements et provisions est le suivant :

	Exercice clos le 31 mars 2008	Exercice clos le 31 mars 2007
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 137	1 514
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles	42 285	36 473
Autres dotations (Reprises) nettes	7 315	312
Dotations aux amortissements et provisions	51 737	38 299

Les intérêts financiers reçus (8 145 milliers d'euros au 31 mars 2008 et 10 855 milliers d'euros au 31 mars 2007) et les intérêts financiers versés (7 190 milliers d'euros au 31 mars 2008 et 7 334 milliers d'euros au 31 mars 2007) ont été classés respectivement dans les flux d'investissement et dans les flux de financement.

#### 5.8. Information sectorielle

La Société opère sur un seul secteur d'activité, la vente de plaquette de silicium à l'industrie microélectronique.

Le premier niveau d'information sectorielle est le secteur géographique. Les segments géographiques du Groupe sont déterminés selon la localisation des actifs du Groupe. Les ventes aux clients externes communiquées pour les secteurs géographiques sont établies sur la base de la localisation géographique des clients du Groupe.

Exercice clos le 31 mars 2008	Europe	USA	Asie	Total
<b>Produits des activités ordinaires :</b>				
Ventes à des clients externes	196 832	74 557	26 841	298 230
Ventes intersecteurs	-	-	-	-
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>196 832</b>	<b>74 557</b>	<b>26 841</b>	<b>298 230</b>
<b>Résultats sectoriels</b>	<b>(24 994)</b>	<b>13 410</b>	<b>3 429</b>	<b>(8 155)</b>
Charges non affectées	-	-	-	-
<b>Résultat avant impôt, charges et produits financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(8 155)</b>
Charges financières nettes	-	-	-	(1 938)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(10 093)</b>
Produit (Charge) d'impôt sur le résultat	-	-	-	(67)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(10 160)</b>
<b>Actifs et passifs :</b>				
Actifs sectoriels	582 759	9 564	124 657	716 980
Actifs non affectés	-	-	-	-
<b>Total actifs</b>	<b>582 759</b>	<b>9 564</b>	<b>124 657</b>	<b>716 980</b>
Passifs sectoriels	716 055	324	601	716 980
Passifs non affectés	-	-	-	-
<b>Total passifs</b>	<b>716 055</b>	<b>324</b>	<b>601</b>	<b>716 980</b>
<b>Autres informations sectorielles :</b>				
<b>Investissements :</b>				
Immobilisations corporelles	436 421	2 618	121 672	560 711
Immobilisations incorporelles	32 650	-	11	32 661
<b>Amortissements (Dépréciations) :</b>				
Immobilisations corporelles	(174 998)	(765)	(195)	(175 958)
Immobilisations incorporelles	(8 465)	-	(8)	(8 473)
Reprises (Dotations) de provisions	(4 500)	-	-	(4 500)

Exercice clos le 31 mars 2007	Europe	USA	Asie	Total
<b>Produits des activités ordinaires :</b>				
Ventes à des clients externes	202 355	96 202	73 410	371 967
Ventes intersecteurs	-	-	-	-
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>202 355</b>	<b>96 202</b>	<b>73 410</b>	<b>371 967</b>
<b>Résultats sectoriels</b>	<b>3 526</b>	<b>27 640</b>	<b>17 285</b>	<b>48 451</b>
Charges non affectées	-	-	-	-
<b>Résultat avant impôt, charges et produits financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>48 451</b>
Charges financières nettes	2	-	-	266
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>48 717</b>
Produit (Charge) d'impôt sur le résultat	-	-	-	(2 582)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>46 135</b>
<b>Actifs et passifs :</b>				
Actifs sectoriels	730 959	17 139	27 083	775 181
Actifs non affectés	-	-	-	-
<b>Total actifs</b>	<b>730 959</b>	<b>17 139</b>	<b>27 083</b>	<b>775 181</b>
Passifs sectoriels	760 624	1 168	10 389	775 181
Passifs non affectés	-	-	-	-
<b>Autres informations sectorielles :</b>				
<b>Investissements :</b>				
Immobilisations corporelles	407 347	2 480	19 080	428 907
Immobilisations incorporelles	32 198	-	11	32 209
<b>Amortissements (Dépréciations) :</b>				
Immobilisations corporelles	(139 856)	(341)	(8)	(140 205)
Immobilisations incorporelles	(5 862)	-	(6)	(5 868)
Reprises (Dotations) de provisions	(312)	-	-	(312)

### 20.3.1.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Soitec

Exercice clos le 31 mars 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société S.O.I.TEC relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent

la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que nos comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la valeur nette des immobilisations corporelles figure au bilan pour un montant de M€380,3, dont M€143,9 financés par crédit-bail (note 3.2 de l'annexe). Le chapitre 2 de l'annexe, paragraphe "Immobilisations corporelles" expose les règles et principes comptables relatifs à la capitalisation des contrats de location et à l'appréciation des durées d'amortissement des biens pris en crédit-bail. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent ;
- un écart d'acquisition positif figure au bilan pour une valeur nette de M€13,3. Le chapitre 2 de l'annexe, dans ses paragraphes "Dépréciation du goodwill" et "Goodwill", ainsi que la note 5.1 de l'annexe, exposent les principes et méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par votre Société pour l'évaluation de la valeur d'utilité de cet actif incorporel. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble et le caractère raisonnable des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Meylan et Lyon, le 16 juin 2008

Les Commissaires aux comptes

Cabinet MURAZ PAVILLET

Membre de la Compagnie Régionale  
de Grenoble

Christian MURAZ

ERNST & YOUNG AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale  
de Versailles

Lionel DENJEAN

## 20.3.2 Etats financiers de la Société au 31 mars 2008

### 20.3.2.1 Comptes sociaux au 31 mars 2008

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Exercices clos le 31 mars	
	2008	2007
Montant net du chiffre d'affaires	291 564	357 626
Production stockée	5 174	8 020
Subventions d'exploitation	13 668	6 239
Reprise de provisions et amortissements, transferts de charges	16 337	5 230
Autres produits	3 978	3 732
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>330 721</b>	<b>380 847</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements	120 410	144 486
Variation de stocks	7 051	(13 571)
Achats de sous-traitance	24 610	40 596
Achats non stockés de fournitures	7 869	6 982
Loyers de crédit-bail	26 683	26 694
Autres achats et services externes	49 568	50 317
Impôts taxes et versements assimilés	8 386	8 288
Charges de personnel	53 668	49 523
Dotations amortissements et provisions	38 404	23 501
Autres charges	3 868	5 220
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>340 517</b>	<b>342 036</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(9 796)</b>	<b>38 811</b>
Produits financiers	15 269	19 438
Charges financières	24 567	10 656
<b>Résultat financier</b>	<b>(9 298)</b>	<b>8 782</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(2 146)</b>	<b>(1 148)</b>
Impôt sur les bénéfices	(3 188)	(2 584)
<b>Résultat net</b>	<b>(18 052)</b>	<b>49 028</b>

## Bilan

## Actif

(en milliers d'euros)	Au 31 mars 2008			Au 31 mars 2007
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Immobilisations incorporelles	18 626	7 637	10 989	8 668
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
Terrains	598	-	598	416
Constructions	2 305	565	1 741	2 883
Matériels et outillage	138 210	82 202	56 009	56 398
Autres immobilisations corporelles	32 749	11 193	21 556	20 644
Immobilisations corporelles en cours	26 177	-	26 177	33 610
<b>Immobilisations financières :</b>				
Participations	157 339	5 500	151 839	31 779
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	814	-	814	972
Autres immobilisations financières	598	271	327	615
<b>Actif immobilisé</b>	<b>377 417</b>	<b>107 366</b>	<b>270 051</b>	<b>155 985</b>
<b>Stocks et encours :</b>				
Stocks matières premières	20 430	6 117	14 313	22 910
Encours de production	9 702	691	9 011	14 340
Stocks produits finis	29 047	5 974	23 073	16 953
<b>Créances d'exploitation :</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 207	-	1 207	1 088
Créances clients	31 543	101	31 441	52 547
Autres créances	25 538	-	25 538	40 774
Valeurs mobilières de placement	170 657	-	170 657	291 474
Disponibilités	22 189	-	22 189	16 455
Charges constatées d'avance	6 042	-	6 042	6 955
<b>Actif circulant</b>	<b>316 355</b>	<b>12 883</b>	<b>303 472</b>	<b>463 496</b>
Frais émission d'emprunts à étaler	-	-	-	252
Ecart de conversion actif	6 469	-	6 469	1 080
<b>Total général</b>	<b>700 241</b>	<b>120 249</b>	<b>579 992</b>	<b>620 814</b>

## Passif

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2008	
	2008	2007
Capital social	8 276	8 219
Primes d'émission, de fusion et d'apports	469 194	466 272
<b>Réserves :</b>		
Réserve légale	3 393	942
Autres réserves	26 554	17 968
Report à nouveau	-	(37 914)
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(18 052)</b>	<b>49 028</b>
Subventions d'investissement	467	539
Provisions réglementées	148	-
<b>Capitaux propres</b>	<b>489 980</b>	<b>505 054</b>
Provisions pour risque et charges	9 382	1 147
<b>Dettes financières :</b>		
Emprunts obligataires convertibles	-	16 068
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 243	2 469
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes sur commandes en cours	16	982
<b>Dettes d'exploitation :</b>		
Dettes fournisseurs	48 192	62 675
Dettes fiscales et sociales	14 213	17 741
Dettes sur immobilisations	10 760	13 371
Autres dettes	1 471	193
Produits constatés d'avance	1 016	87
<b>Dettes</b>	<b>78 912</b>	<b>113 587</b>
Ecart de conversion passif	1 718	1 026
<b>Total général</b>	<b>579 992</b>	<b>620 814</b>

## 20.3.2.2 Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2008

Les états financiers simplifiés de la société mère Soitec S.A. sont établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France pour les comptes sociaux. Ils prennent en compte le changement de méthode lié à l'application des Règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 sur les actifs.

Les autres éléments des comptes annuels ne contiennent pas d'éléments supplémentaires de nature à éclairer le jugement de l'investisseur. Les états financiers complets, incluant l'annexe, sont disponibles sur simple demande auprès de la Société.

**20.3.2.3** Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels Soitec S.A.

Exercice clos le 31 mars 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société S.O.I.TEC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

**II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les titres de participation figurent au bilan pour un montant net de K€96.181. La note "Immobilisations financières" de l'annexe expose les règles et principes comptables relatifs à l'évaluation de la valeur d'utilité de ces titres de participation par votre Société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent ;
- les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Meylan et Lyon, le 16 juin 2008

Les Commissaires aux comptes

Cabinet MURAZ PAVILLET

Membre de la Compagnie Régionale  
de Grenoble

Christian MURAZ

ERNST & YOUNG AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale  
de Versailles

Lionel DENJEAN

**20.3.3 Inventaire des valeurs mobilières en portefeuille au 31 mars 2008**

(en milliers d'euros)

Valeur d'inventaire

**A. Titres de participation**

Soitec Inc.	17
Picogiga International S.A.S.	0
Soitec Singapore Pte Ltd.	67 197
Soitec Asia	1 552
TraciT Technologies S.A.S.	26 142
Innovative Silicon	1 073
Cissoïd	200

**B. Valeurs mobilières de placement (SICAV de trésorerie)**

Valeurs mobilières de placement	80 657
---------------------------------	--------

**C. Actions propres**

32 510 actions propres Soitec	400
<b>Total</b>	<b>177 238</b>



### 20.3.4 Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice 31/03/2004	Exercice 31/03/2005	Exercice 31/03/2006	Exercice 31/03/2007	Exercice 31/03/2008
<b>I. Capital en fin d'exercice :</b>					
Capital social	4 287 551	4 319 519	5 724 929	8 218 510	8 275 563
Nombre des actions ordinaires existantes	56 249 190	56 669 829	75 110 588	82 185 104	82 755 632
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
par Conversion d'obligations					
par Exercice de droits de souscription					
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice :</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	80 758 800	129 206 395	243 594 959	357 625 881	291 564 146
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(23 735 044)	24 996	35 505 256	67 919 745	24 665 428
Impôts sur les bénéfices	(2 590 551)	(1 795 367)	(2 663 606)	(2 583 517)	(3 187 654)
Dotations aux amortissements et aux provisions	16 087 783	16 184 979	19 772 936	21 475 283	45 905 314
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(37 232 275)	(14 364 617)	18 395 926	49 027 979	(18 052 232)
Résultat distribué					
<b>III. Résultats par action :</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés et avant dotations aux amortissements et provisions	(0,38)	0,03	0,51	0,86	0,34
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,66)	(0,25)	0,24	0,60	(0,22)
Dividende attribué à chaque action					
<b>IV. Personnel :</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	424	491	606	838	924
Montant de la masse salariale de l'exercice	14 190 429	17 646 021	23 393 764	33 888 495	36 299 433
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	6 324 076	8 063 630	10 835 003	15 634 182	17 368 267

### 20.3.5 Tableau des filiales et participations

La liste des filiales et participations figure au chapitre 7.2 du présent Document de Référence.

### 20.4. Vérification des informations financières historiques

#### 20.4.1 Déclaration des contrôleurs légaux

Il convient de se reporter au rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2007 et au rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 mars 2007 figurant respectivement aux paragraphes 20.3.1.3 et 20.3.2.3 du Document de Référence 2006-2007 déposé le 3 juillet 2007 sous le numéro D.07-678.

En outre, les comptes consolidés des exercices clos les 31 mars 2006 et 31 mars 2007 ont fait l'objet de rapports de certification des Commissaires aux comptes sans réserve ni observation, qui figurent respectivement aux pages 54 du Document de Référence 2005-2006 déposé le 28 juin 2006 sous le numéro D.06-0654 et 59 du Document de Référence 2006-2007 déposé le 3 juillet 2007 sous le numéro D.07-678.

Les comptes annuels des exercices clos les 31 mars 2006 et 31 mars 2007 ont fait l'objet de rapports de certification des Commissaires aux comptes sans réserve ni observation, qui figurent respectivement aux pages 56 du Document de Référence 2005-2006 déposé le 28 juin 2006 sous le numéro D.06-0654 et 60 du Document de Référence 2006-2007 déposé le 3 juillet 2007 sous le numéro D.07-678.

#### 20.4.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux

Sans objet.

#### 20.4.3 Informations financières non contenues dans les états financiers

Sans objet.

### 20.5. Date des dernières informations financières

31 mars 2008.

### 20.6 Informations financières intermédiaires et autres

Sans objet.

### 20.7. Politique de distribution des dividendes

La Société n'a pas distribué de dividendes lors des trois précédents exercices. La Société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance future et n'envisage pas de payer de dividendes dans les trois prochaines années. Les dividendes sont prescrits dans les délais légaux au profit de l'Etat, conformément aux dispositions du Code du domaine de l'Etat.

### 20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

*La Société c/ MEMC Electronic Materials, Inc.*

Dans le cadre de cette procédure, la Société cherchait à obtenir une déclaration de non-contrefaçon et d'invalidité de certains brevets américains couvrant la production de lingots ou plaques exempts de certains défauts "COPs free" et l'usage de ces plaques dans la production de plaques SOI. Le 22 novembre 2005, la Société avait ainsi annoncé qu'elle avait demandé au tribunal fédéral des Etats-Unis siégeant dans l'état du Delaware de se prononcer sur les allégations et menaces de poursuites émises par MEMC Electronics Materials Inc. La Société soutenait qu'elle ne contrefaisait aucun des brevets de MEMC relatifs à la production et à l'utilisation de silicium appelé "COPs free" dans la fabrication de plaques SOI, en ajoutant que ces brevets n'étaient pas valides au regard des lois américaines. Ce litige a fait l'objet de la signature d'une transaction prenant effet le 15 avril 2008 qui y a mis un terme définitif.

*MEMC Electronics Materials, Inc. c/ la Société*

Dans le cadre de cette procédure engagée par MEMC le 15 décembre 2005 contre la Société devant le tribunal de grande instance de Lyon, MEMC allègue la contrefaçon de certains brevets européens détenus par celle-ci et portant sur la protection d'un processus de production de silicium "COPs free". L'assignation de MEMC a été reçue le 28 décembre 2005. Il est prétendu dans cette procédure que la Société détient et incorpore dans ses propres produits

des plaques fabriquées à partir du processus breveté de MEMC. La Société entend se défendre dans le cadre de cette procédure en contestant l'existence de la contrefaçon alléguée et en excipant de l'invalidité des brevets en question. La Société a également informé ses fournisseurs de plaques de silicium "COPs free" de l'existence de cette procédure et s'attend à ce que ces fournisseurs honorent leurs obligations concernant leurs produits.

Le 4 décembre 2006, la Société a conclu au sursis à statuer devant le juge de la mise en état du tribunal de grande instance de Lyon, et ce, dans l'attente de la décision à intervenir de l'Office européen des brevets sur l'opposition de la Société menée à l'encontre de l'un des brevets fondant l'action en contrefaçon.

Par ordonnance du 27 août 2007, Madame le Juge de la mise en état du tribunal de grande instance de Lyon a ordonné ce sursis à statuer.

La société MEMC a interjeté appel de cette décision, les plaidoiries se sont déroulées le 3 avril 2008 et le délibéré de la cour, s'agissant de la question du sursis à statuer, devrait être rendu le 22 mai prochain.

La transaction intervenue le 15 avril 2008 (voir La Société c/ MEMC plus haut) a exclu du champ de ce contentieux des plaques de silicium provenant de la société SEH ou ayant des caractéristiques des plaques produits actuellement par la société Siltronic. Donc, cette transaction met hors de cause Soitec pour les plaques de silicium détenues provenant de ses principaux fournisseurs, à savoir, SEH et Siltronic.

*Le CEA et la Société c/ MEMC Electronic Materials, Inc.*

Le 19 mai 2008, le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) et la Société ont assigné en contrefaçon de brevets MEMC auprès du tribunal fédéral américain de l'état du Delaware (*United States District Court of the District of Delaware*). L'action introduite est fondée sur le brevet américain re-délivré portant le numéro RE 39,484 et sur les brevets américains numéros 6,809,009 et 7,067,396 qui concernent tous la technologie SOI ainsi que d'autres technologies. Le CEA est titulaire de ces trois brevets et la société SOITEC en est le licencié exclusif.

Le CEA et Soitec entendent obtenir une décision enjoignant à MEMC de cesser tout acte de contrefaçon ainsi que des dommages et intérêts pour réparer le préjudice subi.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

### 20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis le 31 mars 2008

A la date du dépôt du présent Document de Référence, aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière ou commerciale de la Société depuis le 31 mars 2008.

## 21. Informations complémentaires

### 21.1. Capital social

#### 21.1.1 Capital social à la date du dépôt du présent Document de Référence

A la date du dépôt du présent Document de Référence, le capital social de la Société s'élève à 8 501 512,90 euros, divisé en 85 015 129 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro, entièrement libérées.

Il n'y a pas d'actions émises mais non libérées.

A la date du dépôt du Document de Référence au titre de l'exercice 2006-2007, le capital social de la Société s'élevait à 8 221 545,40 euros et était divisé en 82 215 454 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro, entièrement libérées.

Cette évolution résulte de la constatation par le Conseil d'Administration et le Président Directeur Général des augmentations de capital suivantes :

- le 13 avril 2006, le Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration a constaté que le capital social avait été porté de 5 124 771,53 euros à 5 875 093,41 euros, divisé en 77 080 732 actions, par suite de l'émission de 7 874 016 actions nouvelles d'une part, de la levée par leurs titulaires de certains bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise existants et de la conversion par leurs porteurs de certaines Océanes en circulation d'autre part ;
- le 30 juin 2006, le Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société avait été porté de 5 875 093,41 euros à 5 885 218,70 euros, divisé en 77 213 575 actions du fait de la levée par leurs titulaires de certains bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise existants et de la conversion par leurs porteurs de certaines Océanes en circulation ;
- le 22 septembre 2006, le Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration a constaté d'une part qu'une erreur matérielle avait été constatée à l'occasion de la décision prise le 22 février 2006. Il convenait de lire 432 618 actions au lieu de 432 918 actions. En conséquence, le capital au 22 septembre 2006 était de 5 946 703,16 euros divisé en 78 022 582 actions. D'autre part, le Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société avait été porté de 5 946 703,16 euros à 5 950 019,11 euros, divisé en 78 063 751 actions du fait de la levée par leurs titulaires de certains bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise existants et de la conversion par leurs porteurs de certaines Océanes en circulation ;
- le 26 octobre 2006, le Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société avait été porté de 5 950 019,11 euros à 5 951 731,70 euros, divisé en 78 086 220 actions, du fait de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 22 469 actions nouvelles de la Société ;
- le 25 janvier 2007, le Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société avait été porté de 5 951 731,70 euros à 6 117 781,31 euros, divisé en 80 264 777 actions, du fait : (1) de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 409 315 actions nouvelles de la Société, (2) de l'exercice par certains bénéficiaires d'options de souscription d'actions de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 70 000 actions nouvelles de la Société, et (3) de la conversion par certains porteurs d'Océanes émises par la Société de leurs titres ayant pour conséquence l'émission de 1 699 242 actions nouvelles de la Société. D'autre part, le Conseil d'Administration a décidé (i) de fixer à 0,10 euro par action la valeur nominale des actions et (ii) d'effectuer en conséquence une augmentation de capital social correspondant au nombre d'actions à multiplier par la différence entre 0,10 euro et la valeur actuelle des parts, c'est à dire 0,07622000014 euro. L'augmentation de capital social a été effectuée par incorporation des réserves dans les termes et conditions de la 14<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 6 juillet 2006. Le capital s'élève, en conséquence, à 8 026 477,70 euros, divisé en 80 264 777 actions ;
- le 12 mars 2007, le Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société avait été porté de 8 026 477,70 euros à 8 218 510,40 euros, divisé en 82 185 104 actions, du fait : (1) de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 223 679 actions nouvelles de la Société, (2) de l'exercice par certains bénéficiaires d'options de souscription d'actions de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 150 000 actions nouvelles de la Société, et (3) de la conversion par certains porteurs d'Océanes émises par la Société de leurs titres ayant pour conséquence l'émission de 1 546 648 actions nouvelles de la Société ;
- le 3 mai 2007, le Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société avait été porté de 8 218 510,40 euros à 8 219 735,60 euros, divisé en 82 197 356 actions, du fait : de l'exercice par certains

bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 12 252 actions nouvelles de la Société.

- le 1<sup>er</sup> juin 2007, le Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société avait été porté de 8 219 735,60 euros à 8 221 545,40 euros, divisé en 82 215 454 actions, du fait : de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 18 098 actions nouvelles de la Société ;
- le 10 juillet 2007, le Conseil d'Administration a constaté que le capital de la Société avait été porté de 8 221 545,40 euros à 8 223 768,50 euros, divisé en 82 237 685 actions, du fait : (1) de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 12 231 actions nouvelles de la Société, et (2) de l'exercice par certains bénéficiaires d'options de souscription d'actions de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 10 000 actions nouvelles de la Société ;
- le 24 août 2007, le Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société avait été porté de 8 223 768,50 euros à 8 225 016,20 euros, divisé en 82 250 162 actions du fait : (1) de l'exercice par leurs titulaires de certains bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise existants, et en exercice de ces levées, de l'émission de 7 477 actions nouvelles et (2) de l'exercice par certains bénéficiaires d'options de souscription d'actions de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 5 000 actions nouvelles de la Société ;
- le 12 octobre 2007, le Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société avait été porté de 8 225 016,20 euros à 8 236 834 euros, divisé en 82 368 340 actions du fait : (1) de l'exercice par leurs titulaires de certains bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise existants, et en exercice de ces levées, de l'émission de 12 038 actions nouvelles et (2) de la conversion par certains porteurs d'Océanes émises par la Société de leurs titres ayant pour conséquence l'émission de 106 140 actions nouvelles de la Société ;
- le 6 novembre 2007, le Conseil d'Administration a constaté que le capital de la Société avait été porté de 8 236 834 euros à 8 242 205,20 euros, divisé en 82 422 052 actions, du fait de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 53 712 actions nouvelles de la Société ;
- le 24 janvier 2008, le Conseil d'Administration a constaté que le capital de la Société avait été porté de 8 242 205,20 euros à 8 260 359,70 euros, divisé en 82 422 052 actions, du fait : (1) de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 19 145 actions nouvelles de la Société et (2) de la conversion par certains porteurs d'Océanes émises par la Société de leurs titres ayant pour conséquence l'émission de 162 400 actions nouvelles de la Société ;
- le 11 mars 2008, le Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société avait été porté de 8 260 359,70 euros à 8 275 563,20 euros, divisé en 82 755 632 actions du fait : (1) de l'exercice par leurs titulaires de certains bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise existants, et en exercice de ces levées, de l'émission de 2 035 actions nouvelles et (2) de l'exercice par certains bénéficiaires d'options de souscription d'actions de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 150 000 actions nouvelles de la Société ;
- le 16 mai 2008, le Conseil d'Administration a constaté que le capital de la Société avait été porté de 8 275 563,20 euros à 8 275 839,20 euros, divisé en 82 758 392 actions, du fait de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 2 760 actions nouvelles de la Société.

- le 16 juin 2008, le Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société avait été porté de 8 275 839,20 euros à 8 500 839,20 euros, divisé en 85 008 392 actions du fait de l'émission de 2 250 000 ABSAARs dans le cadre du PACEO signé avec la Société Générale.

- le 19 juin 2008, le Conseil d'Administration a constaté que le capital de la Société avait été porté de 8 500 839,20 euros à 8 501 512,90 euros, divisé en 85 015 129 actions, du fait de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 6 737 actions nouvelles de la Société.

De plus, les autorisations et le tableau récapitulatif figurant au paragraphe 21.1.4 du présent Document de Référence fournissent des informations sur les actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ayant été et pouvant être émises dans le futur.

#### 21.1.2 Actions non représentatives du capital social

Néant.

#### 21.1.3 Autodétention

##### Nombre d'actions détenues en propres

Au 31 mars 2008, la Société détient 32 510 actions, soit 0,04 % du capital social.

Il est renvoyé au paragraphe 20.3.1.2 du présent Document de Référence, note 3.9.2 de l'annexe aux comptes consolidés, pour une analyse du traitement et de la valeur comptables des titres autodétenus par la Société au 31 mars 2008. En outre, il est précisé que la valeur nominale des titres autodétenus est de 0,10 euro par action.

##### Nombre d'actions détenues par l'intermédiaire de sous-filiales

Au 31 mars 2008, aucune sous-filiale de la Société ne détient d'actions de la Société

##### Autorisation existante

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 10 juillet 2007, dans sa cinquième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à acquérir des actions de la Société, dans les conditions prévues par l'article L.225-209 du Code de commerce ainsi que le Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit, à la date de l'Assemblée, 8 219 735 actions.

Cette autorisation mettait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée générale ordinaire du 6 juillet 2006.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions, sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de remettre des titres, lors de l'exercice, de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans le cadre de la réglementation boursière ;

- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, autorisée par l'Assemblée du 10 juillet 2007 dans sa onzième résolution ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions peuvent être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres sur le marché ou hors marché, et aux époques que le Conseil d'Administration apprécie, y compris en période d'offre publique, dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la Société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 50 euros par action. Le montant maximal des acquisitions pouvant être effectué, au titre de ce programme, est donc de 410 986 750 euros.

En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de démembrement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant susmentionné sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient d'ajustement égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Dans le Document de Référence 2006-2007 déposé le 3 juillet 2007 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.07-678, sont décrites les principales modalités du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 10 juillet 2007. Entre le 10 juillet 2007 et le 31 mars 2008, la Société a acquis 23 631 de ses propres actions à un cours moyen de 9,71 euros et en a cédé au cours de la même période 19 450 à un cours moyen de 11,10 euros.

#### *Bilan semestriel du contrat de liquidité*

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société à Exane BNP Paribas, depuis le 9 février 1999, renouvelable par tacite reconduction, et à échéance du 9 février 2009, les moyens suivants figuraient au 30 décembre 2007, au compte de liquidité :

- 30 760 actions Soitec ;
- 14 495,57 euros.

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel au 29 juin 2007, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 28 329 actions Soitec ;
- 22 477,72 euros.

Dans le cadre de la cinquième résolution, devant être présentée lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires prévue le 2 juillet 2008, il sera demandé aux actionnaires de la Société d'approuver le vote d'une nouvelle autorisation visant à remplacer l'autorisation ci-dessus. Cette nouvelle autorisation serait consentie au Conseil d'Administration pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la date de l'Assemblée, et permettrait au Conseil de procéder au rachat d'actions de la Société pour un prix maximum de 30 euros par action, le montant maximal de l'opération s'établissant à 248 275 170 euros.

#### [Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 2 juillet 2008](#)

##### *1. Cadre juridique*

Le présent descriptif du programme a pour objet, en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par la Société, qui sera soumis à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire convoquée pour le 2 juillet 2008.

##### *2. Nombre de titres et part de capital détenus directement ou indirectement par la Société*

Au 31 mars 2008, la Société détenait 32 510 actions propres d'une valeur globale de 399 771 euros, soit 0,04 % du capital de la Société.

##### *3. Répartition par objectifs des titres que la Société détient directement ou indirectement à ce jour*

A ce jour, l'ensemble des actions détenues en propre par la Société est affecté au contrat de liquidité.

#### *4. Objectifs du programme de rachat*

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions, sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans le cadre de la réglementation boursière ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

#### *5. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital que la Société se propose de racheter ainsi que le prix maximum d'achat*

La part maximale du capital acquise ne pourra dépasser 10 % du capital de la Société, soit l'équivalent de 8 275 839 actions Soitec représentant un montant maximum d'achat de 248 275 170 euros.

Les titres objet de ce programme sont les actions de la Société cotées sur l'Eurolist à la Bourse de Paris.

Le prix d'achat maximum autorisé par action est fixé à 30 euros.

#### *6. Durée du programme de rachat*

Le programme de rachat sera réalisé, conformément à la cinquième résolution de l'Assemblée générale du 2 juillet 2008, pendant une durée expirant au jour de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009.

#### *7. Bilan du précédent programme*

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 10 juillet 2007, dans sa cinquième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à acquérir des actions de la Société, dans les conditions prévues par l'article L.225-209 du Code de commerce ainsi que le Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société.

#### **Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 10 juillet 2007 au 31 mars 2008**

Pourcentage du capital autodétenu de manière directe et indirecte*	0,04 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois**	0
Nombre de titres détenus en portefeuille*	32 510
Valeur comptable du portefeuille*	399 771,18 euros
Valeur de marché du portefeuille*	147 595,40 euros

\* A la date de la publication du descriptif du programme.

\*\* Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme.

	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme**			
	Achats	Ventes/transferts***	Positions ouvertes à l'achat	Achats à terme	Options d'achat	Options d'achat vendues
Nombre de titres	26 331	19 450	Options d'achat achetées	Néant	Néant	Néant
Echéance maximale moyenne**	-	-	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	9,71	11,10	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants	229 457,01	215 895,00	-	-	-	-

\* Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

\*\* Les positions ouvertes comprennent les achats ou ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat non exercées.

#### 21.1.4 Actions et valeurs mobilières donnant accès au capital

##### 21.1.4.1 Informations relatives à la dilution potentielle du capital de la Société

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Prix d'exercice	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments
BSPCE*	4,38/12,78	3 141 961	3,70 %
Stock-options**	3,44/25,69	1 720 000	2,02 %
Bons d'émission d'actions	-	8 200 000	9,65 %
<b>Dilution potentielle totale</b>	-	<b>13 061 961</b>	<b>15,37 %</b>

\* Détails des BSPCE : 344 530 BSPCE à 4,50 euros ; 682 567 BSPCE à 4,38 euros ; 10 410 BSPCE à 8,71 euros ; 2 104 454 BSPCE à 12,78 euros.

\*\* Détails des stock-options : 130 000 SOP à 3,44 euros ; 150 000 SOP à 4,91 euros ; 50 000 SOP à 4,50 euros ; 50 000 SOP à 4,81 euros ; 35 000 SOP à 4,55 euros ; 55 000 SOP à 4,38 euros ; 20 000 SOP à 7,94 euros ; 735 000 SOP à 12,78 euros ; 160 000 SOP à 15,59 euros ; 35 000 SOP à 25,69 euros ; 70 000 SOP à 21,01 euros ; 200 000 SOP à 19,34 euros ; 30 000 SOP à 20,46 euros.

#### 21.1.4.2 Etat des autorisations et des utilisations

##### Tableau récapitulatif des autorisations en cours :

Opérations/Titres concernés	Montant nominal maximum d'émission	Utilisation (date)	Durée de l'autorisation (et expiration)
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues avec D.P.S AG 06/07/06 – 9 <sup>e</sup> résolution	En capital = 1,2 million d'euros* En emprunt = 300 millions d'euros*	Aucune	26 mois (09/08)
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues sans D.P.S AG 06/07/06 – 10 <sup>e</sup> résolution	En capital = 1,2 million d'euros* En emprunt = 300 million d'euros*	61 507,332 € (31/07/2006)**	26 mois (09/08)
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires AG 06/07/06 – 12 <sup>e</sup> résolution	Dans la limite (i) de 15 % de l'émission initiale et (ii) du plafond prévu dans la délégation utilisée	Aucune	26 mois (09/08)
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres AG du 06/07/06 – 14 <sup>e</sup> résolution	Dans la limite du montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices	1 908 696,38582 € (25/01/07)***	26 mois (09/08)
Attributions gratuites d'actions aux salariés et dirigeants AG du 06/07/06 – 15 <sup>e</sup> résolution	5 % du capital (au jour de l'AG soit 3 854 036 actions)	461,15 € (01/06/07 et 24/01/08)****	38 mois (09/09)
Émission d'options de souscription d'actions existantes ou à émettre AG du 01/07/05 – 10 <sup>e</sup> résolution	5 % du capital (au jour de la décision d'utilisation par le Conseil d'Administration)	Aucune	38 mois (09/08)
Émission au profit de Société Générale de bons d'émission d'actions AG du 05/11/2007 - 1 <sup>ère</sup> résolution	<10 % du capital (821 973,56 euros en nominal)	8 200 € (16/06/08)	18 mois (05/09)

\* Les deux délégations portant sur les augmentations de capital avec ou sans maintien du D.P.S. et l'augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires font l'objet d'une limitation globale (en capital = 1,2 million d'euros /en emprunt = 300 millions d'euros).

\*\* Emission le 31 juillet 2006 de 809 307 actions nouvelles de 0,076 € de nominal représentant une augmentation de capital de 21 041 982 € (prime d'émission de 20 980 474,67 €) au profit des actionnaires de TracIT Technologies en rémunération de l'apport de leurs titres à la Société.

\*\*\* Fixation à 0,10 € la valeur nominale des actions de la Société et augmentation de capital corrélative par incorporation du compte réserves.

\*\*\*\* Sur les 28 464 actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux au titre du Plan A en date du 1<sup>er</sup> juin 2007, seules 20 483 demeurent valides (pour une description précise de ces attributions, se référer au chapitre 1.3.3 sur les "Attributions gratuites d'actions" du présent rapport de gestion).



**Autorisation de procéder à des augmentations de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée générale mixte du 6 juillet 2006 a délégué au Conseil d'Administration, pour une période de 26 mois la compétence de décider :

- d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'émission, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, avec faculté de conférer un délai de priorité, d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès au capital de la Société ; ainsi que
- d'augmenter dans les limites prévues par la réglementation le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire pour chacune des émissions qui serait ainsi décidée.

Une limitation globale fixe respectivement à 1,2 million d'euros le montant nominal maximal des émissions d'actions et à 300 millions d'euros également le montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances pouvant être réalisés dans le cadre de ces délégations.

Ces délégations ont mis fin aux autorisations relatives aux émissions d'actions et valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription que l'Assemblée générale du 9 juillet 2004 avait accordées.

A l'intérieur de la limitation globale décidée, les titres ainsi émis pourront être utilisés en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société sur des titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L.225-148 du Code de commerce et/ou en rémunération de titres apportés dans le cadre d'un apport en nature, dans la limite de 10 % du montant du capital social.

**Autorisation de procéder à des augmentations de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres**

L'Assemblée générale mixte du 6 juillet 2006 a délégué au Conseil d'Administration, pour une période de 26 mois la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices qui existent lors de l'augmentation de capital.

**Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe ou certaines catégories d'entre eux**

L'Assemblée générale mixte du 6 juillet 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, dans la limite de l'équivalent de 5 % du capital social au jour de l'Assemblée, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société. Les bénéficiaires des attributions pourront être certains dirigeants et les salariés, ou certaines catégories d'entre eux, de Soitec et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-197-2 du Code de commerce. L'autorisation prévoit que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne soit définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, et que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires courant à compter de cette attribution définitive des actions soit également de deux ans. Cette autorisation est valable pour une durée de trente-huit mois à compter du 6 juillet 2006, soit jusqu'au 6 septembre 2009. Elle a mis fin à l'autorisation votée lors de l'Assemblée générale mixte du 1<sup>er</sup> juillet 2005 (douzième résolution).

**Autorisation de procéder à l'émission d'options de souscription ou d'achat d'actions**

L'Assemblée générale mixte du 1<sup>er</sup> juillet 2005 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des membres du personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce, ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société à émettre ou à l'achat d'actions existantes. Une limitation globale fixe le nombre total des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'un nombre d'actions à 5 % du montant des actions composant le capital social au moment de l'utilisation par le Conseil d'Administration. Cette autorisation a mis fin à l'autorisation d'émission d'options de souscription ou d'achat d'actions votée lors de l'Assemblée générale mixte du 10 juillet 2003 (septième résolution). Elle expire le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

**Délégation de compétence en vue de l'émission, au profit de Société Générale, de bons d'émission d'actions**

L'Assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2007 a délégué au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, la compétence de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons d'émission d'actions (BEA) obligeant leur porteur à souscrire des actions à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ABSAARs), étant précisé que l'émission des ABSAARs pourra intervenir à tout moment au cours des quatre (4) années suivant la présente assemblée. Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BEA a été réservé à Société Générale, étant entendu que les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAARs) seront détachables dès l'émission des ABSAARs, et seront proposés aux salariés et mandataires sociaux du groupe Soitec dans les conditions précisées à la section 1.5 ci-dessus, étant précisé qu'au cas où la totalité de ces BSAARs n'aurait pas trouvé preneur auprès des salariés et mandataires sociaux du groupe Soitec et qu'il en resterait un nombre résiduel, ceux-ci pourraient être, soit rachetés par la Société, à leur valeur de marché déterminée par un expert indépendant pour être ensuite annulés, soit exercés par Société Générale sur demande de Soitec, dans des proportions et aux dates que déterminera le Conseil d'Administration. Le montant nominal des actions nouvelles susceptibles d'être émises soit par exercice des BEA au cours des quatre (4) prochaines années, soit par exercice des BSAARs, s'élèvera au maximum à 821 973, 56 euros, étant cependant précisé que les actions résultant de l'exercice des BEA pourront être ultérieurement rachetées par la Société afin d'être annulées ou cédées aux porteurs des BSAARs puisque ces derniers peuvent aussi donner accès à des titres existants. Conformément à l'article 225-138 III du Code de commerce, l'émission des BEA ne pourra être réalisée au-delà d'un délai de dix-huit (18) mois à compter du 5 novembre 2007.

Les autorisations qui seront proposées au vote de l'Assemblée générale devant se tenir le 2 juillet 2008 sont présentées dans le tableau suivant :

Opérations/Titres concernés	Montant nominal maximum d'émission	Durée de l'autorisation (et expiration)
Rachat d'actions 5 <sup>e</sup> résolution	10 % du capital prix d'achat : ≤ 30 € plafond = 248,2 M€	12 mois (AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/09)
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues avec DPS 6 <sup>e</sup> résolution	en capital : 5 M€ en emprunt : 300 M€	26 mois (09/10)
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières 7 <sup>e</sup> résolution	en capital : 5 M€ en emprunt : 300 M€	26 mois (09/10)
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires 9 <sup>e</sup> résolution	dans la limite (i) de 15 % de l'émission initiale et (ii) du plafond prévu dans la délégation utilisée	26 mois (09/10)
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres 11 <sup>e</sup> résolution	dans la limite du montant des comptes de réserve, primes ou bénéfices	26 mois (09/10)
Emission à titre gratuit de bons de souscription d'action en cas d'OPA hostile 12 <sup>e</sup> résolution	8,2 M€	18 mois (01/10)
Augmentation de capital en faveur des salariés adhérents à un PEE 13 <sup>e</sup> résolution	12 000 €	26 mois (09/10)

#### 21.1.4.3 Mise en œuvre des autorisations adoptées par les Assemblées des 1<sup>er</sup> juillet 2005 et 6 juillet 2006

Le tableau figurant ci-après indique dans quelle mesure les autorisations adoptées par les Assemblées générales des 1<sup>er</sup> juillet 2005 et 6 juillet 2006 relatives aux options de souscription d'action et aux attributions d'actions gratuites ont été mises en œuvre préalablement à l'ouverture de l'exercice clos le 31 mars 2008. Il précise également l'état d'utilisation des autorisations antérieures. Il est renvoyé au chapitre 17.2.1.2 pour un point sur l'utilisation de la délégation accordée par l'Assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2007.

#### Plans d'options en cours

Date d'Assemblée	30/11/98	30/11/98	30/11/98	10/07/03	10/07/03	10/07/03	10/07/03	10/07/03	10/07/03	10/07/03	01/07/05	01/07/05	01/07/05	01/07/05	01/07/05	01/07/05
Date du Conseil d'Administration	04/02/99	04/11/02	17/01/03	10/07/03	12/11/03	24/03/04	30/04/04	16/11/04	13/05/05	03/11/05	26/01/06	04/05/06	06/07/06	26/10/06	12/03/07	
Nombre d'actions	90 000	200 000	450 000	150 000	50 000	50 000	35 000	55 000	20 000	885 000	160 000	35 000	70 000	200 000	30 000	
- dont Nombre d'actions pour les mandataires sociaux	0	0	450 000	0	0	0	0	0	-	100 000	0	0	0	0	0	
- dont Nombre d'actions pour les dix premiers attributaires salariés	90 000	200 000	0	150 000	50 000	50 000	35 000	55 000	20 000	525 000	160 000	35 000	70 000	200 000	30 000	
Nombre de bénéficiaires	2	7	1	1	2	1	2	2	1	20	2	1	2	1	2	
Point de départ d'exercice des options	04/02/04	04/11/06	17/01/07*	10/07/07*	12/11/07	24/03/08*	30/04/08	16/11/08	13/05/09	03/11/09	26/01/10	04/05/10	06/07/10	26/10/10	12/03/11	
			17/01/08*	10/07/08*		24/03/09*										
			17/01/09*	10/07/09*		24/03/10*										
Date d'expiration	03/02/09	03/11/12	16/01/13	09/07/13	11/11/13	23/03/14	29/04/14	15/11/14	12/05/15	02/11/15	25/01/06	03/05/16	05/07/16	25/10/16	11/03/17	
Nombre d'actions souscrites	90 000	70 000	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'actions annulées	-	-	150 000**	-	-	-	-	-	0	150 000***	0	0	0	0	0	
Nombre d'actions restantes	0	130 000	0	150 000	50 000	50 000	35 000	55 000	20 000	735 000	160 000	35 000	70 000	200 000	30 000	
Prix de souscription par action (en euros)	2,66	3,44	3,07	4,91	4,50	4,81	4,55	4,38	7,94	12,78	15,59	25,69	21,01	19,34	20,46	

\* 1/3

\*\* La totalité des 150 000 options restantes a été annulée à la suite du départ de la Société de Monsieur Pascal Mauberger le 21 février 2008.

\*\*\* Parmi les 150 000 options annulées figurent 100 000 options attribuées à Monsieur Pascal Mauberger, annulées à la suite de son départ de la Société le 21 février 2008



**Bons de créateur d'entreprise**

Date d'Assemblée	30/09/02	10/07/03	09/07/04	09/07/04	01/07/05	01/07/05
Date du Conseil d'Administration	04/11/02	12/11/03	16/11/04	09/02/05	01/07/05	03/11/05
Nombre d'actions	492 576	800 000	998 940	201 060	398 940	2 451 479
- dont Nombre d'actions pour les mandataires sociaux	0	0	0	201 060	398 940	100 000
- dont Nombre d'actions pour les dix premiers attributaires salariés	138 931	75 433	91 772	0	0	234 659
Nombre de bénéficiaires	258	352	404	1*	1*	547**
Point de départ d'exercice des bons	04/11/03	12/11/04	16/11/05	09/02/05	01/07/05	03/11/06
Date d'expiration	03/11/07	11/11/08	15/11/09	08/02/10	30/06/10	02/11/10
Nombre d'actions souscrites	475 036	424 354	279 914	201 060	388 530	299 100
Nombre d'actions annulées	17 540	31 116	36 459	0	0	47 925
Nombre d'actions restantes	0	344 530	682 567	0	10 410	2 104 454
Prix de souscription par action (en euros)	3,44	4,50	4,38	5,78	8,71	12,78

\* Le bénéficiaire de ce plan de bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise est M. André-Jacques Auberton-Hervé.

\*\* Parmi les bénéficiaires de ce plan figurait M. Pascal Mauberger à hauteur de 100 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise.

**Actions gratuites**

Date d'Assemblée	06/07/06	06/07/06	06/07/06
Date du Conseil d'Administration	01/06/07	24/01/08	04/06/08
Nombre d'actions	46 096	8 000	129 297
- dont Nombre d'actions pour les mandataires sociaux	28 464*	0	62 674
- dont Nombre d'actions pour les dix premiers attributaires salariés	17 632	8 000	66 623
Nombre de bénéficiaires	6	1	9
Période d'acquisition	du 01/06/07 au 31/05/09	du 24/01/08 au 23/01/10	du 04/06/08 au 03/06/10
Période de conservation	du 01/06/09 au 31/05/11	du 24/01/10 au 23/01/12	du 04/06/10 au 03/06/12
Nombre d'actions souscrites	0	0	0
Nombre d'actions attribuées	7 981*	0	0
Nombre d'actions restantes	38 115	8 000	129 297
Prix de souscription par action (en euros)	17,00	6,55	5,38

\*Ces actions ont été annulées à la suite du départ de la Société de Monsieur Pascal Mauberger le 21 février 2008.

**21.1.4.4 Opérations effectuées au cours de l'exercice 2007-2008****a) Attributions gratuites d'actions au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe**

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 6 juillet 2006 au titre de la 15<sup>e</sup> résolution, le Conseil d'Administration a décidé lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2007, de procéder, à l'attribution de 46 096 actions gratuites au profit de membres du Bureau Directeur. Lors de la séance du 24 janvier 2008, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à l'attribution de 8 000 actions gratuites au profit d'un membre du Bureau Directeur.

La période d'acquisition des actions ainsi attribuées a été fixée à deux (2) années et la période de conservation à deux (2) années également.

Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé n'a pas pris part au vote de cette décision, qui a été portée à la connaissance des Commissaires aux comptes dans les formes, selon les modalités et dans les délais requis par la loi.

**b) Actions gratuites consenties postérieurement à l'exercice**

Lors de sa séance du 4 juin 2008, le Conseil d'Administration a décidé de l'émission d'actions gratuites au profit des mandataires sociaux et de cadres dirigeants de la Société dans les conditions décrites dans le rapport ci-dessous.

**c) Attributions d'options de souscription d'actions au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe**

Au cours de l'exercice 2007-2008, il n'a été procédé à aucune attribution d'options de souscription d'actions.

**21.1.5 Droit d'acquisition et obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré(e)**

A la date de dépôt du présent Document de Référence, il n'existe aucun droit d'acquisition ou d'obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré(e).

**21.1.6 Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option**

A la date de dépôt du présent Document de Référence, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucune option portant sur le capital d'une société du Groupe ou un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital de ces sociétés.

## 21.1.7 Répartition du capital et des droits de vote

### Evolution et historique du capital social au cours des cinq dernières années

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital en euros	Prime d'émission et d'apports en euros	Nombre de titres émis	Valeur nominale en euros	Montant cumulé du capital social	
						En euros	En titres
23/05/03	Augmentation de capital par émission de SOP	5 320	10 680	70 000	0,076	4 287 551	56 249 190
30/04/04	Augmentation de capital par émission de SOP, BCE et ABSA	31 968	96 097	420 639	0,076	4 319 519	56 669 829
13/05/05	Augmentation de capital par émission de SOP et BCE	25 805	724 242	338 558	0,076	4 345 324	57 008 387
01/07/05	Augmentation de capital par conversion d'Océanes	123 133	11 150 159	1 617 402	0,076	4 468 458	58 625 789
03/11/05	Augmentation de capital par émission de SOP et BCE et conversion d'Océanes	255 012	21 443 561	3 345 734	0,076	4 723 469	61 971 523
26/12/05	Augmentation de capital par émission de BCE et conversion d'Océanes	99 499	8 634 517	1 305 413	0,076	4 822 968	63 276 936
10/01/06	Augmentation de capital par émission de BCE et conversion d'Océanes	268 806	24 034 959	3 526 718	0,076	5 091 774	66 803 654
22/02/06	Augmentation de capital par émission de SOP et BCE et conversion d'Océanes	32 997	3 041 183	432 618	0,076	5 124 771	67 236 572
28/03/06	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	645 096	201 460 188	7 874 016	0,076	5 724 929	75 110 588
13/04/06	Augmentation de capital par émission de SOP et BCE et conversion d'Océanes	150 164	14 174 124	1 970 144	0,076	5 875 093	77 080 732
30/06/06	Augmentation de capital par émission de BCE et conversion d'Océanes	10 125	1 847 184	132 843	0,076	5 885 218	77 213 575
31/07/06	Augmentation de capital par voie d'apports en nature	61 507	20 980 475	809 307	0,076	8 946 726	78 022 882
22/09/06	Augmentation de capital par émission de BCE et conversion d'Océanes	3 316	328 299	41 169	0,076	5 950 019	78 063 751
26/10/06	Augmentation de capital par émission de BCE	1 712	261 547	22 469	0,076	5 951 731	78 086 220
25/01/07	Augmentation de capital par émission de SOP et BCE et conversion d'Océanes	166 050	40 131 503	2 178 557	0,076	6 117 781	80 264 777
25/01/07	Conversion de la valeur nominale de l'action	+1 908 696	-1 908 696	-	0,10	8 026 477	80 264 777
12/03/07	Augmentation de capital par émission de SOP et BCE et conversion d'Océanes	192 033	12 530 849	1 920 327	0,10	8 218 510	82 185 104
03/05/07	Augmentation de capital par émission de BCE	1 225	75 908	12 252	0,10	8 219 735	82 197 356
01/06/07	Augmentation de capital par émission de BCE	1 810	92 349	18 098	0,10	8 221 545	82 215 454
10/07/07	Augmentation de capital par émission de SOP et BCE	2 223	88 400	22 231	0,10	8 223 768	82 237 685
24/08/07	Augmentation de capital par émission de SOP et BCE	1 248	45 989	12 477	0,10	8 225 016	82 250 162
12/10/07	Augmentation de capital par émission de BCE et conversion d'Océanes	11 818	776 914	118 178	0,10	8 236 834	82 368 340
06/11/07	Augmentation de capital par émission de BCE	5 371	190 828	53 712	0,10	8 242 205	82 422 052
24/01/08	Augmentation de capital par émission de BCE et conversion d'Océanes	18 155	1 197 807	181 545	0,10	8 260 360	82 603 597
11/03/08	Augmentation de capital par émission de SOP et BCE	15 204	454 361	152 035	0,10	8 275 563	82 755 632
16/05/08	Augmentation de capital par émission de BCE	276	11 985	2 760	0,10	8 275 839	82 758 392
16/06/08	Augmentation de capital par émission d'ABSAAR	225 000	11 700 000	2 250 000	0,10	8 500 839	85 008 392
19/06/08	Augmentation de capital par émission de BCE	674	29 603	6 737	0,10	8 501 513	85 015 129

**Répartition du capital et des droits de vote au 13 avril 2006**

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Droits de vote	En %
André-Jacques Auberton-Hervé	5 165 148	6,70	10 330 296	11,69
Jean-Michel Lamure	4 717 500	6,12	9 435 000	10,68
Autres fondateurs	1 000 000	1,30	1 850 000	2,09
Shin-Etsu Handotai Co Ltd. (partenaire depuis 1997 et premier sous-licencié de Soitec)	4 452 599	5,78	4 452 599	5,04
Public	61 735 985	80,09	62 298 899	70,50
Autodétenu	9 500	0,01	-	-
<b>Total</b>	<b>77 080 732</b>	<b>100</b>	<b>88 366 794</b>	<b>100</b>

**Répartition du capital et des droits de vote au 1<sup>er</sup> juin 2007**

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Droits de vote	En %
André-Jacques Auberton-Hervé	5 165 148	6,28	10 330 296	11,13
Shin-Etsu Handotai Co Ltd. (partenaire depuis 1997 et premier sous-licencié de Soitec)	4 452 599	5,42	4 452 599	4,80
Public	72 569 378	88,27	78 016 942	84,07
Autodétenu	27 579	0,03	-	-
<b>Total</b>	<b>82 215 454</b>	<b>100</b>	<b>92 799 837</b>	<b>100</b>

**Répartition du capital et des droits de vote au 19 juin 2008**

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Droits de vote	En %
André-Jacques Auberton-Hervé	5 165 148	6,08	10 330 296	10,81
Shin-Etsu Handotai Co Ltd. (partenaire depuis 1997 et premier sous-licencié de Soitec)	4 452 599	5,24	4 452 599	4,66
Public	75 365 372	88,65	80 788 094	84,50
Auto détenu	32 010	0,03	(32 010)	(0,03)
<b>Total</b>	<b>85 015 129</b>	<b>100</b>	<b>95 602 999</b>	<b>100</b>

**Etat de la participation des salariés au capital social**

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, la participation des salariés dans le capital social de Soitec au 16 avril 2008 s'élève à 81 121 actions inscrites au nominatif soit environ 0,1 % du capital.

**Déclarations de franchissement de seuils***Franchissements de seuils sur l'exercice 2007-2008*

Le 3 août 2006, les sociétés FMR Corp. et Fidelity International Limited, agissant pour le compte de fonds communs gérés par leurs filiales, ont déclaré avoir franchi en baisse, le 1<sup>er</sup> août 2006, par suite d'une cession d'actions, les seuils de 10 % du capital et des droits de vote de la Société, et détenir pour le compte desdits fonds 6 507 287 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 8,50 % du capital et 8,14 % des droits de vote de celle-ci par décision de l'AMF n° 206C1575.

Le 17 août 2006, la société Wellington Management Company, agissant pour le compte de clients sous mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 août 2006, par suite d'une acquisition d'actions, le seuil de 5 % du capital de la Société, et détenir pour le compte desdits clients, 4 063 490 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 5,31 % du capital et 4,59 % des droits de vote de celle-ci, par décision de l'AMF n° 206C1647.

Le 16 octobre 2006, la société Morgan Stanley & Co International Limited, contrôlée par Morgan Stanley, a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 octobre 2006, par suite d'opérations effectuées notamment dans le cadre de son activité de prêt emprunts de titres, le seuil de 5 % du capital de la Société, et détenir 4 023 147 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 5,15 % du capital et 4,50 % des droits de vote de celle-ci, par décision de l'AMF n° 206C1907.

Le 19 octobre 2006, la société Morgan Stanley & Co International Limited, contrôlée par Morgan Stanley, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 octobre 2006, par suite d'une cession d'actions, le seuil de 5 % du capital de la Société, et détenir 1 401 664 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 1,80 % du capital et 1,57 % des droits de vote de celle-ci, par décision de l'AMF n° 206C1921.

Le 29 novembre 2006, la société Shin-Etsu Handotai Company Limited, a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 octobre 2006, par suite d'une modification du nombre total des droits de vote de la Société, le seuil de 5 % de droits de vote de cette Société, et détenir 4 452 599 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 5,70 % du capital et 4,98 % des droits de vote de celle-ci, par décision de l'AMF n° 206C2160.

Le 5 décembre 2006, la société Janus Capital Management LLC, a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 novembre 2006, par suite d'une acquisition d'actions de la Société, le seuil de 5 % du capital de la Société, et détenir 3 957 814 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 5,07 % du capital et 4,43 % des droits de vote de celle-ci, par décision de l'AMF n° 206C2196.

Le 19 janvier 2007, la société Wellington Management Company, agissant pour le compte de clients sous mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 décembre 2006, par suite d'une acquisition d'actions, le seuil de 5 % du capital de la Société, et détenir pour le compte desdits clients, 4 562 958 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 5,84 % du capital et 5,11 % des droits de vote de celle-ci, par décision de l'AMF n° 207C0147.

Le 19 avril 2007, la société Wellington Management Company, agissant pour le compte de clients sous mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, par suite de cessions d'actions :

- le 12 avril 2007, le seuil de 5 % des droits de vote de la Société, et détenir pour le compte desdits clients, 4 232 924 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 5,15 % du capital et 4,56 % des droits de vote de celle-ci, par décision de l'AMF n° 207C0702 ;
- le 13 avril 2007, le seuil de 5 % du capital de la Société, et détenir pour le compte desdits clients, 3 632 924 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 4,42 % du capital et 3,92 % des droits de vote de celle-ci, par décision de l'AMF n° 207C0702.

Le 13 juin 2007, la société Morgan Stanley & Co International Plc, contrôlée par Morgan Stanley, a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 juin 2007, le seuil de 5 % du capital de la Société, et détenir 4 113 352 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 5,005 % du capital et 4,43 % des droits de vote de celle-ci, par décision de l'AMF n° 207C1092.

Le 18 juin 2007, la société Morgan Stanley & Co International Plc, contrôlée par Morgan Stanley, a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 juin 2007, le seuil de 5 % du capital de la Société, et détenir 3 534 918 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 4,30 % du capital et 3,81 % des droits de vote de celle-ci, par décision de l'AMF n° 207C1124.

Le 5 septembre 2007, la société Janus Capital Management LLC a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 août 2007, le seuil de 5 % du capital de la Société, et détenir 3 899 343 actions de la Société, représentant autant de droits de vote, soit 4,74 % du capital et 4,20 % des droits de vote de celle-ci, par décision de l'AMF n° 207C2016.

Le 13 mai 2008 avec rectificatif en date du 14 mai 2008, les sociétés FMR LLC et FIL Limited ont déclaré à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 30 janvier 2007, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société, et détenir à cette date, 3 747 201 actions représentant 4,67 % du capital et 4,13 % des droits de vote, par décision de l'AMF n° 208C0883.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires ni d'actionnaires détenant directement ou indirectement 3 %, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote en dehors des personnes mentionnées ci-avant.

Hormis les dirigeants fondateurs ou leurs ayants droits, et la société SEH, l'actionnariat au nominatif reste très peu significatif. La quasi-totalité de l'actionnariat public est au porteur.

## 21.2. Acte constitutif et statuts

### 21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et dans tous pays :

- mise au point, recherche, fabrication, commercialisation de matériaux pour la microélectronique et en général pour l'industrie ;
- assistance technologique diverse, développement de machines spécifiques et applications ;
- toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
  - la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,
  - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
  - la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe,
  - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

### 21.2.2 Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du Conseil d'Administration

#### 21.2.2.1 Le Conseil d'Administration (articles 12 à 16 des statuts)

Les dispositions relatives au Conseil d'Administration figurent aux articles 12 à 16 des statuts. Les principales informations sont présentées ci-dessous.

#### Composition - Durée des fonctions

Les dispositions de droit commun s'appliquent.

Ainsi, la Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et douze au plus, ou quinze si les actions de la Société sont admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonctions.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenu dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

## Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle les affaires qui la concernent. A cet effet, le Président représente le Conseil d'Administration ; en outre, celui-ci peut consentir à tous mandataires de son choix des délégations de pouvoirs.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

## Président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration est élu par les membres du Conseil qui fixent la durée de ses fonctions.

On pourra par ailleurs se reporter au paragraphe 14.1.2.2 ci-dessus pour des renseignements sur la Direction générale de la Société.

### 21.2.2.2 Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2005, le Conseil d'Administration a adopté un Règlement intérieur. Ce règlement organise notamment les rapports entre les administrateurs et la Société et constitue un cadre opérationnel destiné à être régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales et réglementaires mais aussi des meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise.

Sans se substituer à la loi ni aux statuts de la Société, ce Règlement intérieur est un document interne qui précise les règles concernant la composition, le rôle et les pouvoirs respectifs du Conseil d'Administration, de la Direction générale et des différents Comités du Conseil d'Administration, en explicitant ou en complétant certaines des dispositions légales et statutaires existantes. Le règlement intérieur prévoit en outre le principe de la rémunération des administrateurs et des dirigeants de la Société.

En définissant les pouvoirs respectifs des organes sociaux, le Règlement intérieur instaure par ailleurs un droit d'examen du Conseil d'Administration, en prévoyant que le Président Directeur Général doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil pour certaines opérations importantes, telles que notamment, les décisions significatives d'implantation à l'étranger, les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier sa situation financière ou son périmètre d'activité, certaines opérations excédant un certain montant.

L'objectif du Règlement intérieur est ainsi d'optimiser l'efficacité des réunions et des débats du Conseil d'Administration, ainsi que d'intégrer dans le fonctionnement des organes sociaux les meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise.

### 21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (article 10 des statuts)

A la date du dépôt du présent Document de Référence, seules des actions ordinaires de la Société ont été émises.

En outre, les droits et obligations attachés aux actions sont décrits à l'article 10 des statuts reproduit ci-dessous.

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales, dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Sous réserve des dispositions légales et statutaires, aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux décisions de l'Assemblée générale et aux présents statuts. La cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir, ainsi éventuellement que la part dans les fonds de réserve, sauf dispositions contraires notifiées à la Société.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents sociaux, demander le partage ou la licitation de ces biens, ni s'immiscer dans l'administration de la Société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou lors d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les actionnaires possédant un nombre d'actions inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle de l'obtention du nombre d'actions requis.

#### 21.2.4 Modification des droits des actionnaires

Les décisions modifiant de manière générale les statuts de la Société sont adoptées par l'Assemblée générale extraordinaire aux conditions de majorité légales.

#### 21.2.5 Assemblées générales (articles 21 à 25 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, selon les modalités prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Tout actionnaire peut participer aux Assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée. Ces formalités doivent être accomplies cinq (5) jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Lors de la tenue des Assemblées, chaque action donne droit à une voix. Toutefois, comme indiqué au chapitre 18.2 ci-dessus, à la suite de la décision de l'Assemblée générale mixte du 30 novembre 1998, les statuts de la Société prévoient qu'un droit de vote double est conféré aux actions détenues sous la forme nominative depuis deux ans au moins par un même actionnaire, et ce à partir du 31 août 2000. Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée qui disposent du plus grand nombre de voix, présents et acceptants. Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'Assemblée sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, par un administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général ou par le secrétaire de l'Assemblée.

#### 21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

En dehors des droits de vote double décrits au chapitre 18.2 du présent Document de Référence, il n'existe aucune disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

#### 21.2.7 Franchissements de seuils (article 11 des statuts)

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L.233-7, alinéa 1 du Code de commerce, venant à détenir directement ou indirectement 3 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société est tenu d'en informer, par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social, la Société dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de seuil de participation.

Cette déclaration doit également être faite lorsque la participation au capital devient inférieure au seuil ci-dessus mentionné.

Le non-respect de déclarations de franchissement de seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote dans les conditions prévues par l'article L.233-14 du Code de commerce sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 3 % du capital ou des droits de vote de la Société.

#### 21.2.8 Modification du capital social et des droits de vote attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

### 21.3. Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par la Société et ses filiales.

Pour les exercices clos les 31 mars 2007 et 2008, les honoraires se décomposent comme suit :

	Ernst & Young				Cabinet Muraz Pavillet			
	Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage	
(en milliers d'euros)	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007
<b>Audit :</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	214	145	93 %	64 %	59	53	100 %	100 %
Missions accessoires directement liées à la mission des commissaires aux comptes	15	58	7 %	26 %	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>229</b>	<b>203</b>	<b>100 %</b>	<b>90 %</b>	<b>59</b>	<b>53</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Autres prestations :</b>								
Juridique, fiscal, social	-	23	-	10 %	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>23</b>	<b>-</b>	<b>10 %</b>	<b>59</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>229</b>	<b>226</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>59</b>	<b>53</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## 22. Contrats importants

La Société a annoncé en 2006 qu'un client important s'était engagé sur une valeur minimale de commandes de 350 millions de dollars pour une période de 15 mois débutant en janvier 2007 et venant à échéance en mars 2008. Cet engagement s'inscrivait notamment dans le contexte de la planification d'augmentations de la capacité industrielle du Groupe. La baisse de la demande effective sur l'exercice 2007-2008 s'est traduite par une sous-utilisation des capacités déjà installées, et le Groupe poursuit désormais ses relations commerciales avec ce grand client dans un cadre contractuel standard, basé sur des prévisions de commandes à court terme.

De la même façon, la Société était liée avec l'un de ses principaux clients par un contrat prévoyant des commandes à hauteur de 180 millions de dollars pour la période de juillet 2006 à décembre 2007. La Société poursuit désormais son activité avec ce client dans un cadre contractuel standard.

## 23. Informations provenant de tiers déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Aucun rapport ni aucune déclaration d'expert autre que ceux des Commissaires aux comptes de la Société ne sont reproduits dans le présent Document de Référence.

## 24. Documents accessibles au public

### 24.1. Documents accessibles sur le site Internet de la Société

Sont notamment disponibles sur le site Internet de la Société ([www.soitec.com](http://www.soitec.com)) les documents suivants :

- le Document de Référence déposé sous forme de rapport annuel auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 juin 2005 sous le numéro D.05-0872 ;
- l'actualisation du Document de Référence précité déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 mars 2006 sous le numéro D.05-872-A01 ;
- le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 juin 2006 sous le numéro D.06-0654 ;
- le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 juillet 2007 sous le numéro D.07-0678 ;
- les communiqués financiers.

Les documents et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de la Société : Parc Technologique des Fontaines – Chemin des Franques, 38190 Bernin (04 76 92 75 00).

### 24.2. Document annuel établi en application de l'article 221-1-1 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

#### 24.2.1 Liste des communiqués de presse

Au cours de l'exercice 2007-2008 et jusqu'à la date du dépôt du présent Document de Référence, les communiqués de presse suivants ont été publiés sur le site Internet de la Société ([www.soitec.com](http://www.soitec.com)) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)) :

- 16 juin 2008 : Soitec a émis 2 250 000 ABSAARs dans le cadre de PACEO ;
- 5 juin 2008 : Soitec annonce la signature d'un contrat PACEO avec Société Générale ;
- 4 juin 2008 : rachat par la Société de ses propres titres du mois de mai 2008 ;
- 27 mai 2008 : Soitec annonce la nomination de Paul Boudre au poste de Directeur Général Délégué ;
- 26 mai 2008 : information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital ;
- 19 mai 2008 : le CEA et Soitec assignent MEMC en contrefaçon de brevets ;
- 19 mai 2008 : Soitec annonce ses résultats 2007-2008 ;
- 5 mai 2008 : rachat par la Société de ses propres titres du mois d'avril 2008 ;
- 15 avril 2008 : information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital ;
- 14 avril 2008 : Soitec publie un chiffre d'affaires annuel 2007-2008 de 298,2 millions d'euros ;
- 2 avril 2008 : rachat par la Société de ses propres titres du mois de mars 2008 ;
- 25 mars 2008 : STMicroelectronics et Soitec avec l'INPG suscitent des vocations chez des lycéens ;
- 19 mars 2008 : la Chine peut désormais initier son adoption du SOI ;
- 11 mars 2008 : information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital ;
- 4 mars 2008 : rachat par la Société de ses propres titres du mois de février 2008 ;
- 28 février 2008 : Soitec précise ses perspectives financières ;
- 19 février 2008 : le Conseil d'Administration annonce le départ de Monsieur Pascal Mauberger ;
- 8 février 2008 : Soitec fait le point sur l'avancement de son projet NanoSmart ;
- 4 février 2008 : rachat par la Société de ses propres titres du mois de janvier 2008 ;
- 21 janvier 2008 : Soitec annonce un chiffre d'affaires de 80,5 millions d'euros au troisième trimestre 2007-2008 ;
- 14 janvier 2008 : bilan semestriel du contrat de liquidité Soitec contracté avec la société Exane BNP Paribas ;
- 8 janvier 2008 : rachat par la Société de ses propres titres du mois de décembre 2007 ;
- 20 décembre 2007 : avis aux porteurs d'Océane Soitec 4,625 % 2009 ;
- 29 novembre 2007 : mise à disposition du rapport financier semestriel 2007-2008 ;
- 14 novembre 2007 : handicap, Soitec relève le défi !
- 7 novembre 2007 : Soitec annonce un résultat opérationnel en retrait ;
- 31 octobre 2007 : Soitec, sponsor de Fabien Desprès à la Transat 6.50, salue sa performance ;
- 19 octobre 2007 : Assemblée générale du 5 novembre 2007 ;
- 15 octobre 2007 : Soitec annonce une croissance séquentielle satisfaisante au deuxième trimestre et un chiffre d'affaires de 152 millions d'euros sur les premiers six mois de l'exercice 2007-2008 ;
- 8 octobre 2007 : le Groupe salue l'initiative de l'industrie pour accélérer l'adoption du SOI sur de nouveaux marchés ;
- 13 septembre 2007 : Soitec et l'All annoncent l'autorisation de la Commission européenne du financement du programme stratégique NonoSmart ;
- 17 juillet 2007 : le matériau SOI au cœur d'une nouvelle génération de produits à faible consommation d'énergie ;
- 16 juillet 2007 : Soitec annonce un chiffre d'affaires de 68,5 million d'euros au premier trimestre 2007-2008 ;
- 12 juillet 2007 : bilan semestriel du contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas ;
- 11 juillet 2007 : informations ;
- 2 juillet 2007 : prudence à court terme réitérée ;
- 29 mai 2007 : la nouvelle technologie de transfert de circuits de groupe Soitec donne naissance à une nouvelle génération de capteurs d'images ;
- 9 mai 2007 : Soitec annonce des résultats 2006-2007 en forte hausse ;
- 16 avril 2007 : Soitec publie un chiffre d'affaires annuel 2006-2007 de 372 millions d'euros en hausse de 41,5 %.



Les communiqués d'annonce de chiffre d'affaires et de résultats financiers du Groupe ont par ailleurs été publiés dans le quotidien *La Tribune* des 17 juillet 2007, 16 octobre 2007, 8 novembre 2007, 22 janvier 2008, 15 avril 2008 et 20 mai 2008.

#### 24.2.2 Publications au *Bulletin des annonces légales obligatoires*

Au cours de l'exercice 2007-2008 et jusqu'à la date du dépôt du présent Document de Référence, les publications suivantes ont été faites au Bulletin des annonces légales obligatoires :

- 26 mai 2008 : Convocations - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts ;
- 7 mai 2008 : publications périodiques (chiffre d'affaires et situation trimestrielle) ;
- 30 janvier 2008 : publications périodiques (chiffre d'affaires et situation trimestrielle) ;
- 26 décembre 2007 : émissions et cotations ;
- 19 décembre 2007 : publications périodiques (chiffre d'affaires et situation trimestrielle) ;
- 31 octobre 2007 : publications périodiques (chiffre d'affaires et situation trimestrielle) ;
- 28 septembre 2007 : convocations - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts ;
- 13 août 2007 : publications périodiques (chiffre d'affaires et situation trimestrielle) ;
- 13 juillet 2007 : publications périodiques (comptes annuels) ;
- 29 juin 2007 : publications périodiques (comptes annuels) ;
- 27 juin 2007 : additif Convocations - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts ;
- 27 juin 2007 : publications périodiques (comptes annuels) ;
- 1<sup>er</sup> juin 2007 : convocations - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts ;
- 27 avril 2007 : publications périodiques (chiffre d'affaires) ;
- 5 février 2007 : publications périodiques (chiffre d'affaires) ;
- 20 décembre 2006 : publications périodiques (tableaux d'activité et résultats) ;
- 25 octobre 2006 : publications périodiques (chiffre d'affaires) ;
- 16 août 2006 : publications périodiques (chiffre d'affaires) ;
- 7 août 2006 : émissions et cotations ;
- 21 juillet 2006 : avis divers ;
- 12 juillet 2006 : publications périodiques (comptes annuels) ;
- 5 juin 2006 : convocations - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts ;
- 5 mai 2006 : publications périodiques (chiffre d'affaires) ;
- 26 avril 2006 : publications périodiques (chiffre d'affaires).

## 25. Informations sur les participations

Ce chapitre présente la liste des sociétés dans lesquelles la Société détient plus de 50 % du capital et des droits de vote.

La Société détient 100 % du capital du capital social et des droits de vote des sociétés suivantes :

- Soitec Inc., une société dont le siège social est situé 2 Centennial Drive, Peabody, MA 01960, Etats-Unis ;
- Picogiga International S.A.S., une société dont le siège social est situé Parc Technologique des Fontaines, Chemin des Franques, 38190 Bernin, France et dont l'établissement principal se trouve place Marcel Rebuffat, Parc de Villejust, 91971 Courtaboeuf Cedex, France ;
- TraciT Technologies S.A.S., une société dont le siège social est situé Parc Technologique des Fontaines, Chemin des Franques, 38190 Bernin, France ;
- Soitec Singapore Pte Ltd., une société dont le siège social est situé 81 Pasir Ris Industrial drive 1, Singapore 518 220 ;
- la Société détient par ailleurs 70 % du capital social et des droits de vote de la société suivante :
- Soitec Asia Inc., une société dont le siège social est situé 3-1, Marunouchi 3-Chome , Chiyoda-Ku, 100-0005 Tokyo, Japon.

Les filiales de la Société à l'exception de Picogiga International S.A.S., TraciT Technologies S.A.S. et Soitec Singapore Pte Ltd., constituent des unités de commercialisation des produits de la Société.

Les soldes et opérations réciproques entre les sociétés du Groupe sont éliminés dans les comptes consolidés.

Depuis la clôture de l'exercice au 31 mars 2005 la Société a également constitué une succursale à Taiwan. Cette succursale est située Rm. 217, 11F, N° 51, Hengyand Rd., Taipei, Taiwan, R.O.C.

On pourra se reporter au chapitre 7 du présent Document de Référence pour une description des relations société mère-filiales et aux chapitres 7.2 et 20.3.5 pour la liste des filiales et participations.



## 26. Marché des instruments financiers de la Société

Les actions de la Société sont cotées sur Euronext Paris depuis le 9 février 1999.

**Volume des transactions et évolutions du cours de l'action et des Océanes à 5,5 % et à 4,625 % :**

	Action						Océanes	
	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Cours moyen (en euros)	Volume de titres échangés	Capitaux échangés (en milliers d'euros)	Capitalisation sur la base du cours moyen	Moyenne mensuelle des Océanes à 5,5 % (en euros)	Moyenne mensuelle des Océanes à 4,625 % (en euros)
<b>2003 :</b>								
Novembre	5,27	4,32	4,72	5 965 502	28,25	265 496	22,09	-
Décembre	4,89	4,10	4,46	4 047 787	18,39	250 871	21,09	-
<b>2004 :</b>								
Janvier	5,15	4,34	4,62	4 223 538	19,95	259 871	22,06	-
Février	5,31	4,62	4,89	5 313 838	26,47	275 059	22,41	-
Mars	5,45	4,26	4,95	3 854 658	19,12	278 433	22,48	-
Avril	5,08	4,42	4,77	2 593 780	12,41	268 309	22,76	-
Mai	4,78	3,71	4,20	2 596 531	10,95	238 013	22,68	-
Juin	4,70	4,02	4,28	1 658 958	7,07	242 547	22,51	-
Juillet	5,20	4,12	4,67	3 079 739	14,73	264 648	23,00	-
Août	4,65	4,00	4,27	2 073 985	8,81	241 980	23,22	-
Septembre	4,49	4,10	4,26	1 621 036	6,91	241 413	22,96	-
Octobre	5,02	4,22	4,53	3 956 827	18,36	256 714	23,10	-
Novembre	5,28	4,51	4,86	6 309 969	31,31	275 415	23,88	-
Décembre	5,44	4,86	5,11	5 060 410	26,02	289 016	24,28	7,23
<b>2005 :</b>								
Janvier	6,52	5,06	5,78	10 468 575	63,42	327 552	24,71	7,39
Février	7,44	6,05	6,79	10 351 763	71,03	384 788	24,85	7,61
Mars	8,48	7,10	7,89	8 028 157	63,70	447 125	24,90	8,26
Avril	8,85	7,41	8,08	9 424 057	77,44	457 892	24,45	8,48
Mai	9,46	8,12	8,87	6 502 525	58,29	511 867	24,91	9,47
Juin	9,72	8,57	9,17	6 414 326	58,39	504 027	25,12	9,77
Juillet	11,28	8,76	10,01	8 822 828	91,73	635 553	25,23	10,57
Août	13,50	10,41	11,44	13 732 520	163,93	758 588	25,37	11,79
Septembre	14,66	12,52	13,70	6 273 818	85,85	822 291	25,64	14,06
Octobre	15,89	11,32	13,73	19 713 690	260,74	748 361	25,54	13,83
Novembre	14,99	12,17	13,74	10 773 289	148,76	909 644	25,45	13,95
Décembre	15,39	12,85	14,88	7 060 361	102,92	827 114	24,97	15,15

<b>2006 :</b>								
Janvier	21,72	13,52	17,48	27 704 942	503,54	1 235 514	24,48	17,50
Février	23,30	19,61	21,16	11 129 621	236,93	1 422 726	25,00	21,93
Mars	28,45	22,50	25,60	18 375 785	470,36	1 721 256	27,85	25,33
Avril	28,90	25,86	27,25	11 108 205	305,94	2 100 450	27,96	27,53
Mai	28,77	21,12	25,09	23 092 900	579,71	1 933 956	28,50	28,23
Juin	24,32	19,25	22,14	15 013 918	327,46	1 709 509	-	20,65
Juillet	23,68	18,76	21,22	14 072 198	288,76	1 638 472	27,00	21,70
Août	24,58	18,02	20,77	21 133 465	441,17	1 603 726	26,50	24,80
Septembre	23,95	21,77	22,88	11 427 691	261,56	1 786 099	25,00	23,70
Octobre	23,27	17,05	20,22	42 060 119	841,57	1 578 449	25,11	21,01
Novembre	27,69	22,27	25,49	28 012 136	709,59	1 990 418	25,42	26,00
Décembre	27,25	24,73	25,97	12 248 613	317,07	2 027 899	-	25,12
<b>2007 :</b>								
Janvier	29,95	21,42	25,43	36 844 312	901,66	2 041 133	-	27,82
Février	23,67	19,92	22,71	19 902 976	446,87	1 822 813	-	23,90
Mars	21,18	17,07	18,56	39 767 929	739,16	1 525 583	-	19,31
Avril	18,43	16,02	17,33	38 715 050	668,28	1 424 480	-	17,10
Mai	19,60	16,76	17,86	32 022 084	578,21	1 468 368	-	17,57
Juin	17,10	15,50	16,13	25 941 258	417,82	1 326 135	-	17,20
Juillet	14,49	12,32	13,66	26 675 690	364,73	1 123 537	-	13,89
Août	15,25	12,38	13,73	23 731 455	330,66	1 125 975	-	14,47
Septembre	13,99	11,77	13,10	13 961 717	180,80	1 079 025	-	14,06
Octobre	14,68	12,21	13,17	27 549 624	369,89	1 085 498	-	13,64
Novembre	13,23	7,75	10,05	36 691 162	354,79	828 470	-	10,14
Décembre	9,25	8,02	8,45	24 613 385	211,84	696 628	-	8,94
<b>2008 :</b>								
Janvier	8,65	4,80	6,33	76 056 140	458,42	522 881	-	7,27
Février	5,97	3,92	5,30	48 376 536	246,63	438 605	-	-
Mars	4,60	3,36	3,76	40 648 011	155,57	311 161	-	-
Avril	5,81	4,56	5,22	77 757 045	401,94	431 984	-	-
Mai	6,73	5,24	5,77	42 466 790	250,69	477 516	-	-

Source : Euronext Bloomberg

Le cours de clôture de l'action Soitec au 18 juin 2008 était de 4,53 euros.

## 27. Glossaire

AMF	Autorité des marchés financiers
CMOS	<i>Complementary metal oxide semiconductor</i>
Groupe	Soitec S.A. et ses filiales
Plaques	Rondelles fines de cristal destinées à la fabrication des circuits intégrés
Semi-conducteur	L'industrie du semi-conducteur est l'industrie des circuits intégrés
Smart Cut™	Nom du processus de fabrication de Soitec des tranches SOI, et plus généralement des plaques de tous matériaux fabriqués avec le processus du même nom, marque déposée
Société	Soitec S.A.
SOI	<i>Silicon on insulator</i> (Silicium sur isolant), nom du matériau
sSOI	<i>Strained SOI</i> (Silicium contraint sur isolant)
Unibond™	Nom du processus de fabrication de Soitec des tranches SOI, marque déposée

## 28. Table de réconciliation

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé sous la forme de Document de Référence, la table de réconciliation suivante permet d'identifier les informations requises dans le présent Document de Référence.

Information du rapport annuel	Référence
Rapport de gestion du Conseil d'Administration	chapitres 9, 10 et 20
Situation de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, et le cas échéant, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	chapitres 3, 6 et 9
Résultats de l'activité pour la Société, ses filiales et les sociétés contrôlées par branche d'activité	chapitres 9 et 20.3
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de dépôt du présent document	chapitre 20.9
Difficultés rencontrées et perspectives d'avenir	chapitres 9 et 13
Activités en matière de recherche et développement	chapitre 11
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	chapitres 6 et 9
Indicateurs clés de performance de nature financière	chapitre 3
Indicateurs clés en matière d'environnement et de personnel	chapitres 4.3, 5.3 et 17.1
Description des principaux risques et incertitudes	chapitre 4
Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers	chapitres 4 et 10
Etat de la participation des salariés au capital social	chapitre 18.1 et 21.1.7
Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social	chapitres 15.1 et 17.2
Conséquences sociales et environnementales	chapitres 4.3 et 5.3
Informations sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, la capacité de la Société à couvrir sa responsabilité civile	chapitres 4.3 et 5.3
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	chapitre 20.7
Informations sur le programme de rachat d'actions	chapitre 21.1.3

Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	chapitre 14.2.2
Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions	chapitre 21.1.4
Prises de participation dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française et représentant plus du 1/20, du 1/10, du 1/5, du 1/3, de la 1/2 ou des 2/3 du capital ou des droits de vote de ces sociétés et prise de contrôle dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République	chapitres 7, 20.3.5 et 25
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital	chapitre 21.1.4.2
Nom, prénom usuel des administrateurs et directeurs généraux	chapitre 14.1
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	chapitre 20.3.4
Inventaire des valeurs mobilières	chapitre 20.3.3
Comptes annuels	chapitre 20.3.2.2
Comptes consolidés	chapitre 20.3.1.2
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	chapitre 20.3.2.3
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	chapitre 20.3.1.3
Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	chapitre 19
Rapport spécial du Président sur les procédures de contrôle interne	chapitre 16.5.1
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne	chapitre 16.5.2
Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription d'actions	chapitre 17.2.3

## 29. Fiche d'identification

### Siège social

Soitec S.A.

Parc Technologique des Fontaines – 38190 Bernin – France

Tél. : 33 (0)4 76 92 75 00 – Fax : 33 (0)4 38 92 17 89 – Internet : [www.soitec.com](http://www.soitec.com)

### Principales filiales

*Picogiga International S.A.S.*

Place Marcel Rebuffat – Parc de Villejust – 91971 Courtabœuf – France (établissement principal)

Internet : [www.soitec.com/picogiga/](http://www.soitec.com/picogiga/)

Tél. : 33 (0)1 69 31 61 00 – Fax : 33 (0)1 69 31 61 78

*TraciT Technologies S.A.S.*

Parc Technologique des Fontaines – 38190 Bernin – France

Tél. : 33 (0)4 76 92 75 00 – Fax : 33 (0)4 38 92 17 89

*Soitec Inc.*

2 Centennial Drive – Peabody MA 01960 – USA

Tél. : 1 978 531 2222 – Fax : 1 978 531 2758

*Soitec Asia*

3-1 Marunouchi 3-Chome – Chiyoda-Ku – 100-0005 Tokyo – Japon

Tél. : 81 3 5221 7120 – Fax : 81 3 5221 7124

*Soitec Singapore Pte Ltd.*

81, Pasir Ris Industrial Drive 1 – Singapore 518 220

#### **Conseils juridiques**

*Winston & Strawn, LLP*

25, avenue Marceau – 75116 Paris – France

*Edwards & Angell, LLP*

101, Federal Street – Boston MA 02110 – USA

#### **Conseils en brevets**

*Cabinet Regimbeau*

20, rue de Chazelles – 75847 Paris Cedex 17 – France

*Beau de Loménie*

158, rue de l'Université – 75340 Paris Cedex 07

*Grünecker*

Leopoldstrasse 4 – 80802 München – Allemagne

#### **Société de bourse - Teneur de Marché**

*BNP Equities France*

3, rue Laffitte – 75009 Paris – France

#### **Relations investisseurs**

*Soitec S.A.*

Parc Technologique des Fontaines – 38190 Bernin – France

Tél. : 33 (0)4 76 92 75 00 – e-mail : investors@soitec.fr

## **30. Table des matières**

1. PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	6
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	6
4. FACTEURS DE RISQUE	7
4.1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	7
4.2. RISQUES DE MARCHÉ	9
4.3. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX	10
5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	11
5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	11
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société	11
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	11
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de la Société	11
5.1.4 Siège social, forme juridique et réglementation de la Société	11
5.1.5 Evénements importants dans le développement de l'activité de la Société	11
5.2. INVESTISSEMENTS	11
5.2.1 Principaux investissements réalisés durant les exercices précédents	11
5.2.2 Investissements en cours et investissements que la Société compte réaliser à l'avenir	11
5.3. INFORMATIONS EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE	11

6. APERÇU DES ACTIVITES	14	9.2.3 Principales évolutions bilancielle de la Société	19
6.1. PRINCIPALES ACTIVITES	14	9.2.3.1 Bilan actif	19
6.1.1 Activités et débouchés	14	9.2.3.2 Bilan passif	20
6.1.2 Activités au-delà du SOI	15	9.2.4 Formation du résultat d'exploitation de la Société	20
6.2. PRINCIPAUX MARCHES	15	10. TRESORERIE ET CAPITAUX	20
7. ORGANIGRAMME	16	10.1. CAPITAUX DE LA SOCIETE A COURT ET MOYEN TERMES	20
7.1. LE GROUPE	16	10.2. SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE DE LA SOCIETE	20
7.1.1 Organigramme du Groupe	16	10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DE LA SOCIETE	20
7.1.2 Organisation du Groupe	16	10.3.1 Evolution de la dette du Groupe	20
7.2. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE LA SOCIETE	17	10.3.2 Dettes financières	20
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	17	10.4. RESTRICTIONS A L'UTILISATION DES CAPITAUX	20
8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES OU PLANIFIEES	17	10.5. INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES	20
8.2. CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION FAITE PAR LA SOCIETE DE CES IMMOBILISATIONS	17	11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	21
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	17	12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	21
9.1. SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT DU GROUPE	17	12.1. PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTE L'EXPLOITATION AU COURS DE L'EXERCICE 2007-2008	21
9.1.1 Aspects comptables	17	12.2. EXISTENCE DE TOUTE TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE OU DEMANDE OU TOUT ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE	21
9.1.2 Situation financière du Groupe	17	13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS SUR LE BENEFICE	21
9.1.3 Résultat opérationnel	19	13.1. HYPOTHESES RELATIVES AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES	21
9.1.3.1 Evolution des charges d'exploitation	19	13.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PREVISIONNELLES INCLUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008	21
9.1.3.2 Autres éléments du compte de résultat	19	13.3. OBJECTIFS A LONG TERME	21
9.2. SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT DE LA SOCIETE	19		
9.2.1 Aspects comptables	19		
9.2.2 Situation financière de la Société	19		

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE	21	15.2. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES AUX FINS DE VERSEMENTS DE PENSIONS, DE RETRAITES, OU D'AUTRES AVANTAGES	26
14.1. INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	21	16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	26
14.1.1 Le Conseil d'Administration	21	16.1. MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS	26
14.1.1.1 Composition et évolution du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2007-2008	21	16.2. CONTRATS DE SERVICE PREVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES A TERME	26
14.1.1.2 Information et renseignements sur les membres du Conseil d'Administration	22	16.3. LES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	26
14.1.1.3 Fréquence et thèmes des réunions du Conseil d'Administration	22	16.3.1 Le Comité stratégique	26
14.1.1.4 Adresses professionnelles des administrateurs et des dirigeants de la Société	23	16.3.2 Le Comité d'audit	26
14.1.1.5 Expertises et expériences en matière de gestion des administrateurs	23	16.3.3 Le Comité des rémunérations	27
14.1.1.6 Sanctions applicables aux administrateurs et aux dirigeants	24	16.4. DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	27
14.1.2 La Direction générale	24	16.5. AUTRES ELEMENTS NOTABLES EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, PROCEDURES ET CONTROLE INTERNE	27
14.1.2.1 Le Bureau Directeur	24	16.5.1 Rapport du Président du Conseil d'Administration prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce	27
14.1.2.2 Les pouvoirs de la Direction générale	24	16.5.2 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Soitec pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	30
14.2. CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	24	17. SALARIES	31
14.2.1 Indépendance des administrateurs	24	17.1. NOMBRE DE SALARIES	31
14.2.2 Opérations sur titres des dirigeants de la Société	25	17.2. PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS	33
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	25	17.2.1 Accord d'intéressement et de participation	33
15.1. REMUNERATION VERSEE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX DIRIGEANTS DE LA SOCIETE	25	17.2.1.1 Intéressement	33
15.1.1 Jetons de présence des administrateurs	25	17.2.1.2 Participation des salariés par la mise en place d'un PACEO avec cession de BSAARs aux salariés	33
15.1.2 Rémunération des mandataires sociaux	25	17.2.2 Octroi et exercice d'options et attributions d'actions gratuites	35
15.1.3 Rémunération des membres du Bureau Directeur	25	17.2.3 Rapport spécial sur les options de souscription d'actions au titre de l'exercice 2007-2008	35
15.1.4 Régimes complémentaires de retraite concernant les mandataires sociaux	25		
15.1.5 Engagements de toute nature pris par Soitec au bénéfice de ses mandataires sociaux au titre de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social	26		

17.2.4 Octroi et exercice de bons de créateur d'entreprise	36	3.6. Autres actifs courants	47
17.2.5 Octroi et exercice d'actions gratuites	36	3.7. Actifs financiers court terme	47
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	37	3.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie	47
18.1. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE AU 4 JUIN 2008	37	3.9. Capital émis et réserves	47
18.2. DROITS DE VOTE DIFFERENTS	37	3.9.1 Capital social et primes d'émission	47
18.3. CONTROLE DE LA SOCIETE	37	3.9.2 Actions propres	48
18.4. ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	37	3.9.3 Composante capitaux propres des instruments financiers composés	48
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	37	3.10. Capital potentiel	48
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE	39	3.11. Autres passifs non courants	49
20.1. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	39	3.12. Emprunts et dettes financières	49
20.2. INFORMATIONS FINANCIERES <i>PRO FORMA</i>	39	3.13. Fournisseurs et comptes rattachés	50
20.3. ETATS FINANCIERS	39	3.14. Provisions et autres dettes courantes	50
20.3.1 Etats financiers consolidés au 31 mars 2008	39	4. Notes sur le compte de résultat	50
20.3.1.1 Comptes consolidés au 31 mars 2008	39	4.1. Frais de personnel	50
20.3.1.2 Annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2008	42	4.2. Frais de Recherche et Développement	50
1. Présentation de l'activité	42	4.3. Dotations aux amortissements inclus dans le compte de resultat consolidé	51
2. Règles et méthodes comptables	42	4.4. Produits financiers	51
3. Notes sur le bilan	45	4.5. Charges financières	51
3.1. Immobilisations incorporelles	45	4.6. Impôts	51
3.2. Immobilisations corporelles	45	4.7. Résultat net par action	51
3.3. Actifs financiers non courants	46	5. Autres informations	52
3.4. Stocks	46	5.1. Test de perte de valeur du goodwill	52
3.5. Clients et comptes rattachés	46	5.2. Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	52
		5.3. Engagements et obligations contractuelles	53

5.4. Litiges	53	20.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LE 31 MARS 2008	62
5.5. Informations relatives aux parties liées	54	21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	62
5.6. Gestion des risques financiers	54	21.1. CAPITAL SOCIAL	62
5.6.1. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers	54	21.1.1 Capital social à la date du dépôt du présent Document de Référence	62
5.6.2. Juste valeur	55	21.1.2 Actions non représentatives du capital social	63
5.6.3. Instruments financiers utilisés	55	21.1.3 Autodétention	63
5.6.4. Gestion du capital	56	21.1.4 Actions et valeurs mobilières donnant accès au capital	65
5.7. Tableau des flux de trésorerie	56	21.1.4.1 Informations relatives à la dilution potentielle du capital de la Société	65
5.8. Information sectorielle	56	21.1.4.2 Etat des autorisations et des utilisations	65
20.3.1.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Soitec	57	21.1.4.3 Mise en œuvre des autorisations adoptées par les Assemblées des 1 <sup>er</sup> juillet 2005 et 6 juillet 2006	67
20.3.2 Etats financiers de la Société au 31 mars 2008	58	21.1.4.4 Opérations effectuées au cours de l'exercice 2007-2008	68
20.3.2.1 Comptes sociaux au 31 mars 2008	58	21.1.5 Droit d'acquisition et obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré(e)	68
20.3.2.2 Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2008	59	21.1.6 Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	68
20.3.2.3 Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	60	21.1.7 Répartition du capital et des droits de vote	69
20.3.3 Inventaire des valeurs mobilières en portefeuille au 31 mars 2008	60	21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	71
20.3.4 Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	61	21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)	71
20.3.5 Tableau des filiales et participations	61	21.2.2 Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du Conseil d'Administration	71
20.4. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	61	21.2.2.1 Le Conseil d'Administration (articles 12 à 16 des statuts)	71
20.4.1 Déclaration des contrôleurs légaux	61	21.2.2.2 Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration	71
20.4.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	61	21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (article 10 des statuts)	71
20.4.3 Informations financières non contenues dans les états financiers	61	21.2.4 Modification des droits des actionnaires	72
20.5. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	61		
20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	61		
20.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	61		
20.8. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	61		



21.2.5 Assemblées générales (articles 21 à 25 des statuts)	72
21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	72
21.2.7 Franchissements de seuils (article 11 des statuts)	72
21.2.8 Modification du capital social et des droits de vote attachés aux actions	72
21.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	72
22. CONTRATS IMPORTANTS	73
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	73
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	73
24.1. DOCUMENTS ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET DE LA SOCIETE	73
24.2. DOCUMENT ANNUEL ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 221-1-1 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS	73
24.2.1 Liste des communiqués de presse	73
24.2.2 Publications au <i>Bulletin des annonces légales obligatoires</i>	74
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	74
26. MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE	75
27. GLOSSAIRE	76
28. TABLE DE RECONCILIATION	76
29. FICHE D'IDENTIFICATION	76
30. TABLE DES MATIERES	77
31. PROJET DE RESOLUTIONS	82
32. ETATS FINANCIERS AU 31 MARS 2008 DE SOITEC S.A.	86

## 31. Projet de résolutions

### Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

#### Première résolution - Approbation des comptes sociaux de l'exercice et quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, ainsi que la présentation du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur ledit rapport, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2008 tels qu'ils ont été présentés faisant apparaître un chiffre d'affaires de 291 564 146 euros et une perte de 18 052 232,08 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. L'Assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 113 027 euros au titre de l'exercice.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

#### Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, ainsi que la présentation du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur ledit rapport, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008 tels qu'ils ont été présentés faisant apparaître un chiffre d'affaires de 298 230 268 euros et une perte nette part de Groupe de 10 053 569 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### Troisième résolution - Affectation du résultat

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter la perte de l'exercice social clos le 31 mars 2008, s'élevant à 18 052 232,08 euros, au report à nouveau qui passe de 0 à (18 052 232,08) euros.

L'Assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

#### Quatrième résolution - Approbation des conventions réglementées

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, et après avoir constaté pour les conventions soumises à son approbation que le quorum atteint est supérieur au quart des actions ayant droit de vote, l'Assemblée générale ordinaire approuve, dans les conditions de l'article L.225-40 dudit code, les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

#### Cinquième résolution - Autorisation au Conseil d'Administration de procéder au rachat d'actions de la Société

L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions propres, autorise le Conseil d'Administration à acquérir des actions de la Société, dans les conditions prévues par l'article L.225-209 du Code de commerce ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 8 275 839 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions, sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans le cadre de la réglementation boursière ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres sur le marché ou hors marché, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la Société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 30 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient d'ajustement égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 248 275 170 euros.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera les actionnaires dans son rapport à l'Assemblée générale des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée et expirera au jour de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009 ; elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 10 juillet 2007 dans sa cinquième résolution.

#### Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

##### Sixième résolution - Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.228-92 du Code de commerce.

1° Délègue au Conseil d'Administration la compétence et les pouvoirs nécessaires à l'effet de décider l'émission en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions de la Société, (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société, (iii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme,

à des actions existantes ou à émettre d'une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;

2° décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 5 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

3° décide en outre, que le montant nominal des titres d'emprunts susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 300 millions d'euros, ou sa contre-valeur en devises étrangères ;

4° décide que les actionnaires ont un droit préférentiel de souscription qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes ;

5° décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estime opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins les trois quarts de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

6° décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes et qu'en cas d'attribution gratuite de bons autonomes de souscription le Conseil d'Administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondant seront vendus ;

7° décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation,

8° la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, et met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 6 juillet 2006, par sa neuvième résolution.

##### Septième résolution - Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-135, L.228-92 du Code de commerce.

1° Délègue au Conseil d'Administration la compétence et les pouvoirs nécessaires à l'effet de décider l'émission en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions de la Société, (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société, (iii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions existantes ou à émettre d'une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;

2° décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 5 millions d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

3° décide que le montant nominal des titres d'emprunts susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 300 millions d'euros, ou sa contre-valeur en devises étrangères ;

4° décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation. Le Conseil d'Administration pourra, dès lors que les titres de capital de la Société seront admis aux négociations sur un marché réglementé, instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et/ou réductible ;

5° décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation ;

6° la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, et met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 6 juillet 2006, par sa dixième résolution.

#### Huitième résolution - Plafond global

L'Assemblée générale, comme conséquence de l'adoption des sixième et septième résolutions :

1° décide de fixer à 5 millions d'euros en nominal, le montant maximal des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions ; et

2° décide de fixer à 300 millions d'euros, ou à sa contre-valeur en devises étrangères, le montant nominal maximal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les résolutions sus-visées.

#### Neuvième résolution - Possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'Administration compétence pour décider pour chacune des émissions décidées en application des sixième et septième résolutions, que le nombre des actions ordinaires et des valeurs mobilières à émettre pourra être augmenté par le Conseil d'Administration, dans la limite du plafond global prévu par la huitième résolution, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi dans les trente jours de la clôture de la souscription dans la limite de maximum 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

#### Dixième résolution - Possibilité que les actions émises sans droit préférentiel de souscription servent à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature

1° Dans la limite du plafond prévu dans la huitième résolution, l'Assemblée générale délègue compétence au Conseil d'Administration, sous la condition que les actions de la Société soient admises aux négociations sur un marché réglementé, à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, (i) en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société sur des titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L.225-148 du Code de commerce et/ou (ii) en rémunération de titres apportés dans le cadre d'un apport en nature ;

2° la décision emporte, au profit des porteurs de ces titres, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à ces actions ordinaires et valeurs mobilières à émettre ;

3° le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de l'Assemblée), auquel s'ajoutera le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

4° la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée et met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 6 juillet 2006, par sa treizième résolution.

#### Onzième résolution - Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L.225-129-2, L.228-92 du Code de commerce ;

1° délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

2° décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices qui existent lors de l'augmentation de capital ;

3° la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée et met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 6 juillet 2006, par sa quatorzième résolution.

#### **Douzième résolution - Délégation de compétence au Conseil d'Administration de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société.**

L'Assemblée générale, statuant en la forme extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1° Délégué au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder, en cas d'offre publique visant la Société, à l'émission en une ou plusieurs fois, de bons soumis au régime des articles L.233-32 II et L.233-33 du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société et à leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique ainsi que fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons ;
- 2° décide que le montant nominal total de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons ne pourra excéder 8,2 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société autorisées par la présente Assemblée générale ou toute Assemblée générale antérieure ; cette limite sera majorée du montant correspondant à la valeur nominale des titres nécessaires à la réalisation des ajustements susceptibles d'être effectués conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables (notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'émission de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires) et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs des bons mentionnés ci-dessus ;
- 3° décide que le nombre maximum de bons qui pourraient être émis ne pourra dépasser le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;
- 4° décide que la présente délégation ne pourra être utilisée qu'en cas d'offre publique visant la Société ;
- 5° décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions prévues par la loi, la présente délégation ;
- 6° décide que ces bons de souscription d'actions deviendront caducs de plein droit dès que l'offre publique et toute offre concurrente éventuelle échouerait, deviendrait caduque ou serait retirée ; il est précisé que les bons qui seraient devenus caducs par effet de la loi ne seront pas pris en compte pour le calcul du nombre maximum des bons pouvant être émis, tel qu'indiqué au point 3. ci-dessus ;
- 7° la présente délégation est conférée au Conseil d'Administration pour une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les dix-huit mois à compter de la présente Assemblée générale.

#### **Treizième résolution – Autorisation d'augmentation de capital en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise.**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce ;

- 1° délègue au Conseil d'Administration la compétence et les pouvoirs nécessaires à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'actions à souscrire en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise institué à l'initiative de la Société ;
- 2° décide de fixer le plafond maximum de l'augmentation de capital pouvant intervenir à la somme de 12 000 euros ;
- 3° décide de renoncer expressément au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés adhérents au plan d'épargne entreprise de la Société ;
- 4° donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de la ou des opérations à intervenir, et notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles ; elle lui confère tous pouvoirs à l'effet de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire ;
- 5° cette autorisation est valable vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

#### **Quatorzième résolution – Pouvoir pour les formalités**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

## 32. Etats financiers au 31 mars 2008 de Soitec S.A.

### Bilan

Actif (en euros)

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/03/2008	31/03/2007
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	234 250	169 681	64 569	90 702
Fonds commercial	4 198 832	-	4 198 832	-
Autres immobilisations incorporelles	14 192 809	7 466 931	6 725 878	8 577 390
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
Terrains	598 222	-	598 222	415 643
Constructions	2 305 432	564 668	1 740 764	2 883 287
Installations techniques, matériel, outillage	138 210 067	82 201 532	56 008 535	56 398 408
Autres immobilisations corporelles	32 749 134	11 192 650	21 556 484	20 644 045
Immobilisations en cours	26 176 915	-	26 176 915	33 609 936
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Immobilisations financières :</b>				
Participations par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	101 680 901	5 500 000	96 180 901	31 779 299
Créances rattachées à des participations	55 658 393	-	55 658 393	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	813 910	-	813 910	971 698
Autres immobilisations financières	598 054	277 106	327 347	614 707
<b>Actif immobilisé</b>	<b>377 416 919</b>	<b>107 366 168</b>	<b>270 050 751</b>	<b>155 985 114</b>
<b>Stocks et encours :</b>				
Matières premières, approvisionnements	20 429 735	6 116 756	14 312 979	22 910 498
Encours de production de biens	9 702 285	691 319	9 010 966	14 340 019
Encours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	29 047 037	5 973 666	23 073 371	16 952 841
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	1 207 349	-	1 207 349	1 087 523
<b>Créances :</b>				
Créances clients et comptes rattachés	31 542 584	101 332	31 441 253	52 547 002
Autres créances	25 538 050	-	25 538 050	40 774 248
<b>Capital souscrit et appelé, non versé</b>				
<b>Divers :</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	170 656 829	-	170 656 829	291 473 503
Disponibilités	22 189 126	-	22 189 126	16 455 432
<b>Comptes de régularisation :</b>				
Charges constatées d'avance	6 041 977	-	6 041 977	6 955 111
<b>Actif circulant</b>	<b>316 354 971</b>	<b>12 883 072</b>	<b>303 471 899</b>	<b>463 496 177</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	252 001
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecarts de conversion actif	6 469 119	-	6 469 119	1 080 477
<b>Total général</b>	<b>700 241 009</b>	<b>120 249 241</b>	<b>579 991 769</b>	<b>620 813 768</b>

### Bilan

Passif (en euros)

Rubriques	31/03/2008	31/03/2007
Capital social ou individuel (dont versé : 8 275 563)	8 275 563	8 218 510
Primes d'émission, de fusion, d'apport	469 194 498	466 271 943
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)	-	-
Réserve légale	3 393 047	941 648
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées (dont réserves provisions fluctuation cours)	-	-
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	26 553 778	17 968 441
Report à nouveau	-	(37 914 110)
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>(18 052 232)</b>	<b>49 027 979</b>
Subventions d'investissement	467 381	539 286
Provisions réglementées	147 894	-
<b>Capitaux propres</b>	<b>489 979 929</b>	<b>505 053 697</b>
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
<b>Autres fonds propres</b>		
Provisions pour risques	9 315 059	1 080 477
Provisions pour charges	66 663	66 633
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>9 381 692</b>	<b>1 147 110</b>
<b>Dettes financières :</b>		
Emprunts obligataires convertibles	-	16 068 210
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 242 943	2 469 221
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	15 855	981 566
<b>Dettes d'exploitation :</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 192 472	62 675 467
Dettes fiscales et sociales	14 213 131	17 741 441
<b>Dettes diverses :</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 760 114	13 371 056
Autres dettes	1 471 048	193 058
<b>Comptes de régularisation :</b>		
Produits constatés d'avance	1 016 327	87 346
<b>Dettes</b>	<b>78 911 890</b>	<b>113 587 364</b>
Ecarts de conversion passif	1 718 258	1 025 597
<b>Total général</b>	<b>579 991 769</b>	<b>620 813 768</b>
<b>Résultat de l'exercice avec centimes</b>	<b>(18 052 232,08)</b>	<b>-</b>
<b>Total du bilan avec centimes</b>	<b>579 991 768,86</b>	<b>-</b>

## Compte de résultat (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/03/2008	31/03/2007
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	1 276 268	273 059 030	274 335 298	353 132 227
Production vendue de services	10 141 015	7 087 834	17 228 849	4 493 654
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>11 417 282</b>	<b>280 146 864</b>	<b>291 564 146</b>	<b>357 625 881</b>
Production stockée			5 173 672	8 020 220
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			13 668 108	6 239 086
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			16 336 924	5 229 856
Autres produits			3 977 828	3 731 555
<b>Produits d'exploitation</b>			<b>330 720 578</b>	<b>380 846 598</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			-	-
Variation de stock (marchandises)			-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			120 410 426	144 485 967
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			7 050 581	(13 571 471)
Autres achats et charges externes			108 729 597	124 589 374
Impôts, taxes et versements assimilés			8 386 008	8 287 524
Salaires et traitements			36 299 433	33 888 495
Charges sociales			17 368 267	15 634 182
<b>Dotations d'exploitation :</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			21 122 405	18 741 632
Sur immobilisations : dotations aux provisions			4 500 000	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions			12 781 741	4 759 800
Pour risques et charges : dotations aux provisions			-	-
Autres charges			3 868 333	5 220 036
<b>Charges d'exploitation</b>			<b>340 516 791</b>	<b>342 035 539</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>(9 796 213)</b>	<b>38 811 058</b>
<b>Opérations en commun :</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée			-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré			-	-
<b>Produits financiers :</b>				
Produits financiers de participations			-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			-	-
Autres intérêts et produits assimilés			5 125 456	5 527 468
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 080 477	1 104 831
Différences positives de change			4 356 568	6 995 781
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			4 706 407	5 810 075
<b>Produits financiers</b>			<b>15 268 907</b>	<b>19 438 155</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			12 239 825	1 080 477
Intérêts et charges assimilées			969 257	606 950
Différences négatives de change			11 357 824	8 968 826
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
<b>Charges financières</b>			<b>24 566 907</b>	<b>10 656 252</b>
<b>Résultat financier</b>			<b>(9 298 000)</b>	<b>8 781 903</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>			<b>(19 094 213)</b>	<b>47 592 961</b>

## Compte de résultat (suite)

Rubriques	31/03/2008	31/03/2007
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 946	4 163
Produits exceptionnels sur opérations en capital	22 430 321	1 541 104
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>22 435 267</b>	<b>1 545 267</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	80 352	658 660
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	21 290 429	2 035 106
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 210 160	-
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>24 580 940</b>	<b>2 693 766</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(2 145 673)</b>	<b>(1 148 499)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	-
Impôts sur les bénéfices	(3 187 654)	(2 583 517)
<b>Total des produits</b>	<b>368 424 753</b>	<b>401 830 020</b>
<b>Total des charges</b>	<b>386 476 985</b>	<b>352 802 041</b>
<b>Bénéfice ou perte</b>	<b>(18 052 232)</b>	<b>49 027 979</b>

## Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2008 dont le total est de 579 991 768,86 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des charges est de 386 476 985,00 euros, des produits de 368 424 753,00 euros dégageant une perte de 18 052 232 euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 01/04/2007 au 31/03/2008.

Les notes et les tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 16/05/2008 par le Conseil d'Administration.

### Règles et méthodes comptables et notes sur le bilan

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévu par les articles 120-1 et suivants du Plan comptable général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des Règlements CRC relatifs à la réécriture du Plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Nous avons procédé au reclassement des comptes courants envers nos filiales de la rubriques "autres créances" à la rubrique «créances rattachées à des participations» pour un montant de 55.7 millions d'euros au 31 mars 2008.



### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels qui sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur leur durée d'utilisation estimée, soit de 1 à 5 ans.

L'augmentation des immobilisations incorporelles en cours est principalement liée au droit au bail payé dans le cadre de l'acquisition d'un bâtiment industriel situé à Bernin.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation estimée suivantes :

- logiciels	1 à 5 ans ;
- agencement des constructions	15 à 30 ans ;
- matériel et outillages	3 à 8 ans ;
- aménagements divers	5 à 10 ans ;
- matériel de transport	5 ans ;
- matériel de bureau et informatique	4 à 7 ans ;
- mobilier de bureau	5 à 10 ans.

Les acquisitions de matériel et outillage concernent principalement du matériel industriel.

Les immobilisations en cours sont essentiellement constituées par l'acquisition d'un bâtiment industriel à Bernin dont la date de mise en service est prévue à horizon 2008.

Suite à un changement technologique, la Société a investi dans de nouveaux équipements industriels. Certains équipements sont devenus obsolètes pour l'activité de la Société, et ont donc fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 4,5 millions d'euros.

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des créances rattachées à des participations, un prêt crédit-bailleur pour l'usine de Bernin, des dépôts et cautionnements, des actions propres.

Les titres de participation sont valorisés au cours historique d'acquisition. A la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à leur valeur d'inventaire qui correspond à leur valeur d'usage pour la Société. La plus faible de ces valeurs est retenue au bilan. La valeur d'usage est déterminée selon des critères objectifs et clairement identifiables : situation nette, seuil de rentabilité, survenance d'événements exceptionnels, résultats prévisionnels de chacune des filiales, valeur de réalisation.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, la Société a provisionné l'intégralité des titres de sa filiale Picogiga International S.A.S. pour un montant de 5 500 milliers d'euros. L'activité a été déficitaire cette année mais devrait améliorer sa rentabilité. La filiale héberge également les coûts de développement de l'activité GaN, qui sont pour l'essentiel des frais de recherche refacturés par Soitec S.A.

La croissance de l'activité et un éventuel transfert de certains coûts de développement sur Soitec S.A. pourrait permettre d'améliorer à court terme la structure financière de la filiale. Pour ces raisons, il a été décidé de déprécier les titres mais pas la créance.

La Société n'a pas provisionné les titres de sa filiale TraciT S.A.S. Le plan d'affaires de la filiale prévoit un développement rapide des ventes sur les activités "*engineered substrates*" et "*circuits transfers*".

Prêt et avance preneur crédit-bailleur – Usine de Bernin : dans le cadre du contrat de crédit-bail immobilier pour l'usine de Bernin, la Société a consenti une avance preneur d'un montant nominal de 5 430 milliers d'euros. L'avance preneur est remboursée au fur et à mesure de la perception effective par le crédit-bailleur des subventions relatives au contrat. Au 31 mars 2008, le montant résiduel de cette avance s'élève à 814 milliers d'euros.

Au 31 mars 2008, la Société a en portefeuille 32 510 actions propres.

### Stocks

Les stocks de matières premières et de matières consommables ont été évalués à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation a été constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à ce coût d'achat.

Les stocks de produits finis ont été évalués à leur coût de production à l'exception de ceux qui, en phase de lancement de production, ont un coût de revient supérieur à leur prix de vente. Ceux-ci ont été valorisés à leur prix de vente moyen. Une provision pour dépréciation des stocks de produits finis, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Les produits encours ont été évalués selon les mêmes principes en fonction de leur avancement dans la fabrication.

### Créances

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables.

Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que la Société ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

### Autres créances

Les autres créances concernent les créances fiscales et sociales, les subventions à recevoir, les comptes courants des filiales, charges constatées d'avance.

Le poste "créances fiscales et sociales" intègre une créance crédit d'impôt recherche de 11 796 milliers d'euros dont 3 441 milliers d'euros au titre de l'exercice 2008.

Les charges à répartir concernent les frais d'émission relatifs à l'emprunt représenté par des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes.

### Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement comprennent les disponibilités, les valeurs mobilières de placements. Les découverts bancaires font partie des dettes à court terme.

Les disponibilités détenues en banque sont essentiellement détenues en euros.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées principalement de SICAV monétaires et de billets de trésorerie et sont évaluées à leur valeur de marché au 31 mars de l'exercice concerné. Ce sont essentiellement des dépôts à vue et des valeurs mobilières de placement à court terme, titres dont l'échéance est de trois mois au plus à l'origine, et qui ne présentent pas de risque significatif de taux et sont facilement convertibles.

### Ecarts de conversion

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la moyenne du cours du mois précédent. Les dettes, créances, et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques et charges.



## Emprunts et dettes financières

Les emprunts bancaires sont remboursables trimestriellement jusqu'en 2010. ils sont garantis par un nantissement sur des équipements d'une valeur nette comptable équivalente.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, la Société a procédé au remboursement par anticipation de la totalité des "Océanes 2009", soit une diminution de sa dette de 16,1 millions d'euros.

La Société a signé avec ses partenaires bancaires des lignes de crédit confirmées pour un montant global de 66 millions d'euros à échoir sur les cinq prochaines années.

## Instruments financiers

### Instruments dérivés de couverture

La Société couvre son risque de change sur certaines de ses opérations libellées en dollar ainsi que de son risque de taux par le biais d'instruments dérivés (ventes à terme, options et *swaps*).

Ces instruments dérivés sont destinés uniquement à couvrir les risques de taux et de change sur des engagements fermes ou des transactions futures hautement probables.

Pour les engagements fermes, les gains et les pertes latents sur ces instruments financiers sont inclus dans la valeur nette comptable de l'actif couvert.

### a) Risque de change :

le tableau suivant présente le résultat latent sur les instruments financiers existant au 31 mars pour couvrir le risque de change :

(en milliers d'euros)	Valeur de marché (nette)	Position couverte
<b>Couverture des comptes de bilan (créances clients et dettes fournisseurs) :</b>		
Contrats d'options de dollar US en euro	-	-
Contrats de ventes à terme de dollar US en euro	493	6 824
Contrats d'achats à terme de dollar US en euro	-	-
Contrats d'achats à terme de Singapore dollar en euro	-	-
<b>Couvertures des transactions futures (hors bilan) :</b>		
Contrats d'options de dollar US en euro	30	2 500
Contrats de ventes à terme de dollar US en euro	92	4 530
<b>Total</b>	<b>615</b>	<b>13 854</b>

La valeur de marché a été estimée à l'aide d'un ou plusieurs modèles couramment utilisés.

Les procédures de la Société visent à réduire l'exposition au risque de change sur le dollar et le yen en concluant certains contrats d'emprunts libellés dans la même devise que les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation. Dans le cadre de cette politique de gestion du risque de change, la Société a également poursuivi au cours de son exercice un programme de couverture de ses transactions en dollar et en yen en utilisant des achats et des ventes à terme ainsi que des options de change avec des échéances courtes (inférieures à six mois). Une baisse de 1 % du taux du dollar aurait pour conséquence une charge supplémentaire de 37 milliers d'euros. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

### b) Risque de taux :

au 31 mars 2008, les instruments financiers détenus en matière de gestion du risque de taux sont présentés dans le tableau suivant :

(en millier d'euros)	Valeur de marché (nette)	Position couverte
<b>Couverture de dette financières :</b>		
Contrats de <i>swap</i> de taux	-	-
Contrats de cap	16	4 369
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>4 369</b>

L'endettement financier de la Société à moyen et long termes est principalement contracté à taux fixe. De ce fait, la Société n'est pas soumise à un risque significatif de variation des taux d'intérêt.

### c) Risque de crédit :

les instruments financiers sur lesquels la Société encourt potentiellement un risque de crédit sont principalement les disponibilités et valeurs mobilières de placement, ainsi que les créances clients. La Société a mis en place une politique de gestion de la trésorerie avec pour objectif d'optimiser ses placements dans des instruments financiers à court terme et à faible risque. Les disponibilités de la Société sont principalement placées auprès de grands établissements financiers français.

La Société commercialise ses produits auprès d'une clientèle appartenant à l'industrie des semi-conducteurs localisée en Amérique du Nord, en Asie et en Europe. Au 31 mars 2008, les clients représentant plus de 5 % du chiffre d'affaires de la Société sont au nombre de quatre et ensemble représentent 86 % du chiffre d'affaires. Au 31 mars 2007, les clients représentant plus de 5 % du chiffre d'affaires de la Société sont au nombre de quatre et ensemble représentent 90 % du chiffre d'affaires.

La Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients, et provisionne les pertes potentielles sur les créances non recouvrables. Le montant de ces pertes est resté dans les limites anticipées par la Direction.

### d) Risque de liquidité :

le financement de la Société est assuré par le recours au marché de capitaux sous la forme de ressources à long terme (émissions d'obligations convertibles et augmentations de capital) et par le recours à des opérations de location financement pour ses investissements industriels.

## Dépenses de Recherche et Développement

Les dépenses de Recherche et Développement brutes sont essentiellement constituées de frais de recherche et sont comptabilisés en résultat. En effet, le groupe Soitec a défini un cycle de vie des projets de Recherche et Développement découpé en huit phases, chaque phase étant conclue par des passages de jalons aboutissant à la poursuite ou à l'arrêt des programmes. Les cinq premières phases correspondent à de la recherche exploratoire (évaluation des technologies) ; les deux phases suivantes correspondent au développement d'un produit, généralement en coopération avec un client potentiel. La dernière phase est l'industrialisation du produit en fort volume. Les coûts engagés au cours des phases de recherche exploratoire sont comptabilisés en frais de recherche dans le compte de résultat. Les frais de développement sont engagés sur une période relativement courte et représentent des montants peu significatifs. Enfin les coûts engagés dans la phase d'industrialisation sont comptabilisés en coûts des produits vendus.

### Subventions de Recherche et Développement

Les subventions acquises (conventions de financement signées, autorisations administratives obtenues) sont passées en compte de résultat au prorata des coûts de Recherche et Développement comptabilisés dans la période sur les projets subventionnés. Les montants provisionnés sont facturés aux organismes concernés à la suite des revues de projet, selon les jalons prévus dans les conventions de subvention. Les principaux programmes en cours sur l'exercice 2007-2008 sont NanoSmart et Bernin 2010.

### Indemnités de départ en retraite

#### Indemnités de départ en retraite et engagements similaires

La loi française exige, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

De plus, la Société a conclu une convention afin de compléter le montant légal des retraites. La Société se libère de son obligation par le versement de cotisations et n'a pas d'autres engagements à ce titre.

#### Autres régimes de retraite

La Société a décidé d'accorder à certains salariés du Groupe un régime complémentaire en sus du régime normal. Ce régime à prestations définies est géré par un organisme externe.

Les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel à long terme concernent uniquement des salariés en activité.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite 65 ans ;
- évolution des salaires 1,50 % ;
- taux d'actualisation financière 3,24 %.

L'engagement de retraite de la Société au 31/03/2008 s'élève à 1 161 milliers d'euros.

### Litiges

#### La Société c/ MEMC Electronic Materials, Inc.

Dans le cadre de cette procédure, la Société cherchait à obtenir une déclaration de non-contrefaçon et d'invalidité de certains brevets américains couvrant la production de lingots ou plaques exempts de certains défauts "COPs free" et l'usage de ces plaques dans la production de plaques SOI. Le 22 novembre 2005, la Société avait ainsi annoncé qu'elle avait demandé au tribunal fédéral des Etats-Unis siégeant dans l'état du Delaware de se prononcer sur les allégations et menaces de poursuites émises par MEMC Electronics Materials Inc. La Société soutenait qu'elle ne contrefaisait aucun des brevets de MEMC relatifs à la production et à l'utilisation de silicium appelé "COPs free" dans la fabrication de plaques SOI, en ajoutant que ces brevets n'étaient pas valides au regard des lois américaines. Ce litige a fait l'objet de la signature d'une transaction prenant effet le 15 avril 2008 qui y a mis un terme définitif.

#### MEMC Electronics Materials, Inc. c/ la Société

Dans le cadre de cette procédure engagée par MEMC le 15 décembre 2005 contre la Société devant le tribunal de grande instance de Lyon, MEMC allègue la contrefaçon de certains brevets européens détenus par celle-ci et portant sur la protection d'un processus de production de silicium "COPs free". L'assignation de MEMC a été reçue le 28 décembre 2005. Il est prétendu dans cette procédure que la Société détient et incorpore dans ses propres produits des plaques fabriquées à partir du processus breveté de MEMC. La Société entend se défendre dans le cadre de cette procédure en contestant l'existence de la contrefaçon alléguée et en excipant de l'invalidité des brevets en question. La Société a également informé ses fournisseurs de plaques de silicium "COPs free" de l'existence de cette procédure et s'attend à ce que ces fournisseurs honorent leurs obligations concernant leurs produits.

Le 4 décembre 2006, la Société a conclu au sursis à statuer devant le juge de la mise en état du tribunal de grande instance de Lyon, et ce, dans l'attente de la décision à intervenir de l'Office européen des brevets sur l'opposition de la Société menée à l'encontre de l'un des brevets fondant l'action en contrefaçon.

Par ordonnance du 27 août 2007, Madame le Juge de la mise en état du tribunal de grande Instance de Lyon a ordonné ce sursis à statuer.

La société MEMC a interjeté appel de cette décision, les plaidoiries se sont déroulées le 3 avril 2008 et le délibéré de la cour, s'agissant de la question du sursis à statuer, devrait être rendu le 22 mai prochain.

La transaction intervenue le 15 avril 2008 (voir La Société c/ MEMC plus haut) a exclu du champ de ce contentieux des plaques de silicium provenant de la société SEH ou ayant des caractéristiques des plaques produits actuellement par la société Siltronic. Donc, cette transaction met hors de cause Soitec pour les plaques de silicium détenues provenant de ses principaux fournisseurs, à savoir, SEH et Siltronic.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

### Faits marquants de l'exercice

Néant.

### Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

### Capitaux propres

#### Généralités

Au 31 mars 2008, le nombre d'actions de la Société en circulation s'élève à 82 755 632 actions. Il s'agit d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro par action.

Au cours de l'exercice le capital social a été augmenté de 57 053 euros.

En nombre d'actions émises, la synthèse des mouvements sur le capital est la suivante:

Exercices d'options et de BSPCE	301 988
Conversions d'Océane	268 540
Augmentation de capital en apport en nature	-
<b>Total</b>	<b>570 528</b>

#### Stock-options, actions gratuites et bons de créateurs d'entreprise

Aucune attribution de stock-options n'a été consentie sur l'exercice.

Le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juin 2007, faisant usage des pouvoirs conférés par l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2006, a octroyé 46 096 actions gratuites au profit de plusieurs salariés de la Société, dont 28 464 au profit des mandataires sociaux. A la suite du départ de la Société de Monsieur Pascal Mauberger le 21 février 2008, les 7981 actions gratuites qui lui avaient été attribuées ont été annulées.

Le Conseil d'Administration du 24 janvier 2008 faisant usage des pouvoirs conférés par l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2006, a octroyé 8 000 actions gratuites au profit d'un salarié de la Société.

Une synthèse de l'activité des plans de bons de créateur d'entreprise (BCE) et d'options de souscription d'actions est présentée ci-dessous :

(En nombre d'actions)	BCE	Options de souscription d'actions	Total
<b>Solde au 31 mars 2006</b>	<b>4 135 063</b>	<b>2 070 000</b>	<b>6 205 063</b>
Attribuées	-	335 000	335 000
Exercées	(790 031)	(220 000)	(1 010 031)
Annulées	(41 663)	-	(41 663)
<b>Solde au 31 mars 2007</b>	<b>3 303 369</b>	<b>2 185 000</b>	<b>5 488 369</b>
Attribuées	-	-	-
Exercées	(124 736)	(165 000)	(289 736)
Annulées	(19 875)	(300 000)*	(319 875)
<b>Solde au 31 mars 2008</b>	<b>3 158 758</b>	<b>1 720 000</b>	<b>4 878 758</b>

\* A la suite du départ de la société de Monsieur Pascal Mauberge le 21 Février 2008, 150 000 stock-options attribuées le 17 janvier 2003, et 100 000 stock-options attribuées le 3 novembre 2005, ont été annulées.

Le tableau ci-dessous récapitule l'information sur les prix d'exercice moyen pondéré par action des BCE et options de souscription d'actions :

	Nombre total d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré par action en €	Fourchette de prix en €
<b>Solde au 31 mars 2006</b>	<b>6 205 063</b>	<b>10,77</b>	<b>2,66 - 15,59</b>
Attribuées	335 000	9,86	19,34 - 25,69
Exercées	(1 010 031)	7,55	2,66 - 15,26
Annulées	(41 663)	11,48	4,38 - 15,26
<b>Solde au 31 mars 2007</b>	<b>5 488 369</b>	<b>10,53</b>	<b>2,66 - 25,69</b>
Attribuées	-	-	-
Exercées	(289 736)	3,56	3,07 - 12,78
Annulées	(319 875)	8,13	3,07 - 12,78
<b>Solde au 31 mars 2008</b>	<b>4 878 758</b>	<b>10,78</b>	<b>3,44 - 25,69</b>

## Informations

### Informations sur le bilan et le compte de résultat

#### Immobilisations

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisitions, Apports
<b>Frais d'établissement, de Recherche, et de Développement</b>			
<b>Autres postes immobilisations incorporelles</b>	<b>14 225 129</b>	-	<b>12 757 473</b>
Terrains	415 643	-	182 579
Constructions sur sol propre	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	3 468 349	-	82 289
Constructions installations générales, agencements, aménagements	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	123 380 558	-	24 280 739
Installations générales, agencements, aménagements	24 083 018	-	7 213 479
Matériel de transport	215 897	-	55 465
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 978 200	-	1 887 042
Emballages récupérables et divers	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	33 609 936	-	36 653 382
Avances et acomptes	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>191 151 601</b>	-	<b>70 354 975</b>
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-
Autres participations	31 779 299	-	125 559 996
Autres titres immobilisés	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	1 586 405	-	52 086
<b>Immobilisations financières</b>	<b>33 365 703</b>	-	<b>125 612 082</b>
<b>Total général</b>	<b>238 742 434</b>	-	<b>208 724 529</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>Frais d'établissement, de Recherche, et de Développement</b>				
<b>Autres postes immobilisations incorporelles</b>	<b>8 356 711</b>	-	<b>18 625 891</b>	-
Terrains	-	-	598 222	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	1 245 206	2 305 432	-
Constructions, installations générales, agencements	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	9 451 229	138 210 067	-
Installations générales, agencements divers	-	6 657 369	24 639 129	-
Matériel de transport	-	10 580	260 782	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-	16 019	7 849 223	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	33 788 643	10 297 760	26 176 915	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>33 788 643</b>	<b>27 678 163</b>	<b>200 039 770</b>	-
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	-	-	157 339 294	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	226 527	1 411 964	-
<b>Immobilisations financières</b>	-	<b>226 527</b>	<b>158 751 258</b>	-
<b>Total général</b>	<b>42 145 354</b>	<b>27 904 690</b>	<b>377 416 919</b>	-

## Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
<b>Frais d'établissement, de Recherche, et de Développement</b>				
<b>Autres postes immobilisations incorporelles</b>	<b>5 557 037</b>	<b>2 079 575</b>	-	<b>7 636 612</b>
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	585 063	139 237	159 632	564 668
Constructions installations générales, agencements	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages	66 982 150	15 749 917	5 030 535	77 701 532
Installations générales, agencements	5 856 953	1 785 267	1 332 204	6 310 016
Matériel de transport	80 521	53 705	6 232	127 995
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 695 595	1 062 704	3 660	4 754 640
Emballages récupérables, divers	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>77 200 283</b>	<b>18 790 830</b>	<b>6 532 263</b>	<b>89 458 850</b>
<b>Total général</b>	<b>82 757 320</b>	<b>20 870 405</b>	<b>6 532 263</b>	<b>97 095 462</b>
<b>Charges réparties sur plusieurs exercices</b>	<b>Début d'exercice</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Dotations</b>	<b>Fin d'exercice</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	252 001	-	252 001	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-

## Provisions

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers	-	-	-	-
Provisions pour investissement	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Provisions pour fluctuation des cours	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	147 894	-	147 894
Implantations étrangères avant 01/01/92	-	-	-	-
Implantations étrangères après 01/01/92	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
<b>Provisions réglementées</b>	<b>-</b>	<b>147 894</b>	<b>-</b>	<b>147 894</b>
Provisions pour litiges	-	2 845 940	-	2 845 940
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	1 080 477	6 469 119	1 080 477	6 469 119
Provisions pour pensions, obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement immobilisations	-	-	-	-
Provisions pour grosses réparations	-	-	-	-
Provisions charges sociales fiscales	-	-	-	-
Sur congés à payer	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	66 633	-	-	66 633
<b>Provisions risques et charges</b>	<b>1 147 110</b>	<b>9 315 059</b>	<b>1 080 477</b>	<b>9 381 692</b>
Provisions sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Provisions sur immobilisations corporelles	-	4 500 000	-	4 500 000
Provisions sur titres mis en équivalence	-	-	-	-
Provisions sur titres de participation	-	5 500 000	-	5 500 000
Provisions sur autres immobilis. financières	-	270 706	-	270 706
Provisions sur stocks et encours	6 852 608	12 781 741	6 852 608	12 781 741
Provisions sur comptes clients	117 064	-	15 732	101 332
Autres provisions pour dépréciations	-	-	-	-
<b>Provisions pour dépréciations</b>	<b>6 969 672</b>	<b>23 052 447</b>	<b>6 868 340</b>	<b>23 153 779</b>
<b>Total général</b>	<b>8 116 782</b>	<b>32 515 400</b>	<b>7 948 817</b>	<b>32 683 365</b>
Dotations et reprises d'exploitation	-	17 281 741	6 868 340	-
Dotations et reprises financières	-	12 239 825	1 080 477	-
Dotations et reprises exceptionnelles	-	2 993 834	-	-
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice	-	-	-	-

## Créances et dettes

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	55 658 393	-	55 658 393
Prêts	813 910	160 000	653 910
Autres immobilisations financières	598 054	399 771	198 283
Clients douteux ou litigieux	101 332	-	101 332
Autres créances clients	31 441 253	31 441 253	-
Créance représentative de titres prêtés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 800	1 800	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	82 651	82 651	-
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéficiaires	11 796 279	2 300 784	9 495 495
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	6 619 147	6 619 147	-
Etat, autres collectivités :			
Autres impôts, taxes, versements assimilés	-	-	-
Etat, autres collectivités : créances diverses	6 249 146	6 249 146	-
Groupe et associés	-	-	-
Débiteurs divers	789 028	789 028	-
Charges constatées d'avance	6 041 977	6 041 977	-
<b>Total général</b>	<b>120 192 968</b>	<b>54 085 556</b>	<b>66 107 413</b>
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	-	-	-
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	157 789	-	-
Prêts et avances consentis aux associés	-	-	-

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1 483 708	1 483 708	-	-
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine	1 759 235	710 575	1 048 660	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	48 192 472	48 192 472	-	-
Personnel et comptes rattachés	5 470 952	5 470 952	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 280 181	4 280 181	-	-
Etat : impôt sur les bénéficiaires	-	-	-	-
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	2 097 133	2 097 133	-	-
Etat : obligations cautionnées	-	-	-	-
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	2 364 865	2 364 865	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 760 114	10 760 114	-	-
Groupe et associés	1 289 878	1 289 878	-	-
Autres dettes	181 170	181 170	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	1 016 327	1 016 327	-	-
<b>Total général</b>	<b>78 896 034</b>	<b>77 847 374</b>	<b>1 048 660</b>	<b>-</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	16 580 077	-	-	-
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	-	-	-	-

## Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
<b>Actif immobilisé :</b>			
Participations	100 407 552	-	-
Créances rattachées à des participations	55 658 393	-	-
<b>Actif circulant :</b>			
Créances clients et comptes rattachés	11 919 194	-	-
<b>Dettes :</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 647 302	-	-
Autres dettes	1 289 878	-	-

## Détail des produits à recevoir

	31/03/08
<b>Produits à recevoir</b>	<b>603 425</b>
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>16 000</b>
Clients factures à établir	16 000
<b>Autres créances</b>	<b>293 696</b>
Fournisseurs avoirs à recevoir	144 067
I.J.S.S. à recevoir	82 651
Produits à recevoir	66 979
<b>Banques, établissements financiers</b>	<b>293 729</b>
Intérêts courus à recevoir	293 729
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>603 425</b>

## Détail des charges à payer

	31/03/08
<b>Charges à payer</b>	<b>34 744 413</b>
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>9 842</b>
Intérêts courus sur emprunts courants	-
Intérêts courus sur emprunts	9 842
<b>Dettes fournisseurs comptes rattachés</b>	<b>18 913 525</b>
Fournisseurs facture à recevoir	8 824 505
Fournisseurs factures à recevoir (FAR)	10 042 355
Fournisseurs FAR Groupe	46 665
<b>Dettes sur immobilisations</b>	<b>5 148 114</b>
Fournisseurs immobilisations FAR	5 148 114
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>10 491 761</b>
Notes de frais collaborateurs	29 520
FAR notes de frais	43 362
Avances sur frais	(11 107)
Provisions congés payés en cours	2 448 406
Provisions jours RTT	132 395
Provisions congés payés écoulés	520 599
Provisions primes treizième mois	481 494
Provisions bonus	1 740 423
Provisions prime licenciement	85 859
Provisions charges sociales sur congés payés	1 382 751
Provisions charges sociales sur jours RTT	62 441
Organismes sociaux charges	49 814
Provisions sur risque AT-MP	67 767
Provisions charges sociales sur bonus	871 221
Provisions charges sociales sur treizième mois	223 394
Etat - charges à payer divers	2 301
Taxe d'apprentissage à payer	55 573
Formation continue à payer	134 534
Organic à payer	293 531
Taxe professionnelle à payer	1 250 000
Taxe véhicules Société à payer	13 073
Part. construction à payer	189 795
Taxe foncière à payer	156 311
Contribution AGEFIPH	268 304
<b>Autres dettes</b>	<b>181 170</b>
Charges à payer	181 170
<b>Total des charges à payer</b>	<b>34 744 413</b>

## Détail des charges et produits constatés d'avance

	31/03/08
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>6 041 977</b>
Charges constatées d'avance	534 274
Assurances constatées d'avance	15 918
Leasing constatés d'avance	5 491 785
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>(1 016 327)</b>
Produits constatés d'avance	(1 016 327)
<b>Total des charges et produits constatés d'avance</b>	<b>5 025 650</b>

## Charges et produits exceptionnels

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Pénalités et amendes fiscales	3 207	671200
Charges sur opération de gestion (contrôle URSSAF)	49 075	671800
Charges sur exercices antérieurs	28 070	672000
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	21 145 900	675200
Mali sur rachat d'actions propres	142 029	678300
Charges exceptionnelles diverses	2 499	678800
Amortissement dérogatoire	147 894	687250
Provision pour risques et charges	3 062 266	687500
<b>Total</b>	<b>24 580 940</b>	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Produits sur exercices antérieurs	4 946	772000
Produits exceptionnels sur opération de gestion	-	772100
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	22 343 750	775200
Quote-part des subventions virées au résultat	71 905	777000
Autres produits exceptionnels (plus-value cession actions propres)	-	778300
Cessions d'immobilisations financières	14 666	775600
<b>Total</b>	<b>22 435 267</b>	

## Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Perte sur fournisseurs	28 070	672000
<b>Total</b>	<b>28 070</b>	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Gain sur fournisseurs	4 946	772000
<b>Total</b>	<b>4 946</b>	

## Provisions pour risques et charges

Rubriques	Situation et mouvements				
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions		Provisions à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non repris utilisés au cours de l'exercice	
Provisions pour litiges	-	2 845 940	-	-	2 845 940
Provisions pour perte de change	1 080 477	6 469 119	1 080 477	-	6 469 119
Autres provisions pour risques	66 633	-	-	-	66 633
<b>Total</b>	<b>1 147 110</b>	<b>9 315 059</b>	<b>1 080 477</b>	<b>-</b>	<b>9 381 692</b>

## Écarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Nature des écarts	Actif perte latente	Écarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif gain latent
Créances	6 466 194	-	6 466 194	23 759
Dettes d'exploitation	2 925	-	2 925	1 694 499
<b>Total</b>	<b>6 469 119</b>	<b>-</b>	<b>6 469 119</b>	<b>1 718 258</b>

## Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	82 755 632	570 528	-	0,10

## Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	505 053 697
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	505 053 697

Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital	-	57 053
Variations des primes liées au capital	-	2 922 555
Variations des réserves	18 129 365	-
Variations des subventions d'investissement	71 905	-
Variations des provisions réglementées	-	147 894
<b>Solde</b>	<b>15 073 768</b>	<b>-</b>

Situation à la clôture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant répartition	489 979 929

## Affectation des résultats soumise à l'approbation de l'Assemblée générale

1 - Origine	Montant
Report à nouveau antérieur	-
Résultat de l'exercice	(18 052 232,08)
<b>Total</b>	<b>(18 052 232,08)</b>

2 - Affectations	Montant
Report à nouveau	(18 052 232,08)
<b>Total</b>	<b>(18 052 232,08)</b>

## Ventilation du chiffre d'affaires en euro

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/03/2008	Total 31/03/2007	% 2008/2007
Par marché géographique	11 417 282	280 146 864	291 564 146	357 625 881	(18,47) %
<b>Total</b>	<b>11 417 282</b>	<b>280 146 864</b>	<b>291 564 146</b>	<b>357 625 881</b>	<b>(18,47) %</b>

## Transferts de charges

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
Transfert charges expl. divers	27 722	791000
Transfert charges expl. salaires	108 646	791001
Transfert charges expl. sinist	2 603	791002
Transfert charges Air Liquide	192 874	791005
I.J.S.S., prévoyance	57 959	791010
Aide à la formation	280 453	791004
Transfert charges expl. FONGECIF	32 915	791100
Transfert de charges Interco	8 397 610	791200
Refact. transport sur vente	322 464	791300
Refact. assurances	45 238	791400
<b>Total</b>	<b>9 468 484</b>	<b>-</b>

## Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	(19 094 213)	(3 187 654)	(15 906 559)
Résultat exceptionnel à court terme	(2 145 673)	-	(2 145 673)
<b>Total comptable</b>	<b>(21 239 886)</b>	<b>(3 187 654)</b>	<b>(18 052 232)</b>



## Engagements

## Engagements financiers, autres informations

## Engagements de crédit-bail

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériels outillages	Autres Immobilisations	Total
<b>Valeur d'origine</b>	<b>156 237</b>	<b>74 393 548</b>	<b>106 465 403</b>	<b>-</b>	<b>181 015 188</b>
<b>Amortissements :</b>					
Cumul exercices antérieurs	-	20 838 610	27 638 995	-	48 477 605
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>20 838 610</b>	<b>27 638 995</b>	<b>-</b>	<b>48 477 605</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>156 237</b>	<b>53 554 938</b>	<b>78 826 408</b>	<b>-</b>	<b>132 537 583</b>
<b>Redevances payées :</b>					
Cumul exercices antérieurs	100 528	47 214 059	46 679 039	-	93 993 626
Exercice en cours	20 705	11 390 255	10 448 408	-	21 859 368
<b>Total</b>	<b>121 233</b>	<b>58 604 314</b>	<b>57 127 447</b>	<b>-</b>	<b>115 852 994</b>
<b>Redevances à payer :</b>					
A plus d'un an et moins de cinq ans	60 214	34 555 537	29 982 389	-	64 598 140
A plus de cinq ans	10 001	5 069 824	4 997 065	-	10 076 890
<b>Total</b>	<b>70 215</b>	<b>39 625 361</b>	<b>34 979 454</b>	<b>-</b>	<b>74 675 030</b>
<b>Valeur résiduelle</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>369 045</b>	<b>-</b>	<b>369 049</b>

## Engagements hors bilan

Rubriques	Montant hors bilan
Effets escomptés non échus	-
Engagements en matière de pension	1 160 557
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>19 668 574</b>
Engagement de location longue durée	499 646
Couverture de change	13 854 000
Couverture de taux	4 369 000
Droit individuel à la formation (DIF)*	-
Lettre de garantie filiale Picogiga International S.A.S.	965 928
<b>Total</b>	<b>20 849 131</b>

\* Droit individuel à la formation (DIF) : la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle dispose que les sociétés françaises accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans, et au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits reste plafonné à cent vingt heures. Aucune charge n'a été comptabilisée sur l'exercice clos le 31 mars 2008. Le total des droits acquis non utilisés à la fin mars 2008 s'élève à 49 870 heures.

## Dettes garanties par des sûretés réelles

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	-
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	3 194 600
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>	<b>66 000 000</b>
Lignes de crédits	66 000 000
<b>Total</b>	<b>69 194 000</b>

## Situation fiscale différée et latente

Rubriques	Montant
<b>Impôt dû sur :</b>	
Autres :	
Ecart de conversion actif	6 469 119
<b>Total accroissements</b>	<b>6 469 119</b>
<b>Impôt payé d'avance sur :</b>	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Autres	6 695 154
A déduire ultérieurement :	
Autres	4 500 000
<b>Total allègements</b>	<b>11 195 154</b>
<b>Situation fiscale différée nette</b>	<b>(4 726 035)</b>
<b>Crédit à imputer sur :</b>	
Déficits reportables	22 613 978
<b>Situation fiscale latente nette</b>	<b>(22 613 978)</b>

## Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié
Cadres et assimilés	335
Employés et techniciens	312
Opérateurs	277
<b>Total</b>	<b>924</b>

## Rémunération des dirigeants

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Engagements financiers	2 474	-	-	-
Engagements de retraite	(276)	-	-	-
Rémunérations allouées	2 848	-	2 848	-
<b>Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Remboursements opérés pendant l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

La rémunération globale du Comité de Direction Groupe s'est élevée à 2,8 millions d'euros (soit neuf personnes en 2008).







